



CONTRAT *Re-Sources* 
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE
2019 – 2023

AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE
SOURCE DE MOULIN NEUF

Id BSS : BSS001RQQM (06608X0034)



Collectivité porteuse :

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Ouest Charente
Le bourg, Maison de l'Eau
16140 SAINT-FRAIGNE

Bilan produit par :



Avec le concours
technique de :



Et financier de :



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

ENTRE :

Le **Syndicat Intercommunal en Eau Potable Nord-Ouest Charente**, collectivité porteuse du contrat Re-Sources 2019-2023 de l'Aire d'Alimentation Source de Moulin Neuf, représenté par son Président Monsieur Franck BONNET, dûment habilité par délibération du 20 Juin 2019, ci-après désigné « SIAEP Nord-Ouest Charente »,

d'une part,

ET :

L'Agence de l'Eau Adour Garonne, établissement public de l'Etat, représentée par le Directeur général, M. Guillaume CHOISY, agissant en vertu de la délibération DL CA 18-61 du Conseil d'Administration du 8 Octobre 2018,

ET :

L'Etat, représenté par la Préfète du Département de la Charente, Madame Marie LAJUS,

ET :

Le **Département de la Charente**, représenté par le Président du Conseil départemental en exercice, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la décision de la Commission Permanente du 11 Octobre 2019,

ET :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Alain ROUSSET, agissant en vertu de la délibération n°2016.1769.CP de la Commission Permanente du 11 juillet 2016 et dûment habilité par la décision du Conseil Régional du 24 Mai 2019,

ET :

Le syndicat **Charente-Eaux**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul ZUCCHI, dûment habilité par délibération du 24 Septembre 2019

ET

L'Association Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (**ARS**),

La **SAFER Nouvelle Aquitaine**,

La **Chambre d'Agriculture de Charente**,

La **CAVAC de Villejésus**,

La coopérative **OCEALIA**,

La **coopérative de Mansle-Aunac**,

Le Négocier Agricole Centre Atlantique (**NACA**),

La Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente (**MAB**),

Le **CIVAM du Ruffécois**,

L'association **Terre de Liens Poitou-Charentes**,

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (**EPTB Charente**),

d'autre part,

VU l'article 21 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 modifiant l'article L 211-3 du code de l'environnement,

VU son décret d'application 2007-882 du 14 mai 2007,

VU la circulaire DGFAR/SDER/C2008-5030, DE/SDMAGE/BPREA/2008-n°14, DGS/SDEA/2008 en date du 30 mai 2008,

VU la convention-cadre régionale Re-Resources signée le 13 octobre 2015,

VU le Contrat de Plan entre l'Etat et la Région pour la période 2015-2020, signé le 4 mai 2015, et notamment l'axe 3 « Volet transition écologique et énergétique », en son article 9 portant sur « la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources »,

VU le programme opérationnel européen FEADER 2015-2020 pour la région Poitou-Charentes et son document de mise en œuvre le Programme de Développement Rural Régional Poitou-Charentes (PDR PC), adopté par la Commission européenne le 17 septembre 2015,

VU la délibération sur la Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en Politique régionale de l'Eau n°2018.1155.SP adoptée en séance plénière du lundi 25 juin 2018,

VU l'avis de la Commission des Interventions de l'Agence de l'Eau en date du 27 juin 2019,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	11
Article 1. Objet du contrat Re-Sources « AAC Source de Moulin Neuf » 2019 – 2023	13
Article 2. Territoire, contexte et enjeu du contrat Re-Sources	15
2.1 - Contexte général	15
2.1.2. – Présentation de la Source de Moulin Neuf	17
2.1.3. – L’AAC Source de Moulin Neuf : caractéristiques et sensibilité	25
2.1.4. – Contexte réglementaire et politique national et local en matière de préservation de l’eau vis-à-vis des pollutions diffuses	33
2.1.5. – Etat des lieux des pressions sur l’AAC Source de Moulin Neuf	39
2.1.6. – Bilan global du contrat Re-Sources 2014 – 2018.....	51
2.1.7. Eléments de synthèse du bilan 2014 – 2018.....	56
2.2 – Enjeux environnementaux sur l’AAC Source de Moulin Neuf.....	58
Article 3. Etat zéro et objectifs du contrat Re-Sources 2019 - 2023	63
3.1. – Etat Zéro	63
3.2. – Objectifs qualité du contrat Re-Sources 2019 - 2023.....	63
Article 4. Stratégie et programme d’actions	67
4.1. – Stratégie 2019 – 2023 sur l’AAC Source de Moulin Neuf.....	67
4.2. – Programme d’actions 2019 - 2023	71
Article 5. Suivi/évaluation du contrat Re-Sources 2019 – 2023.....	73
Article 6. Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche	75
6.1. – Fonction du SIAEP Nord-Ouest Charente en tant que collectivité porteuse.....	75
6.2. – Instances de pilotage locales.....	75
6.3. – Instances de pilotage départementales	80
Article 7. Engagement des signataires du contrat Re-Sources.....	83
Article 8. Données financières.....	87
Article 9. Modalités d’attribution et de versement des aides financières.....	89
Article 10. Durée du contrat territorial	91
Article 11. Révision et résiliation du contrat Re-Sources	93
11.1. – Révision du contrat Re-Sources.....	93
11.2. – Résiliation du contrat Re-Sources	93
Article 12. Litige.....	95

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Captages "prioritaires" de Charente (Données source : IGN BDTOPO et Charente Eaux, cartographie Charente Eaux 2018)	11
Figure 2 : Les captages Grenelles du SIAEP Nord-Ouest Charente (Fond : base de données topographiques BD TOPO, Cartographie : SIAEP Nord-Ouest Charente 2018).....	15
Figure 3 : Station d'eau potable de Saint-Fraigne, forage de Moulin Neuf, source de Moulin Neuf et déversoir de la source (Photographie SIAEP Nord-Ouest Charente)	17
Figure 4 : Communes desservies par le mélange des eaux de la source et du forage de Moulin Neuf .	19
Figure 5 : Evolution des concentrations en nitrates dans les eaux brutes de la source de la Moulin Neuf	22
Figure 6 : Evolution des concentrations en produits phytosanitaires dans les eaux brutes de la source de Moulin Neuf au regard des objectifs du contrat de territoire 2013-2018	24
Figure 7 : Carte des communes de l'AAC Source de Moulin Neuf.....	26
Figure 8 : Carte de la zone d'alimentation préférentielle de l'AAC Source de Moulin Neuf (Source données : Etude Hygé - Cartographie SIAEP Nord-Ouest Charente).....	28
Figure 9 : Datation et écoulement des eaux dans les captages de l'Aire d'Alimentation de la source de Moulin Neuf (Données source : Hydro-Invest (2016))	29
Figure 10 : Evolution des concentrations moyennes, minimales et maximales annuelles en nitrates sur la source de Moulin Neuf entre 2000 et 2018 (Données source : ARS)	30
Figure 11 : Localisation des périmètres de protection sur l'AAC de la source de Moulin Neuf (données source : IGN – SIAEP Nord-Ouest Charente, cartographie 07/2018).....	32
Figure 12 : Périmètres des SAGE Charente, Isle Dronne et Vienne et localisation des Aires d'Alimentations de Captages de Charente (Données source : IGN BDTOPO et cartographie Charente Eaux 09/2018).....	34
Figure 13 : Chiffres clés et périmètre du SAGE Charente (Données source : Données chiffrées extraites du projet de Plan d'aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) adopté par la CLE du 29/03/2018 et cartographie EPTB)	35
Figure 14 : Les Zones Vulnérables Directive Nitrates et les Zones d'Actions Renforcées en Charente (Données source : DDT 16).....	36
Figure 15 : Extrait de la fiche n°11 détaillant les enjeux et les mesures de l'action (Données source : www.nouvelle-aquitaine.prse.fr/os3-ameliorer-la-qualite-de-l-eau-potable-et-l-r43.html)	36
Figure 16 : Répartition des surfaces agricoles, non agricoles et des surfaces boisées sur les AAC Grenelle de Charente (Données source RPG 2017).....	39
Figure 17 : Répartition des contrats de filières sur l'AAC source de Moulin Neuf (Données source : enquête Re-Sources, SIAEP Nord-Ouest Charente).....	41
Figure 18 : Assolement sur l'AAC Source de Moulin Neuf en 2017 (Infographie SIAEP Nord-Ouest Charente ; Données source : RPG 2017).....	42
Figure 19 : Part de la SAU en AB sur les AAC Grenelle de Charente et conversions envisagées pour les agriculteur·rice·s enquêté·e·s sur l'AAC source de Moulin Neuf (Données source : enquêtes animateurs Re-Sources – SIAEP NOC et Charente Eaux 12/2017 à 04/2018)	43
Figure 20 : Interdictions de traitement pour les collectivités publiques suite à la Loi Labbé 2014.....	45
Figure 21 : Communes de l'AAC de la source de Moulin Neuf adhérentes à la charte "Terre Saine Poitou-Charentes - Votre commune sans pesticides".....	46
Figure 22 : Choix des thématiques abordées lors des animations	47
Figure 23 : Les diverses manifestations mises en place dans le cadre du programme Re-Sources	49
Figure 24 : Répartition du budget 2014-2018 sur l'AAC source de Moulin Neuf	55

Figure 25 : Répartition détaillée des dépenses 2014-2018 sur l'AAC source de Moulin Neuf	55
Figure 26 : Paysage de la plaine de Villefagnan (Crédit photo site de la commune de Villefagnan : http://villefagnan.fr/natura-2000/)	59
Figure 27 : Localisation des milieux naturels remarquables sur l'AAC source de Moulin Neuf (Données source : DDT 16, cartographie SIAEP Nord-Ouest Charente 08/2018)	59
Figure 28: Localisation des aménagements effectués et des zones humides à restaurer	61
Figure 29 : Dynamique des pesticides dans les eaux brutes de Moulin Neuf	64
Figure 30: Schéma de gouvernance global des contrats Re-Sources 2019-2023 sur les AAC Source de Moulin Neuf, Source de Roche et Puits de Vars.....	82
Figure 31: Répartition des coûts prévisionnels par objectif stratégique du Contrat Re-Sources AAC Source de Moulin Neuf 2019-2023	82
Figure 32: Détail et répartition des coûts des mesures structurantes	88

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données générales sur le SIAEP Nord-Ouest Charente	16
Tableau 2 : Caractéristiques du captage AEP de la source de Moulin Neuf.....	18
Tableau 3 : Production de la source de Moulin Neuf.....	18
Tableau 4 : Distribution des eaux issues du mélange source et forage de Moulin Neuf	18
Tableau 5 : Les suivis eaux brutes réalisés par l'ARS sur la source AEP de Moulin Neuf depuis 2013 ...	20
Tableau 6 : Synthèse des données qualité eaux brutes NITRATES de la Source de Moulin Neuf	21
Tableau 7 : Synthèse des données qualité eaux brutes PESTICIDES de la source de Moulin Neuf (Données source : ARS 2000-2018)	23
Tableau 8 : Traitement des eaux brutes du de la source de la Moulin Neuf.....	25
Tableau 9 : Fiche d'identité de l'Aire d'Alimentation de la source de Moulin Neuf.....	25
Tableau 10 : Périmètres de Protection sur l'Aire d'Alimentation de la source de Moulin Neuf	31
Tableau 11 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau et critères associés (Données source : ARS 07/2017).....	33
Tableau 12 : Occupation du sol sur l'Aire d'Alimentation de la source de Moulin Neuf (Données source : RPG 2017, DDT 16)	40
Tableau 13 : Points forts et points faibles de la conduite de la démarche Re-Sources entre 2013-2018	53
Tableau 14 : Bilan financier du contrat Re-Sources entre 2014 et 2018 sur l'AAC source de Moulin Neuf	54
Tableau 15 : Objectifs des masses d'eau et référentiels hydrogéologiques sur l'AAC source de Moulin Neuf	58

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :

Paramètres analysés sur les eaux brutes des captages Grenelle de Charente – Mise à jour fin 2017

ANNEXE 2 :

Fonctionnement hydrogéologique de l'AAC Source de Moulin Neuf

ANNEXE 3 :

Prescriptions des périmètres de protection « Source de Moulin Neuf » - AP du 18/05/1982

ANNEXE 4 :

Synthèse des pratiques agricoles sur l'AAC Source de Moulin Neuf

ANNEXE 5 :

Etat 0

ANNEXE 6 :

Prospective de l'évolution de la qualité de la Source de Moulin Neuf

ANNEXE 7 :

Liste des actions 2019-2023 de l'AAC Source de Moulin Neuf

ANNEXE 8 :

Impacts attendus pour les actions du contrat Re-Sources 2019-2023

ANNEXE 9 :

Plan de financement indicatif du contrat Re-Sources 2019-2023

ANNEXE 10 :

Livret Fiches Actions du contrat Re-Sources 2019-2023

PREAMBULE

La Source de Moulin Neuf fait partie des **13 captages d'eau potable de Charente classés prioritaires** au titre du Grenelle de l'Environnement. De plus, il existe 2 autres captages Grenelles (Coulonges et Saint-Hippolyte) situés en Charente-Maritime qui ont leur bassin d'alimentation en partie sur la Charente.

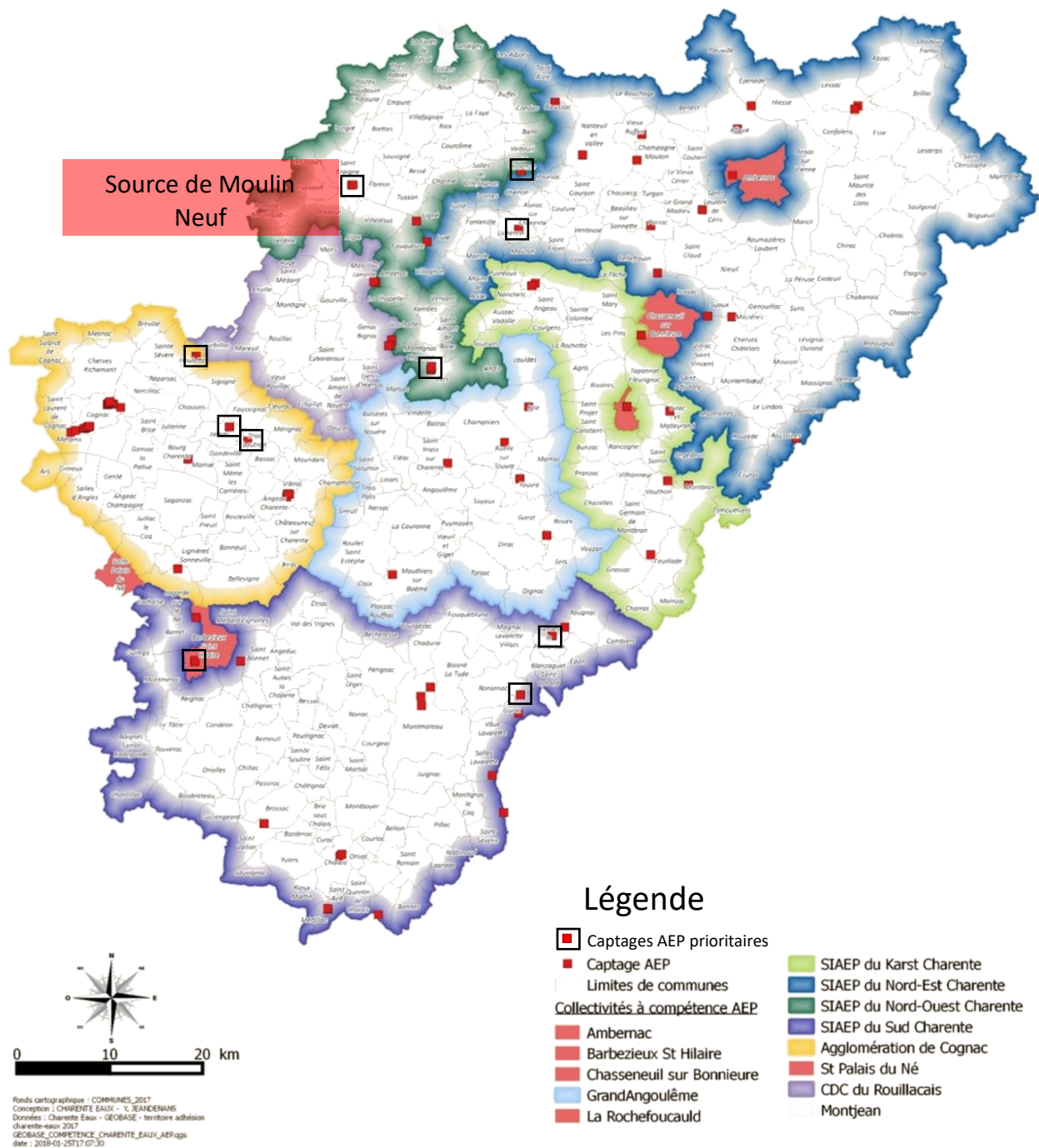


Figure 1 : Captages "prioritaires" de Charente (Données source : IGN BDTOPPO et Charente Eaux, cartographie Charente Eaux 2018)

La démarche régionale Re-Sources, initiée en 2000, **constitue un outil local particulièrement adapté pour répondre aux objectifs de préservation des captages « prioritaires ».**

Faisant suite au classement de la Source de Moulin Neuf en tant que captage « prioritaire », la démarche Re-Sources a été initiée en 2002 par le SIAEP de la région de Saint-Fraigne et conduite au travers de deux contrats. La Source de Moulin Neuf a ainsi pu bénéficier de **deux contrats Re-Sources de 5 ans entre 2008 et 2012 et entre 2014 et 2018.** Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette démarche est conduite par le **SIAEP Nord-Ouest Charente.**

Après une année de bilan des actions mises en œuvre entre 2014 et 2018 et d'état des lieux des pratiques et risques sur l'Aire d'Alimentation de Captage « Source de Moulin Neuf » (ci-après désignée AAC Source de Moulin Neuf), le SIAEP Nord-Ouest Charente et ses partenaires ont travaillé à la définition des actions nécessaires pour continuer à contribuer à l'amélioration de la qualité de la Source de Moulin Neuf.

Le présent contrat formalise le contenu et les modalités de mise en œuvre de ces actions pour la période 2019-2023.



Article 1. Objet du contrat Re-Sources « AAC Source de Moulin Neuf » 2019 – 2023

Le présent **contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents** signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau potable sur l'AAC Source de Moulin Neuf.

Il précise, en particulier :

- ▶ Les objectifs poursuivis,
- ▶ La stratégie d'intervention adoptée,
- ▶ La nature des actions ou travaux programmés,
- ▶ Le dispositif d'évaluation prévu (notamment les indicateurs de suivi),
- ▶ La gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- ▶ Les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels,
- ▶ Le plan de financement envisagé,
- ▶ Les engagements des signataires.

Outre ceux des signataires du contrat, les engagements d'autres acteurs locaux désireux de s'impliquer dans la mise en œuvre des termes du contrat pourront faire l'objet, si besoin, de conventions spécifiques avec le SIAEP Nord-Ouest Charente et les partenaires financiers.

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre de la **démarche régionale Re-Sources** formalisée par la convention régionale 2015-2020.

Il vient compléter et encadrer l'ensemble des actions financées (ou à financer) sur le territoire parmi lesquelles on peut citer, entre autres, les aides agro-environnementales (aides à l'investissement PCAE ou Mesures Agro-Environnementales par exemple, aides à la certification environnementale des exploitations), les Plans Pluri-Annuels de Gestion des syndicats de rivières, les actions mises en place dans le cadre du SAGE Charente ou encore les opérations de préservation/restauration des trames vertes et bleues des intercommunalités.

Ce contrat constitue le **3^{ème} programme quinquennal engagé sur l'AAC Source de Moulin Neuf.**



Article 2. Territoire, contexte et enjeu du contrat Re-Resources

2.1 - Contexte général

2.1.1. – Présentation du SIAEP Nord-Ouest Charente

La source de Moulin Neuf est gérée depuis le 1^{er} janvier 2017 par le **Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Nord-Ouest Charente** (cf carte figure 2), issu de la fusion de 4 syndicats intercommunaux d’alimentation en eau potable.

A noter : L’AAC de la Mouvière appartient au territoire du SIAEP Nord-Est Charente.

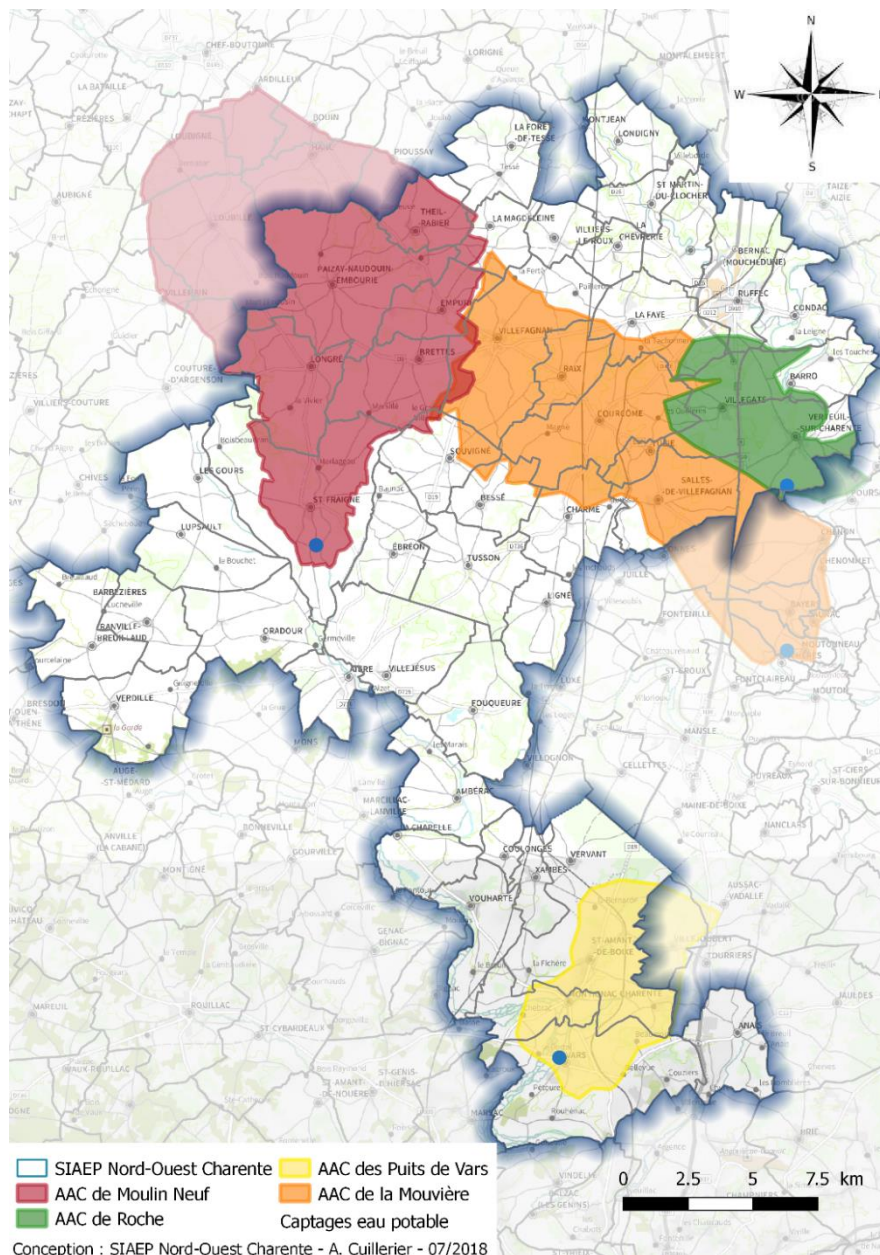


Figure 2 : Les captages Grenelles du SIAEP Nord-Ouest Charente (Fond : base de données topographiques BD TOPO, Cartographie : SIAEP Nord-Ouest Charente 2018)



Le SIAEP Nord-Ouest Charente regroupe ainsi 49 communes (cf. tableau 1) et compte 8 captages d'eau potable. La source de Moulin Neuf est l'une d'entre eux.



8 captages AEP sur le SIAEP Nord-Ouest Charente

Donc **4** captages AEP GRENELLE :
→ La source de Moulin Neuf

Nom de la collectivité porteuse	SIAEP Nord-Ouest Charente
Nombre de communes adhérentes à la collectivité porteuse	49
Nom des communes adhérentes à la collectivité porteuse	Aigre, Ambérac, Anais, Barbezières, Barro, Bernac, Bessé, Brettes, Charmé, Condac, Coulonges, Courcôme, Ebréon, Empuré, Fouqueure, La Chapelle, La Chèvrerie, La Faye, La Forêt-de-Tessé, La Magdeleine, Les Gours, Ligné, Londigny, Longré, Lupsault, Montignac-Charente, Oradour, Paizay-Naudouin-Embourie, Raix, Ranville-Breuillaud, Ruffec, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Fraigne, Saint-Martin-du-Clocher, Salles-de-Villefagnan, Souvigné, Theil-Rabier, Tusson, Tuzie, Vars, Verdille, Verteuil-sur-Charente, Vervant, Villefagnan, Villegats, Villejésus, Villiers-le-Roux, Vouharte, Xambes
Nombre de captages AEP de la collectivité	8
Nombre d'habitant·e·s desservi·e·s par la collectivité	22 285
Nombre d'abonnés de la collectivité	14 212 (données RPQS 2017)
Volume d'eaux brutes prélevées par la collectivité	2 446 267 m ³ (données RPQS 2017)
Volume d'eaux distribuées	2 680 933 m ³ (données RPQS 2017)

Tableau 1 : Données générales sur le SIAEP Nord-Ouest Charente
(Données source : SIAEP Nord-Ouest Charente, ARS Charente 01/2019 et RPQS 2017)



2.1.2. – Présentation de la Source de Moulin Neuf

► **CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE**

La source de Moulin Neuf est située sur la commune de Saint-Fraigne (16), à proximité de l'Aume (Figure 3)



Figure 3 : Station d'eau potable de Saint-Fraigne, forage de Moulin Neuf, source de Moulin Neuf et déversoir de la source (Photographie SIAEP Nord-Ouest Charente)

Les principales caractéristiques de l'ouvrage sont détaillées dans le tableau 2 :

	Source de Moulin Neuf	Forage de Moulin Neuf
Code national du point d'eau (Identifiant BSS)	06608X0034	06608X0093F
Identifiant national de l'ouvrage	BSS001RQQM	BSS001RQSS
Type d'ouvrage	Source	Forage
Date de fin de travaux	1979	1986
Profondeur totale	4 m	519 m
Commune d'implantation	Saint-Fraigne	
Propriétaire	SIAEP Nord-Ouest Charente	
Aquifère	Aquifère karstique	Aquifère captif
Nappe captée	Jurassique supérieur (Kimméridgien inférieur)	Jurassique moyen
Etat de la nappe	Libre	Captif



Métrologie sur l'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Nitramètre en continu - Thermomètre, pH-mètre, oxymètre, - Mesure de niveau en continu, - Compteur volume eaux brutes,
---------------------------------	---

Tableau 2 : Caractéristiques du captage AEP de la source de Moulin Neuf

► **CARACTERE STRATEGIQUE DE LA RESSOURCE : PRODUCTION ET DISTRIBUTION**

En 2017, le volume d'eaux brutes prélevé à la station de Saint-Fraigne (Source de Moulin Neuf + forage) est de **531 222 m³** (tableau 3).

	Source de Moulin Neuf	Forage de Moulin Neuf
PRODUCTION		
Volume total d'eaux brutes prélevé annuellement (Données RPQS 2017)	436 591 m ³	94 631 m ³
Production annuelle (Données RPQS 2017)	512 919 m ³	
Débit nominal du prélèvement	200 m ³ /h	60 m ³ /h

Tableau 3 : Production de la source de Moulin Neuf

En mélange avec les eaux du forage de Moulin Neuf situé sur la même parcelle (94 631 m³ d'eaux brutes prélevées), la Source de Moulin Neuf alimente directement 25 communes (cf. tableau 4 et figure 4).

	Source et forage de Moulin Neuf
Le DESSERTÉ EN EAU POTABLE	
Nombre de communes desservies par le mélange source et forage de Moulin Neuf	25
Nom des communes desservies par le mélange source et forage de Moulin Neuf	Aigre, Barbezières, Bessé, Brettes, Charmé, Courcôme (écart ouest), Ebréon, Empuré, La Forêt de Tissé, La Magdeleine, Les Gours, Ligné, Longré, Lupsault, Oradour, Paizay-Naudouin-Embourie, Raix, Ranville-Breuillaud, Saint-Fraigne, Souvigné, Theil Rabier, Tusson, Verdille, Villefagnan, Villejésus
Nombre d'habitant·e·s desservi·e·s par le mélange source et forage de Moulin Neuf	7 265
Rendement du réseau AEP (RPQS, 2017)	84,2 %
Prix de l'eau TTC pour 120 m³	2,86 €/m ³

Tableau 4 : Distribution des eaux issues du mélange source et forage de Moulin Neuf

(Données sources : RPQS 2017 et ARS 01/2019)

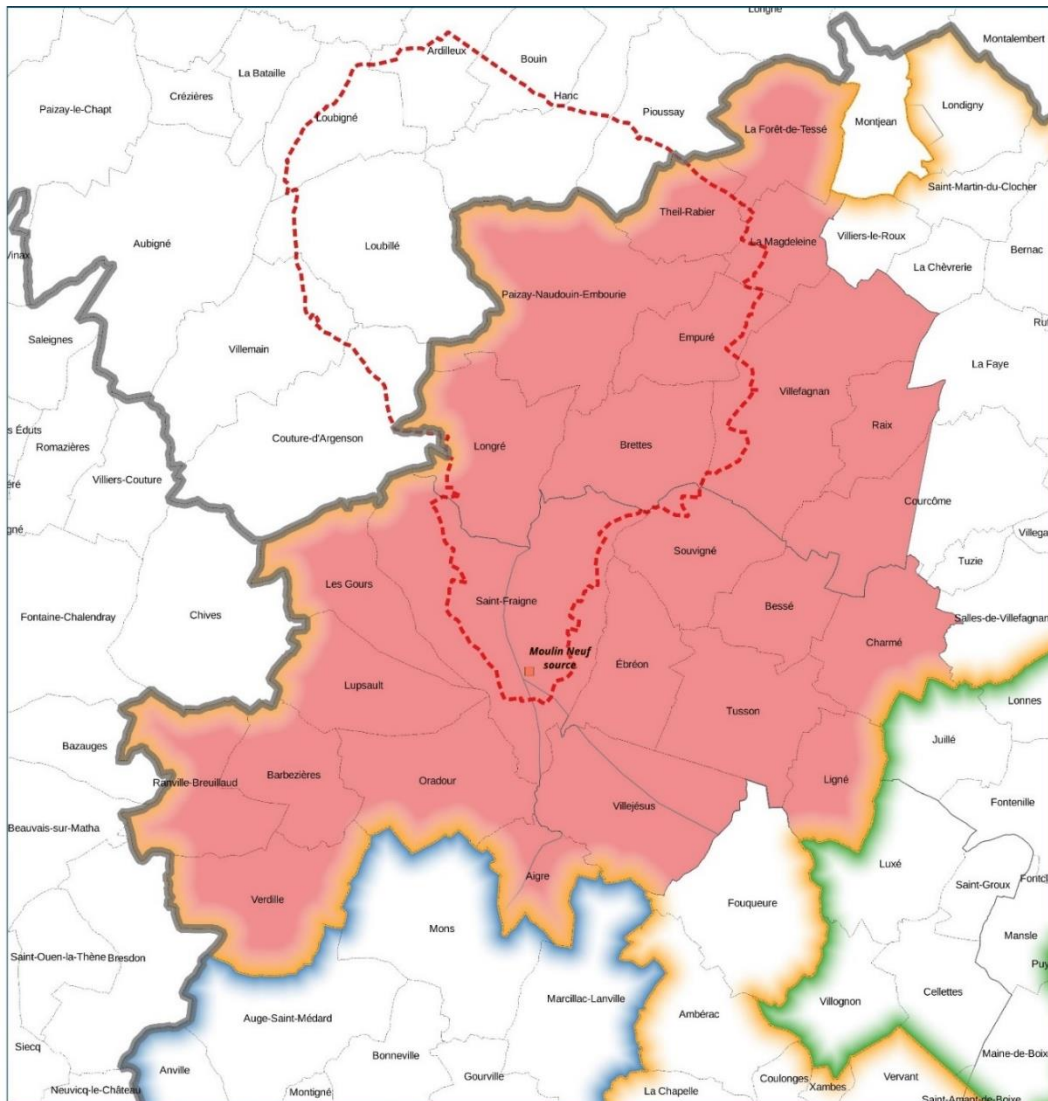


La source de Moulin Neuf dessert ainsi 32,6 % de la population du SIAEP Nord-Ouest Charente.

Le caractère stratégique de la source de Moulin Neuf tient donc notamment au nombre de communes desservies en totalité par cette ressource.



32,6 % des habitant-e-s du SIAEP Nord-Ouest Charente sont desservi-e-s par le captage Grenelle de la Source de Moulin Neuf



Légende

- ▭ Limites départementales
- ▭ Limites communales
- ▭ Captages AEP
- ▭ Source de Moulin Neuf
- ▭ Limites des AAC Grenelle
- ▭ AAC Source de Moulin Neuf
- ▭ Limites des collectivités compétentes en AEP
- ▭ SIAEP du Nord-Est Charente
- ▭ SIAEP du Nord-Ouest Charente
- ▭ CDC du Rouillacais
- ▭ Unité de distribution (communes desservies par ouvrage)
- ▭ UDI Charmé
- ▭ UDI Moulin Neuf Achat
- ▭ UDI Verdirie
- ▭ UDI Villejésus

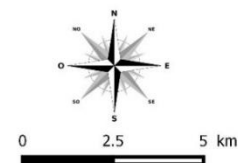


Figure 4 : Communes desservies par le mélange des eaux de la source et du forage de Moulin Neuf (Données source : ARS 01/2019, fond données IGN, cartographie Charente Eaux 09/2018)



► QUALITE DES EAUX BRUTES CAPTEES ET TRAITEMENT

→ Les suivis qualité eaux brutes en place (ANNEXE 1)

Le rythme d'analyse mise en place par l'ARS depuis 2013 permet un suivi adapté des nitrates et des molécules de produits phytosanitaires dans les eaux brutes du captage.

		Source de Moulin Neuf
SUIVI EAUX BRUTES	Nombre de prélèvements EAUX BRUTES par an pour les NITRATES	12
	Nombre de prélèvements EAUX BRUTES par an pour analyse de PRODUITS PHYTOSANITAIRES	4 Janvier / Avril / Juin / Novembre

Tableau 5 : Les suivis eaux brutes réalisés par l'ARS sur la source AEP de Moulin Neuf depuis 2013

185 matières actives sont recherchées dans le cadre du suivi phytosanitaire. Cette liste a été renforcée, à la demande de l'ARS, depuis juin 2017, avec la recherche de nouveaux métabolites.

→ Qualité des eaux brutes de la SOURCE DE MOULIN NEUF

○ Qualité vis-à-vis des NITRATES - SOURCE DE MOULIN NEUF (Tableau 6)

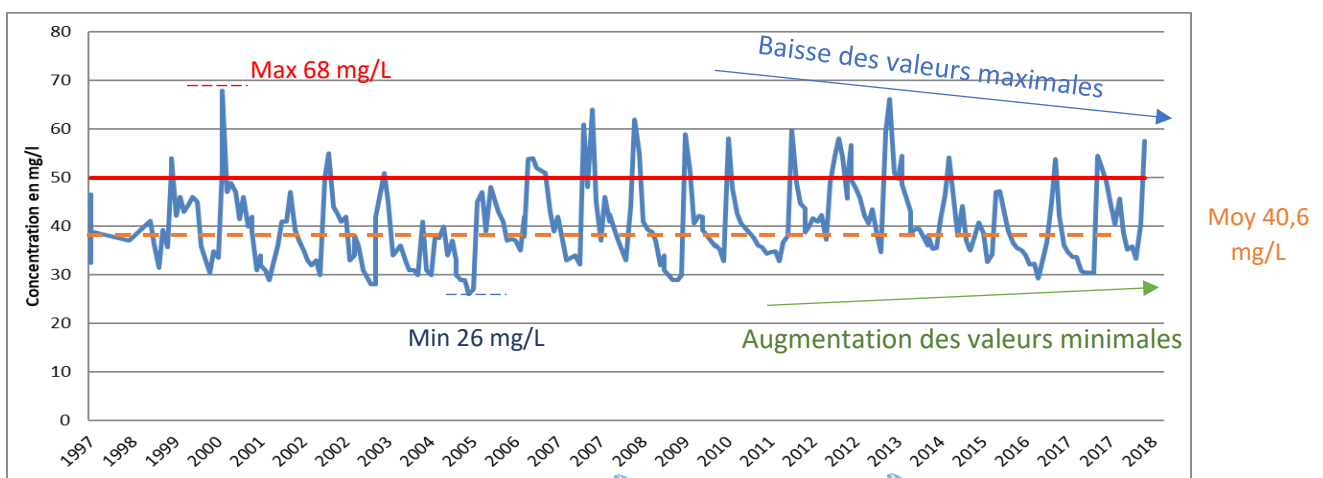
Les eaux brutes captées à la source de Moulin Neuf présentent depuis 20 ans des concentrations en nitrates supérieures à 50 mg/L (NO₃). La concentration moyenne sur la chronique disponible (1997-2018) est de 40,6 mg/L. Les **concentrations** sont globalement à la hausse depuis 1997 et **semblent cependant diminuer depuis 2008**. Toutefois, **la tendance des concentrations minimums semble être à la hausse** depuis cette même période.



NITRATES

Depuis 2013 : 12 analyses nitrate par an

		Chronique complète	Détail de la chronique		
			Avant contrat Re-Sources	1 ^{er} contrat Re-Sources	2 ^{ème} contrat Re-Sources
Période :		1997 - 2018	1997 - 2007	2008 - 2012	2013-2018
Nombre d'analyses :		255	117	63	75
Fréquence de dépassement de la norme :		13,7%	12%	15,8%	13,3%
mg/L	Moyenne NO3	40,6	39,5	41,7	41,5
	Max NO3	68	68	64	66,2
	Min NO3	26	26	29	29,2



On observe une diminution des valeurs maximales ; cela correspond à des apports d'azote dans les eaux actuelles (inf. à 5ans) et reflète les pratiques récentes.

Tableau 6 : Synthèse des données qualité eaux brutes NITRATES de la Source de Moulin Neuf
(Données source : ARS – 1997 à 2018)

En termes d'évolution de la concentration en nitrates au regard des objectifs du programme d'actions territorial 2014-2018, **l'objectif de diminuer les teneurs moyennes et maximales en nitrates est atteint**. En revanche, concernant les indicateurs d'état, **la concentration moyenne est systématiquement supérieure à 30 mg/l entre 2013 et 2018**. **Des pics de nitrates supérieurs à 50 mg/l sont également enregistrés en 2013-2014-2015, 2017 et 2018**. L'objectif d'état n'est donc pas atteint. De plus, les données relatives au temps de séjour de l'eau souterraine n'étaient pas connues quand ces objectifs ont été fixés (cf. point 3.2).



Bilan qualité NITRATES

Evolution de la concentration en nitrates au regard des objectifs du contrat de territoire

Source de Moulin Neuf		
Nitrates		
Objectifs 2018 NITRATES	Diminuer les teneurs moyennes et maximales en nitrates	ATTEINT
Indicateurs d'état	Concentration moyenne : < 30 mg/l	NON ATTEINT
	Pics de concentrations : < 50 mg/l	

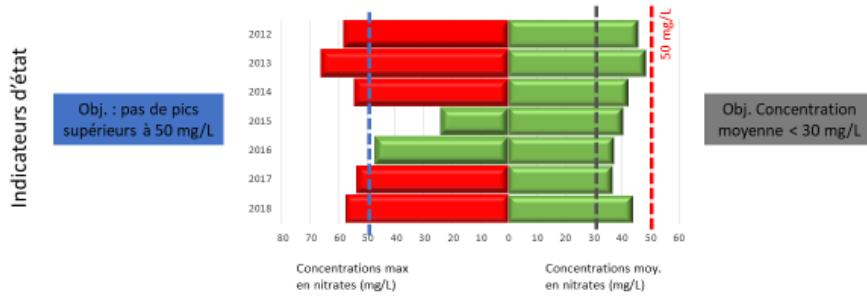


Figure 5 : Evolution des concentrations en nitrates dans les eaux brutes de la source de la Moulin Neuf au regard des objectifs du contrat de territoire 2013-2018

- **Qualité vis-à-vis des produits PHYTOSANITAIRES - SOURCE DE MOULIN NEUF** (Tableau 7)

Les teneurs en pesticides totaux (somme des concentrations des phytosanitaires analysés) de la Source de Moulin Neuf sont majoritairement **supérieures à la norme de potabilité de 0,5 µg/L jusqu'en 2004**. Une brusque augmentation de la concentration en pesticides totaux est constatée en 2018. Ces augmentations sont liées à la quantification de métabolite du métolachlore (ESA métolachlore et OXA métolachlore) et du métazachlore (ESA métazachlore et OXA métazachlore). **Ces molécules sont nouvellement analysées suite à une demande de l'ARS depuis juin 2017.**



Sur l'ensemble de la chronique la diversité de molécules quantifiées est relativement faible. En effet, jusque 2016, 3 molécules sont présentes dont 2 ayant un effet herbicide et le dernier étant un métabolite d'herbicide. En revanche, en 2017, une nouvelle molécule métabolite d'herbicide a été détectée lors d'une campagne d'analyse. Au total, **4 nouvelles molécules de produits phytosanitaires** sont détectées à la Source de Moulin Neuf. Les concentrations de ces molécules unitaires sont inférieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L depuis 2005. En 2018, 4 nouvelles molécules métabolite d'herbicide ont été détectées. 2 d'entre elles ont leurs concentrations supérieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L. **Ces molécules sont nouvellement recherchées par l'ARS depuis juin 2017.**


MOLECULES PHYTOSANITAIRES


Depuis 2013 : 4 analyses phytosanitaires / an (janvier ; avril, juin et novembre)

◆ Synthèse des résultats « pesticides totaux » :

Période :	Chronique complète	Détail de la chronique		
		Avant contrat Re-Sources	1 ^{er} contrat Re-Sources	2 ^{ème} contrat Re-Sources
2000 - 2018	2000 - 2018	2000 - 2007	2008 - 2012	2013 - 2018
Nombre d'analyses :	106	67	14	25
Taux de quantif. % :	89,6%	100%	100%	56%
Fréquence dépassement de norme (0,5µg/L) :	37%	50%	0%	0%
Moyenne sur anal. quantif (µg/L)	0,5	0,68	0,1	0,09
Max (µg/L)	2,47	2,47	0,16	0,45
Min (µg/L)	0,02	0,05	0,02	0,02

◆ Molécules concernées par les dépassements des 0.1 µg/L :

Herbicides  : Métolachlore (2000 à 2004) – ① Les process analytiques ne permettent pas de distinguer Métolachlore (interdit depuis 2003) et S-Métolachlore (autorisé)

Métabolites d'herbicides  : Atrazine Déséthyl (2000 à 2003) (interdite en 2003), ESA Métolachlore* (2018), ESA Métazachlore* (2018)

*Molécules recherchées depuis juin 2017 seulement

Tableau 7 : Synthèse des données qualité eaux brutes PESTICIDES de la source de Moulin Neuf
(Données source : ARS 2000-2018)

Les points suivants peuvent être retenus concernant les matières actives identifiées :

- ▶ **Triazines** : La molécule d'Atrazine à usage herbicide n'est plus quantifiée depuis 2009.
- ▶ **Métabolites des triazines** : L'Atrazine déséthyl, métabolite de dégradation des triazines est quantifié jusqu'en 2016.
- ▶ **Acétamides** : Depuis 2000, la molécule Métolachlore à usage herbicide est quantifiée à des concentrations supérieures à la limite de potabilité jusqu'en 2004. Les concentrations ont largement diminué sur la chronique de données disponibles. Cette molécule persiste toujours à de plus faible concentration. De plus, 2 métabolites du métolachlore ont été détectées en 2018 (ESA et OXA métolachlore). L'ESA métolachlore a des concentrations supérieures à 0,1 µg/L.
- ▶ **Pesticides divers** : Une molécule a été quantifiée qu'une seule fois en 2017, l'AMPA, métabolite de dégradation du glyphosate à des teneurs de 0,1 µg/L.
- ▶ **Organochlorés** : Deux nouvelles molécules à usage herbicide ont été quantifiées en 2018, ESA et OXA métazachlore, métabolite de dégradation du métazachlore. L'ESA métazachlore a des concentrations supérieures à 0,1 µg/L.



Les objectifs 2018 en termes de concentration en pesticides totaux fixés dans le programme d’actions 2014-2018 sont atteints. Toutefois, les concentrations en produits phytosanitaires unitaires sont partiellement atteints. En effet depuis juin 2017, parmi les nouvelles molécules recherchées suite à la demande de l’ARS, 2 molécules (ESA métolachlore et ESA métazachlore) ont des concentrations supérieures à 0,1 µg/L.

Concernant l’absence de détection de nouvelles molécules, 5 nouvelles matières actives ont été quantifiées depuis 2017. La non-atteinte de l’objectif est cependant à nuancer dans la mesure où :

- L’AMPA n’a été quantifiée qu’une seule fois en 2017,
- L’ESA métolachlore, OXA métalachlore, ESA métazachlore et OXA métazachlore sont nouvellement recherchées par l’ARS (depuis juin 2017),

Cet objectif ne semble donc pas totalement approprié pour juger de l’évolution de la reconquête de la qualité des eaux pour les produits phytosanitaires.

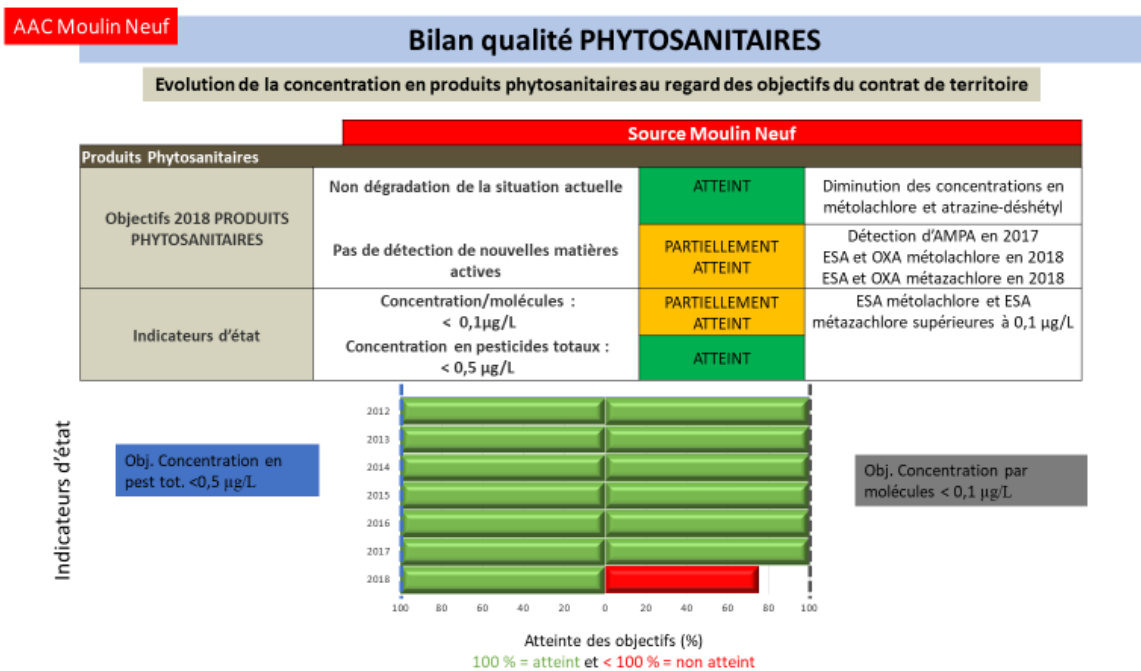


Figure 6 : Evolution des concentrations en produits phytosanitaires dans les eaux brutes de la source de Moulin Neuf au regard des objectifs du contrat de territoire 2013-2018



→ **Systèmes de traitements mis en place sur la SOURCE DE MOULIN NEUF**

En relation avec les problèmes rencontrés, les eaux brutes de la source de Moulin Neuf font l’objet d’un traitement des pesticides sur filtre CAG (Charbon Actif en Grains) avant d’être mélangées aux eaux brutes du forage de Moulin Neuf, préalablement traitées (déferrisation). Le mélange des eaux issues de la source et du forage est ensuite désinfecté au chlore gazeux (Tableau 8).

TRAITEMENT	Mélange des eaux (source/forage)	OUI (dilution des nitrates)
	Traitement des pesticides	OUI (filtre à charbon actif en granulés)
	Désinfection	OUI après mélange avec les eaux du forage

Tableau 8 : Traitement des eaux brutes du de la source de la Moulin Neuf

2.1.3. – L’AAC Source de Moulin Neuf : caractéristiques et sensibilité

► **CARACTERISTIQUES GENERALES DE L’AAC SOURCE DE MOULIN NEUF** (tableau 9 et carte figure 7)

L’étude menée par le bureau d’étude HygéO en 2004 a permis de délimiter l’Aire d’Alimentation du Captage (AAC) de la Source de Moulin Neuf. Cette aire d’alimentation s’étend sur les départements de la Charente et des Deux Sèvres sur 12 500 ha. Cependant, d’après le RPG 2011, la Surface Agricole Utile (SAU) de l’AAC est de 11 500 ha, ce qui représenterait 92 % de la surface totale de l’AAC. La surface de cette dernière a donc été recalculée à partir des données remises à jour. **La surface du bassin est donc de 14 000 ha.**

Aire d’Alimentation de Captage de la Source de Moulin Neuf	
FICHE IDENTITE	Surface de l’AAC 14 000 ha
	Nombre de communes 16
	Nom des communes Communes en Charente : Brettes, Empuré, Longré, La Magdeleine, Paizay-Naudouin-Embourie, Theil-Rabier, Saint-Fraigne, Villefagnan Communes en Deux-Sèvres : Ardilleux, Bouin, Couture d’Argenson, Hanc ¹ , Loubigné, Loubillé, Pioussay, Villemain
	Nombre d’habitant·e·s estimé 2 779 habitant·e·s
	Surface agricole 2017 11 500 ha (82,1 % de l’AAC)
	Nombre d’exploitations 220 (116 exploitations couvrent 90% de la SAU)

Tableau 9 : Fiche d’identité de l’Aire d’Alimentation de la source de Moulin Neuf

¹ Les communes de Hanc / Bouin / Pioussay et Ardilleux ont fusionné en commune nouvelle Valdelaume, le 1^{er} janvier 2019.

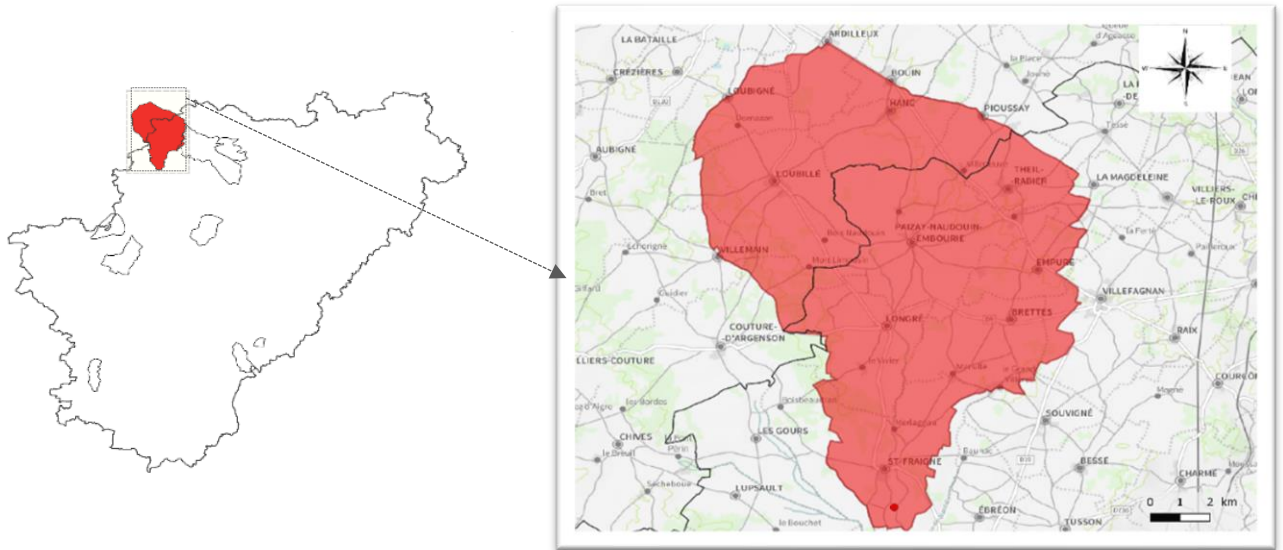


Figure 7 : Carte des communes de l'AAC Source de Moulin Neuf
(Données source : IGN BDTOP0, infographie SIAEP Nord-Ouest Charente)

A noter :

- L'AAC de la source de Moulin Neuf est mitoyenne de l'AAC source de la Mouvière ;
- Les communes de Brettes, Empuré, La Magdeleine et Villefagnan font également partie du territoire du programme Re-Sources mis en place sur l'AAC de la source de la Mouvière porté par le SIAEP Nord-Est Charente ;



► FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE (ANNEXE 2)

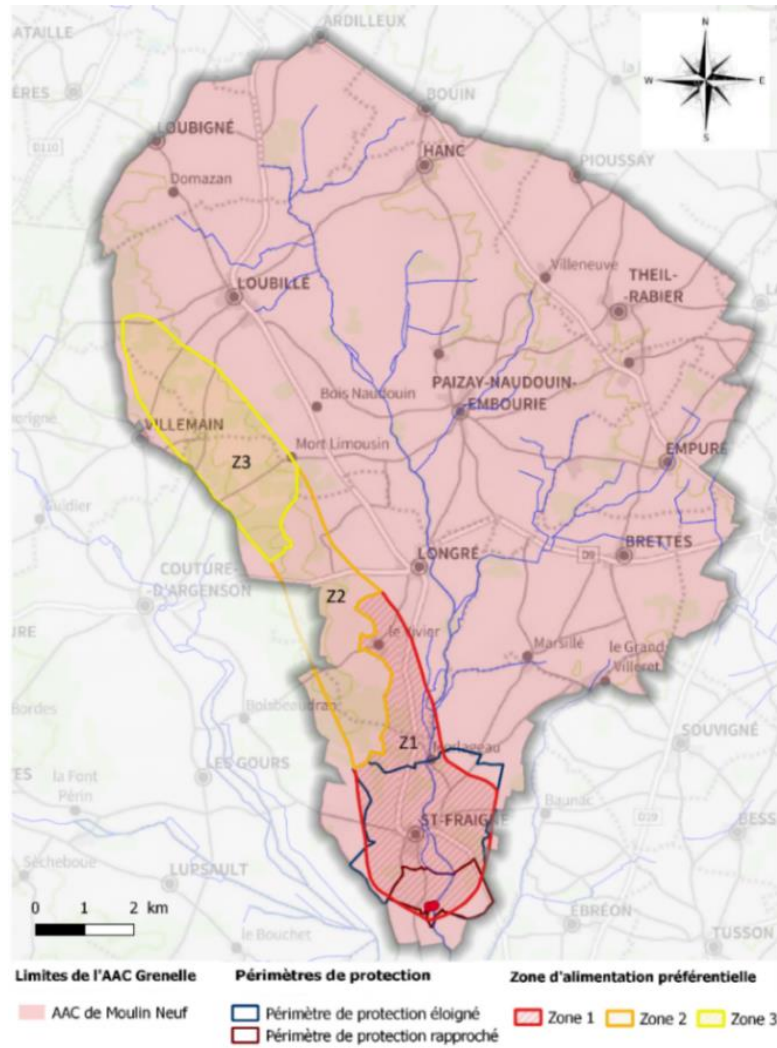
Le captage de Moulin Neuf est situé dans l'aquifère épidermique, fissuré et fracturé du Kimméridgien (Jurassique supérieur). Cet aquifère est composé de calcaires, calcaires argileux et de marnes et son épaisseur varie de 10 à 30m. Les émergences naturelles se font à la faveur de la fracturation et de la topographie, en bordure de l'Aume.

Les eaux de la source sont mélangées aux eaux d'un forage profond dans l'Infra-Toarcien. Ce mélange permet d'obtenir une eau potable et conforme à la législation en vigueur vis-à-vis de la pollution aux nitrates.

La ZAP a une superficie de 3 150 ha dont 2 435 ha de SAU. 3 secteurs ont pu être différenciés au regard de leur sensibilité à l'infiltration des pollutions :

- **La zone de sensibilité 1 (Z1)** située aux abords de la source. Elle est concernée par la présence d'une faille, par des zones de pente assez significative sur les coteaux de la vallée de l'Aume et par des sols sensibles à l'infiltration. **Cette zone a une surface de 1 290 ha et constitue le secteur le plus vulnérable aux pollutions.**
- **La zone de sensibilité 2 (Z2)** est formée de sols sensibles à l'infiltration. Toutefois, la géologie et la topographie n'induisent pas de sensibilité particulière. **Sa superficie est de 850 ha.**
- **La zone de sensibilité 3 (Z3)** constitue **le secteur le moins sensible** de la zone et présente une superficie de **1 007 ha.**

22,5 % de la surface de l'Aire d'alimentation de Moulin Neuf est située sur la zone d'alimentation préférentielle (ZAP) et est considérée comme vulnérable vis-à-vis des polluants. La zone la plus vulnérable est située aux abords de la source. Elle est caractérisée par la présence d'une faille (qui constitue un axe majeur d'écoulement rapide des eaux vers la source) et par des zones de pente assez significative sur les coteaux de la vallée de l'Aume et par des sols très sensibles à l'infiltration (groies superficielles) (Etude Hygéo, 2004).



Conception : SIAEP Nord-Ouest Charente - A. Cuillierier - 10/2018

Figure 8 : Carte de la zone d'alimentation préférentielle de l'AAC Source de Moulin Neuf (Source données : Etude Hygéo - Cartographie SIAEP Nord-Ouest Charente)



► TEMPS DE RENOUVELLEMENT DE LA NAPPE CAPTEE

Une **étude de datation des eaux** a été réalisée dans le cadre du programme d'actions Re-Sources 2014-2018 sur l'AAC de la source de Moulin Neuf (Hydro-Invest, 2016).

Cette étude a permis de conclure (cf. figure 9) que les temps de séjours dans la nappe souterraine varient sensiblement entre hautes eaux et basses eaux. L'eau circulant dans les calcaires fracturés dans la frange épidermique est constituée de deux composantes :

- Une composante « actuelle », en période de hautes eaux, transitant à grande vitesse par le réseau transmissif via les fractures ouvertes.
- Une composante « ancienne » qui est stockée dans le réseau capacitif et elle représente l'écoulement de base. Les temps de séjours des eaux anciennes sont relativement longs de l'ordre de 30 à 35 ans en période de basse eau. La composante « actuelle » est quant à elle négligeable.

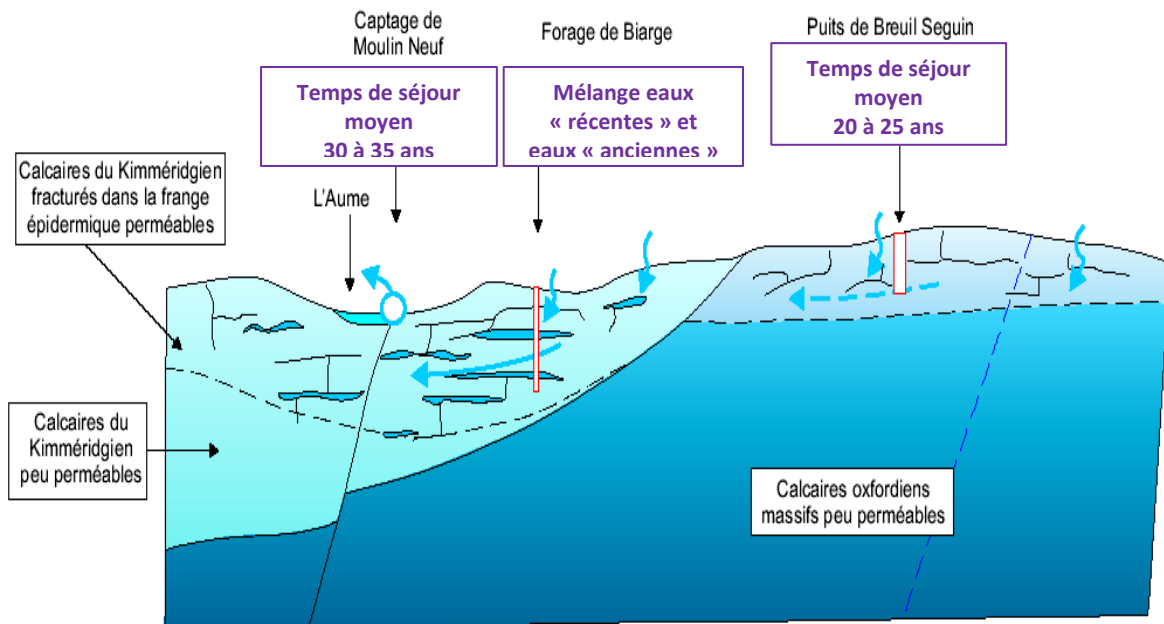


Figure 9 : Datation et écoulement des eaux dans les captages de l'Aire d'Alimentation de la source de Moulin Neuf (Données source : Hydro-Invest (2016))

Les résultats de **l'étude de datation des eaux permettent de compléter les connaissances sur les résultats de la qualité des eaux du captage de Moulin Neuf.**

Les eaux anciennes circulent lentement au sein des calcaires fissurés du Kimméridgien Inférieur. Leur qualité reflète le cumul des contaminations sur plusieurs années. Ces eaux sont captées en période de basses eaux, les concentrations minimums en nitrates peuvent donner des informations sur l'évolution de la qualité de ces eaux présentes dans le domaine capacitif.

Quant aux eaux récentes, elles circulent plus rapidement (de quelques jours à 5 ans) via les fractures du Kimméridgien Inférieur (domaine transmissif). Elles sont captées en période de hautes eaux en mélange avec les eaux anciennes.

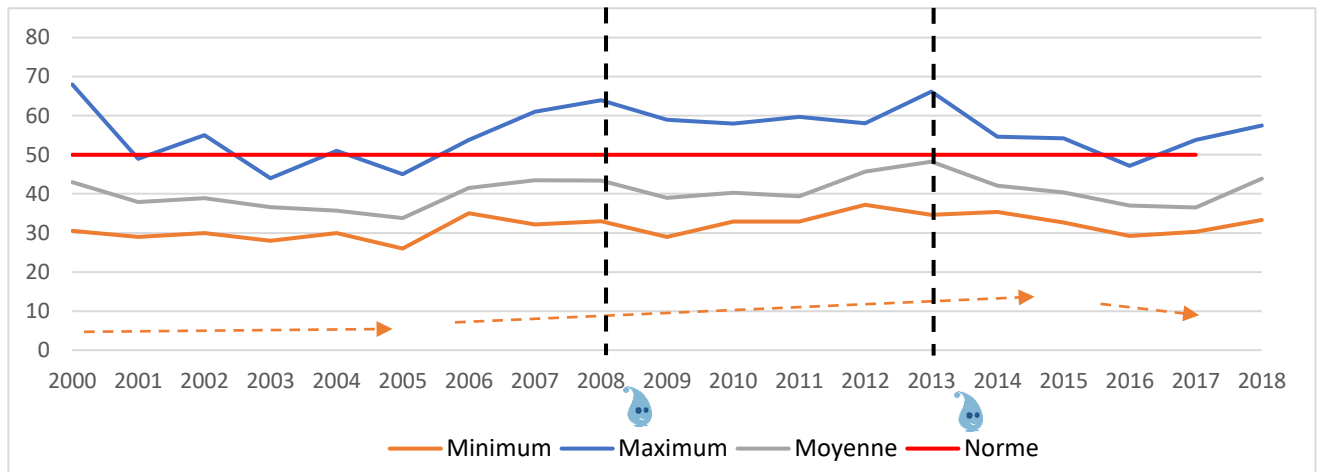


Figure 10 : Evolution des concentrations moyennes, minimales et maximales annuelles en nitrates sur la source de Moulin Neuf entre 2000 et 2018 (Données source : ARS)

Pour la source de Moulin Neuf, les concentrations minimums en nitrates semblent être globalement constant jusqu'en 2005 puis les teneurs semblent augmenter sur la période 2006-2015 et enfin légèrement diminuer jusqu'en 2017. Cette augmentation peut être interprétée comme une relative « dégradation » de la qualité des eaux du domaine capacitif pour le paramètre nitrates. Puis, cette légère baisse des teneurs en nitrates peut être traduite comme une « amélioration » partielle de la qualité des eaux du domaine capacitif. Cette interprétation peut cependant être sujette à discussion, l'évolution de la qualité des eaux brutes en nitrates dans les années à venir viendra la confirmer ou la contredire.

L'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux brutes captées à la source de Moulin Neuf devrait être réalisé sur un intervalle de temps de 30-35 ans (cf article 3). De plus, sur la durée du contrat, les actions proposées seront intensifiées sur la zone d'alimentation préférentielle de l'AAC afin d'espérer une diminution des pics de nitrates issus des transferts d'eau rapides.



► **PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE MOULIN NEUF**

La protection des sites de captage d'eau destinée à la consommation humaine relève des dispositions du **Code de la Santé Publique** (articles L.1321-2 et R.1321-13). Un arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Les périmètres de protection de la source de Moulin Neuf ont été instaurés par arrêté préfectoral du **18 Mai 1982** (cf. tableau 10 et carte figure 11).

PERIMETRES DE PROTECTION	Source de Moulin neuf		Forage de Moulin Neuf
	Surface du Périmètre de Protection Immédiate (PPI)	7 800 m ²	7 800 m ²
	Surface du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)	169 ha	169 ha
	Surface du Périmètre de Protection Eloignée (PPE)	780 ha	180 km ²
	Existence d'une DUP pour les périmètres de protection	Oui	Oui
	Indice de protection de la ressource	64 %	
	Surface acquise par le Syndicat	7 800 m ² (PPI)	
	SAU du périmètre de protection rapprochée (PPR)	Non connue	Non connue
	Surface acquise par le syndicat / SAU PPR	-	-

Tableau 10 : Périmètres de Protection sur l'Aire d'Alimentation de la source de Moulin Neuf

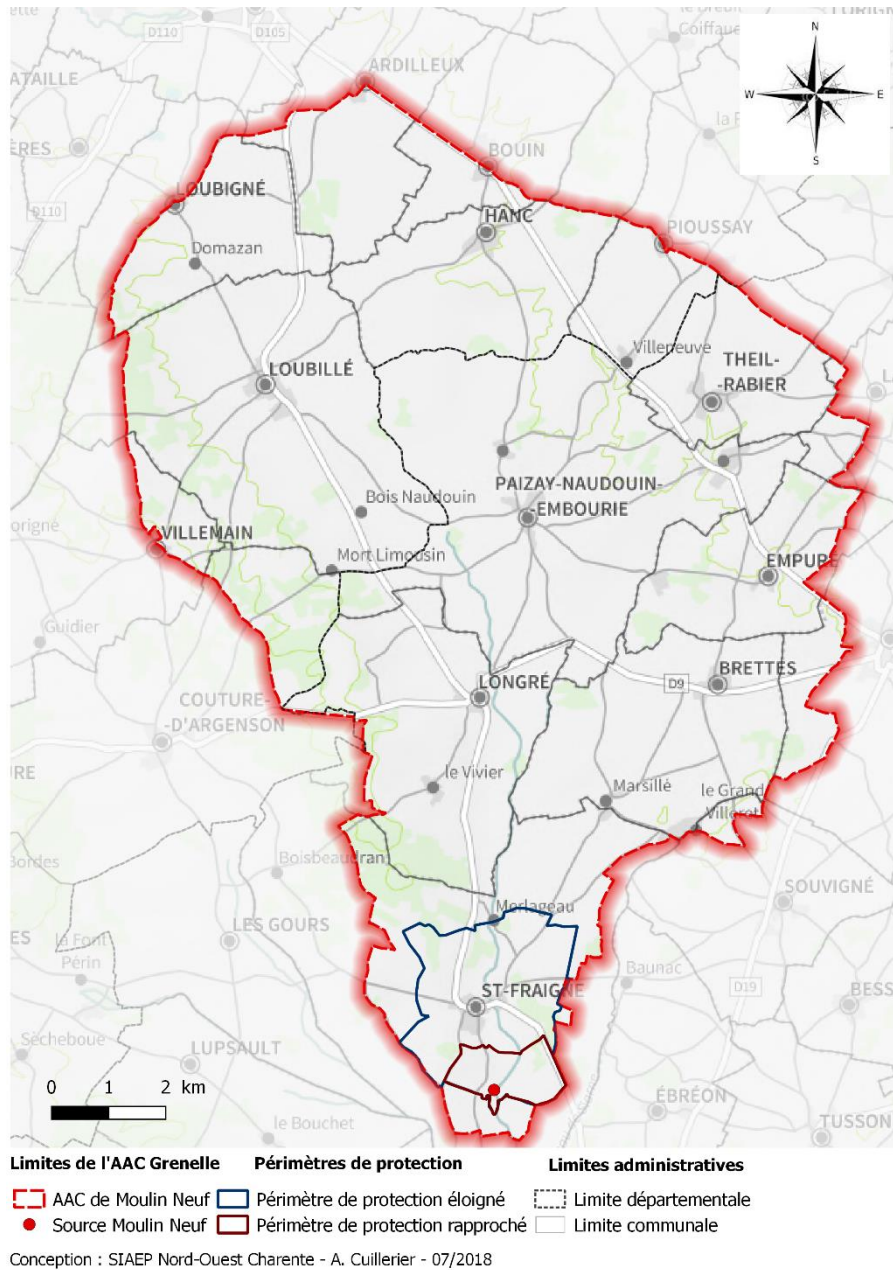


Figure 11 : Localisation des périmètres de protection sur l’AAC de la source de Moulin Neuf (données source : IGN – SIAEP Nord-Ouest Charente, cartographie 07/2018)

A noter : les prescriptions et recommandations relatives à chaque périmètre sont spécifiées en **ANNEXE 3**.



Un indicateur nommé indice d'avancement de la protection de la ressource a été établi par l'ARS afin de juger de l'état d'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage (cf. tableau 11)

0 %	Aucune action
20 %	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Tableau 11 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau et critères associés (Données source : ARS 07/2017)

Pour la source de Moulin Neuf, l'indice d'état d'avancement est de 64 % (arrêté préfectoral établi et complétement mis en œuvre).

2.1.4. – Contexte réglementaire et politique national et local en matière de préservation de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses

► LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU (DCE) ET LES LOIS SUR L'EAU NATIONALES

La **directive européenne 2000/60/CE** fixe des objectifs pour les eaux souterraines et précise en particulier dans son article 7 que **les états membres doivent assurer la protection de ces points de captages afin de prévenir de la détérioration de leur qualité de manière à réduire le degré de traitement à la production d'eau potable [...]**.

La **loi 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)** transpose en droit français la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000. **L'article 21 de la LEMA** (codifié dans le L 211-3 du code de l'environnement) prévoit, en réponse à l'article 4 de la DCE, **de délimiter des zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel et futur et d'y établir des programmes d'actions.**



► LE SDAGE ADOUR GARONNE 2016 – 2021

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, au travers son orientation B de réduction des pollutions, considère « l'amélioration de la qualité » comme « indispensable à l'atteinte du bon état des eaux d'une part, d'autre part à la mise en conformité vis-à-vis de l'alimentation en eau potable, de la baignade et des loisirs nautiques, de la pêche et de la production aquacole et conchylicole ».

Le SDAGE identifie par ailleurs des enjeux et territoires sur lesquels l'action devra porter en priorité pour atteindre les objectifs, les captages prioritaires, dont la source de Moulin Neuf, font partie de ces territoires (disposition B25).

► LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) CHARENTE

L'AAC Source de Moulin Neuf est comprise dans le territoire du SAGE Charente (cf. figure 12).

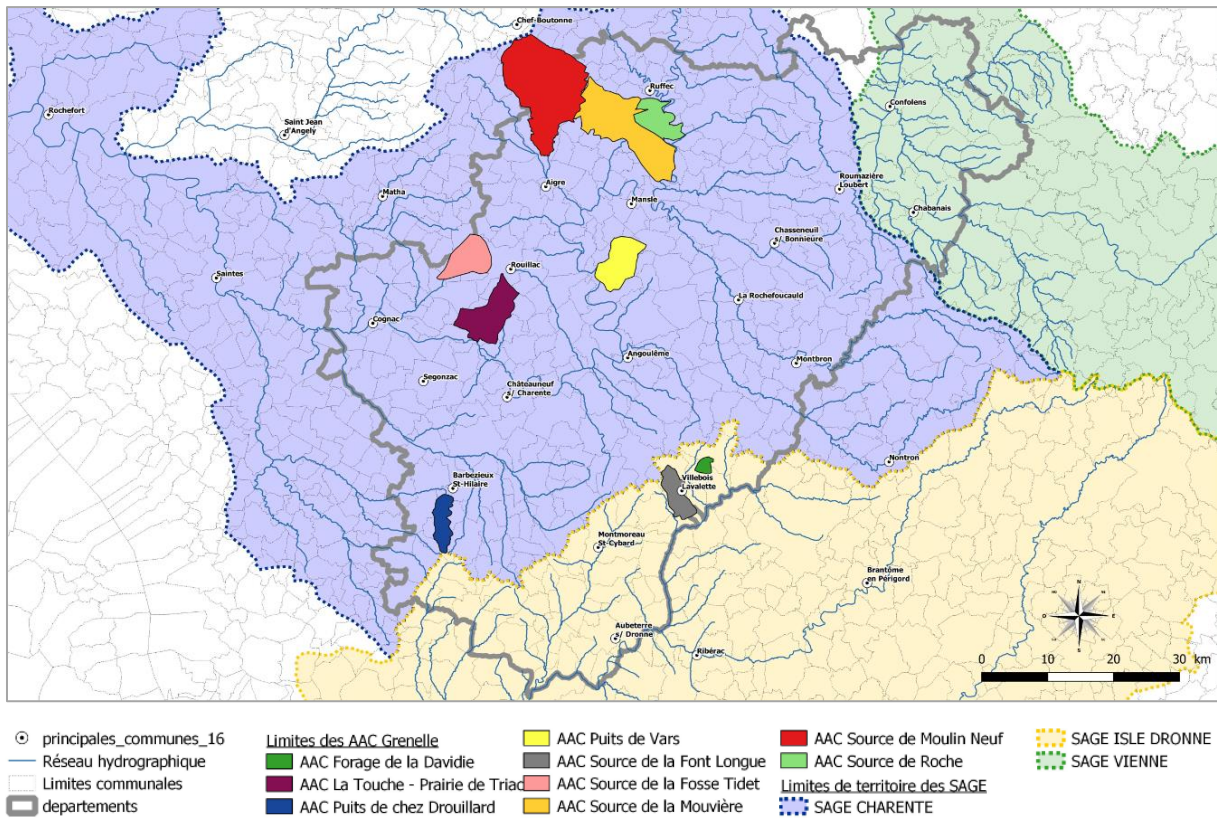


Figure 12 : Périmètres des SAGE Charente, Isle Dronne et Vienne et localisation des Aires d’Alimentations de Captages de Charente (Données source : IGN BDTOP0 et cartographie Charente Eaux 09/2018)

Le SAGE Charente est porté par l’EPTB Charente (« Syndicat mixte pour l’aménagement du fleuve Charente et de ses affluents », cf. figure 12).



SAGE Charente - les chiffres clés

Superficie : 9 300 km²
 670 000 habitant·e·s
 1 Région (Nouvelle Aquitaine)
 6 départements : Charente-Maritime, Charente, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Dordogne
 709 communes (en 2016)

Figure 13 : Chiffres clés et périmètre du SAGE Charente (Données source : Données chiffrées extraites du projet de Plan d'aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) adopté par la CLE du 29/03/2018 et cartographie EPTB)

Le SAGE Charente est aujourd'hui en **fin de phase d'élaboration**. Le projet SAHE Charente, PAGD (Plan d'aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques) et règlement, a été **adopté par la CLE du 29 mars 2018**. Il est actuellement soumis à enquête publique sur l'ensemble du bassin versant.

Le projet de SAGE identifie parmi les 6 orientations de son PAGD la « **Gestion et prévention des intrants et rejets polluants** » et une des 4 règles de son règlement veille à « **Protéger les ressources souterraines stratégiques pour l'eau potable** ». En ce sens, le présent contrat s'articule avec les dispositions du SAGE Charente.

Le contenu du contrat Re-Resources 2019 – 2023 a été soumis à l'avis de la CLE du SAGE Charente le 11 avril 2019.

► **REGLEMENTATIONS RELATIVES A LA GESTION DES APPORTS AZOTES ET PHYTOSANITAIRES**

Par ailleurs, différents textes encadrent l'usage de produits phytosanitaires et de fertilisants azotés et contribuent à la lutte contre les risques de pollutions diffuses :

- ▶ La réglementation « Zones Vulnérables » relative à la Directive Nitrates (6^{ème} Programme d'Actions Zones Vulnérables) : l'AAC source de Moulin Neuf fait partie des Zones d'Actions Renforcées qui présentent une réglementation particulière (cf. figure 14) ;
- ▶ La réglementation en matière de Zones Non Traitées ;
- ▶ Les mesures destinées à préserver les lieux et établissements accueillant des personnes vulnérables au risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques ;
- ▶ La loi Labbé relative à l'utilisation des pesticides hors zone agricole.

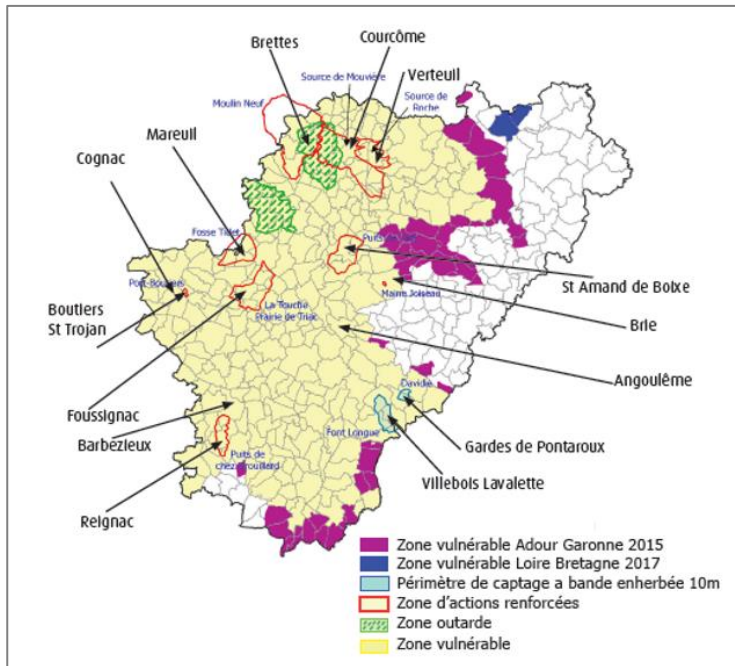


Figure 14 : Les Zones Vulnérables Directive Nitrates et les Zones d’Actions Renforcées en Charente (Données source : DDT 16)

► PLAN NATIONAL SANTE ENVIRONNEMENT ET SA DECLINAISON REGIONALE

L’action 56 du Plan National Santé et Environnement 3, « mettre en œuvre la protection des captages utilisés pour l’alimentation en eau potable (AEP) contre les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses », reprend l’objectif de protection des aires d’alimentation de 1000 captages prioritaires aujourd’hui dégradés par les pollutions diffuses en élaborant et en mettant en œuvre des plans d’actions visant à résorber la pollution.

De ce fait, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, le troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3) 2017-2021 prévoit, pour l’objectif stratégique « Améliorer la qualité de l’eau potable et l’accès à une alimentation saine et durable », 3 fiches actions, dont la fiche-action 11 « Agir sur la ressource en amont pour améliorer la qualité et la fiabilité de l’eau potable » (cf. figure 15) en lien avec l’ambition du contrat Re-Resources.

Les enjeux en Nouvelle-Aquitaine

Prévenir et à anticiper de façon durable les risques liés à l’eau potable... Afin de limiter les traitements à mettre en œuvre, sécuriser la production de l’eau potable et garantir une bonne qualité de l’eau au robinet

Quelles sont les mesures de l’action ?

<p>1</p> <p>Favoriser la mise en œuvre des démarches et actions pour protéger les captages prioritaires par rapport aux pollutions diffuses</p> <p>Toute la durée du PRSE</p>	<p>2</p> <p>Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la protection des captages contre les pollutions</p> <p>Toute la durée du PRSE</p>	<p>3</p> <p>Conduire des actions d’amélioration de la connaissance et de recherche appliquée sur la qualité de la ressource</p> <p>Toute la durée du PRSE</p>
--	--	--

Figure 15 : Extrait de la fiche n°11 détaillant les enjeux et les mesures de l’action (Données source : www.nouvelle-aquitaine.prse.fr/os3-ameliorer-la-qualite-de-l-eau-potable-et-l-r43.html)



► PLAN ECOPHYTO II

L'action 21 du Plan Ecophyto II, « Susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques à l'échelle des territoires », vise à encourager et faciliter les dynamiques collectives visant à une **amélioration de la qualité de la ressource en eau sur les aires d'alimentation des 1 000 captages prioritaires**, avec une attention particulière sur la réduction des herbicides et du glyphosate en particulier.

► PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le **plan d'adaptation au changement climatique** adopté par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en juillet 2018 présente une mesure qui vise notamment à « **assurer la protection (en quantité et en qualité) des ressources souterraines des captages d'eau potable et d'eau minérale ainsi que des zones à protéger pour le futur** » par la réduction des pollutions à la source (pesticides, polluants émergents) pour « garantir un moindre coût de traitement de l'eau potable ».



FOCUS : Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE)

Le décret relatif aux zones soumises à contraintes environnementales du 14 mai 2007 (Décret n°2007-882) rend opérationnel les dispositions de la LEMA sur les aires d'alimentation de captages mentionnées au L.211-3 du code de l'environnement. Il définit un **cadre réglementaire** qui permet au **Préfet** :

- De délimiter la « zone soumise à contraintes environnementales » ;
- **D'établir sur cette zone, par arrêté préfectoral, un programme d'actions à destination des propriétaires agricoles et des propriétaires fonciers.** Ce programme devra être compatible avec le SDAGE ;
- Le cas échéant, **de rendre obligatoire certaines des mesures précisées dans cet arrêté « programme d'actions »** au regard de l'atteinte des objectifs fixés :
 - À l'expiration d'un délai de 3 ans suivant la publication du programme d'actions,
 - Dans les douze mois qui suivent la publication du programme d'actions pour les captages pour lesquels une autorisation a été accordée pour utiliser, pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, des eaux non conformes aux limites de qualité.

Le XIème programme de l'Agence de l'eau Adour Garonne présente la disposition suivante : « [...] lors du renouvellement des contrats territoriaux agricoles, un accompagnement réglementaire adapté (type ZSCE ou équivalent) sera exigé ».

L'AAC Source de Moulin Neuf, qui aborde, son troisième contrat Re-Sources, entre dans ce cas de figure.

L'Agence de l'eau Adour Garonne souhaite, au travers de cette disposition, engager ses financements sur les territoires où toutes les conditions de réussite sont présentes : engagement de la collectivité porteuse et des acteurs techniques locaux, engagement des services de l'Etat.

Les AAC de Charente connaissent malgré les nombreuses actions volontaires déjà menées des problèmes qualitatifs importants. Afin de ne pas interrompre les efforts engagés depuis de nombreuses années et dans l'objectif de l'amélioration de la qualité des eaux, le maintien des aides de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur la programmation 2019-2023 s'avère nécessaire.

Ainsi, pour satisfaire aux exigences du 11ème programme de l'Agence de l'eau Adour Garonne, Madame la préfète a adressé le 21 janvier 2019, un courrier d'engagement dans la démarche ZSCE sur les AAC de Charente au directeur général de l'agence de l'eau Adour Garonne. Elle y propose notamment de scinder les AAC Grenelle en 3 groupes permettant d'engager successivement les AAC en ZSCE entre 2019 et 2021.

Par un courrier du 14 mars 2019, l'Agence de l'Eau a validé la proposition d'échéancier de la DDT ainsi que le maintien du principe son accompagnement financier pour l'ensemble des aires d'alimentation de captages de Charente, sous réserve de l'avis favorable de son conseil d'administration concernant les contrats Re-Sources 2019 – 2023 déposés par les collectivités porteuses

Pour l'AAC Source de Moulin Neuf, la procédure « ZSCE » doit être lancée courant 2020.

La mise en œuvre du contrat Re-Sources qui vise à prévenir et réduire les risques de pollutions diffuses dans les captages d'eau potable, s'inscrit en parfait cohérence avec les attentes réglementaires et politiques nationales et locales en matière de prévention des pollutions.

Conformément aux attentes du XIème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour Garonne, la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions sur l'AAC Source de Moulin Neuf devra s'accompagner de la mobilisation du dispositif des « Zones Soumises à Contraintes Environnementales ».



2.1.5. – Etat des lieux des pressions sur l’AAC Source de Moulin Neuf

L’ensemble des informations et données relatives aux activités, pratiques et pressions présentes sur l’AAC Source de Moulin Neuf ainsi que leur évolution entre la situation initiale et après sont disponibles au sein du Bilan Re-Resources 2013-2017 de l’AAC Source de Moulin Neuf (SIAEP Nord-Ouest Charente, 2019). Ce bilan est annexé au présent contrat.

► **AGRICULTURE ET TRAJECTOIRE D’EVOLUTION DES PRATIQUES**

L’AAC de Moulin Neuf présente ainsi le taux de surface agricole le plus élevé des AAC Grenelle de Charente.

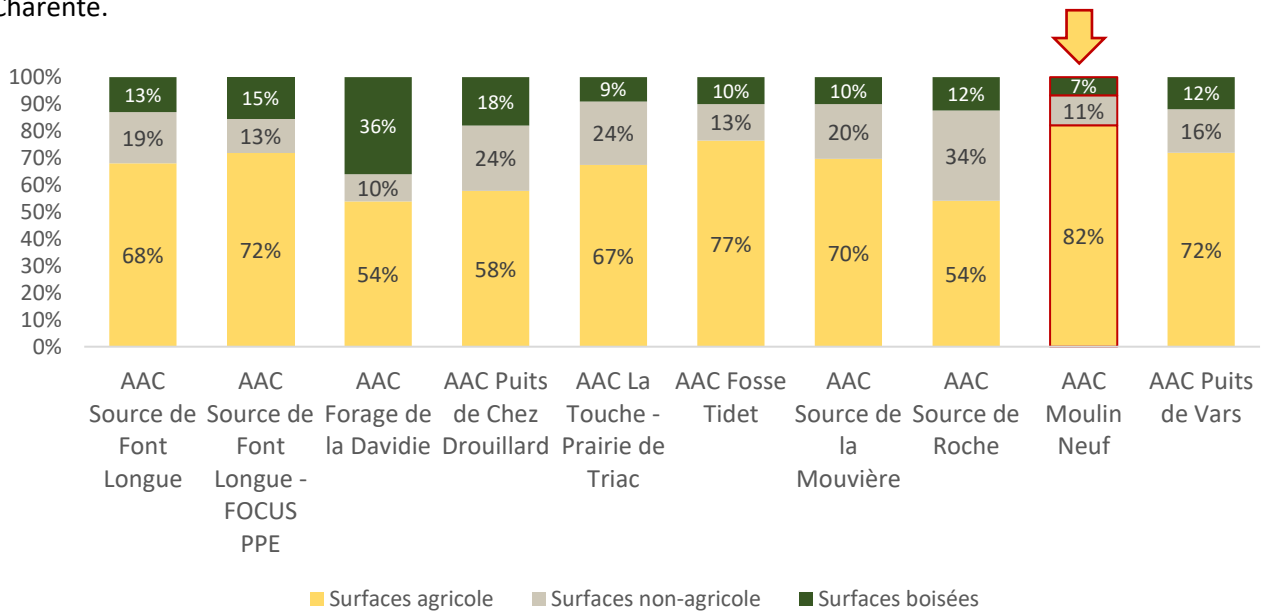


Figure 16 : Répartition des surfaces agricoles, non agricoles et des surfaces boisées sur les AAC Grenelle de Charente (Données source RPG 2017)

L’AAC de Moulin Neuf est un territoire céréalier. La surface consacrée à la production de céréales représente 72% de la SAU en 2017 (8 200 ha), et on atteint 82% de la SAU en ajoutant les oléagineux et protéagineux.



Aire d’Alimentation de Captage de la Source de Moulin Neuf			
OCCUPATION DU SOL	Surface de l’AAC	14 000 ha	
	Surface cultivée (SAU)	11 500 ha	82 % de la Surface totale de l’AAC
	BOIS	944 ha	7 % de la Surface totale de l’AAC
	Surfaces agricoles en HERBE	1 523 ha	13,2 % de la SAU
	Surfaces agricoles en VIGNES	27 ha	0,2 % de la SAU
	Surfaces agricoles en GRANDES CULTURES	9 770 ha	85 % de la SAU
	AUTRES SURFACES AGRICOLES	180 ha	1,6 % de la SAU
	Surfaces URBANISEES	420 ha	3 % de la Surface totale de l’AAC
	AUTRES SURFACES NON AGRICOLES Voieries, zones naturelles...	1136 ha	8% de la Surface totale de l’AAC

Tableau 12 : Occupation du sol sur l’Aire d’Alimentation de la source de Moulin Neuf (Données source : RPG 2017, DDT 16)

La filière Grandes Cultures a été marquée ces dernières années (2013-2017) par un contexte économique et climatique défavorable sur un territoire qui présente des sols à faibles potentiels (terres de groies superficielles).

Malgré ce contexte, les exploitant·e·s interrogé·e·s sur l’AAC² se disent toutefois plutôt satisfait·e·s (64%) des performances économiques de l’exploitation voire satisfait·e·s à très satisfait·e·s (38%).

En réponse aux cours instables des marchés, des contrats de filières s’établissent entre les agriculteur·rice·s et les organismes collecteurs : 60% des exploitations de l’AAC de Moulin Neuf sont engagées dans au moins un contrat (cf. figure 17). Ces contrats de filières mis en place par les OPA permettent une sécurité financière sur des productions moins habituelles (par exemple le millet) et donc une diversification des assolements. Les contrats de filière peuvent également rémunérer des engagements agro-environnementaux (par exemple avec le blé meunier Culture Raisonné Contrôlée).

² Dans le cadre du bilan de fin de contrat 213 – 2017, 47 exploitations de l’AAC Source de Moulin Neuf ont été enquêtées par les animatrices Re-Sources (soit 43% de la SAU totale). Ces enquêtes portaient sur le contexte socio-économique local, la perception des actions de protection de la ressource mais aussi et surtout sur les pratiques et systèmes de productions de l’exploitation.

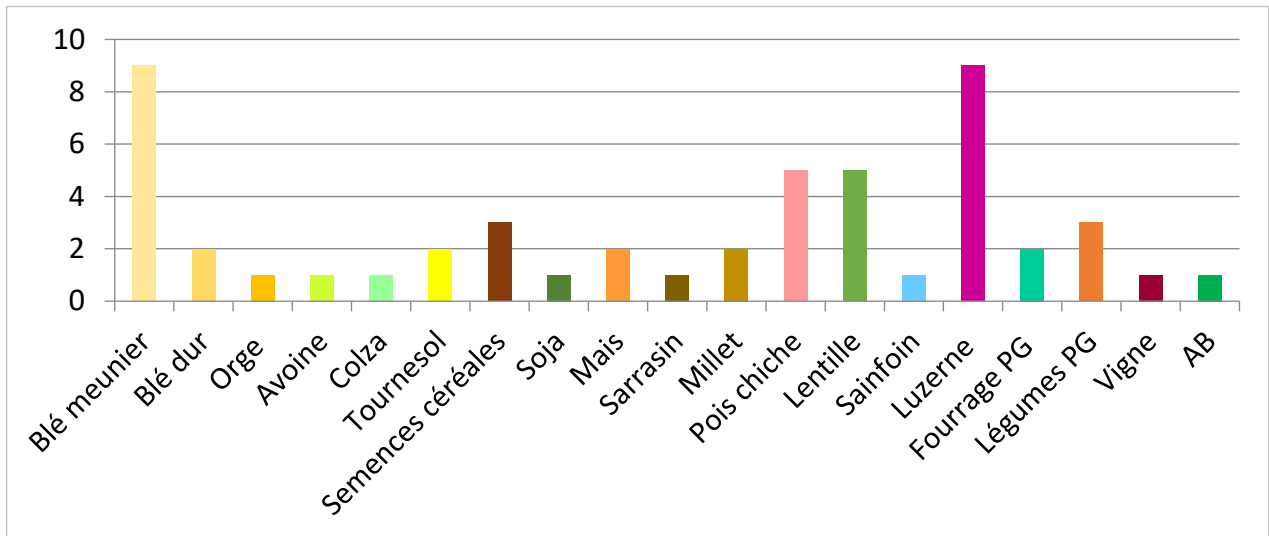


Figure 17 : Répartition des contrats de filières sur l’AAC source de Moulin Neuf (Données source : enquête Re-Sources, SIAEP Nord-Ouest Charente)

Cette tendance s’illustre également sur les assolements (cf. figure 18) :

- ▶ La surface actuelle en grandes cultures a diminué de 3% par rapport à 2008. À noter cependant que ce chiffre a d’abord diminué de 6% entre 2008 et 2012, puis augmenté de 12% entre 2012 et 2015, pour finalement diminuer de 9 % entre 2015 et 2017.
- ▶ Baisse des surfaces en maïs (de 1258 ha en 2012 à 1028 ha en 2017 soit une baisse de **18%** sur la période du contrat Re-Sources) ;
- ▶ Baisse des surfaces en tournesol (de 1819 ha en 2012 à 1472 ha en 2017 soit une baisse de près de **19%** sur la période du contrat Re-Sources) ;

L’AAC Source de Moulin Neuf compte sur son sol plus de **56 cultures différentes** :

- ▶ La part de protéagineux et légumineuses (cultures ne nécessitant pas d’apports d’azote) a triplé depuis 2014 : passage de 4 % de la SAU en 2014 à 12 % de la SAU en 2017. (Ndlr : la référence HVE (niveau 3 de la certification) pour atteindre les points maximums est de 5% de la SAU de l’exploitation) :
 - Luzerne (313 ha en 2017, surfaces nulles en 2014)
 - Pois – Pois Chiche (655 ha en 2017, 331 ha en 2014)
 - Lentilles (79 ha en 2017, 34 ha en 2014)

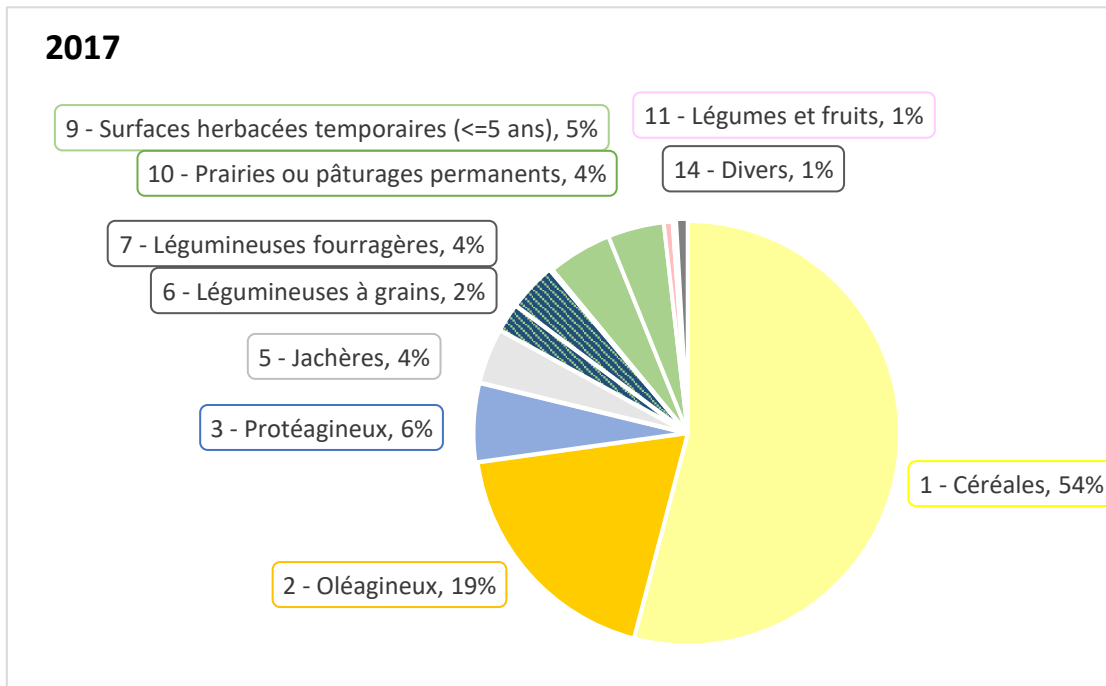


Figure 18 : Assolement sur l’AAC Source de Moulin Neuf en 2017 (Infographie SIAEP Nord-Ouest Charente ; Données source : RPG 2017)

Le facteur économique constitue pour **31%** des producteurs l’un des deux premiers paramètres guidant le choix de cultures. **Les filières et les organismes stockeurs constituent donc le moteur de l’évolution des assolements.**

Tournés vers l’agronomie, les agriculteur-riche-s locaux-ales ont su utiliser ces évolutions de filière pour **faire évoluer leurs systèmes de production vers une diversification de l’assolement et l’allongement de la durée des rotations :**

En termes de rotations, les exploitations en conduisent 1 à 4 différentes. Celles-ci ont des durées de 1 an (monoculture de maïs ou plus rarement de blé) à 13 ans. En grandes cultures seules, la majorité des rotations principales durent 4 ans. En polyculture élevage, les rotations durent 6 ans en moyenne.

La **certification « Agriculture Biologique »** a quant à elle progressé sur l’AAC sur la période du contrat Re-Resources. On compte ainsi fin 2017 :

- ▶ 9 exploitations en agriculture biologique,
- ▶ 360 ha certifiés (AB).



La part de SAU en AB a quant à elle connu une augmentation de 2% depuis 2008. Cette augmentation reste faible et seuls 3,1% de SAU de l’AAC Source de Moulin Neuf sont en Agriculture Biologique³ (cf. figure 17). La marge de progression est grande. 5 des exploitations rencontrées lors des enquêtes envisagent déjà la possibilité de conversion en Agriculture Biologique. **Les enquêtes ont toutefois mis en avant que seulement 13% des exploitations se questionnent sur la possibilité de certification en Agriculture Biologique.**

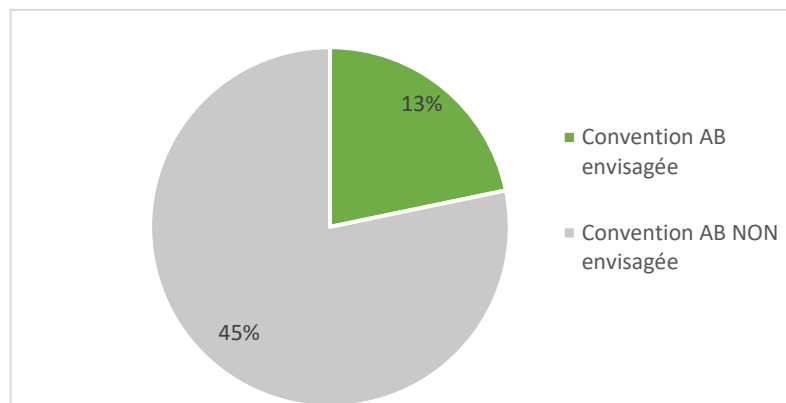
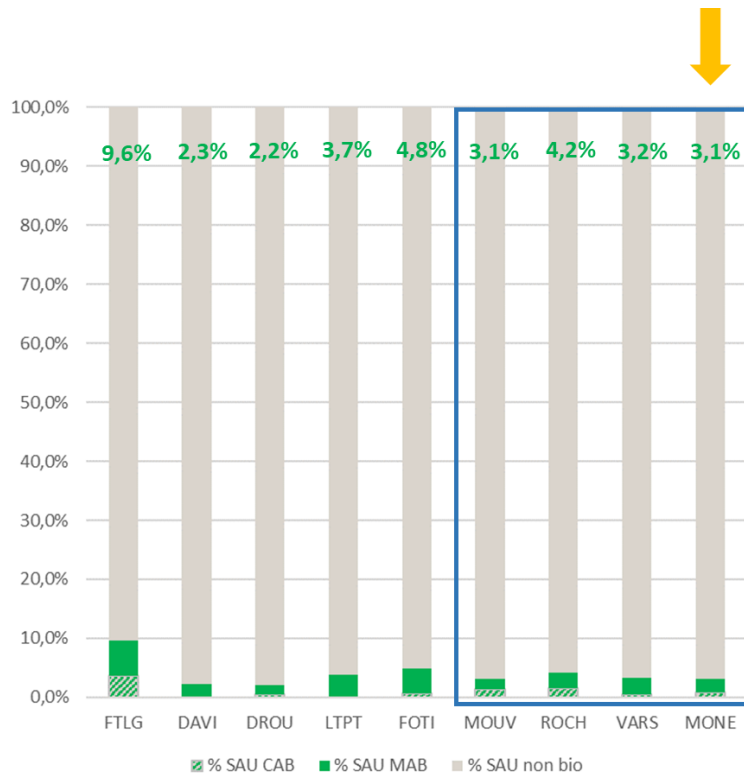


Figure 19 : Part de la SAU en AB sur les AAC Grenelle de Charente et conversions envisagées pour les agriculteur·rice·s enquêté·e·s sur l’AAC source de Moulin Neuf (Données source : enquêtes animateurs Re-Sources – SIAEP NOC et Charente Eaux 12/2017 à 04/2018)

³ Chiffres Agence Bio 2017 :

- ◆ 6,5% de la SAU en AB en France
- ◆ 5,8% de la SAU en AB en Nouvelle-Aquitaine

Objectifs GRENNELLE DE L’ENVIRONNEMENT = 20% en 2020



Au-delà de ces évolutions des systèmes de production, le bilan de fin de contrat a pu mettre en avant la **forte technicité** des agriculteur·rice·s du territoire (**ANNEXE 4**).

Côté pratiques, on mettra en avant les points et trajectoires d'évolutions suivants :

- ▶ Allongement de la durée des rotations (qui sont majoritairement de 3 à 5 ans), diversification des cultures (légumineuses et protéagineux en augmentation significative sur l'AAC grâce à de nouveaux marchés de niche),
- ▶ Utilisation majoritaire de la rotation pour la gestion des adventices (65 % des exploitant·e·s enquêté·e·s),
- ▶ Pratiques de fertilisation en grandes cultures optimisées,
- ▶ Amélioration du parc de matériel (localisation des apports de produits phytosanitaires),
- ▶ Poursuite et amélioration dans la réduction des doses.

Bien que l'enjeu phytosanitaire ne constitue pas a priori un enjeu majeur pour la Source de Moulin Neuf qui ne présente peu d'altération sur ce paramètre, il convient de noter également les marges de progression suivantes :

- ▶ **Gestion de l'interculture** peut être améliorée au-delà des attentes réglementaires. Les agriculteur·rice·s sont conscient·e·s de l'intérêt agronomique de ces couverts mais **52 %** d'entre eux-elles le vivent tout de même comme une contrainte réglementaire. La nature des couverts, les conditions de levées et la durée de présence sur le sol peut être améliorée pour garantir une meilleure performance du couvert pour piéger les nitrates ;

Cette question sera à travailler avec les opérateurs agricoles du territoire.

▶ INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Les infrastructures agro-écologiques constituent une clé majeure de protection de la source de Moulin Neuf. En effet, les surfaces enherbées et les linéaires de haies peuvent jouer un rôle essentiel de filtre/zone de dilution. Toutefois, ces infrastructures sont en fort recul depuis les remembrements des années 1960 qui ont entraîné une suppression des haies et l'agrandissement du parcellaire. Plus récemment, c'est le contexte économique de l'élevage (crise en production laitière et fluctuation du prix de la viande) qui est venu éroder un peu plus la présence des surfaces en herbe.

- ▶ Les surfaces enherbées (prairie temporaires et permanentes, jachères) actuelles se trouvent principalement au Nord de l'AAC. Ceci est dû à une présence historiquement plus forte de l'élevage sur ce secteur proche des Deux-Sèvres, mais aussi au périmètre des MAEc qui financent la remise en herbe pour la protection des Outardes canepetières. **Ainsi malgré leur augmentation globale de 3% entre 2008 et 2017, ces surfaces restent limitées à 13% de la SAU actuelle, et leur pérennité est très fragile car essentiellement liée aux aides financières et à une activité d'élevage instable (population vieillissante, problème de transmission...).** Le maintien des activités d'élevage favorables au maintien des prairies et la valorisation économique/ environnementale des surfaces fourragères constitueront nécessairement, dans les années à venir, un point important à traiter pour éviter que les surfaces en herbes continuent de diminuer.
- ▶ Sur la base d'une extrapolation de données collectées par l'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire sur une placette de référence similaire du point de vue pédo-paysager (Evolution du linéaire de haies en Poitou-Charentes, 2009), on peut estimer à 73 % la perte de linéaire de haie en 2018 par rapport aux années 1960 soit 596 km.



Il convient de noter toutefois que le groupe d'agriculteur-rice-s « LISEA - Polinisateurs » a entrepris de planter plus de 20 km de haies depuis 2016. De plus, 30% des agriculteur-rice-s se disent prêt-e-s à planter des haies et 40% à implanter plus de bandes enherbées.

► INCIDENCES DES ACTIVITES NON-AGRICOLES

La population sur l'AAC est estimée à 2 780 habitant-e-s (extrapolation des données INSEE) soit une densité très faible.

L'assainissement des eaux usées domestiques, assuré à 92 % par des dispositifs non collectifs et à 8 % par des dispositifs collectifs, ne représente plus un enjeu majeur sur le territoire. En effet, au cours du premier contrat de territoire (2008-2012) 142 installations ont été réhabilitées, près de 80 % des assainissements non collectif (ANC) ciblés dans le cadre du diagnostic initial et 80 installations lors du 2nd contrat (2014-2018). De plus, la totalité des installations ANC de l'AAC ont été contrôlées par le SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un changement de réglementation est intervenu pour les collectivités locales avec la Loi Labbé. Il est ainsi interdit aux personnes publiques (Etat et collectivités locales) « d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries, espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles au public, relevant du domaine public ou privé »

Cette interdiction ne concerne notamment pas les cimetières, les pelouses sportives (terrain de sport), les voies ferrées. La faible part des terres urbanisées (3% de l'AAC) autorise toutefois à penser que ce risque reste très marginal au regard de la pression phytosanitaire globale sur le territoire.

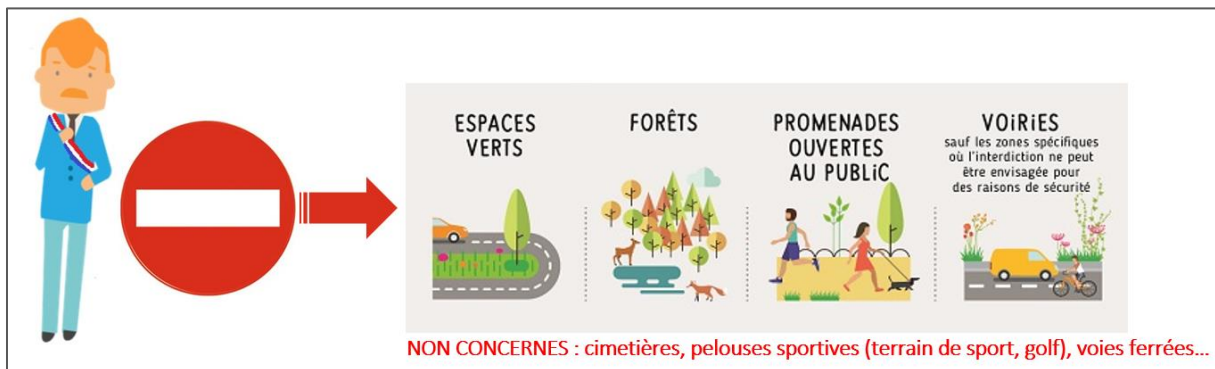
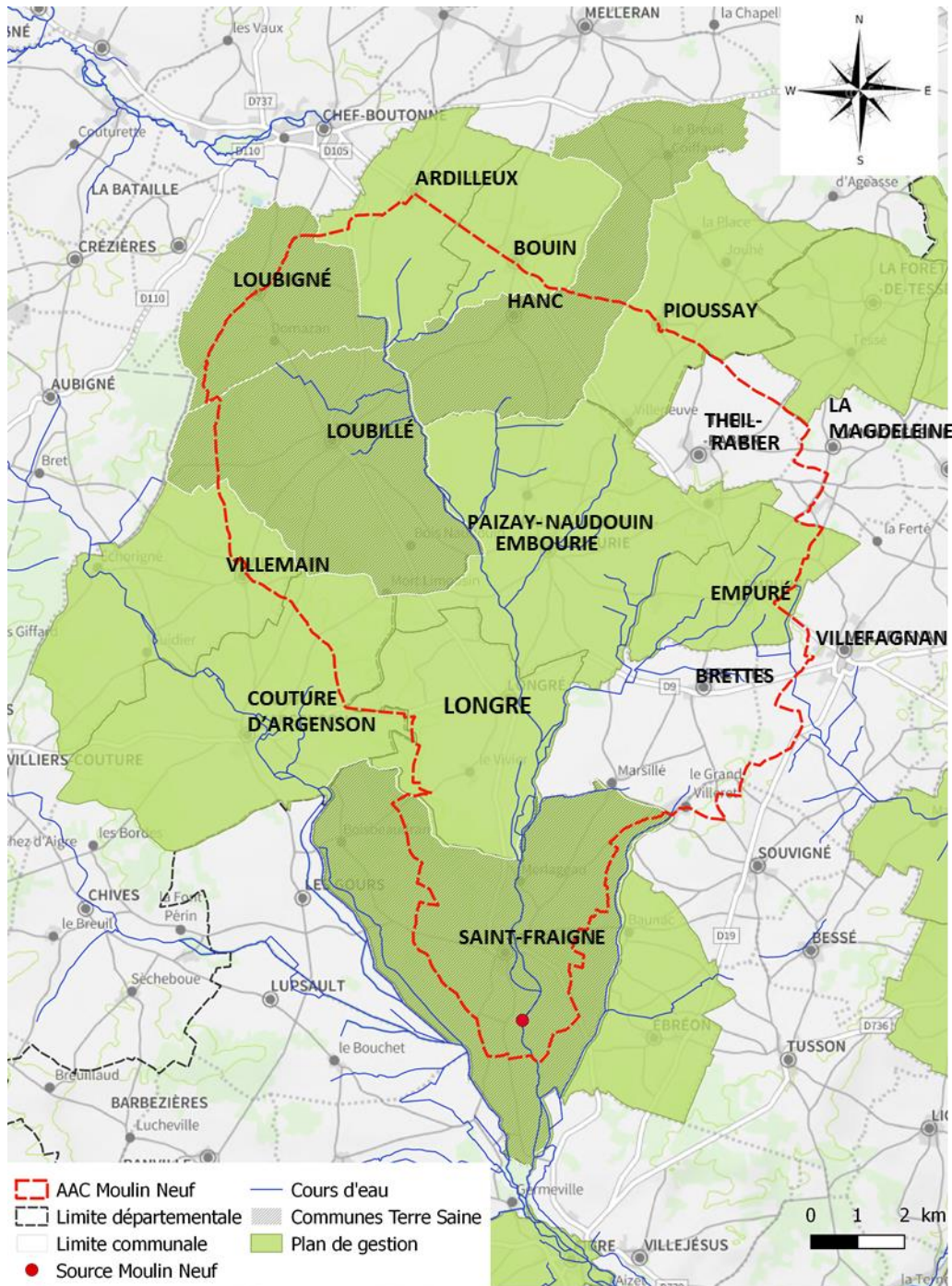


Figure 20 : Interdictions de traitement pour les collectivités publiques suite à la Loi Labbé 2014

Une partie des communes de l'AAC bénéficie d'un accompagnement par le Pays Ruffécois qui conseille et forme les agent-e-s communaux-ales pour la mise en place de plan d'entretien. De plus, le SIAEP Nord-Ouest Charente s'est impliqué auprès des communes afin de favoriser la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Cet investissement s'est traduit notamment au travers d'aides pour l'achat de matériel alternatif. Au total, 39 031 € de fonds publics investis dans l'achat de matériel alternatif.

Le SIAEP Nord-Ouest Charente s'est impliqué auprès des communes afin de favoriser la **réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires** :

- 25 % des communes de l'AAC ont adhéré à la Charte Terre Saine Poitou Charentes – Votre commune sans pesticides et 79 % de l'AAC est concernée par un plan de gestion différenciée ;



Conception : SIAEP Nord-Ouest Charente - A. Cuillerier - 12/2018

Figure 21 : Communes de l'AAC de la source de Moulin Neuf adhérentes à la charte "Terre Saine Poitou-Charentes - Votre commune sans pesticides"

Au vu de ces constats et de l'application de la loi réglementant l'usage des produits phytosanitaires (Loi Labbé), l'entretien des espaces publics ne présente plus d'enjeu fort sur le territoire.

Concernant les entreprises, au regard des données « redevance », disponibles auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des données relatives aux ICPE, les activités industrielles et artisanales ne présentent pas d'enjeu sur le territoire.



► INFORMATION/SENSIBILISATION

→ Communication générale

La communication Re-Resources est à destination de différents publics cibles :

- ▶ Les agriculteur·rice·s : diffusion de supports de communication axés sur les dispositifs d'aides financières (MAEC, PCAE, ...) permettant aux animatrices Re-Sources de monter des dossiers agro-environnementaux. Au total, **78 dossiers** accompagnés tous dispositifs confondus.
- ▶ Technicien·ne·s agricoles : actions d'informations/formations (hydrogéologie du territoire, réglementation programme d'actions « Zones Vulnérables », aides agro-environnementales).
- ▶ Elus du syndicat et agriculteur·rice·s : réunion d'information sur la restitution de l'étude de datation des eaux/ hydrogéologie, plaquette qualité des eaux/ hydrogéologie,
- ▶ Habitant·e·s : lettre d'info du syndicat, plaquette qualité des eaux/ hydrogéologie, articles, ...

Aux vues des retours positifs des participants, **ces actions de communications envers les différents acteurs du territoire sont à poursuivre dans le cadre du contrat 2019-2023.**

→ Sensibilisation des scolaires

◆ Semaine d'animation à la Maison de l'Eau

Depuis 2014, le SIAEP Nord-Ouest Charente organise des animations à destination des écoles et des centres de loisirs de l'AAC. Durant ces animations chaque classe bénéficie de 2h d'ateliers suivant une thématique précise. **15 associations** d'éducation à l'environnement ont animé des ateliers sur les thématiques suivantes : biodiversité, eau naturelle / eau domestique, jardinage écologique, lien entre l'eau et l'alimentation, ... Sur les 5 années d'animations, les enseignants ont principalement choisi d'abordés les notions de préservation de la ressource en eau au travers de la biodiversité (28 %), du cycle de l'eau naturelle et domestique (19 %), le jardinage écologique et le lien entre l'eau et l'alimentation (17 %).

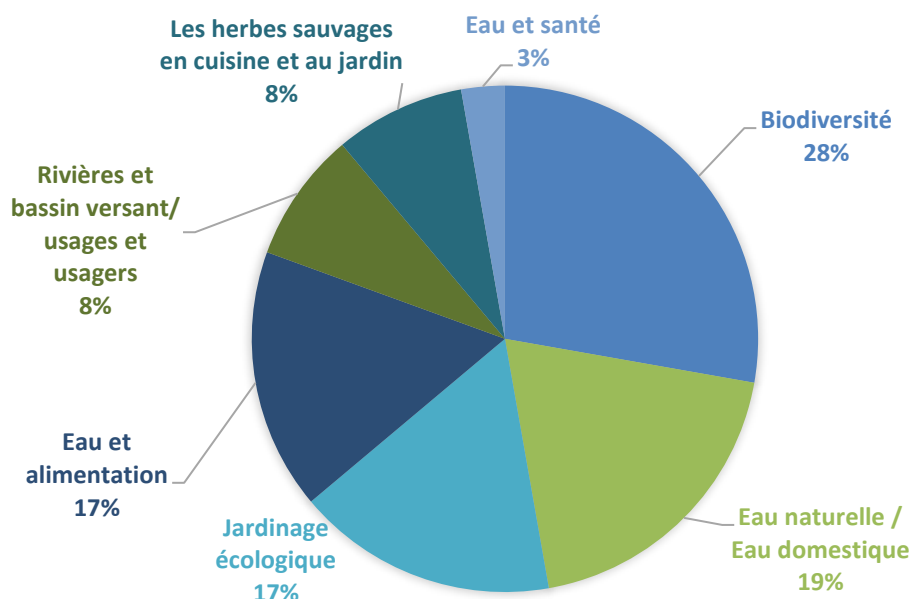


Figure 22 : Choix des thématiques abordées lors des animations



Au total sur les 5 années scolaires, **19 établissements scolaires** (écoles et collèges) en Charente et Deux-Sèvres (+MECS de Saint-Fraigne et les centres de loisirs du territoire) soit **100 classes** ont participé aux animations et **2 118 élèves de la petite section à la 5^{ème}**. **100 % des communes de l'AAC de Moulin Neuf ont été touchées par les animations scolaires.**



CHIFFRES CLES

19 établissements
100 classes
2 118 élèves de la maternelle à la 5^{ème}
100% des communes de l'AAC de Moulin Neuf touchées par ces animations

◆ Dispositif Mon Territoire au fil de l'Eau

Le Syndicat Nord-Ouest Charente a participé à la conception du dispositif d'animation scolaire et grand public « Mon Territoire Au Fil de l'Eau ». Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de co-construction initiée par le réseau des animateur·rice·s BV Charente animé par l'EPTB Charente.

L'école de Villefagnan située sur le territoire de l'AAC de Moulin Neuf a été un site pilote pour tester le dispositif. Les enfants des classes de CM1 et CM2 ont ainsi pu participer à **4 interventions d'une demi-journée en classe ou sur le terrain** (cf. tableau ci-dessous) échelonnées sur l'année scolaire 2017-2018. Au total, **40 élèves ont pu bénéficier des ateliers thématiques sur l'eau animés par une association d'éducation à l'environnement et au développement durable.**



CHIFFRES CLES

1 école pour site pilote
4 interventions d'une demi-journée en classe ou sur le terrain échelonnées sur 2017-2018
40 élèves de CM1 et CM2

Au vu de la satisfaction des enseignants et des enfants pour les ateliers de sensibilisation, **cette dynamique auprès des scolaires est à poursuivre dans le cadre du contrat 2019-2023.**



➔ **Sensibilisation du grand public**

Depuis 2014, le SIAEP a organisé divers évènements :

- ◆ **Conférence, projection débats** sur diverses thématiques (problématiques liées aux pesticides, découverte du sol, ...), et des **spectacles**.
- ◆ **Ateliers, balades** (découverte du rôle de la haie sur la qualité de l'eau ou fabrication de purin d'ortie), ...



Pas moins de **300 personnes ont participé à ces divers évènements**.

De plus, le SIAEP s'implique activement dans des évènements locaux :

Festivals, foires, fêtes comme le Festival d'essais Anim'Haies, l'Expo Florale du Ruffécois, la foire expo d'Aigre (présentation programme Re-Sources, des actions menées, ...) Au total plus de **85 visiteurs ont rencontré les animatrices et échanger sur le programme Re-Sources**.

En 2017, le SIAEP a **créé son événement grand public** autour de l'eau : **l'Eau en fête** à Saint-Fraigne. Cette journée se greffe à un événement national (le week-end rendez-vous aux jardins) déjà existant afin de bénéficier de la communication et de l'attrait de cet événement. Sur la commune de Saint-Fraigne, cela correspond à l'ouverture des Jardins Ephémères. L'objectif de l'Eau en fête est de toucher un public non sensibilisé aux enjeux de l'eau.

Au cours de la journée, les visiteurs participent à :

- ◆ Ateliers sur l'eau, le jardinage écologique, la biodiversité animés par des associations d'éducation à l'environnement,
- ◆ Conférence sur les alternatives aux pesticides
- ◆ Spectacle sur le thème de l'eau



Au total **160 participants** ont profité de l'Eau en fête.

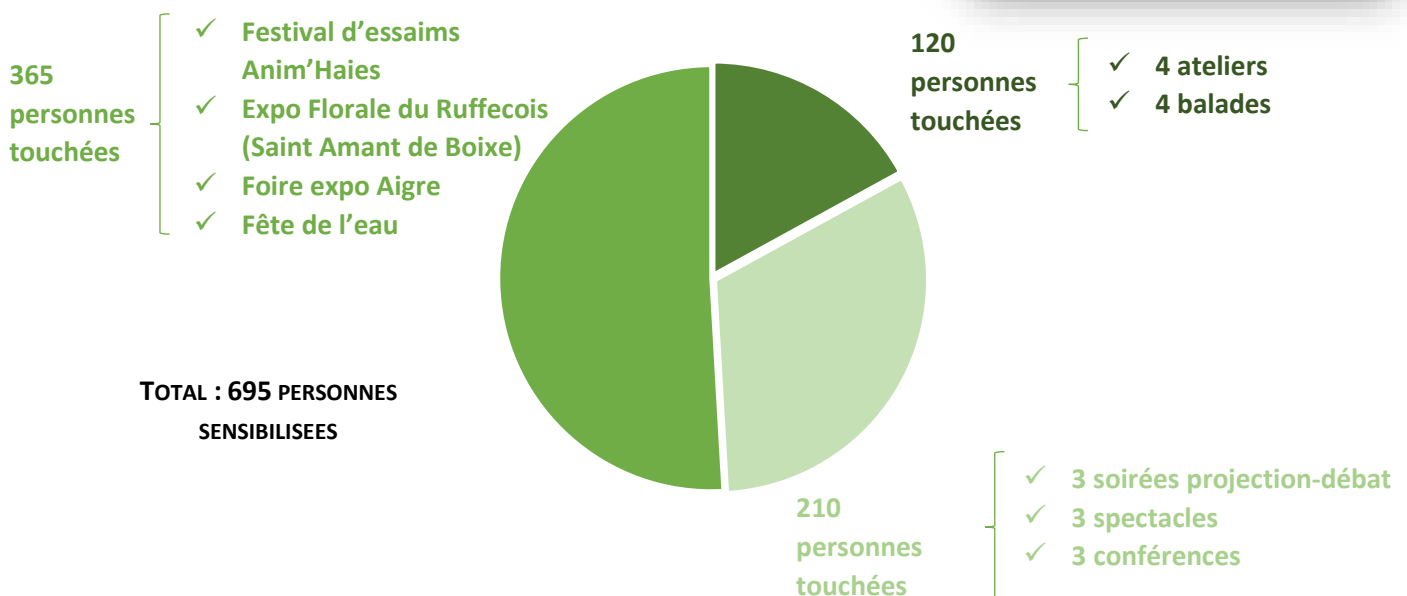


Figure 23 : Les diverses manifestations mises en place dans le cadre du programme Re-Sources



Durant la période du contrat, plus de **695 participants ont découvert les animations** (l'eau en fête + les manifestations diverses) **mises en place dans le cadre du programme Re-Sources.**

Cette dynamique auprès du grand public est à poursuivre dans le cadre du contrat 2019-2023.



2.1.6. – Bilan global du contrat Re-Sources 2014 – 2018

→ Gouvernance du contrat Re-Sources 2014 – 2018

Les actions, en particuliers les actions agricoles, ont été conduites sous maîtrise d’ouvrage partagée avec les opérateurs du secteur (co-financement des actions techniques agricoles partenaires – agricoles / Agence de l’eau Adour Garonne) :



Cette maîtrise d’ouvrage partagée a été formalisée, pour les structures agricoles locales, sous la forme de conventions de partenariat associant l’Agence de l’eau Adour Garonne, financeur des opérations qu’elles ont menées.

Toutefois, les réorganisations de structures et collectivités ont marqué la vie du contrat et donc sa gouvernance, notamment :

- **La réorganisation des collectivités EAU POTABLE porteuse de la démarche Re-Sources** en 2017 suite à la Loi NOTRE. Re-Sources est désormais porté par 5 collectivités en Charente. Pour l’AAC Source de Moulin Neuf, le pilotage de la démarche Re-Sources était conduit par le SIAEP de la région de Saint-Fraigne et maintenant, il est assuré par **le SIAEP Nord-Ouest Charente** ;
- La fusion des régions **et création de la Région Nouvelle-Aquitaine** (par ailleurs désormais autorité de gestion des aides agro-environnementales) : cette échelle de fusion a également concerné d’autres partenaires institutionnels et financiers (ARS, DREAL, DRAAF) ou techniques (COOP de France...) ;
- La fusion de Charentes Alliance et COREA avec la **création d’OCEALIA**.

Ainsi la gouvernance du contrat sur l’AAC de Moulin Neuf a évolué au cours du contrat.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- A partir de 2017, le SIAEP NOC s’est intégré au COPIL départemental à la place du COPIL local réunissant en grande majorité les mêmes acteurs ;
- Dans le même temps, le SIAEP NOC a transformé le COTEH en COPIL local restreint composé des élu·e·s du SIAEP, des services de l’Etat et des financeurs du contrat Re-Sources ;
- Suite à la fusion des syndicats d’eau, le SIAEP NOC a créé une commission « Re-Sources » (élu·e·s volontaires du syndicat) : son rôle est de participer à la construction des actions, donner son avis sur la stratégie à mettre en œuvre, et proposer une enveloppe financière en cohérence avec son budget. La validation est ensuite assurée par le Comité Syndical.
- La commission « Communication » (élu·e·s volontaires du syndicat) est sollicitée dans le cadre d’organisation d’évènements grand public ou de création d’outils de communication.



Concernant les commissions thématiques :

- Le SIAEP a réuni la commission « Collectivités » composée des communes de l’AAC de Moulin Neuf en 2015, 2016 et 2017 ;
- Concernant la commission agricole, le SIAEP co-organise avec Charente Eaux le Groupe Technique Agricole à l’échelle des AAC de Charente.

Enfin, le SIAEP Nord-Ouest Charente est membre du COTECH départemental.

La composition du Comité de pilotage départemental a également été étoffée au fil des années avec l’intégration par ordre chronologique :

- Du Conservatoire des Espaces Naturels ;
- De Charente Nature et l’UFC que Choisir, en représentation de la société civile ;
- De l’EPTB en représentation des 3 co-porteurs du contrat Re-Sources de l’AAC Coulonge et Saint-Hippolyte ;
- Du BNIC ;
- Des coopératives agricoles locales en complément de Coop de France Nouvelle Aquitaine ;
- De la SAFER.

La gouvernance mise en place a apporté globalement satisfaction et a permis la conduite du programme en lien avec l’ensemble des partenaires mais des **points d’améliorations** recueillis auprès des élu·e·s, partenaires institutionnels et partenaires agricoles au fil du contrat et dans le cadre du bilan doivent être mis en avant (cf. tableau 13) ; ils concernent tout particulièrement le besoin de prévoir des instances de gouvernance plus locales et complétant l’échelle départementale actuelle à conserver.

→ Animation du contrat Re-Sources 2014 – 2018

Le financement des postes d’animation a été assuré par la collectivité EAU POTABLE porteuse de la démarche Re-Sources à hauteur de 20 % et par des subventions perçues de la part de l’Agence de l’eau (70%) et de la Région (10%).

Concernant l’AAC Source de Moulin Neuf, le SIAEP Nord-Ouest Charente a mis en place une animation correspondant à **1,5 ETP/an**, tel que prévu dans le contrat 2014 – 2018 pour la mise en œuvre des actions. De plus, le SIAEP Nord-Ouest Charente bénéficie de l’assistance technique de Charente Eaux pour la coordination des actions à l’échelle des AAC Grenelle de Charente depuis juin 2017.

Le coût de l’animation sur l’AAC Source de Moulin Neuf sur la période du contrat 2014-2018 a été de :

◆ **280 896 €** (soit 8% des dépenses totales du contrat) dont 45 370 € par le SIAEP Nord-Ouest Charente

Pour 1€ d’animation financé par le SIAEP Nord-Ouest Charente, cela a permis d’engager sur le territoire :

◆ **58€** d’aides publiques et **77€** d’actions



➔ **Conduite de la démarche Re-Sources 2013 – 2017, éléments de bilan**

Les atouts et limites de l’animation de contrat Re-Sources 2013-2018 relevés auprès des élu·e·s, partenaires institutionnels et partenaires agricoles au fil du contrat et dans le cadre du bilan peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

	Points +	Points -
IDENTIFICATION DE LA DEMARCHE RE-SOURCES	Démarche Re-Sources : <ul style="list-style-type: none"> • Identifiée et reconnue par l’ensemble des partenaires agricoles • Impactant une majorité d’agriculteur·rice·s 	Des agriculteur·rice·s qui ne connaissent pas encore Re-Sources ou qui n’en cernent pas bien les contours
INSTANCES DE GOUVERNANCE	Mutualisation appréciée pour la vision globale de l’ensemble des AAC et parce qu’elle limite la démultiplication des réunions	
RELATIONS ELUS COLLECTIVITE EAU POTABLE & EQUIPE D’ANIMATION	Appui technique de Charente Eaux et de l’équipe d’animation reconnu	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de recentrer l’animation sur des actions prioritaires, claires et concrètes et disposer d’indicateurs techniques pour suivre leur évolution • Intérêt à contribuer à faire monter les élu·e·s en compétences sur les sujets traités dans le cadre des contrats Re-Sources
RELATIONS ELUS COLLECTIVITE EAU POTABLE – PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	Lien assuré au quotidien par l’intermédiaire de Charente Eaux et via le COPIL mutualisé Lien existant localement au travers le COTEH local du SIAEP Nord-Ouest Charente	
RELATIONS ELUS COLLECTIVITE EAU POTABLE – ELUS PARTENAIRES AGRICOLES		Besoin de plus de relations entre les collectivités et les élu·e·s des partenaires agricoles
RELATION ANIMATEUR·RICE·S – TECHNICIEN·NE·S PARTENAIRES AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> • « Bonnes relations partenariales » • « Disponibilité et réactivités des animateur·rice·s » • « Complémentarité des missions entre technicien·ne·s agricoles et animateur·rice·s » 	Limiter les temps d’échanges nécessaires au volet administratif (demande de subvention) au profit de la construction des actions opérationnelles
RELATIONS ELUS COLLECTIVITE EAU POTABLE – ELUS LOCAUX DE L’AAC	Bonnes relations avec les élu·e·s des communes de l’AAC	Relations à renforcer avec les élu·e·s communaux et à développer avec les élu·e·s des communautés de communes
ORGANISATION DE L’ANIMATION	<ul style="list-style-type: none"> • « Neutralité et compétences de la structure chargée de l’animation » • Approche cohérente sur l’ensemble des AAC (ex : supports de communication mutualisés) 	

Tableau 13 : Points forts et points faibles de la conduite de la démarche Re-Sources entre 2013-2018



➔ Bilan financier du contrat Re-Sources 2014 - 2018

	PREVISIONNEL 2014-2018	REALISE 2014-2018	
		Montants (€)	Part des dépenses totales (%)
BUDGET TOTAL 2014 – 2018	9 382 100 €	3 471 486 €	-
PART SIAEP NORD-OUEST CHARENTE TOTALE	270 310 €	66 694 €	1.9 %
PART AIDES PUBLIQUES (hors SIAEP NORD-OUEST CHARENTE)	7 648 540 €	2 616 838 €	75.4 %
<i>Dont PART AIDES AEAG</i>	<i>7 121 268 €</i>	<i>968 427 €</i>	<i>28 %</i>
PART AGRICULTEURS-RICE-S	573 750 €	635 819 €	18.3 %
PART OPA	379 000 €	131 064 €	3.8 %
PART AUTRES PARTENAIRES	20 000 €	8 991 €	0.3 %
TAUX DE CONSOMMATION (€ dépensés /prévisionnel)	37%		

Tableau 14 : Bilan financier du contrat Re-Sources entre 2014 et 2018 sur l'AAC source de Moulin Neuf

La sous-consommation de l'enveloppe prévisionnelle s'explique principalement au travers des éléments suivants :

- ▶ Les mesures Agroenvironnementales et Climatiques : méconnaissance des cahiers des charges (et leur montant) lors de la rédaction du contrat (seuls 35 % de l'enveloppe prévisionnelle a été consommées) ;
- ▶ L'accompagnement individuel des agriculteur-rice-s (8 % de taux de consommation) : cette action a été mobilisée par les partenaires agricoles, peu habitués à ce type de démarche ;
- ▶ L'assainissement non collectif (0 % consommé) : les communautés de communes n'ont pas sollicité cette enveloppe car beaucoup d'ANC avait fait l'objet de mise aux normes dans le précédent programme et les programmes de réhabilitation ont porté sur d'autres secteurs.

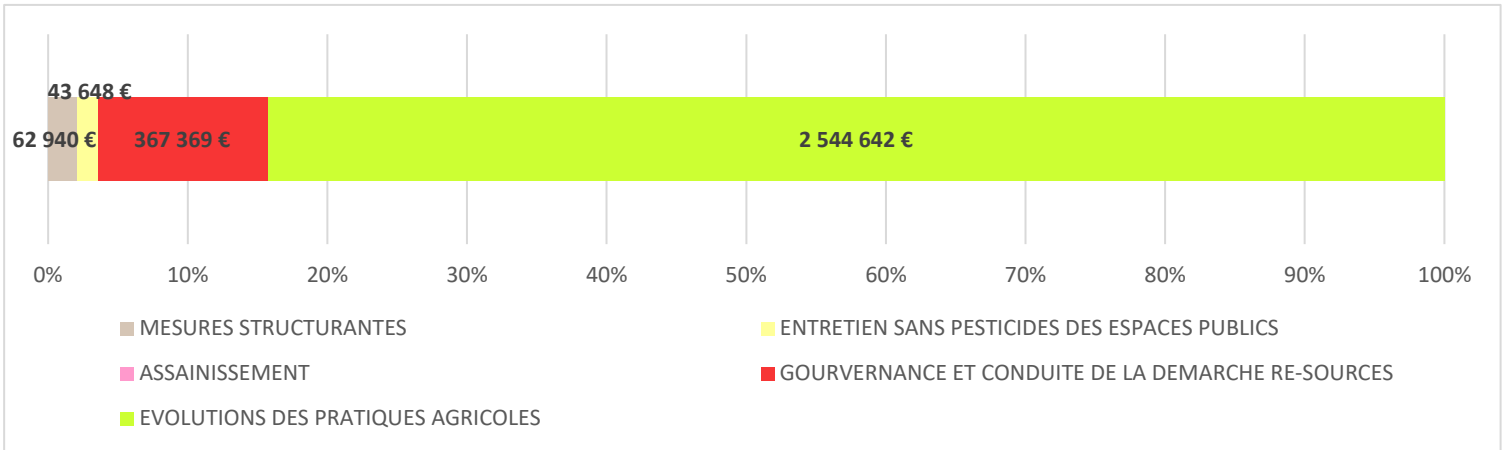


Figure 24 : Répartition du budget 2014-2018 sur l'AAC source de Moulin Neuf

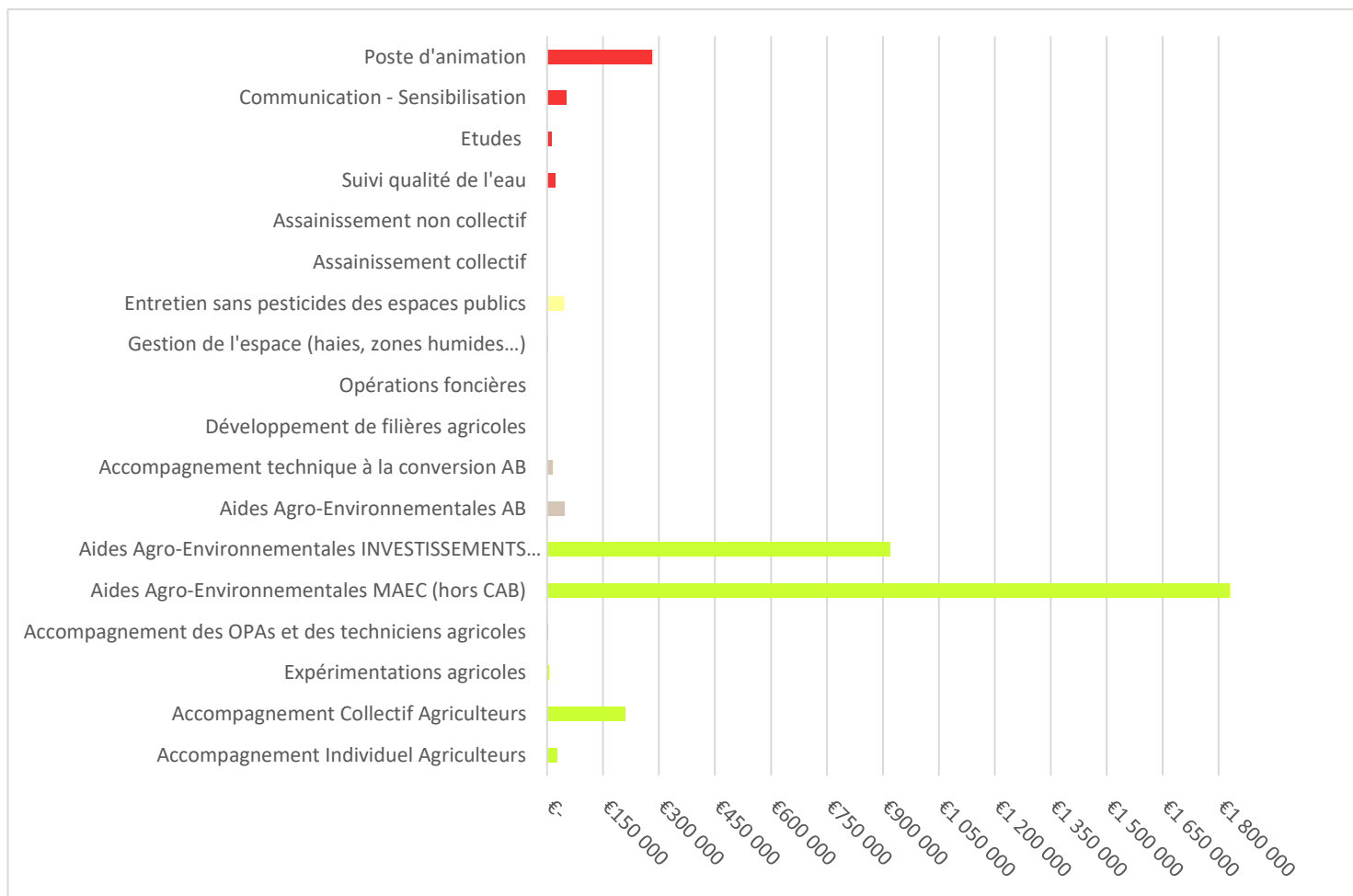


Figure 25 : Répartition détaillée des dépenses 2014-2018 sur l'AAC source de Moulin Neuf



2.1.7. Eléments de synthèse du bilan 2014 – 2018

La source de Moulin Neuf est dans l'ensemble peu altérée et tend vers une amélioration de la qualité de l'eau. Son territoire d'alimentation est caractérisé par un sol et un sous-sol sensible.

L'ensemble de la chronique disponible montre quelques dépassements en termes de nitrates. Depuis 2005, les concentrations en pesticides ne dépassent plus la norme de potabilité. Toutefois, il est à noter que des molécules persistent depuis le début de la chronique à des concentrations inférieures au seuil.

L'AAC Source de Moulin Neuf est marquée, comme les autres territoires du Nord-Ouest Charente, par la spécialisation des exploitations en production de céréales et d'oléo-protéagineux et par une forte technicité des exploitant·e·s agricoles. Cette AAC se démarque toutefois par une implantation historique du programme Re-Sources et des agriculteur·rice·s particulièrement ouvert·e·s à la démarche, clairement concerné·e·s par les enjeux qualité de la ressource portés par le syndicat.

Des évolutions des systèmes de production intéressantes sur le plan environnemental ont eu lieu durant les deux programmes d'actions, et notamment sur les aspects de diversifications des assolements et de l'allongement des rotations céréalières :

- Tournés vers l'agronomie, les agriculteur·rice·s locaux·ales ont fait évoluer leurs systèmes de production vers une diversification de l'assolement et l'allongement de la durée des rotations :
 - 50% des exploitations cultivent entre **7 et 12 cultures différentes, et le taux de SAU en légumineuses et protéagineux le plus important du Nord-Ouest Charente (12%)** ;
 - Durée de rotation de 1 à 13 ans, avec une prédominance des **rotations de 3 à 5 ans** ;
- La certification « Agriculture Biologique » a également progressé sur l'AAC sur la période des contrats Re-Sources. On compte fin 2017 :
 - 9 exploitations en agriculture biologique
 - **360 ha certifiés (AB)**
 - Soit une part de **SAU en AB en augmentation de 2%** depuis 2008. Cette augmentation reste toutefois à relativiser car seuls **3,1% SAU de l'AAC Source de Moulin Neuf sont en Agriculture Biologique⁴**. **Les enquêtes ont toutefois mis en avant que 12% des exploitations se questionnent sur la possibilité de certification en Agriculture Biologique.**

L'histoire du territoire a fortement empreint des productions agricoles et façonné un paysage céréalier qui s'est construit au détriment d'infrastructures (espaces enherbés, linéaires boisés) qui permettent globalement d'abaisser la pression sur la qualité de la ressource en eau. Mais les exploitant·e·s de l'AAC de Moulin Neuf sont sensibilisé·e·s à cette problématique :

- 10% de linéaire de haies en plus (20 km) plantés depuis 2002, et **30% des agriculteur·rice·s prêt·e·s à en planter d'autres**
- **40% des agriculteur·rice·s ayant implanté des bandes enherbées au-delà du réglementaire, et 45% prêt·e·s à en ajouter.**

⁴ Chiffres Agence Bio 2017 :

- ◆ 6,5% de la SAU en AB en France
- ◆ 5,8% de la SAU en AB en Nouvelle-Aquitaine

Objectifs GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT = 20% en 2020



Enfin, il convient de noter que le renouvellement des générations d'agriculteur-riche-s constituera une question centrale dans les années venir compte tenu de l'âge des exploitant-e-s du territoire. Cet état de fait peut entraîner un risque d'augmentation de la dimension des exploitations, qui nuirait à la relation directe entre le syndicat et le chef d'exploitation. Mais cela constitue également une réelle opportunité de contribuer au développement de systèmes de productions pleinement adaptés à la protection du captage.

En conclusion, après 10 années de programme d'actions, si les évolutions de pratiques et de systèmes sont nettes et doivent être reconnues, des améliorations sont encore possibles pour garantir à l'avenir une qualité adaptée pour l'enjeu EAU POTABLE compte tenu des éléments structurels du territoire (sensibilité du sol et du sous-sol, prégnance de l'agriculture...).



2.2 – Enjeux environnementaux sur l’AAC Source de Moulin Neuf

La source de Moulin Neuf est classée prioritaire dans la disposition B25 du SDAGE Adour-Garonne. Il est précisé que **le producteur d’eau potable porte des actions de « réduction des pollutions responsables de la dégradation des eaux brutes »**. Le contrat territorial Re-Resources mis en place sur ce captage s’inscrit dans la mesure AGR05 « élaboration d’un programme d’actions AAC » du programme de mesures (PDM).

La source de Moulin Neuf appartient à la masse d’eau souterraine « Calcaires du jurassique supérieur du BV Charente » dont les caractéristiques sont reportées dans le tableau 15.

FICHE IDENTITE CAPTAGES	Source de Moulin Neuf	Forage de Moulin Neuf
Masse d’eau souterraine	FG016 (code Sandre) -FRFG016 (code européen) Calcaires du jurassique supérieur du BV Charente secteur hydro r0, r1, r2, r3, r5	FG079 (code Sandre) – FRFG079 (code européen) Calcaire du jurassique moyen charentais captif
Objectif global de la masse d’eau	Bon état 2027	Bon état 2015
Objectif état chimique de la masse d’eau	Bon état 2027	Bon état 2015
Evaluation état chimique 2008	Mauvais	Bon
Paramètres déclassant	Nitrates, Pesticides	-
Polluant dont la tendance à la hausse est à inverser	Nitrates	-
Entité hydrogéologique (BDRHF V1)	113 « Charente Nord »	232 « Lias et infra-lias du bassin aquitain »
Entité hydrogéologique (BD LISA)	352AC01 Calcaires argileux fissurés du Jurassique supérieur au nord du Bassin aquitain	36AG01 Grès et dolomies infra-Toarcien parties profondes captives

Tableau 15 : Objectifs des masses d’eau et référentiels hydrogéologiques sur l’AAC source de Moulin Neuf

De plus, l’AAC Source de Moulin Neuf est concernée par plusieurs milieux remarquables au patrimoine connu :

- ▶ **Zone Natura 2000 de la plaine de Villefagnan** (identifiant national : 540120098)
- ▶ **Plaine de Brioux et de Chef Boutonne** (ZNIEFF⁵ n° 665, identifiant national : 540014434)
- ▶ **Tourbière de la Touche** (ZNIEFF n°103, identifiant national : FR3800292)
- ▶ **Marais de Saint-Fraigne**, géré par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou Charentes
- ▶ **Marais de Longré** : Le CREN Poitou Charentes mène des actions de gestions sur des zones humides présentes sur cette commune afin de participer à la préservation de nombreuses espèces patrimoniales

⁵ Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : Zones dont l’inventaire a été lancé en 1982 avec pour objectif d’identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation



- ▶ **Marais et coteaux de Hanc** : Depuis octobre 2016, le CREN Poitou Charentes loue 1.9 ha de pelouses sèches et de prairies à un privé pour permettre une meilleure gestion du site.

La Zone Natura 2000 de la plaine de Villefagnan est en grande partie sur l’AAC de la Source de Moulin Neuf, il s’agit d’une Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux : FR 5412021, arrêté JO : 06/07/04).

L’enjeu de ce secteur est la conservation de l’Outarde Canepetière, oiseau de plaine qui bénéficie d’une protection totale sur le territoire français depuis l’arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux oiseaux protégés sur l’ensemble du territoire.



Figure 26 : Paysage de la plaine de Villefagnan (Crédit photo site de la commune de Villefagnan : <http://villefagnan.fr/natura-2000/>)

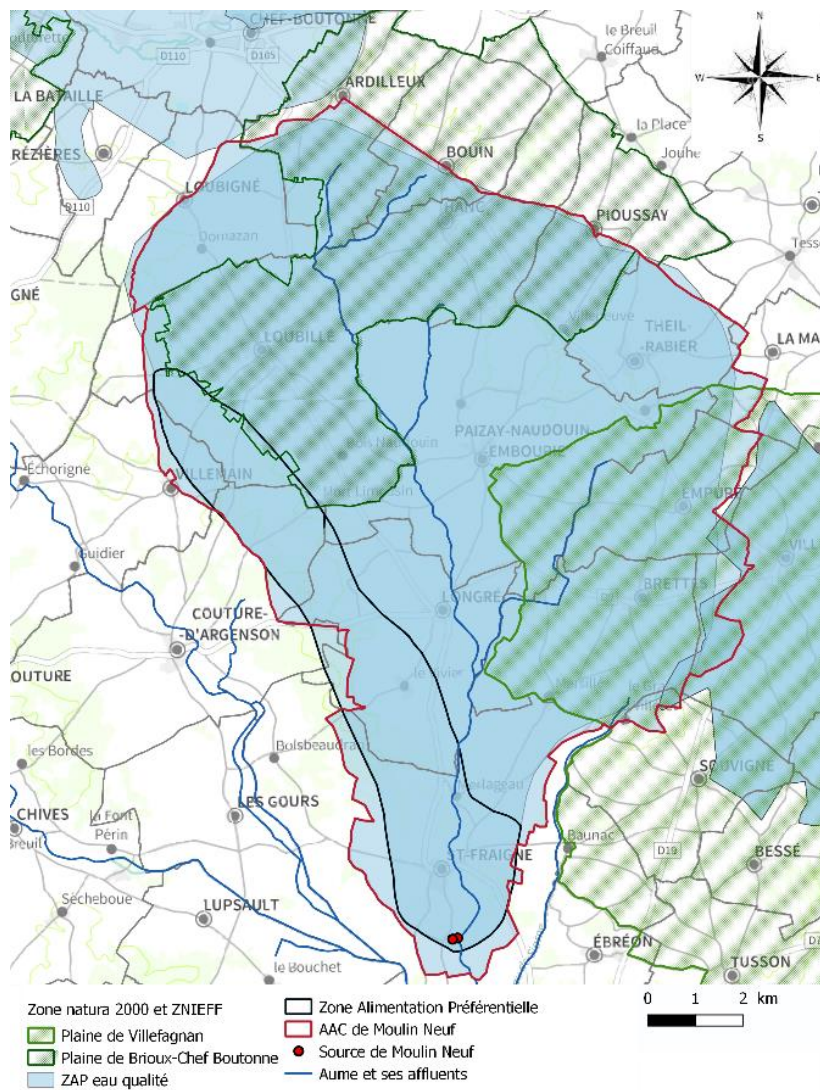


Figure 27 : Localisation des milieux naturels remarquables sur l’AAC source de Moulin Neuf (Données source : DDT 16, cartographie SIAEP Nord-Ouest Charente 08/2018)

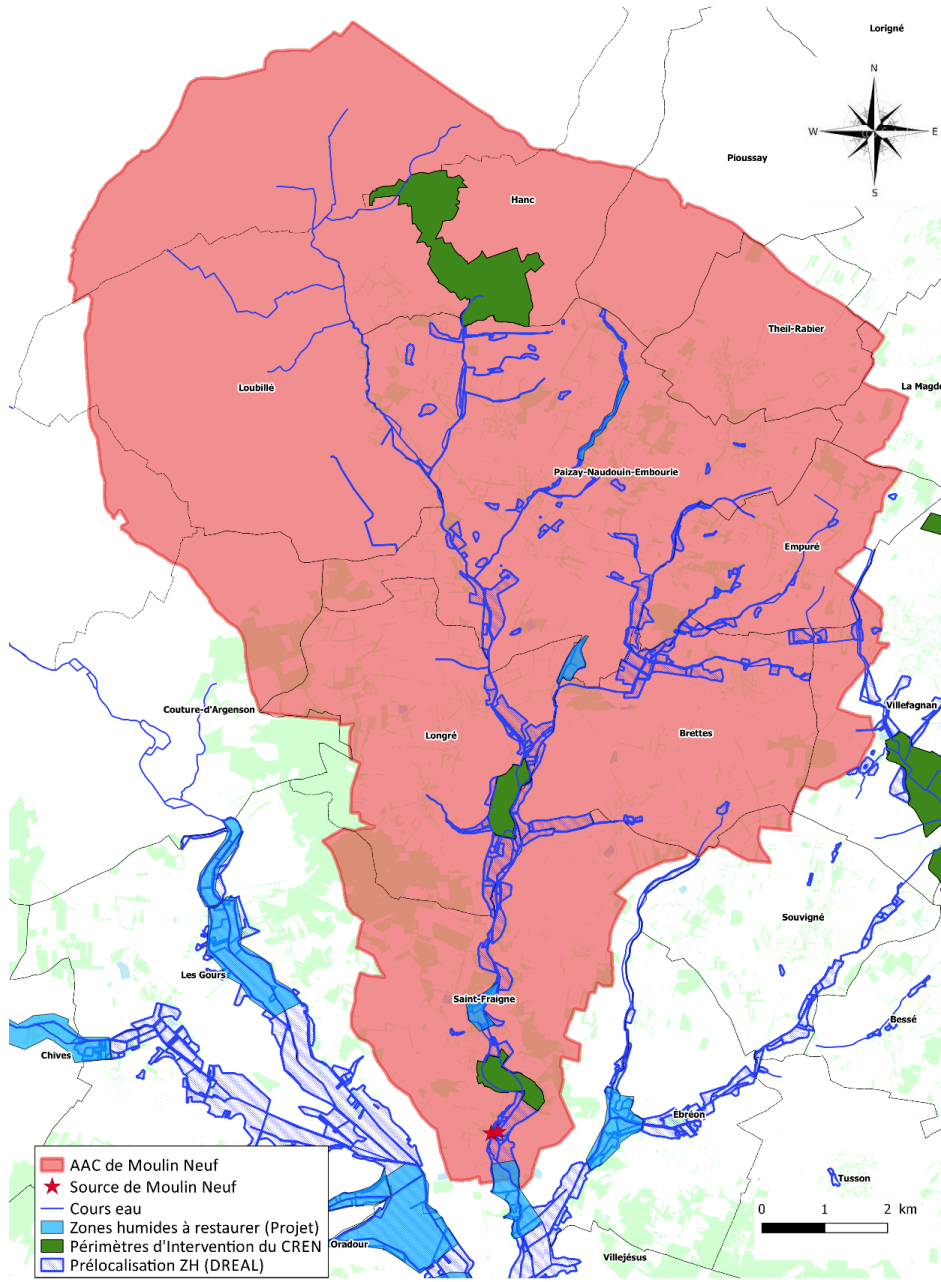


Le Document d'Objectif (DOCOB) a été finalisé en juin 2013 par la Chambre d'Agriculture de Charente qui assure également en partenariat avec la Fédération de Chasse la mise en place de mesures agro-environnementales sur ce site. Ces mesures consistent en la création ou au maintien de zones enherbées, en particulier composées de légumineuses dont l'Outarde se nourrit principalement.

Le présent contrat Re-Sources s'inscrit en réponse aux enjeux EAU du territoire mais devra, à minima, s'inscrire dans le respect des enjeux biodiversité présents.

De plus, l'AAC source de Moulin Neuf présente de nombre zones humides sur son territoire. L'EPTB Charente a réalisé une étude visant à déterminer la localisation de zones humides potentielles sur son territoire d'action (EPTB Charente, 2010). Cette pré localisation a été complétée par un inventaire cartographique de la DREAL. La cartographie résultant de cette étude montre une concentration des zones humides potentielles dans la partie sud de l'AAC, le long de l'Aume, au niveau du marais de Saint-Fraigne.

Dans le cadre du **projet de territoire Aume-Couture** mené par l'EPTB, un travail partenarial est mis en place sur la thématique « Zone humide » entre différents partenaires (EPTB, Chambre d'Agriculture de Charente, SMABACA, SIAEP Nord-Ouest Charente, Fédération de Pêche de la Charente, le CREN Poitou-Charentes). Des actions seront menées sur la gestion de certaines zones humides présentes sur l'AAC Source de Moulin Neuf.



Conception : SIAEP Nord-Ouest Charente - A. Cuillerier et M. Tallon - 12/2018

Figure 28: Localisation des aménagements effectués et des zones humides à restaurer



Article 3. Etat zéro et objectifs du contrat Re-Sources 2019 - 2023

3.1. – Etat Zéro

En considérant les attentes des partenaires institutionnels (financeurs, DDT, DREAL, ARS, ...) en matière de suivi de l'efficacité des opérations Re-Sources (questions évaluatives et indicateurs Re-Sources actés à l'échelle régionale) et de la stratégie par le SIAEP Nord-Ouest Charente (cf. ARTICLE 4), une liste d'indicateurs de suivi a été établie.

Cette liste a été renseignée pour l'état 0 en **ANNEXE 5** sur la base des informations et données collectées en 2018 dans le cadre du bilan Re-Sources 2013-2017.

3.2. – Objectifs qualité du contrat Re-Sources 2019 - 2023

Au regard de la qualité des eaux brutes captées, la préservation de la source de Moulin Neuf présente les enjeux suivants :

- ▶ Baisse des concentrations maximums nitrates sous la limite de qualité des 50 mg/L,
- ▶ Diminution des taux de dépassement de limite de qualité de 0,1 µg/L pour les matières actives autorisées notamment les herbicides.



Objectifs NITRATES

L'analyse des chroniques « qualité des eaux brutes » disponibles fait apparaître les données suivantes au niveau de la source de Moulin Neuf.

<i>Données de la chronique 2013 -2018</i>	Source de Moulin Neuf
Moyenne [NO3-] des données 2013 -2018	41,5 mg/L
Moyenne des maximums [NO3-] annuels	55,6 mg/L
Moyenne des minimums [NO3-] annuels	32,6 mg/L

Ces données mettent en avant l'écart suivant l'objectif qualité espéré (concentration maximum inférieure à 50 mg/L).

	Source de Moulin Neuf
Moyenne des maximums [NO3-] annuels	55,6 mg/L
Maximum [NO3-] attendus	49,5 mg/L
Baisse [NO3-] attendue	-11 %



On retient ainsi la baisse maximale attendue à savoir **11 %** pour les concentrations en nitrates. Ainsi, si l'on considère une relation théorique proportionnelle entre quantité d'azote lessivable et concentration en nitrates dans la nappe, il s'agirait pour atteindre les objectifs « qualité » attendus, de prévoir que la quantité d'azote lessivable puisse être réduite de **11 %** sur l'AAC Source de Moulin Neuf.

L'atteinte des résultats sur la qualité de l'eau doit être nuancée par les connaissances disponibles en termes de temps de transfert des eaux souterraines.

Source de Moulin Neuf	Temps de séjour moyen dans le domaine capacitif
	De 30 à 35 ans

Il est ainsi probable que les baisses de concentration attendues n'impactent pas immédiatement la ressource du fait de l'inertie du milieu (**ANNEXE 6**)



Objectifs MOLECULES PHYTOSANITAIRES

Le captage de la source de Moulin Neuf présente un enjeu phytosanitaire secondaire, mais à prendre en compte pour les raisons suivantes.

En effet, on constate une forte diminution des molécules détectées au début des années 2000 avec une absence de dépassement de norme depuis 2005.

Cependant, en 2018, des métabolites d'herbicides sont détectés : Métolachlore (le S-Métolachlore est autorisé) et Métazachlore (autorisé). Ces molécules sont recherchées que depuis juin 2017. Nous ne disposons donc pas de l'historique de leur évolution. S'agissant d'herbicides actuellement utilisés sur le territoire, il est nécessaire d'engager des mesures afin d'enrayer ce phénomène.

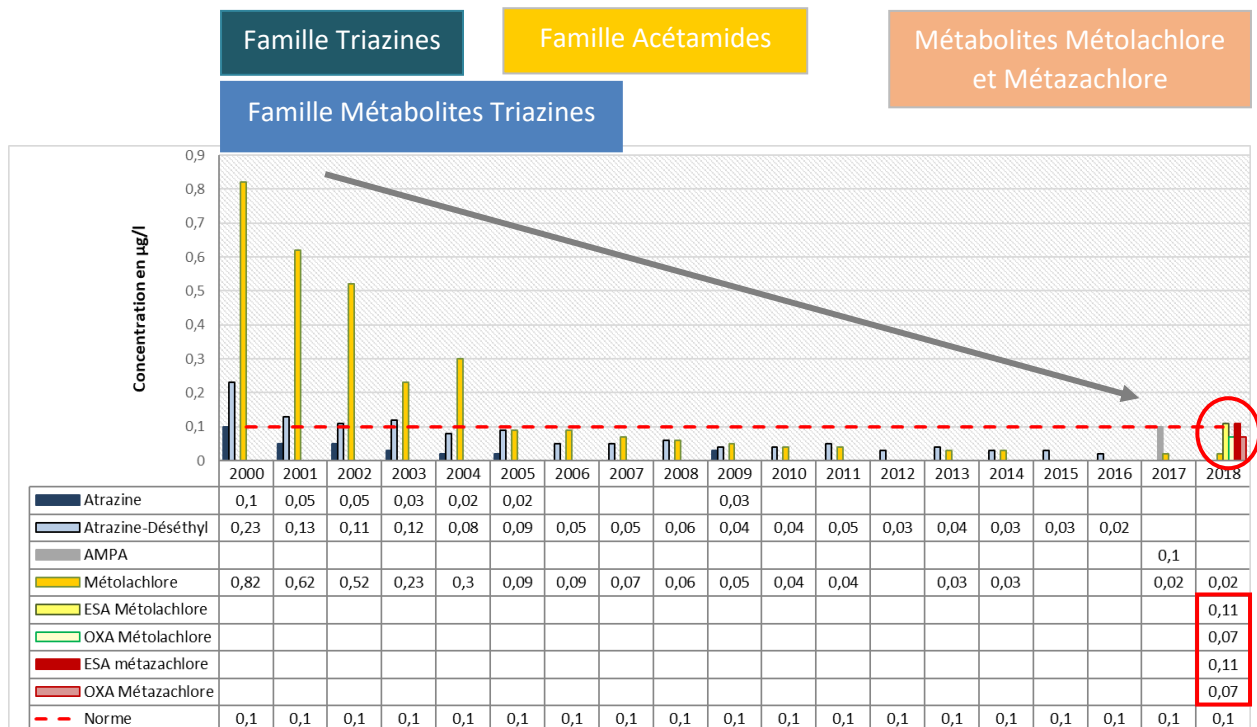


Figure 29 : Dynamique des pesticides dans les eaux brutes de Moulin Neuf (Source : données ARS 2000-2018)



Ainsi, pour réduire au maximum le risque de quantification et de dépassement, le SIAEP Nord-Ouest Charente mise sur :

- ▶ L'engagement d'un panel de mesures permettant de réduire significativement la pression phytosanitaire herbicide au niveau de la source (via l'Indice de Fréquence de Traitement Herbicides qui correspond à la dose de produits phytosanitaires à usage herbicide apportée par hectare) ;
- ▶ La localisation de ces mesures sur les secteurs les plus sensibles de l'AAC et les plus drainants.

Ainsi, les actions du SIAEP Nord-Ouest Charente généreront une baisse des IFT sur le territoire (herbicides notamment). Combinées avec les opérations menées dans le cadre des actions ECOPHYTO (ex. groupe 30 000, fermes DEPHY, etc.), et à d'éventuelles MAEC à partir de 2022, elles contribueront activement à l'atteinte des objectifs ECOPHYTO 2 (réduction de 25% à l'horizon 2020 et 50% à l'horizon 2025).

Il apparaîtrait pertinent de mettre en place un suivi des IFT des exploitations du territoire afin de rendre compte et de quantifier les évolutions des pratiques au-delà des seules analyses qualité de l'eau.



Article 4. Stratégie et programme d'actions

4.1. – Stratégie 2019 – 2023 sur l'AAC Source de Moulin Neuf

La source de Moulin Neuf est concernée de longue date par des pollutions par les nitrates et les pesticides. On constate une amélioration de la qualité des eaux brutes depuis la mise en place du programme Re-Resources en 2008, via les phénomènes suivants :

Concernant les pesticides :

- ▶ Les valeurs actuelles sont nettement inférieures à celles observées avant 2007 ;
- ▶ Il n'a pas été observé de dépassement de norme au cours des 10 dernières années ;
- ▶ Un point de vigilance doit être apporté à ce bilan du fait de la détection des métabolites des herbicides métazachlore et métolachlore dépassant la limite des 0,11µg/L en 2018 (molécules recherchées depuis juin 2017).

Concernant l'évolution des nitrates :

- ▶ Il est important de noter que, malgré une concentration moyenne constante, l'écart entre les valeurs minimums et maximums diminue :
 - Les valeurs minimales augmentent : au vu de l'inertie du milieu (eaux anciennes âgées de 30-35 ans). Il est probable que ces valeurs résultent des pratiques des années 80-90 ;
 - Les valeurs maximales diminuent : cela correspond à des apports d'azote dans les eaux actuelles (inférieures à 5 ans) et reflète les pratiques récentes.

De plus, le bilan de l'évolution des pratiques agricoles sur le territoire montre une forte diversification des assolements, un allongement des rotations, ainsi qu'une forte optimisation des pratiques (optimisation des apports azotés et réduction des doses de produits phytosanitaires). Les agriculteur-rice-s du territoire montrent un intérêt croissant pour l'agro-écologie.

Ces changements de pratiques contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau. Cependant, la fragilité intrinsèque du milieu (présence de failles et de calcaires fracturés) nécessite la mise en place de changements plus structurels concernant l'aménagement du territoire.

Au vu de ces constats, le SIAEP Nord-Ouest Charente entend poursuivre la mise en œuvre d'actions permettant de supprimer les dépassements de normes en pesticides et de diminuer drastiquement les apports en nitrates à la source de Moulin Neuf. Les orientations nécessaires ont été explorées par les acteurs locaux au cours d'une concertation qui s'est déroulée entre Juin et Novembre 2018. Ces échanges aboutissent, sur l'AAC Source de Moulin Neuf, à un programme d'actions sectorisé dont les impacts doivent être pensés au long terme.

La stratégie du SIAEP Nord-Ouest Charente pour ce programme d'actions est précisée ci-après. Cette stratégie est assortie d'un schéma stratégique de synthèse précisant les enjeux poursuivis pour chaque objectif opérationnel listé par le SIAEP Nord-Ouest Charente :

N : Enjeu Nitrates

P : Enjeu Phytosanitaires



► ZONAGE ET OBJECTIFS DES ACTIONS DE L'AAC DE LA SOURCE DE MOULIN NEUF

Sur l'AAC de la Source de Moulin Neuf, on distingue **2 zones d'action** :

- ▶ La Zone d'Alimentation Préférentielle (ZAP) : c'est la zone la plus sensible du bassin du fait de la nature de ses sols et de son sous-sol, et de la présence d'une faille qui engendre un écoulement rapide des eaux vers la source. D'une superficie de 3 150 ha, cette zone occupe 22.5% de la surface totale de l'AAC mais représente 75% de l'aire d'alimentation efficace (étude HYGEO 2004). Il devra être porté sur cette zone une attention toute particulière compte tenu de sa contribution majoritaire à l'alimentation en eau de la source de Moulin Neuf.
- ▶ La Zone Est correspond au reste du bassin. D'une superficie de 10 850ha, elle représente la quasi-totalité du bassin de la rivière de l'Aume.

Toutes les actions prévues au contrat concernent ces deux zones. Cependant, sur la ZAP, certaines actions seront prioritaires, les moyens d'animation plus importants et les outils mobilisés plus ambitieux

Le SIAEP Nord-Ouest Charente estime nécessaire de travailler à la mise en œuvre d'opérations d'évolution structurelles de l'aménagement du territoire au travers notamment de deux grandes **orientations stratégiques** :

- ▶ Développer les infrastructures agro-écologiques
- ▶ Développer des systèmes de cultures écologiquement performants à faible niveau d'impact

Ces orientations se déclinent via les **objectifs opérationnels** suivants :

- ◆ Protéger et réhabiliter les **zones humides** fonctionnelles dans le cadre du projet de territoire Aume-Couture (porté par l'EPTB Charente) et des périmètres d'intervention actuels du CREN. Ce dernier travaille en lien étroit avec le SMABACAB et le SIAEP Nord-Ouest Charente afin de restaurer et/ou protéger 725ha de zones humides (avec 170ha sous maîtrise foncière) dont 290ha situés dans l'AAC de Moulin Neuf. De plus, sur la ZAP, 80ha incluant la source de Moulin Neuf sont identifiés par le Conseil Départemental de la Charente pour un classement en « Espace Naturel Sensible ». Ces zones humides localisées le long du cours d'eau de l'Aume sont des zones tampons jouant un rôle épuratoire fondamental ;
- ◆ Développer les **linéaires de haies, boisement, bandes enherbées et couverts environnementaux** de manière volontaire via la **mobilisation des aides financières** du Département de la Charente ou PCAE-IAE et en adaptant la **localisation des SIE sur les zones les plus sensibles** de l'AAC ; elles permettront, à l'échelle du territoire de diminuer la part des surfaces recevant des intrants ;
- ◆ **Développer les surfaces herbagères (prairies temporaires, prairies permanentes...) à vocation fourragère** : il s'agira pour cela de **maintenir les outils de production des élevages existants lors des départs en retraite et de permettre l'installation d'éleveurs en systèmes herbagers**. Cela suppose un accompagnement des cédants a minima dans les 5 ans précédant la cessation d'activité et la recherche puis l'accompagnement des porteurs de projet avant et après installation mais aussi de disposer d'un parcellaire attractif (peu dispersé et proche du siège) permettant à ce type de système de production de s'établir sur le territoire. De plus, il s'agira de développer ces surfaces dans les exploitations en grandes cultures en développant des **partenariats entre céréaliers et éleveurs** ;
- ◆ **Maximiser le temps de couverture des sols** afin d'assurer une couverture performante des sols en interculture (vers le « zéro sols nus ») capables de valoriser les reliquats d'azote dans les sols ;



- ◆ Accompagner les **projets de filières de diversification et la mise en place de circuits courts** afin de maintenir et développer la diversité des productions observées sur l'AAC ;
- ◆ **Développer la certification Haute Valeur Environnementale** pour étoffer et reconnaître la performance environnementale des exploitations locales et agir ainsi, notamment, sur les performances des exploitations en matière phytosanitaire ;
- ◆ **Développer l'agriculture biologique** de manière à atteindre **12% SAU de l'AAC en agriculture biologique d'ici 2023 soit 1360 ha** (+1000ha entre 2019 - 2023). Le SIAEP Nord-Ouest Charente mobilisera ses partenaires afin de faire connaître, par une démarche pro-active, les services d'accompagnement existants autour de l'AB, en rencontrant individuellement les agriculteur-riche-s (en priorité sur la ZAP). De plus, il est prévu de **faciliter la conversion à l'agriculture biologique** (accompagnement technique, organisationnel et économique) mais aussi et surtout de profiter du renouvellement des générations pour favoriser **l'installation des porteurs de projets désireux de s'implanter en grandes cultures biologiques**. Pour ce dernier point, **l'accès au foncier et son attractivité constitue un élément clé pour l'installation de porteurs de projets hors cadre familial** ;
- ◆ **Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie**. En partenariat avec le CIVAM du Ruffécois, le SIAEP Nord-Ouest Charente souhaite mettre en place le projet AGR'EAU dont l'objectif principal est de couvrir en permanence le sol pour protéger la ressource en eau.

En parallèle de ses actions, il est nécessaire **d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrographique** de l'AAC. Plus précisément, le SIAEP Nord-Ouest Charente souhaite **caractériser l'influence de l'Aume dans l'alimentation de la source de Moulin Neuf (rive droite) et de la fontaine des Aussegrains (rive gauche)** situées toutes deux sur la commune de Saint-Fraigne ; ainsi que le lien éventuel entre la source de Moulin Neuf et la fontaine des Aussegrains. L'apport de nouvelles connaissances doit permettre d'adapter si besoin la localisation des actions et réajuster les objectifs. Il s'agit de s'inscrire dans le cadre d'une étude menée par le SMABACAB (à partir de 2019) visant notamment à caractériser les échanges nappe-rivière sur les bassins versants de l'Auge, de l'Aume-Couture et du Bief (zones de pertes/zones de sources, fonctionnalités des zones humides etc.).

Enfin, des actions d'**information/ sensibilisation**, et de **pilotage/évaluation** du contrat devront être mobilisées sur la période 2019-2023 :

Informer et sensibiliser



► **Valoriser la démarche Re-Sources et sensibiliser aux enjeux locaux**

Communication générale sur les actions Re-Sources
Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux environnementaux
(Mobiliser les dispositifs pédagogiques: « Mon Territoire au fil de l'eau » et « Val de Roche »)



► **Valoriser l'implication et les pratiques des agriculteurs auprès des acteurs locaux**

Communication sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau



► **Suivi les actions et les indicateurs de résultats**

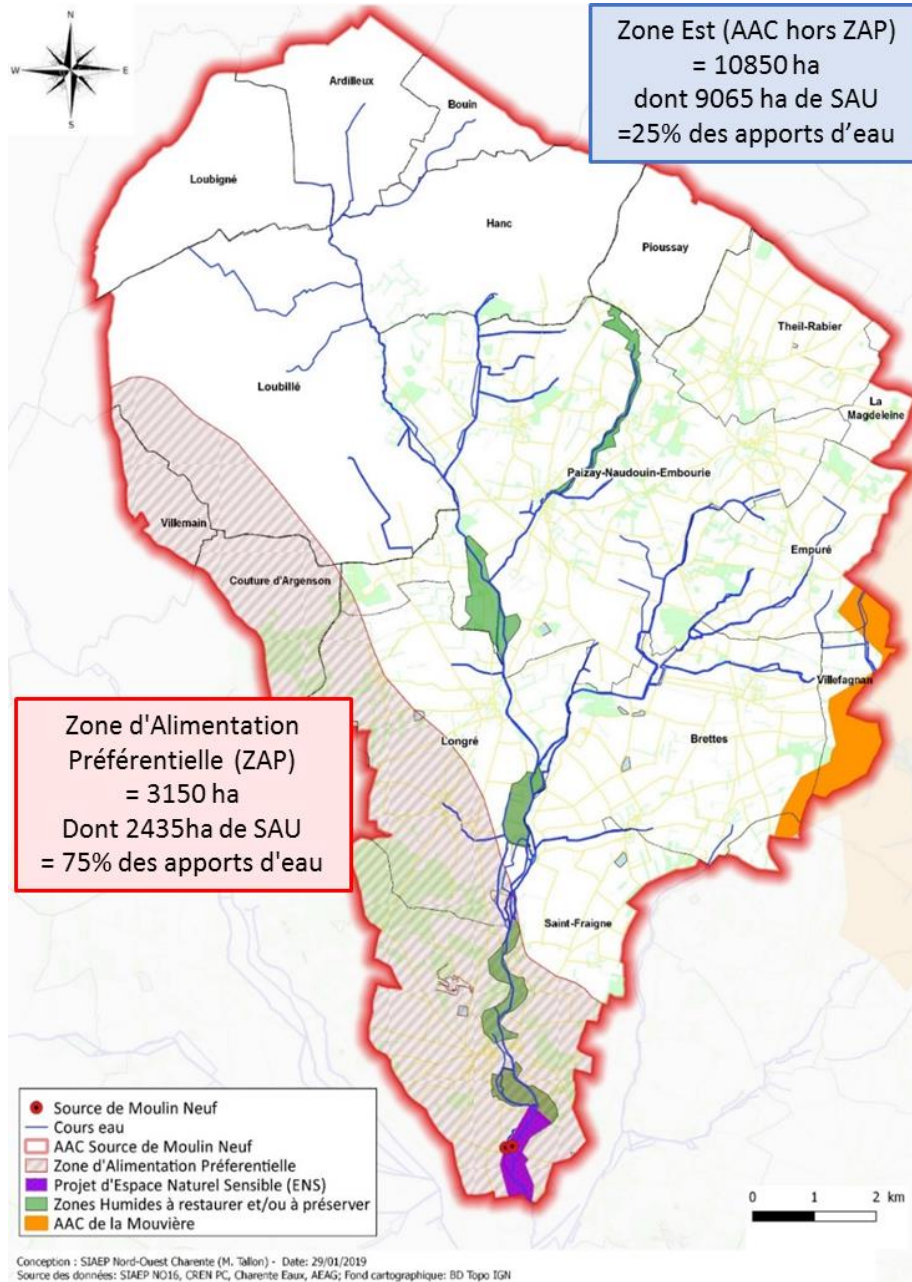
Suivi de la qualité des eaux brutes
Création d'une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats (outil ODELIANE)



► **Piloter la mise en œuvre des contrats**

Gérer l'animation générale du contrat
Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique

Piloter et évaluer



Développer les infrastructures agroécologiques



► Protéger et réhabiliter les zones humides fonctionnelles



► Développer la plantation de haies, boisements, bandes enherbées, et couverts environnementaux



► Développer les surfaces en herbagères à vocation fourragères



Mobiliser les aides financières
Accompagner l'installation/la transmission

++ Zone d'Alimentation Préférentielle ++



Démarchage individuel des agriculteurs
Réhabilitation de Zones Humides via la maîtrise foncière
Classement de 80ha en « Espace Naturel Sensible »

Développer les systèmes de cultures à faible niveau d'impact



► Maximiser la couverture des sols



► Accompagner les partenaires agricoles dans les projets de filières de diversification et développer les circuits courts



► Développer la certification « Haute Valeur Environnementale »



► Développer l'Agriculture Biologique



► Développer l'Agriculture de Conservation et l'Agroforesterie (Projet AGR'EAU)



Mobiliser les aides financières
Accompagner l'installation/la transmission

++ Zone d'Alimentation Préférentielle ++



Outil foncier
Démarchage individuel des agriculteurs
Secteur prioritaire pour les aides à l'implantation d'intercultures

Hydrogéol



► Caractériser les échanges entre la nappe alimentant la source de Moulin Neuf et la rivière de l'Aume



A noter :

De manière générale, les aides directes aux agriculteur·rice·s (notamment aides à la certification environnementale, aides à la conversion à l'agriculture biologique et aides PCAE-PVE en particulier en lien avec ECOPHYTO II), constitueront des outils essentiels pour permettre la mise en œuvre de la stratégie du SIAEP Nord-Ouest Charente.

Le SIAEP Nord-Ouest Charente veillera à participer au travail de concertation mis en place par les services de l'Etat dans le cadre de la procédure ZSCE. Une attention particulière sera apportée pour que cette concertation intègre les partenaires locaux, plus précisément les partenaires agricoles, qui seront associés au SIAEP pour la mise en œuvre des actions 2019-2023 (cf. Fiches actions AAC source de Moulin Neuf 2019-2023 – **ANNEXE 10**).

4.2. – Programme d'actions 2019 - 2023

La liste des actions prévues en lien avec chacun des objectifs opérationnels présentés est disponible en **ANNEXE 7**

Les impacts attendus pour ces actions sont présentés en **ANNEXE 8** et montrent l'adéquation objectif qualité/actions.

L'ensemble des « **Fiches actions AAC source de Moulin Neuf 2019-2023** » est associé au présent contrat. Il détaille les actions prévues, les modalités de mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage, partenariat, phasage), les montants et plans de financement prévisionnels.



Article 5. Suivi/évaluation du contrat Re-Sources 2019 – 2023

Des indicateurs de réalisation ont été identifiés pour chaque action. En parallèle, un socle commun d'indicateurs est en cours de définition par la gouvernance régionale de la démarche Re-Sources. Ces indicateurs (ANNEXE 5) seront renseignés chaque année (ou en fin de contrat selon les cas) puis discutés avec les partenaires maîtres d'ouvrage (ex : partenaires agricoles) ou contributeurs des actions concernées.

Les acteurs techniques pourront sur cette base formuler des propositions d'ajustement des actions pour l'année N+1 à soumettre aux élu·e·s.

Un **bilan évaluatif** annuel doit être présenté chaque année aux partenaires institutionnels (groupe de pilotage), aux maîtres d'ouvrage et aux élu·e·s de la collectivité. Ce bilan annuel doit permettre :

- ▶ De faire le point sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions ;
- ▶ De vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si besoin les fiches actions annuelles ;
- ▶ De favoriser et de développer les échanges, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs du territoire et leur implication ;
- ▶ D'aider les prises de décisions des élu·e·s et des partenaires financiers ;
- ▶ De dresser des perspectives et des objectifs pour l'année N+1.

Du point de vue technique, l'équipe d'animation s'appuiera sur l'outil ODELIANE (plateforme de suivi SIG co-développée avec la société ENVILYS) destiné à l'évaluation, la gestion et au suivi des programmes de territoire agro-environnementaux.

Ce bilan évaluatif annuel pourra également être utilisé pour transmettre à la CLE du SAGE Charente un état d'avancement des opérations et de l'atteinte de leurs objectifs.

En fin de contrat, le SIAEP Nord-Ouest Charente devra réaliser un **bilan évaluatif complet des 5 années du contrat Re-Sources**. Ce dernier devra permettre :

- ▶ De questionner la pertinence de la stratégie d'actions par rapport aux enjeux identifiés ;
- ▶ D'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- ▶ D'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions ;
- ▶ De sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- ▶ D'établir une synthèse des points forts et des limites des actions et d'identifier les améliorations afin d'élaborer, au besoin, un nouveau contrat.

Une synthèse de ce bilan évaluatif de fin de contrat sera présentée aux partenaires financiers et à la CLE du SAGE Charente.



Article 6. Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche

6.1. – Fonction du SIAEP Nord-Ouest Charente en tant que collectivité porteuse

Le SIAEP Nord-Ouest Charente est chargé :

- ▶ D'assurer le pilotage de l'opération, la concertation et la coordination des différents partenaires ;
- ▶ De rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat Re-Sources ;
- ▶ De suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

Le SIAEP Nord-Ouest Charente est formé d'une équipe d'animation (3 ETP) répartie sur les 3 AAC Grenelle Nord Charente (AAC Source de Moulin Neuf, AAC Source de Roche et AAC des Puits de Vars).

En outre, tant que signataire d'une convention et membre de Charente Eaux, le SIAEP Nord-Ouest Charente bénéficie de l'assistance technique de Charente Eaux pour l'animation des contrats de territoire Re-Sources. Charente Eaux s'engage à apporter son assistance technique à la mission Re-Sources afin :

- ▶ D'être un facilitateur pour le déploiement des missions d'animation locale ;
- ▶ D'accompagner la mise en œuvre des stratégies locales centrées sur des projets Eau structurants qui privilégient des modes d'occupation des sols compatibles avec des enjeux eau ;
- ▶ D'assurer une cohérence départementale dans la mise en œuvre des actions ;
- ▶ D'apporter une vision globale de la démarche et s'inscrivant sur le long terme ;
- ▶ De représenter les collectivités bénéficiaires auprès des partenaires institutionnels et techniques.

Le contenu précis de cette mission est détaillé dans les conventions de partenariat.

6.2. – Instances de pilotage locales

▶ GROUPE DE PILOTAGE – CONTRAT RE-SOURCES AAC SOURCE DE MOULIN NEUF, AAC SOURCE DE ROCHE ET AAC PUIITS DE VARS

Présidé par le Président du SIAEP Nord-Ouest Charente ou son représentant, le « **Groupe de pilotage – Contrats Re-Sources AAC Source de Moulin Neuf, AAC Source de Roche et AAC Puits de Vars** » rassemble, au moins une fois par an, ses membres :

- ▶ Elus du SIAEP Nord-Ouest Charente (membres de la commission Re-Sources) ;
- ▶ Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- ▶ Chambre d'Agriculture Charente au regard de ses missions définies dans le Code Rural ;
- ▶ Cellule régionale Re-Sources ;
- ▶ Conseil Départemental de la Charente ;
- ▶ DDT Charente ;
- ▶ ARS ;



- ▶ EPTB Charente au regard de ses missions définies au L213-12 du Code de l’environnement et plus spécifiquement en tant que porteur du SAGE Charente et du projet de territoire Aume-Couture
- ▶ Charente Eaux
- ▶ SMABACAB (Syndicat Mixte d’Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief)

En fonction des besoins, des interventions de partenaires techniques (notamment les partenaires agricoles) contributeurs ou porteurs d’actions sur l’AAC pourront être programmées à la faveur de ce groupe de pilotage et l’ordre du jour relatif à chacune de ces interventions définis.

Objet : Ce groupe de pilotage a pour rôle de :

- Valider toutes les étapes liées à l’élaboration du contrat ;
- Valider la stratégie d’actions ;
- Valider le contenu du contrat et ses éventuels avenants ;
- Valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants ;
- Valider les bilans évaluatifs annuels ainsi que le bilan évaluatif de fin de contrat ;
- Evaluer les résultats obtenus, débattre et acter des orientations à prendre.

Il s’appuie pour cela sur les propositions des instances techniques mobilisées dans le cadre de la concertation et de la mise en œuvre des actions.

▶ **LES COMISSIONS DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE**

Les commissions « Re-Resources » et « Communication » sont composées d’élus volontaires du SIAEP Nord-Ouest Charente.

➔ **COMMISSION RE-SOURCES**

Son rôle est de participer à la construction des actions, donner son avis sur la stratégie à mettre en œuvre, et proposer une enveloppe financière en cohérence avec le budget du syndicat. Les décisions peuvent ensuite nécessiter une validation par le Bureau et par le Comité Syndical.

Elus membres :

NOM – PRENOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Christian LEPINE	2 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Michel FERRET	3 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Michel GALL	4 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Yves BOUCHELOT	7 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Marie-Amélie RIVET	10 ^{ème} vice-Présidente du SIAEP Nord-Ouest Charente
Pierre BOUYSSI	Elus délégué titulaire de la commune Les Gours

Au grès des besoins et en fonction des sujets abordés, les membres de la commission pourront faire appel à des intervenants ou à des partenaires afin de les appuyer dans leurs missions.



➔ **COMMISSION COMMUNICATION**

Cette commission est sollicitée dans le cadre d’organisation d’évènements grand public, de mise en place d’actions de sensibilisation auprès des scolaires ou de création d’outils de communication.

Elus membres :

NOM – PRENOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Christian LEPINE	2 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Michel GALL	4 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Yves BOUCHELOT	7 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Marie-Amélie RIVET	10 ^{ème} vice-Présidente du SIAEP Nord-Ouest Charente
Bruno GRUEL	Elus délégué titulaire de la commune de Bessé

Au grès des besoins et en fonction des sujets abordés, les membres de la commission pourront faire appel à des intervenants ou à des partenaires afin de les appuyer dans leurs missions.

▶ **GROUPE TECHNIQUES THEMATIQUES (PAR OBJECTIF OPERATIONNEL ; PAR ACTION)**

Afin de piloter techniquement l’exécution des opérations prévues, des **groupes techniques** seront mobilisés régulièrement, par objectif opérationnel et/ou par action. Ces groupes constituent des instances de concertation et de construction coopérative, essentielles pour la conduite des opérations menées via une maîtrise d’ouvrage partagée entre différents acteurs du territoire.

Selon les groupes, des élu-e-s rapporteur-euse-s seront nommés par le SIAEP Nord-Ouest Charente. Ces élu-e-s rapporteur-euse-s assisteront aux groupes thématiques de fin d’année/fin de campagne (permettant de prévoir les actions N+1) et/ou constitueront l’élu-e référent-e sur la thématique concernée. Toute modification des élu-e-s rapporteur-euse-s désigné-e-s (en particulier suite aux élections de 2020) ne nécessitera pas d’avenant au contrat Re-Sources.

Au regard du programme d’actions défini, plusieurs groupes techniques thématiques sont d’ores et déjà identifiés :

Groupe « Etudes hydrogéologiques – AAC Source de Moulin Neuf »

- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente : animation Re-Sources (en fonction des besoins, personnel administratif du SIAEP en charge des travaux et du budget investissement)
- ▶ Charente Eaux : agent en charge du suivi des captages grenelles de Charente ;
- ▶ ARS ;
- ▶ SMABACAB – Pour l’étude sur l’AAC Source de Moulin Neuf
- ▶ Elus rapporteurs :

PRENOM - NOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Christian LEPINE	2 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Marie Amélie RIVET	10 ^{ème} vice-Présidente du SIAEP Nord-Ouest Charente



Au grès des besoins et en fonction des sujets, d'autres structures pourront être associées : SAUR,...

Objet : Ce groupe thématique a pour rôle de :

- Assurer le suivi des études hydrogéologiques programmées ;
- Organiser la diffusion des connaissances acquises auprès des acteurs locaux ;

Groupe « Opérations foncières (ENS, Zones Humides,) »

- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente : animation Re-Sources ;
- ▶ SAFER ;
- ▶ Département de la Charente (service d'aménagement foncier) – Pour le projet ENS (AAC Moulin Neuf) et le projet sur l'AAC source de Roche ;
- ▶ SMABACAB – Pour les projets sur le Bassin Aume-Couture (dont ENS) ;
- ▶ CREN ;
- ▶ DDT (service agricole) ;
- ▶ EPTB Charente – Pour les Zones Humides dans le cadre du Projet de Territoire Aume-Couture
- ▶ Elus rapporteurs :

PRENOM - NOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Marie Amélie RIVET	10 ^{ème} vice-Présidente du SIAEP Nord-Ouest Charente
Michel FERRET	3 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente

Au gré des besoins et des sujets d'autres structures pourront être associées : Fédération de Chasse de la Charente, Chambre d'agriculture 16, LPO, Syndicat des propriétaires fonciers, propriétaires foncier, partenaires agricoles locaux...

Objet : Ce groupe thématique a pour rôle de :

- Assurer la mise en œuvre des actions programmées pour agir sur les opérations foncières potentiellement envisageable sur les AAC ;
- Mettre en place le projet d'Espace Naturel Sensible sur l'AAC source de Moulin Neuf ;
- Contribué à la préservation/restauration de Zones Humides prévue dans le cadre du projet de Territoire Aume-Couture ;
- Assurer la mise en œuvre des actions programmées pour agir énergiquement sur les espaces sensibles des AAC (stratégie foncière et observatoire du foncier, installation/transmission au service du développement de l'agriculture biologique et des surfaces en herbe, plantations/boisements) ;
- Faire le lien, le cas échéant avec d'autres groupes techniques (ex : études hydrogéologiques, HVE & Agriculture Bio).



Groupe « Maximiser le temps de couverture des sols »⁶ (Groupe mutualisé pour plusieurs AAC de Charente)

- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente : animation Re-Sources ;
- ▶ Charente Eaux : animation Re-Sources ;
- ▶ Partenaires agricoles des AAC source de Moulin Neuf, Source de Roche, et des Puits de Vars : Chambre d’Agriculture, CIVAM du Ruffecois, OCEALIA, Coop de Mansle, NEOLIS, CAVAC de Villejésus, Coop de Matha (d’autres partenaires agricoles seront mobilisés dans le cadre des autres AAC concernées) ;
- ▶ DDT Charente ;
- ▶ Elus rapporteurs :

PRENOM - NOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Pierre BOUYSSI	Elus délégué titulaire de la commune Les Gours

Objet : Ce groupe thématique a pour rôle de :

- Assurer la mise en œuvre de l’ensemble des actions prévues dans le cadre de l’objectif opérationnel « Maximiser le temps de couverture des sols » (au-delà de la réglementation) ;
- Veiller au suivi précis des surfaces engagées pour organiser le financement de l’action.

Groupe « HVE et conversion à l’Agriculture Biologique » (Groupe mutualisé pour plusieurs AAC de Charente)

- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente : animation Re-Sources ;
- ▶ Charente Eaux : animation Re-Sources ;
- ▶ Partenaires agricoles des AAC source de Moulin Neuf, Source de Roche, et des Puits de Vars : Chambre d’Agriculture, CIVAM du Ruffecois, OCEALIA, Coop de Mansle, Maison de l’Agriculture Biologique, Etablissements Piveteau, (d’autres partenaires agricoles pourront être mobilisés dans le cadre des autres AAC concernées) ;
- ▶ Elus rapporteurs :

PRENOM - NOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Pierre BOUYSSI	Elus délégué titulaire de la commune Les Gours
Michel GALL	4 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente

Au gré des besoins et des sujets d’autres acteurs pourront être associées : CORAB, INTERBIO, Collectivités locales (dans le cadre de la restauration collective), agriculteur-riche-s...

Objet : Ce groupe thématique a pour rôle de :

- Permettre d’organiser et suivre les actions nécessaires à la certification HVE (niveau 3 de la certification) ou à la conversion à l’Agriculture Biologique ;
- Organiser des journées multipartenariales relatives à HVE et/ou à l’Agriculture Biologique

La composition de ces groupes thématiques, leur nombre ou leur structuration pourra évoluer en fonction des besoins au fil du contrat Re-Sources.

Certains groupes techniques thématiques pourront être mutualisés pour plusieurs AAC.

⁶ Temps de couverture des sols au-delà du réglementaire



6.3. – Instances de pilotage départementales

En complément des instances de pilotage et de concertations locales, le présent contrat prévoit des comités de pilotage départementale permettant une vue globale des opérations engagées et de veiller à leur cohérence.

Charente Eaux sera en charge de piloter et organiser les instances de pilotage pour le compte des 5 collectivités porteuses de la démarche Re-Sources. Les équipes d'animation Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente et de Charente Eaux co-animeront ses instances.

▶ COMITE DEPARTEMENTAL « AAC GRENELLE DE CHARENTE »

Réuni une fois par an, et présidé par le Président de Charente Eaux, il rassemble :

- ▶ Les collectivités porteuses de contrats Re-Sources :
 - Syndicat d'eau potable du sud Charente ;
 - Commune Barbezieux Saint-Hilaire ;
 - Grand Cognac ;
 - SIAEP Nord-Est Charente ;
 - SIAEP Nord-Ouest Charente.
- ▶ Charente Eaux ;
- ▶ La DREAL Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ La DRAAF Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ La DDT Charente ;
- ▶ L'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- ▶ La Région Nouvelle Aquitaine via la cellule régionale Re-Sources ;
- ▶ Le Département de la Charente ;
- ▶ L'ARS de la Charente ;
- ▶ La Chambre d'agriculture de Charente ;
- ▶ La SAFER ;
- ▶ La CAVAC de Villejésus ;
- ▶ La Coop de France Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ La coopérative OCEALIA ;
- ▶ La Coop de Matha ;
- ▶ La Coop de Mansle ;
- ▶ La Coopérative de la Région de Cognac ;
- ▶ La CORAB ;
- ▶ Le CIVAM du Ruffécois ;
- ▶ La Maison de l'Agriculture Biologique de Charente ;
- ▶ Le Négoce Agricole centre Atlantique (en représentation des négociants agricoles locaux) ;
- ▶ L'EPTB Charente
- ▶ Le représentant de la CLE du SAGE Charente ;
- ▶ EPIDOR (EPTB Dordogne) et/ou représentant de la CLE du SAGE Isle Dronne ;
- ▶ Le Conservatoire des Espaces Naturels ;
- ▶ L'UFC que Choisir, en représentation de la société civile ;
- ▶ Le BNIC.

Il est organisé par les équipes d'animation Re-Sources



Objet :

- Informer les membres de l'état d'avancement des contrats et apporter une vision globale ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs ;
- Faire le lien avec la démarche ZSCE pilotée par la DDT sur les AAC.

► **COMITE TECHNIQUE « AAC GRENELLE DE CHARENTE »**

Réuni plusieurs fois par an (2 à 4 fois), le comité technique AAC Grenelle de Charente rassemble :

- ▶ Charente Eaux, via son équipe d'animation Re-Sources ;
- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente, via son équipe d'animation Re-Sources ;
- ▶ La DDT Charente ;
- ▶ La DREAL Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ La DRAAF Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ L'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- ▶ La Région Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ Le Département de la Charente ;
- ▶ La Cellule Régionale du Programme Re-Sources ;
- ▶ L'ARS de la Charente.

Il est organisé par les équipes d'animation Re-Sources

Objet :

- Apporter un appui stratégique aux collectivités porteuses via leurs animateur·rice·s pour les différents choix à opérer dans le pilotage stratégique et financier du contrat Re-Sources ;
- Assurer un suivi organisationnel et financier régulier de l'état d'avancement du programme ;
- Constituer un lien avec la DDT dans le cadre de la procédure ZSCE ainsi qu'avec l'ARS et la DDT dans le cadre de la procédure de révision des périmètres.

► **GROUPE TECHNIQUE AGRICOLE « AAC GRENELLE DE CHARENTE »**

Réuni une fois par an, le groupe technique agricole « AAC Grenelle de Charente » rassemble :

- ▶ Charente Eaux via son équipe d'animation Re-Sources ;
- ▶ Le SIAEP Nord-Ouest Charente via son équipe d'animation Re-Sources ;
- ▶ La DDT Charente ;
- ▶ L'EPTB Charente, en tant que co-porteur et animateur de la démarche Re-Sources sur l'AAC Coulonge et Saint-Hippolyte ;
- ▶ La Chambre d'agriculture de Charente ;
- ▶ La SAFER ;
- ▶ La coopérative OCEALIA ;
- ▶ La Coop de Matha ;
- ▶ La Coop de Mansle ;
- ▶ La CAVAC de Villejésus ;
- ▶ La Coopérative de la Région de Cognac ;
- ▶ La CORAB ;
- ▶ Le CIVAM du Ruffécois ;
- ▶ La Maison de l'Agriculture Biologique de Charente ;
- ▶ Le Négoce Agricole centre Atlantique (en représentation des négociants agricoles locaux) ;
- ▶ Le BNIC.

Il est organisé par les équipes d'animation Re-Sources.



Objet :

- Informer les membres de l'état d'avancement des actions agricoles des contrats Re-Sources et apporter une vision globale des actions agricoles menées ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs concernant le volet agricole ;
- Le cas échéant, discuter et valider certains aspects stratégiques ou organisationnels relatifs aux actions agricoles ou à la mise en place des actions :
 - ♦ Former et sensibiliser les élu-e-s, technicien-ne-s et agriculteur-ric-e-s au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique ;
 - ♦ Organiser un séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES

La figure suivante présente le schéma de gouvernance global du Contrat Re-Sources 2019-2023 sur les AAC Source de Moulin Neuf, Source de Roche et Puits de Vars :

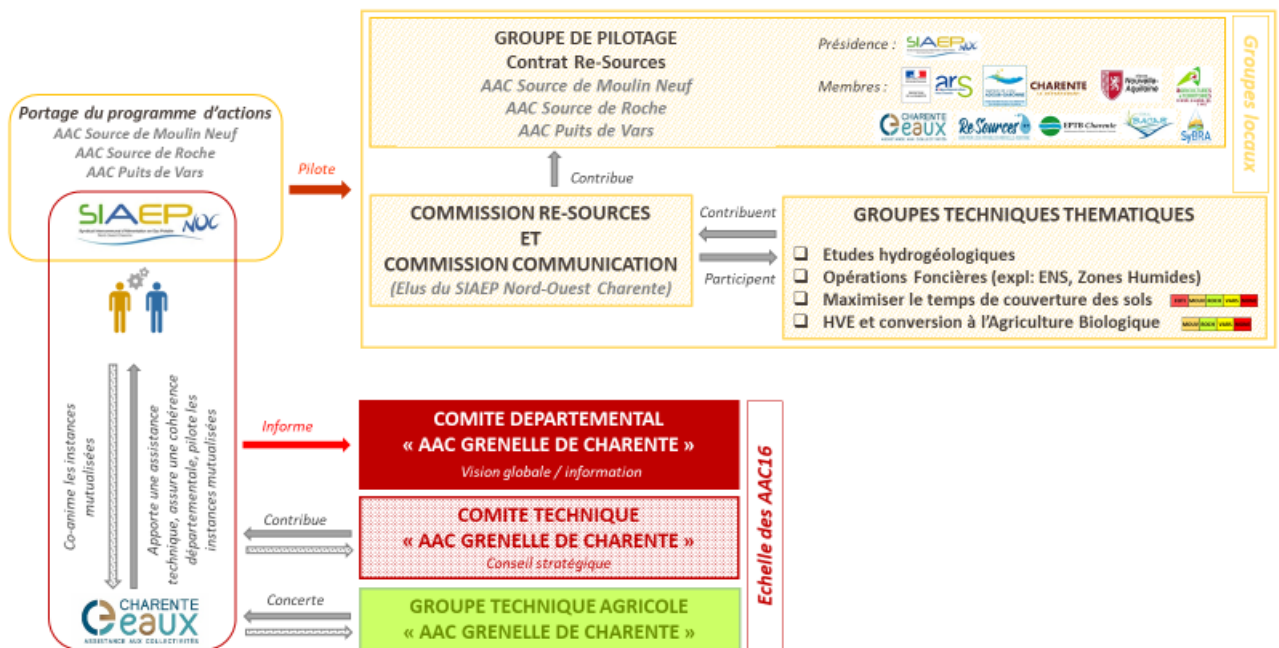


Schéma de gouvernance global du contrat Re-Sources 2019 – 2023 sur les AAC Source de Moulin Neuf, AAC Source de Roche et AAC Puits de Vars

Figure 30: Schéma de gouvernance global des contrats Re-Sources 2019-2023 sur les AAC Source de Moulin Neuf, Source de Roche et Puits de Vars



Article 7. Engagement des signataires du contrat Re-Sources

Le **SIAEP Nord-Ouest Charente** s'engage à :

- ▶ Assurer le pilotage de l'opération, la concertation et la coordination des différents partenaires ;
- ▶ Rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat Re-Sources ;
- ▶ Réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués et y participer financièrement, selon le plan de financement présenté dans l'article 8 ;
- ▶ Veiller à un travail conjoint avec l'EPTB Charente, porteur et co-animateur du projet de territoire Aume-Couture, pour une bonne complémentarité des programmes d'actions sur l'AAC Source de Moulin Neuf et sur le Bassin Aume-Couture ;
- ▶ Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles (le SIAEP est destinataire de toutes les études, informations collectives et individuelles financées dans le cadre du contrat) ;
- ▶ De suivre et évaluer l'avancement du programme d'actions.

Pour cela, le SIAEP s'appuie en partie sur le syndicat **Charente Eaux** dans le cadre de la convention d'assistance technique (cf article 6.1).

De plus, au sein du SIAEP Nord-Ouest Charente, une équipe d'animation Re-Sources (3ETP) est mobilisés afin d'assurer les missions suivantes, en lien avec les élu·e·s du syndicat :

- ▶ Elaborer, planifier et coordonner les opérations annuelles en relation avec les partenaires techniques locaux (partenaires agricoles en particulier) ;
- ▶ Mobiliser les acteurs du territoire (technicien·ne·s agricoles, agriculteur·rice·s, particuliers, scolaires, communes, ...) et les accompagner pour la mise en œuvre d'actions visant notamment à :
 - Développer les infrastructures agro-écologiques (haies, boisements, zones enherbées ou sans intrants) au travers d'outils fonciers en particulier ;
 - Développer des systèmes de cultures écologiquement performants à faible niveau d'impact (certification Haute Valeur Environnementale des exploitations, labellisation en agriculture biologique, développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie, gestion de l'interculture, ...) ;
- ▶ Mettre en œuvre les études visant à améliorer la connaissance de l'hydrogéologie
- ▶ Valoriser la démarche Re-Sources et sensibiliser aux enjeux locaux (établir une communication générale sur les actions Re-Sources, sensibiliser les particuliers et le jeune public aux enjeux environnementaux)
- ▶ Valoriser l'implication et les pratiques des agriculteur·rice·s auprès des acteurs locaux (Communiquer sur les pratiques des agriculteur·rice·s en faveur de la qualité de l'eau)
- ▶ Réaliser les bilans évaluatifs annuels et de fin de contrat et le calcul des indicateurs ;
- ▶ Préparer et animer les instances de pilotage ;
- ▶ Assurer le suivi administratif et financier des actions.

L'Agence de l'eau Adour Garonne s'engage à :

- ▶ Sous réserve du respect des échéances et des objectifs du contrat, présenter à ses instances sur la période 2019-2023, les demandes d'aide pour les opérations inscrites au contrat selon



les modalités d'attribution des aides en vigueur et dans la limite de ses dotations financières disponibles ;

- ▶ Transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose.

L'Etat s'engage à :

- ▶ Mener les politiques publiques relatives à la préservation de la ressource en eau et à la reconquête de la qualité de l'eau ;
- ▶ Développer l'outil « Zones Soumises à Contraintes Environnementales » et les procédures associées ;
- ▶ Transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur l'AAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- ▶ Intervenir selon les modalités de ses programmes annuels. Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés ;
- ▶ Transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur l'AAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

Le Département de la Charente s'engage à :

- ▶ Financer dans le cadre de ses politiques eau, agriculture, aménagement foncier et/ou espaces naturels, les opérations citées à l'article 4 et détaillées dans le livret « fiche-actions » selon les règlements d'aide en vigueur au moment du dépôt des demandes de subventions par les maîtres d'ouvrage ;
- ▶ Participer à la mise en œuvre des actions pour lesquelles il est fléché comme maître d'ouvrage ou expert ;
- ▶ Transmettre aux porteurs de projet toute information susceptible de les aider à suivre et piloter les actions réalisées sur l'AAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

Charente Eaux s'engage à :

- ▶ Organiser et animer les instances de pilotage départementales ;
- ▶ Être un facilitateur pour le déploiement des missions d'animation locale ;
- ▶ Accompagner la mise en œuvre des stratégies locales des collectivités porteuses centrées sur des projets Eau structurants qui privilégient des modes d'occupation des sols compatibles avec des enjeux eau ;
- ▶ Apporter une vision globale de la démarche et s'inscrivant sur le long terme ;
- ▶ Représenter les collectivités porteuses de contrat Re-Resources auprès des partenaires institutionnels et techniques ;
- ▶ Promouvoir et valoriser la démarche Re-Resources ;
- ▶ Organiser et coordonner les échanges entre acteurs de l'eau et acteurs de la profession agricole afin de permettre une pleine appropriation des enjeux de chacun et des éléments



techniques qui les sous-tendent (organisation de séminaires annuels EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRE, formation et sensibilisation au fonctionnement hydrologique et pédologique etc.).

Afin d'une part de contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de qualité des eaux brutes, et, d'autre part, de concourir collectivement, aux côtés du porteur de projet et ses partenaires, au maintien d'une dynamique volontaire sur l'AAC Source de Moulin Neuf, **les partenaires agricoles** signataires du Contrat Re-Sources :

- ▶ Affirment que la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau constituent des enjeux majeurs auxquels le monde agricole doit notamment contribuer ;
- ▶ Valident les termes du Contrat Re-Sources et le programme d'actions défini pour la Source de Moulin Neuf, en particulier les actions concernant le domaine agricole et foncier ;
- ▶ S'engagent à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur l'AAC concernées (participation aux instances de pilotage les concernant, sensibilisation du monde agricole à la préservation de la qualité de l'eau, participation à la concertation des contenus des actions agricoles) ;
- ▶ S'engagent à participer aux journées techniques / journées d'échanges / journées de sensibilisation et projets collectifs spécifiques au domaine agricole et foncier ;
- ▶ S'engagent à porter la mise en place d'actions à destination des agriculteur·rice·s tel que défini dans les « Fiches actions AAC Source de Moulin Neuf 2019-2023 » et à en assurer annuellement une analyse critique (évaluation) ;
- ▶ S'engagent à financer les actions sur lesquelles ils ont été fléchés comme maître d'ouvrage selon les termes définis au sein des fiches actions. Le contrat Re-Sources prévoit un accompagnement financier concernant ces actions. Chaque structure s'engagera sur la ou les actions fléchées.

L'EPTB Charente s'engage à :

- ▶ Assurer la transmission des informations relatives à l'avancée de la mise en œuvre du contrat Re-Sources AAC Source de Moulin Neuf auprès des membres de la CLE.
- ▶ Tenir compte des opérations et actions existantes sur l'AAC Source de Moulin Neuf dans le cadre de ses missions définies à l'article L.213-12 du Code de l'environnement
- ▶ Poursuivre l'animation du réseau des animateur·rice·s du bassin Charente



Article 8. Données financières

Le coût prévisionnel total du contrat Re-Sources AAC Source de Moulin Neuf s'éleve, à titre indicatif, à **4 042 167 €**.

Ce montant est réparti selon les objectifs stratégiques retenus par la collectivité porteuse comme suit (Figure 31).

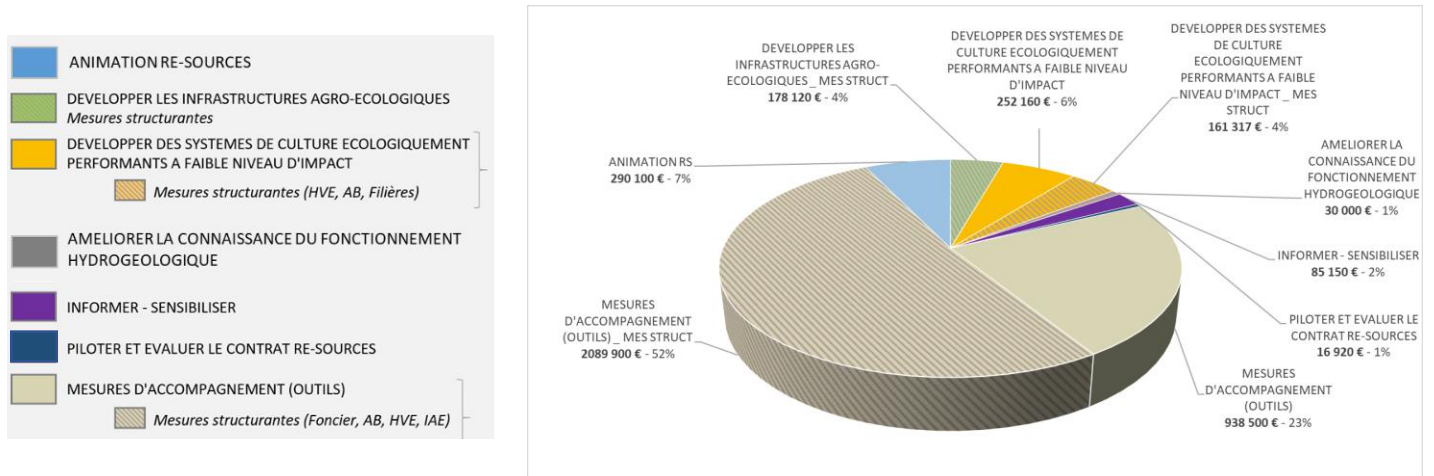


Figure 31 : Répartition des coûts prévisionnels par objectif stratégique du Contrat Re-Sources AAC Source de Moulin Neuf 2019-2023

60,1 % de ce montant prévisionnel total (soit 2 429 337 €) est lié à la mise en place d'opérations « structurantes », c'est-à-dire modifiant durablement l'occupation du sol sur l'AAC (Figure 32).

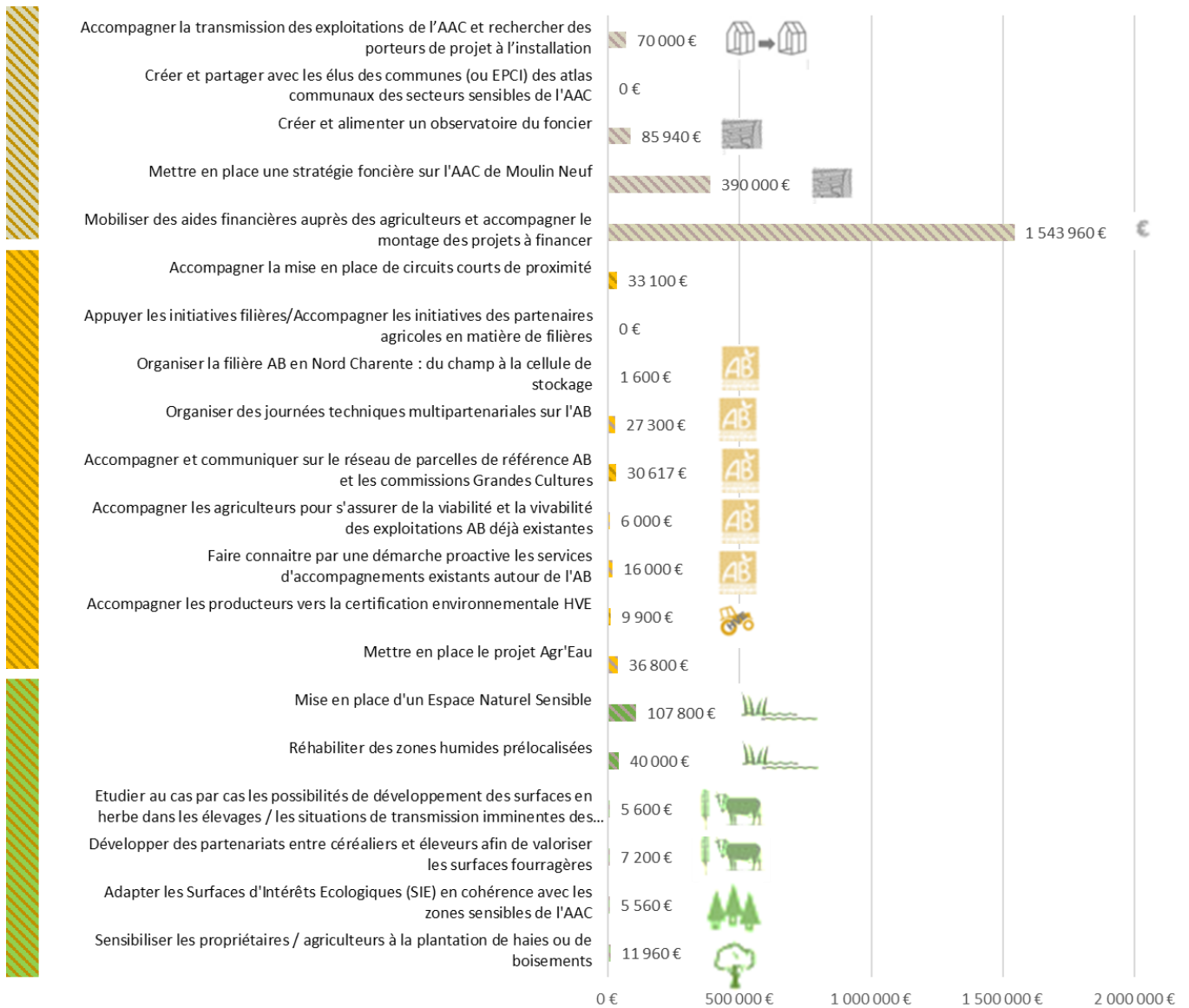


Figure 32 : Détail et répartition des coûts des mesures structurantes

Le détail de la répartition des montants prévisionnels et du dimensionnement des moyens humains est présenté en **ANNEXE 9**.



Article 9. Modalités d'attribution et de versement des aides financières

Concernant l'Agence de l'Eau Adour Garonne, se référer à l'article 7.

Le Département de la Charente interviendra financièrement pour permettre la mise en œuvre des actions du contrat Re-Sources selon les modalités de ses programmes annuels. Sa participation subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés.

Les engagements de la **Région Nouvelle-Aquitaine** restent subordonnés à l'instruction technique, à l'éligibilité du projet à la politique régionale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en vigueur à la date du dépôt du projet et à l'existence des moyens budgétaires nécessaires. Les taux de financement affichés sont des taux d'intervention maximum définis au sein des politiques régionales concernées.

La Région modulera ces taux en fonction de l'efficacité attendue des projets concernés, de ses possibilités financières et des plans de financement retenus.

Conformément aux modalités d'intervention listées dans le Règlement d'Intervention en faveur de l'eau en Nouvelle-Aquitaine, un taux de réalisation minimum de 60% du programme prévisionnel annuel est exigé. En cas de non atteinte de cet objectif, la Région se réserve le droit, sur la base d'un dialogue engagé avec le maître d'ouvrage, de revoir le montant de son intervention dans le cadre du Comité de programmation de l'année n+1 ou de la demande de solde de l'année n-1.

Les autres financeurs complèteront selon leurs propres modalités au moment de la signature du contrat.

Volet communication sur le contrat

Le porteur de projet s'engage à faire mention du concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- ▶ Sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/aides-ressources/charte-graphique.html> ;
- ▶ Sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés en utilisant le logo conformément à la charte graphique ;
- ▶ Dans les communiqués de presse ;
- ▶ Dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, il s'engage à informer et inviter la Région Nouvelle-Aquitaine à toute initiative médiatique ayant trait au projet.



Article 10. Durée du contrat territorial

Le présent contrat prend effet à sa date de passage en commission des interventions de l'Agence de l'Eau, soit le 27 juin 2019. Les opérations inscrites dans le contrat, à l'exception de la réalisation du bilan final, devront être engagées avant la fin du contrat fixée au 31 Décembre 2023.



Article 11. Révision et résiliation du contrat Re-Sources

11.1. – Révision du contrat Re-Sources

Sont considérés comme pouvant donner lieu à un avenant du contrat :

- ▶ La modification des objectifs du contrat ;
- ▶ La modification du programme d'action initialement arrêté (actions complémentaires après étude de faisabilité) ;
- ▶ Les résultats de l'évaluation à mi-parcours qui montreraient l'inadaptation des actions aux objectifs fixés.

11.2. – Résiliation du contrat Re-Sources

Les partenaires se réservent le droit de résilier à tout moment le présent contrat en cas de non-respect du programme ou des engagements de l'un des partenaires ou pour tout motif d'intérêt général.



Article 12. Litige

Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat est du ressort du tribunal administratif de Poitiers.



Fait à Saint-Yriex-sur-Charente, le 26 novembre 2019

En 1 exemplaires

Franck BONNET,
Président du SIAEP Nord-Ouest Charente

Marie LAJUS,
Préfète de la Charente

Guillaume CHOISY,
Directeur général de l'Agence de l'eau Adour Garonne

François BONNEAU,
Président du Département de la Charente

Alain ROUSSET,
Président de la Région Nouvelle Aquitaine

Jean-Paul ZUCCHI,
Président de Charente-Eaux

Christian DANIAU,
Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente

Patrice COUTIN,
Président Directeur Général de la SAFER Nouvelle-Aquitaine

Philippe DELUSSET,
Président d'OCEALIA

***voir courrier d'OCEALIA du 23/03/2020
adressé au SIAEP Nord-Ouest Charente
et présenté pages suivantes**

Sébastien COUTANT,
Président de la Coop de Mansle-Aunac

Dominique GENOTTIN,
Président de la CAVAC Villejésus

Gérard PIVETEAU,
Co-Président du Négoce Agricole Centre-Atlantique

Sébastien BRUAND,
Président de la Maison de l'Agriculture Biologique

Pascal ANDRE,
Co-Président du CIVAM du Ruffecois

Henri DOUSSET
Président de Terre de Liens Poitou-Charentes

Jean-Claude GODINEAU
Président de l'EPTB Charente

Monsieur Franck BONNET
Président du SIAEP Nord Ouest Charente
Maison de l'Eau
Le Bourg
16160 SAINT FRAIGNE

Objet : Engagement dans les actions des contrats ReSources des AAC de la Mouvière, Moulin Neuf, Puits de Vars et Source de Roche.

A Cognac, le 23 mars 2020.

Monsieur le Président,

Nous partageons les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau que vous portez sur le territoire.

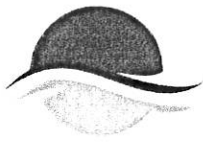
Nous croyons que le maintien d'une production agricole viable économiquement et respectueuse de l'environnement, et la bonne qualité de l'eau, ne sont pas des objectifs incompatibles. Nous nous employons à œuvrer dans ce sens depuis longtemps à travers les moyens que nous déployons sur le terrain pour accompagner nos adhérents dans le pilotage de leurs exploitations.

La raison d'être de notre coopérative c'est de contribuer à accroître la rentabilité des exploitations de nos adhérents.

Pour cela, nous investissons aujourd'hui dans tous les systèmes de production du territoire, sans les opposer, car nous avons la conviction que c'est la bonne coexistence et la diversité des modèles qui permettra de pérenniser dans notre région une agriculture performante et durable.

C'est ainsi qu'Océalia est devenue un acteur majeur et incontournable du développement des différentes agricultures régionales. Nous sommes à ce titre très impliqués dans les domaines suivants :

- La filière export via La Rochelle et Bordeaux pour les destinations de proximité Afrique noire, pays du pourtour méditerranéen, Europe du Nord,
- Les filières circuit court, telles que le blé label rouge Dynamique Céréalière, la production de semences de céréales à paille, le soja de pays et la luzerne pour les éleveurs du territoire, ...
- Les filières tracées, telles que la production de maïs pop-corn pour l'alimentation humaine, les blés certifiés type CRC, les orges de brasserie, ...



Ocealia
UNE AGRICULTURE D'AVANCE

- La filière Agriculture Biologique, avec la création récente d'Aquitabio pour les productions végétales Bio,
- La filière oenotouristique, avec la création des Caves Jules Gautret mettant en avant les productions de vins de pays, pineau et cognac, de nos viticulteurs adhérents,

Depuis maintenant plusieurs années, nos Conseillers d'Exploitation, qui sont le premier lien des adhérents avec la coopérative, ont été formés pour aborder les enjeux des exploitations dans leur globalité.

C'est ainsi qu'ils peuvent, en comprenant la situation propre à chaque adhérent, les aider à créer de la valeur ajoutée au sein des exploitations avec le concours des différents supports mis à leur disposition : outils d'aide à la décision, outils de gestion des risques, outils d'agriculture de précision, services internes centraux tels que Productions végétales, Agronomie, AgriSolutions, ...

Nous croyons en l'agriculture de la 3^{ème} voie, applicable à l'ensemble des systèmes de production, et qui doit permettre à l'agriculteur de réduire l'impact de son activité sur l'environnement en maintenant son revenu. Ce n'est pas une voie unique, c'est une combinaison de solutions qui répondent à cet objectif.

Cette agriculture se traduit à titre d'exemples par les illustrations suivantes :

- la modulation intra-parcellaire, qui permet de rationaliser l'utilisation des intrants, par exemple la fertilisation azotée via l'outil de pilotage satellite Farmstar,
- les produits de biocontrôle : différentes solutions sont proposées en céréales et vigne,
- la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) : accompagnement des exploitations à la certification de niveau 3, mise en place de contrat de production Agriconfiance,
- L'accompagnement individuel aux changements de pratiques : accompagnement de plus de 300 exploitations céréales, vigne, et polyculture, au sein des groupes Fermes 30000.

La liste n'est pas exhaustive, et de nouvelles perspectives sont devant nous avec l'essor des technologies digitales et robotiques.

Forte de sa couverture terrain et de son implication aux côtés des agriculteurs, c'est en toute logique que notre coopérative a participé à tous les programmes portant sur l'amélioration de la qualité de l'eau et a activement contribué à la définition des actions à mettre en œuvre pour le programme 2019-2023 des AAC de Charente.



Ocealia
UNE AGRICULTURE D'AVANCE

C'est en écho à cet investissement qu'OCEALIA a décidé de s'engager dans la mise en œuvre des actions volontaires à destination de ses adhérents concernés par les AAC cités en objet.

Les actions qui seront portées par la coopérative au cours des 5 ans de son engagement sont reprises dans le document joint en annexe.

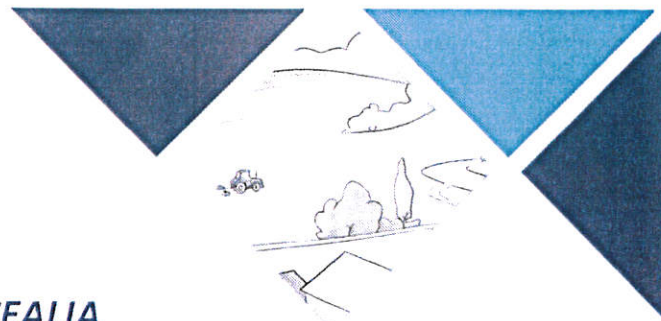
Ce document comporte des objectifs qualitatifs et des actions concrètes qu'Océalia s'engage à mettre en œuvre et pour lesquels des restitutions régulières de résultats seront communiqués par nos équipes.

Soyez convaincus de la détermination de la coopérative et de ses acteurs à collaborer de manière très constructive avec les différentes parties prenantes impliquées dans ce dossier.

Nous restons à votre disposition et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées,

Philippe DELUSSET,
Président d'OCEALIA

Thierry LAFAYE,
Directeur Général OCEALIA



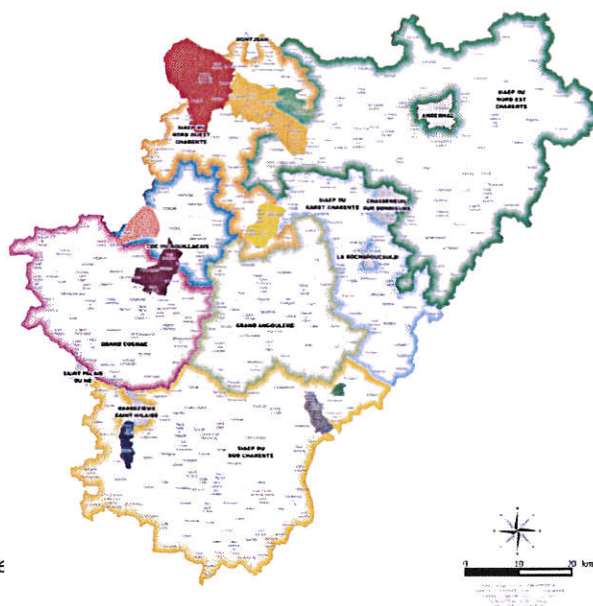
Contrats Re-Sources 2019-2023 :

Synthèse des engagements d'OCEALIA

sur les AAC de Moulin Neuf, Roche, Vars et Mouvière

Les AAC qui vous concernent

Collectivité MAITRE D'OUVRAGE	9 AAC GRENELLE CHARENTE
SIAEP Nord-Ouest Charente	AAC Source de Moulin Neuf
	AAC Source de Roche
	AAC Puits de Vars
SIAEP Nord-Est Charente*	AAC Source de la Mouvière
GRAND COGNAC*	AAC Source de la Fosse Tidet
	AAC La Touche – Prairie de Triac
COMMUNE DE BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE*	AAC Puits de Chez Drouillard
SIAEP DU SUD CHARENTE*	AAC Source de Font Longue
	AAC Forage de la Davidie



* Ces collectivités sont appuyées par Charente Eaux pour la mise en œuvre des programmes

Les termes de votre engagement Ajusté par OCEALIA en Février 2020

Océalia affiche son souhait de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux brutes à travers une dynamique collective et volontaire sur ces territoires. Son engagement et son rôle se traduit par la liste des actions jointe.

Les engagements d'Océalia comportent les points clés suivants :

- Océalia valide le programme d'actions défini pour chaque AAC, en particulier les actions concernant le domaine agricole et foncier ;
- Océalia s'engage à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur les AAC (participation aux instances de pilotage la concernant, sensibilisation du monde agricole à la préservation de la qualité de l'eau, participation à la concertation des contenus des actions agricoles) ;
- Océalia s'engage à participer aux journées techniques/journées d'échanges/journées de sensibilisation et projets collectifs spécifiques au domaine agricole et foncier qui concernent les actions auxquelles elle contribue,
- Océalia s'engage à porter la mise en place d'actions à destination des agriculteurs telles que définies dans les livrets « Fiches-actions 2019 – 2023 » et à en assurer annuellement une analyse critique (évaluation),
- Océalia s'engage à financer les actions sur lesquelles elle a été fléchée comme maître d'ouvrage selon les termes définis au sein des fiches actions. Un accompagnement financier concernant ces actions est prévu.



A l'instar du fonctionnement des précédents programmes, les collectivités s'engagent à mettre à votre disposition une équipe d'animation pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos engagements sur toute la durée du programme d'actions Re-Sources 2019-2023.

Les actions qui vous concernent (co-construites avec vos équipes techniques)

AAC				Liste des actions	Rôles de la coop OCEALIA
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES					
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Sensibiliser les propriétaires / exploitants à la plantation de haies	Essentiellement, informer les agriculteurs des possibilités d'accompagnement à la plantation de haies et à la mise en place de couverts (<i>des plaquettes seront notamment mises à votre disposition</i>)
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC	
MONÉ	ROCH		MOUV	Développer les partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères	
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ÉCOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT					
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	Participer aux rencontres du groupe « Cultures intermédiaires »
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Expérimentation couverts	
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Organiser un réseau de fermes pilotes	Co-construire les actions « couverts » avec les autres OPA et les mettre en œuvre (<i>accompagnement des agriculteurs qui s'engagent dans l'expérimentation couverts, suivi et valorisation d'essais, élaboration d'outils de suivi, organisation et participation aux journées techniques</i>)
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	
		VARS		Encourager les pratiques favorables à la fertilité des sols : couvert permanent, mulch, cultures associées, semis-direct	Participer à l'organisation de journées techniques
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Appuyer les initiatives filières / Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	Solliciter les animateurs Re-Resources pour être accompagné dans vos projets de développement de filières qui présentent un intérêt pour la qualité de l'eau
MONÉ	ROCH	VARS		Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Agriculture biologique : Accompagnement technique des agriculteurs en conversion et en production.	Mise en place de contrat d'accompagnement pluriannuel entre l'agriculteur et la coopérative.
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Agriculture biologique : structuration de la filière	Aquitabio : SAS créé à l'initiative de 5 coopératives dont OCEALIA dans la volonté d'agir de façon structurée au service du développement de l'AB.
PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-RESSOURCES					
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique	Participer aux journées de formations « hydrogéologie et hydro-pédologie »
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	Intervenir, si besoin, lors des séminaires
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)					
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	Apporter un appui technique dans la mise en œuvre des dispositifs d'aides (MAEC, PCAE, ...) Relayer la communication sur les dispositifs d'aides auprès des conseillers, adhérents, clients (<i>plaquettes</i>)
MONÉ	ROCH	VARS	MOUV	Mettre en place en observatoire climatique	Contribuer à l'alimentation de l'observatoire (<i>modalités de mise à disposition de données à définir</i>)

Ajouté par OCEALIA en Février 2020

Ils sont à vos côtés :

➤ L'Agence de l'eau Adour-Garonne s'engage à :

- Participer financièrement aux opérations menées par la coopérative OCEALIA qui sont inscrites dans la liste des actions ci-dessus (*sous réserve du respect des échéances et fonction des modalités d'aide en vigueur et des dotations financières disponibles*) ;
- Transmettre à la coopérative OCEALIA et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose.

➤ Le SIAEP Nord-Est Charente, l'Agglomération de Grand Cognac et la commune de Barbezieux Saint-Hilaire, appuyés par Charente Eaux, et le SIAEP Nord-Ouest Charente s'engagent à :

- Assurer le pilotage de l'opération, la concertation et la coordination des différents partenaires ;
- Rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés,
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles ;
- Suivre et évaluer l'avancement du programme d'actions ;
- Valoriser les actions au travers d'une communication positive ;
- Apporter un appui administratif et financier aux partenaires techniques.

➤ Et les autres partenaires potentiels : institutionnels, financeurs, techniques (Chambre d'Agriculture 16, coopératives, négoce agricoles, CIVAM, MAB) ...

BIBLIOGRAPHIE DISPONIBLE SUR L'AAC SOURCE DE MOULIN NEUF

ACTA-ARTELIA (2012) : Actualisation des connaissances permettant d'objectiver les variabilités des périodes recommandées pour l'épandage des fertilisants azotés en France

Agence de l'eau ADOUR-GARONNE (2018) : Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne

BRGM (2012) : Proposition de délimitation de l'aire d'alimentation de la source de Moulin Neuf à St Fraigne (Référence BRGM/RP-51614-FR)

Département de la Charente (2006) : Etude pour l'élaboration de la charte départementale d'aménagement foncier de la Charente, rapport de stage de Jean-François Maillochaud

EPTB Charente (2010) : Etude de prélocalisation des zones humides potentielles sur le territoire du SAGE

EPTB Charente (2012 à 2016) : Ensemble des documents relatifs à la constitution du projet SAGE Charente

HYGEO EAU et ENVIRONNEMENT (2004) : Captages stratégiques pilotes retenus par le département de la Charente dans le cadre de l'opération Re-Sources – Etudes hydrogéologiques complémentaires en vue de définir leurs bassins d'alimentation (Référence HYGEO HY16030042v2)

Hydro-Invest (2016) : Etude de datation des eaux sur les captages prioritaires de Charente. Rapport final (référence M 8063 – HI2016030225 31 mars 2016 J.BARRIERE)

Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire (2009) : Evolution du linéaire de haies en Poitou-Charentes

NCA Environnement (2006) : Etude du diagnostic du bassin d'alimentation de la source de Moulin Neuf

Région Nouvelle-Aquitaine (2018) : Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en Politique régionale de l'Eau, séance plénière du lundi 25 juin 2018 (n° délibération, n° ordre : 27, réf. Interne : 150884, D – transition énergétique et écologique, D02 – EAU- LITTORAL, 402A – Préserver le littoral et les ressources en eau)

SIAEP de la région de Saint-Fraigne : Contrat de territoire Re-Sources – Aire d'Alimentation de Captage Grenelle de Charente 2008-2012 – AAC Source de Moulin Neuf

SIAEP de la région de Saint-Fraigne : Contrat de territoire Re-Sources – Aire d'Alimentation de Captage Grenelle de Charente 2013-2018 – AAC Source de Moulin Neuf

SIAEP Nord-Ouest Charente (2017) : Rapport Annuel du SIAEP Nord-Ouest Charente – Prix et qualité du Service Public – Service de l'eau potable, exercice 2017

SIAEP Nord-Ouest Charente (2018) Synthèse des entretiens réalisés auprès des organisations professionnelles agricoles du territoire dans le cadre du bilan Re-Sources 2013 - 2017

SIAEP Nord-Ouest Charente (2018) Bilan Re-Sources 2013 – 2018 de l'AAC Source de Moulin Neuf

TERR AQUA (2011) : Recensement des ouvrages captant l'aquifère du Lias et du Dogger en relation avec l'arrêté du 16 mars 2007 – périmètre de protection du forage de Moulin Neuf, commune de Saint-Fraigne. Rapport final (référence TA 10 055)

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Paramètres analysés sur les eaux brutes des captages Grenelle de Charente

Mise à jour : fin 2017



EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE RECHERCHES PARTICULIÈRES

PARAMÈTRES D'ANALYSES	Code SISE-Eaux	Unités	Limites de qualité des eaux brutes en µg/l
PESTICIDES			
AMIDES			
Acétochlore	ACETOCH	µg/l	2
Alachlore	ALCL	µg/l	2
Dichlorimide	DCLORMI	µg/l	2
Diméthénamide	DMTH	µg/l	2
Isoxaben	IXB	µg/l	2
Métazachlore	METZCL	µg/l	2
Métolachlore	MTC	µg/l	2
Napropamide	NAPR	µg/l	2
Oryzalin	ORZ	µg/l	2
Propachlore	PPCHL	µg/l	2
Propyzamide	PRPZ	µg/l	2
Tebutam	TAM	µg/l	2
ESA metolachlore	ESAMTC	µg/l	2
OXA metolachlore	OXAMTC	µg/l	2
ESA alachlore	ESALCL	µg/l	2
OXA alachlore	OXALCL	µg/l	2
ESA metazachlore	ESAMTZC	µg/l	2
OXA metazachlore	OXAMTZC	µg/l	2
ARYLOXYACIDES			
2,4,5-T	245T	µg/l	2
2,4-D	24D	µg/l	2
Dichlorprop	DCP	µg/l	2
Fenoprop	MCP	µg/l	2
Fénoxaprop-éthyl	FENOXA	µg/l	2
Fluazifop butyl	FLUAZB	µg/l	2
Mécoprop	FNP	µg/l	2
2,4-MCPA	MCPA	µg/l	2
2,4-MCPB	MCPB	µg/l	2
Tricopyr	TCPY	µg/l	2
CARBAMATES			
Aldicarbe	ADC	µg/l	2
Carbofuran	CARBR	µg/l	2
Carbendazime	CBOZ	µg/l	2
Carbaryl	CBRYL	µg/l	2
Carbétamide	CBTM	µg/l	2
Chlorprophame	CPPH	µg/l	2
Fénoxycarbe	FENOXY	µg/l	2
Méthiocarb	MTHC	µg/l	2
Méthomyl	MTMY	µg/l	2
Pyrimicarbe	PMC	µg/l	2
Prophame	PPHM	µg/l	2
Prosulfocarbe	PSFC	µg/l	2
METABOLITES DES TRIAZINES			
Atrazine-2-hydroxy	A2H3	µg/l	2
Atrazine déséthyl	ADET	µg/l	2
Atrazine-désopropyl	ADGP	µg/l	2
Terbutylazin déséthyl	TBZDES	µg/l	2
Hydroxyterbutylazine	TBZH	µg/l	2
NITROPHENOLS ET ALCOOLS			
Bromoxynil	BRXY	µg/l	2
Dicamba	DCAMB	µg/l	2
Imazaméthabenz	IMAT	µg/l	2
Ioxynil	IOXY	µg/l	2
Pentachlorophénol	PCB	µg/l	2
ORGANOCHLORES			
Aldrine	ALDR	µg/l	2
DDD-2,4'	DDD24	µg/l	2
DDD-4,4'	DDD44	µg/l	2

Liste_pesticides_2017_AR5, 2017

PARAMETRES D'ANALYSES	Code SISE-Eaux	Unités	Limites de qualité des eaux brutes en µg/l
DDE-2,4'	DDE24	µg/l	2
DDE-4,4'	DDE44	µg/l	2
DDT-2,4'	DDT24	µg/l	2
DDT-4,4'	DDT44	µg/l	2
Diméthachlore	DIMETAC	µg/l	2
Endosulfan alpha	ENDOA	µg/l	2
Endosulfan bêta	ENDOB	µg/l	2
Endrine	ENDR	µg/l	2
Hexachlorobenzène	HCB	µg/l	2
HCH alpha	HCHA	µg/l	2
HCH bêta	HCHB	µg/l	2
HCH delta	HCHD	µg/l	2
HCH gamma (lindane)	HCHG	µg/l	2
Dieldrine	HEOD	µg/l	2
Heptachlore époxide	HEPE	µg/l	2
Heptachlore	HEP	µg/l	2
Isodrine	IALDR	µg/l	2
Oxadiazon	OXDZ	µg/l	2
ORGANOPHOSPHORES			
Bromophos éthyl	BROMOE	µg/l	2
Bromophos méthyl	BRPH	µg/l	2
Carbophénation	CBPT	µg/l	2
Chlorfenvinphos	CFVP	µg/l	2
Chlorpyrifos méthyl	CHLPM	µg/l	2
Chlorpyrifos éthyl	CLMPE	µg/l	2
Diazinon	DIAZ	µg/l	2
Diméthoate	DIMTH	µg/l	2
Fenrothion	FENIT	µg/l	2
Fenthion	FENTH	µg/l	2
Malathion	MALTH	µg/l	2
Oxydeméton méthyl	OXDM	µg/l	2
Parathion méthyl	PARTHM	µg/l	2
Parathion	PARTH	µg/l	2
Phoxime	PHM	µg/l	2
Phosalone	PHOSL	µg/l	2
Terbuphos	TERB	µg/l	2
Vamidothion	VMDT	µg/l	2
DIVERS			
AMPA	AMPA	µg/l	2
Benoxacor	BENXA	µg/l	2
Bifenox	BFNX	µg/l	2
Bromacil	BRMCL	µg/l	2
Bentazone	BTZ	µg/l	2
Captane	CAPT	µg/l	2
Chloridazone	CLDZ	µg/l	2
Clomazone	CLOMAZO	µg/l	2
Clopyralid	CLOPY	µg/l	2
Cloquintocet-métyl	CLOGMEX	µg/l	2
Acifénifén	CNPA	µg/l	2
Diffuténcanil	DIFF	µg/l	2
Diméturon	DIMEFUR	µg/l	2
Diméthomorphe	DMTM	µg/l	2
Ethofumésate	ETFS	µg/l	2
Flurochloridone	FCLRD	µg/l	2
Flurtamone	FLURTAM	µg/l	2
Fenprolmorphe	FPPMP	µg/l	2
Fenprolidin	FPRO	µg/l	2
Fluroxypir-métyl	FPYRM	µg/l	2
Glyphosate	GPST	µg/l	2
Imidaclopride	IMIDA	µg/l	2
Ioxynil octanoate	IOXYOCT	µg/l	2
Isoxaflutole	ISOXAFL	µg/l	2
Mesotrione	MESOTRI	µg/l	2
Métaldehyde	METACET	µg/l	2
Métakaryle	METAL	µg/l	2
Norflurazon	NFZ	µg/l	2
Oxadixyl	ODX	µg/l	2

Liste_pesticides_2017_ARS, 2017

PARAMETRES D'ANALYSES	Code SISE-Eaux	Unités	Limites de qualité des eaux brutes en µg/l
Prochloraze	PCLR	µg/l	2
Pendiméthaline	POM	µg/l	2
Piperonil butoxide	PPBTX	µg/l	2
Total des pesticides analysés	PESTOT	µg/l	5
Cyprodinil	PMPA	µg/l	2
Pyriméthanol	PRMTN	µg/l	2
Procymidone	PROCYM	µg/l	2
Tetraconazole	TCNZ	µg/l	2
Trifluraline	TRIF	µg/l	2
SULFONYLUREES			
Metsulfuron methyl	IMETS	µg/l	2
Flazasulfuron	FLAZASU	µg/l	2
Mesosulfuron methyl	MESOSUL	µg/l	2
Nicosulfuron	NICOSUL	µg/l	2
Rimsulfuron	RISFU	µg/l	2
Thifensulfuron methyl	THISUME	µg/l	2
STOBILURINES			
Azoxystroline	AZOXYST	µg/l	2
Kresoxim- methyl	KRESOXI	µg/l	2
Picoxystroline	PICOX	µg/l	2
Pyraclostroline	PYRAC	µg/l	2
Trifloxystroline	TRIFLX	µg/l	2
TRIAZINES			
Améthryne	AMTH	µg/l	2
Altrazine	ATRZ	µg/l	2
Cyanazine	CYANZ	µg/l	2
Desmétryne	DMTRY	µg/l	2
Hexazinone	HXZN	µg/l	2
Métribuzine	MTBZ	µg/l	2
Métamitron	MTMI	µg/l	2
Prométhirine	PROM	µg/l	2
Propazine	PROP	µg/l	2
Sébuthyiazine	SEBUT	µg/l	2
Simazine	SMZ	µg/l	2
Terbutylazin	TBZ	µg/l	2
Terbuméton	TERBM	µg/l	2
Terbutryne	TERBU	µg/l	2
TRIAZOLES			
Aminotriazole	AMNTZ	µg/l	2
Bitteranol	BTTNL	µg/l	2
Cyproconazole	CPCNZ	µg/l	2
Difénoconazole	DIFENOC	µg/l	2
Epoxyconazole	EPOXCZ	µg/l	2
Fenbuconazole	FENBUCO	µg/l	2
Fludioxonil	FLUDIOX	µg/l	2
Flusilazol	FSLZ	µg/l	2
Hexaconazole	HXCZ	µg/l	2
Metconazol	METCONA	µg/l	2
Penconazole	PECNZ	µg/l	2
Propiconazole	PPCNZ	µg/l	2
Tebuconazole	TBCZ	µg/l	2
Triazamate	TRZAMAT	µg/l	2
UREES SUBSTITUEES			
Chloroxuron	CHLX	µg/l	2
Chlorotoluron	CTOL	µg/l	2
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	DCPMU	µg/l	2
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	DCPU	µg/l	2
Diuron	DIU	µg/l	2
Ethidimuron	ETDMR	µg/l	2
Fluométuron	FMTH	µg/l	2
Fénuron	FNUR	µg/l	2
Iodosulfuron-methyl-sodium	IDOSU	µg/l	2
Desméthylisoproturon	IPPMU	µg/l	2
1-(4-Isopropylphényl)-urée	IPPU	µg/l	2
Isoproturon	ISP	µg/l	2
Linuron	LNR	µg/l	2
Monolinuron	MLNR	µg/l	2

Liste_pesticides_2017_AR5, 2017

PARAMETRES D'ANALYSES	Code SISE-Eaux	Unités	Limites de qualité des eaux brutes en µg/l
Monuron	MNR	µg/l	2
Métabromuron	MTBR	µg/l	2
Metabenzthiazuron	MTBZTZ	µg/l	2
Metoxuron	MTZ	µg/l	2
Neburon	NBR	µg/l	2

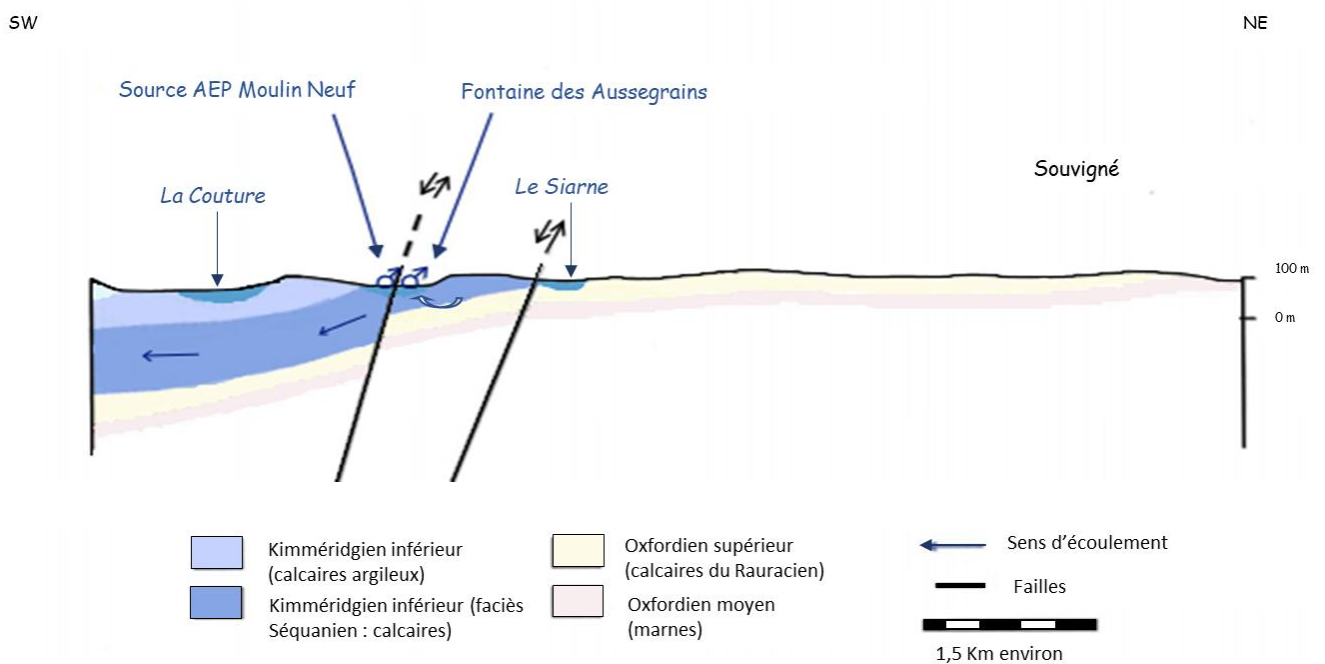
ANNEXE 2 :

Fonctionnement hydrogéologique de l'AAC Source de Moulin Neuf

Le bassin de l'AAC de Moulin Neuf correspond aux affleurements des calcaires sublithographiques du Séquanien. Dans quasi l'ensemble de ce bassin, l'alimentation de l'aquifère se fait par infiltration directe des eaux météoriques dans les calcaires.

Le captage de Moulin Neuf est situé dans l'aquifère libre épidermique, fissuré et fracturé des calcaires du Kimméridgien inférieur (jurassique supérieur). Les émergences naturelles se font à la faveur de la fracturation et de la topographie, en bordure de l'Aume.

Cet aquifère est composé de calcaires, calcaires argileux et de marnes et son épaisseur varie de 10 à 30 m. En surface, il est constitué de calcaires fins et de calcaires sublithographiques. Sa base est quant à elle formé de calcaires argileux et de marnes de l'Oxfordien supérieur. La nappe s'écoule selon une direction Nord-Sud à Nord-Ouest en suivant le relief, l'exutoire de cette nappe étant les cours d'eau. Le forage de Moulin Neuf est situé à une dizaine de mètre de la source. D'une profondeur de 519 m, il capte l'aquifère protégé captif carbonaté et fracturé sous des couches de roches imperméables de l'Infra-Toarcien. Ces eaux profondes exemptes de nitrates permettent de diluer les eaux superficielles



de la source.

Figure A: Coupe géologique schématique passant par la source de Moulin Neuf (Source : Hygé, 2004)

L'AAC de Moulin Neuf est majoritairement constituée de sols calcaires peu épais (type Rendzine) ou plus couramment appelées : « **Groies** ». Les différents types de groies présents sur le bassin sont les suivants (cf. figure 27) :

- **Groies superficielles** sont majoritairement présentes sur la partie ouest du bassin. Les groies constituent des sols argilo-limoneux (environ 30 % d'argile) sur calcaire dur avec un taux important de cailloux calcaires. La profondeur de ces sols est relativement faible de 0 à 25 cm.
- **Groies moyennes** sont très représentées dans la partie est. Elles forment un sol limon argileux à charge en cailloux calcaires variables. La profondeur est quant à elle plus importante que celle des groies superficielles.
- **Groies profondes** sont faiblement présentes dans la partie nord-ouest du bassin. Les sols sont calcaires argilo-limoneux, à nombreux graviers calcaires sur calcaire gélif très fragmenté).
- **Groies marneuses** sont peu présentes dans le bassin, sur la frange Est de l'AAC. Les sols sont profonds argileux, calcaires, peu caillouteux à ressuyage lent.

Dans les fonds de vallées, tel que le lit de l'Aume, deux types de sols sont présents :

- **Vallées calcaires** sont majoritairement présentes sur le bassin. Dans ces vallées calcaires se développent des sols alluviaux, hydromorphes, de texture variable, calcaires et souvent humifère en surface.
- **Vallées tourbeuses** sont présentes dans la partie méridionale du bassin, sur la commune de Saint-Fraigne et une partie de la commune de Longré et plus précisément sur les rives de l'Aume. Elles présentent des sols très hydromorphes formés par de la tourbe épaisse.
- Pour finir, au niveau des **plaines forestières**, il existe des groies peu épaisses sur calcaire dur, argileuses et décarbonatées en surface.

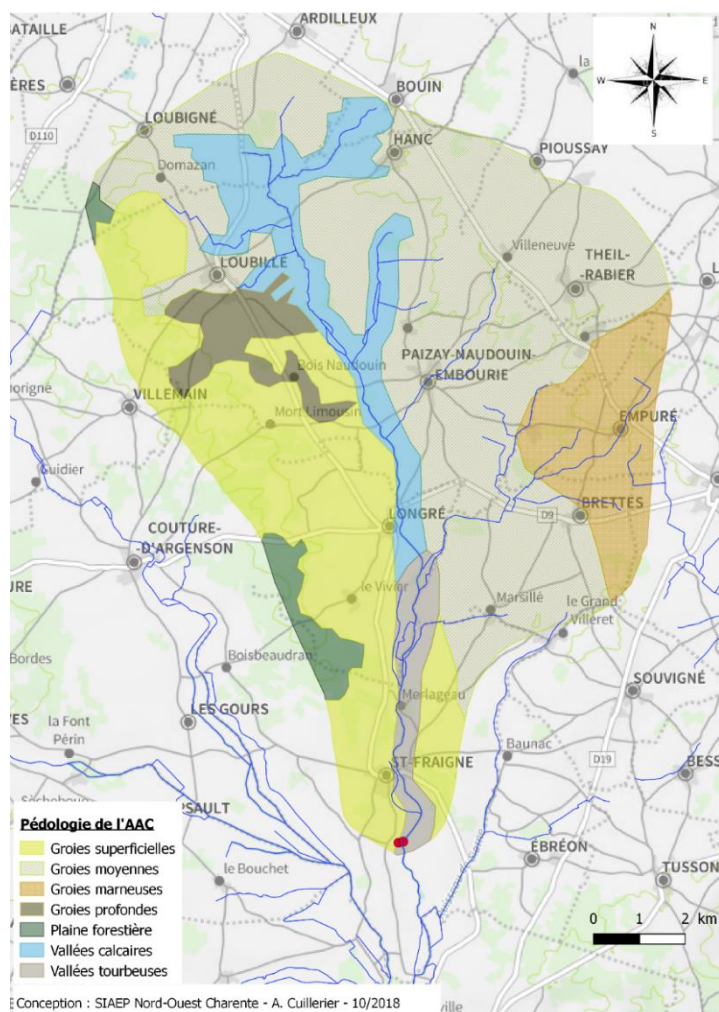
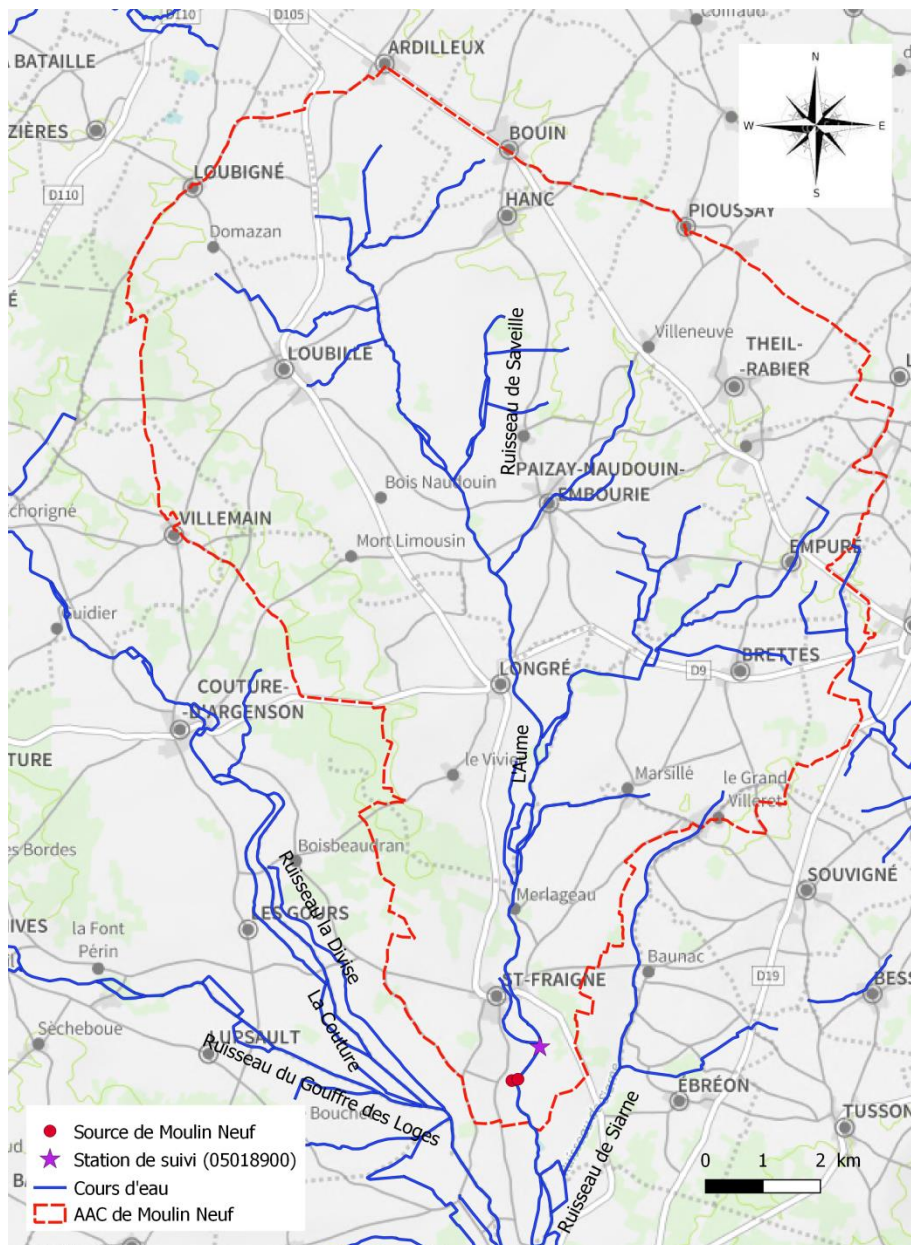


Figure B : Carte pédologique de l'AAC de Moulin Neuf

L’AAC de la Source de Moulin Neuf est traversée par le cours d’eau de l’Aume du Nord au Sud. Le cours d’eau de l’Aume s’étend sur 32 km de long. Il prend sa source au Nord dans la commune de Bouin en Deux Sèvre jusqu’à Ambérac dans le département de la Charente au Sud, selon un cours globalement Nord-Sud. Il rejoint la Charente à niveau de la commune d’Ambérac. D’autres ruisseaux d’inégale importance traverse également le bassin comme le ruisseau des Fontaines de Frédière, le ruisseau de Saveille ainsi que d’anciens fossés de remembrement ou de drainage. Il est probable que l’Aume participe à l’alimentation du captage de la source et les échanges seraient facilités par la présence d’une faille sur la commune de Saint-Fraigne.



Conception : SIAEP Nord-Ouest Charente - A. Cuillierier - 11/2018

Figure C : Réseau hydrographique sur l’AAC Source de Moulin Neuf et localisation de la station de mesure de la qualité des eaux superficielles sur la Charente (Données sources : Réseau Nitrates, BD TOPO et Cartographie SIAEP Nord-Ouest Charente)

Masse d'eau AUME	
Relation cours d'eau / captage	POTENTIEL
Code Masse d'eau	FRFR5
Objectif SDAGE 2016 – 2021 Chimique (selon les objectifs de la DCE)	Bon état 2027
Etat chimique actualisé	BON
Collectivité GEMAPI concernée	Syndicat Mixte d'aménagement des bassins Aume Couture, Auge et Bief (SMA BACAB)
Données qualité Aume sur l'AAC Station « L'Aume à Saint-Fraigne » situées en amont des pertes	
Moyenne NO3 du 03/09 à 11/17	34 mg/L
Max NO3 du 03/09 à 11/17	58,0 mg/L
Min NO3 du 03/09 à 11/17	6,96 mg/L
PESTICIDES	Les pesticides ne sont pas analysés à la station

NB : La caractérisation de l'état des masses d'eau superficielles relevée dans le SDAGE n'est pas pertinente pour qualifier l'état du cours d'eau au regard d'enjeu EAU POTABLE.

Tableau A : Objectifs des masses d'eau et données qualité de la station « L'Aume à Saint-Fraigne »

ANNEXE 3 :

Prescriptions des périmètres de protection « Source de Moulin Neuf »

AP 18/05/1982

Le périmètre de protection immédiate présente une superficie de 27 m² acquis en toute propriété et clôturé par le syndicat. Il figure au cadastre sous le n° 74 de la section YB au lieu-dit « Moulin Neuf » commune de Saint-Fraigne.

Sur l'ensemble de ce périmètre sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.

Ce périmètre défriché, présente l'inconvénient d'être dans la zone inondable de la Vallée de l'Aume riche en tourbe et traversée par un bras de la rivière. Par conséquent, il est très vulnérable aux crues de l'Aume et les abords immédiats du puits de captage deviennent vite marécageux à la suite de fortes pluies.

La proximité de la rivière rend toute amélioration inefficace. Le barrage mobile situé à proximité ne paraît pas devoir être supprimé puisqu'il ne fonctionne qu'en été et permet le maintien de la saturation des tourbes.

Le périmètre de protection rapprochée présente une superficie d'environ 169 ha. Ses limites intérieures sont les suivantes :

- Au Nord : les hameaux des Vignes du Chambon, de la Garenne, du Moulin des Piles, du Marais de l'Aume, de la Rivière de l'Aume et du Bois des Chaumes ;
- Au Sud : les hameaux des Coudrières, du Moulin Neuf, de la Fontaine des Eaux Segrain, et du Bois des Chaumes ;
- La route nationale n° 737 de St-Maixent l'Ecole à Angoulême est la limite Est et la voie communale, dite chemin de la Prée est la limite Ouest.

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée, les eaux superficielles ou peu profondes sont susceptibles d'atteindre rapidement le captage.

Sur l'ensemble de ce périmètre, il faudra notamment s'assurer :

- Du bon fonctionnement de l'assainissement de l'exploitation agricole et de l'habitation du Moulin Neuf, situées à proximité immédiate du captage ;
- Du bon fonctionnement de l'assainissement de l'habitation temporaire de l'ancien Moulin de Piles.

Les prélèvements d'eau pour l'irrigation effectués à la fontaine des Eaux Segrain peuvent être maintenus à la quantité actuelle mais l'approfondissement de cette fontaine ou la réalisation d'un autre forage sont interdits.

► Dans ce périmètre, sont interdits :

- Le forage de puits ;
- L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières ;
- L'ouverture d'excavations, autres que des carrières ;
- Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes ;
- L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux ;

- L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux ;
- Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature ;
- L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eaux ;
- La création d'étangs ;
- Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes.

► Dans ce périmètre, sont réglementés :

- L'épandage ou l'infiltration de lisiers et d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle ;
- Le stockage de fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinées à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures ;
- Le déboisement ;
- Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail
 - Stockage sur des argiles compactées
 - Fosses étanches pour les jus issus de la fermentation
- L'épandage de fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols. Les doses maximales à ne pas dépasser sont les suivantes :
 - Fumier : 40 t/ha (pas plus d'un an sur trois)
 - Azote (N) – Phosphore (P) – Potassium (K)
 - Blé : 120 kg d'azote/an/ha en 2 passages minimum
100 kg de phosphore/an/ha
90 kg de potassium/an/ha

En considérant que 1 kg/an/ha correspond à 1 u

- Orge d'hiver : 100 uN, 100 uP, 80 uK
- Orge de printemps 80 uN, 70 uP, 70 uK
- Maïs pour un rendement de 75 quintaux/ha : 180 uN, 160 uP, 150 uK
- Maïs fourrager (ensilage) pour un rendement de 45 q/ha : 120 uN, 100 uP, 100 uK
- Maïs fourrager pour un rendement de 75 q/ha : 140 uN, 120 uP, 120 uK
- Prairies artificielles – ray-grass : 220 uN (4 passages), 120 uP (4 passages), 120 uK (4 passages)
- Prairies naturelles : 80 uN (2 passages), 80 uP (2 passages), 80 uK (2 passages)

Les prairies naturelles, peu consommatrices d'engrais sont vivement conseillées à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée d'un captage.

- Tabac : 250 uN (3 passages minimum), 100 uP (3 passages minimum), 300 uK (3 passages minimum)

La culture du tabac est fortement déconseillée à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée d'un captage. Si elle est pratiquée, la superficie plantée ne pourra pas être augmentée.

- Epandage de tous produits ou substances destinées à la lutte contre les ennemis des cultures (pesticides, ...) :
 - Eviter les accumulations de pesticides sur le sol,
 - Ne pas utiliser des doses excessives.
- L'établissement d'étables ou de stabulations libres ou l'installations d'abreuvoirs, d'abris destinés au bétail devra être soumis à l'acceptation du conseil d'hygiène ;
- La construction ou la modification de voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation : nécessité d'étanchéfier les réseaux collecteurs des eaux de ruissellement ;

- Epandage des herbicides :
 - Eviter les accumulations d'herbicides sur le sol,
 - Ne pas utiliser des doses excessives.

A l'intérieur du périmètre de protection éloignée, le bassin d'alimentation est très étendu compte tenu du débit important de la source (200 m³/h en étiage).

Même si l'on n'observe pas de stabilisation des niveaux lors du pompage de 500 m³/h, une partie de l'eau pompée peut provenir plus ou moins directement de la rivière. Par conséquent, la qualité de l'eau de l'Aume doit être maintenue.

► Dans ce périmètre, sont réglementés :

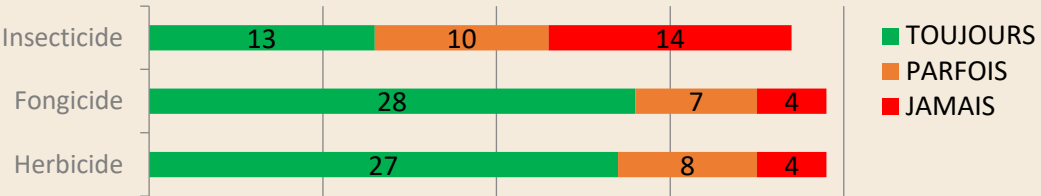
- Le forage de puits ;
- L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières ;
- L'ouverture d'excavations, autre que des carrières ;
- L'installation de dépôts d'ordure ménagères, d'immondices, de détritux, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux ;
- L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées ;
- L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux ;
- Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature ;
- La création d'étangs.

► Dans ce périmètre, sont réglementés :

- Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes ;
- L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau ;
- L'épandage ou l'infiltration de lisiers et d'eaux usées d'origine domestiques ou industrielle ;
- Le stockage de fumier, d'engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols ;
- L'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures (pesticides, ...) ;
- L'établissement d'étables ou de stabulations libres ;
- Le pacage léger des animaux ;
- L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail ;
- Le déboisement ;
- Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes ;
- La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation ;
- L'épandage des herbicides.

ANNEXE 4 :

Synthèse des pratiques agricoles sur l'AAC Source de Moulin Neuf

CONSTATS 2017 (entretiens agricole SIAEP Nord-Ouest Charente)	
Equilibre de la fertilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PPF par 100% des exploitations ▪ Apports azotés adaptés en cours de campagne par environ 85% des exploitations ▪ Analyses de reliquats azotés pratiquées par 80% des exploitations ▪ Calculs de bilans azotés de fin de campagne sont réalisées pour 80% des exploitations ▪ Fractionnement azoté : le nombre de passages varie de 2 à 5, avec 3 ou 4 passages pour 92% des exploitations. ▪ Gestion des intercultures pour 100% des producteurs (en lien avec la Directive NITRATES et les dispositions valables en ZAR)
Réduire les traitements en grandes cultures	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques de réductions de doses largement majoritaires :  <p>La mobilisation de pratiques alternatives aux traitements chimiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 90% des agriculteurs-rice-s indiquent avoir accès à du matériel de désherbage mécanique en propre ou en CUMA ▪ Faux semis utilisé par presque toutes les exploitations : systématiquement et fréquemment par 77%, et occasionnellement par 15% d'entre elles ▪ Binage pratiqué par 72% des exploitations
Gestion des effluents au siège	<p>EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Gestion des fonds de cuve</i> : majoritairement au champ (22/24) ▪ <i>Gestion du lavage extérieur du pulvérisateur</i> : majoritairement traité sur l'exploitation (10/24) <p>EFFLUENTS D'ELEVAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Volumes de stockage</i> : suffisants (8/11) ▪ <i>Types d'effluents</i> : fumier majoritaire ▪ <i>Compostage des fumiers et autres déchets organiques</i> : en partie réalisé (5/11)

Les pratiques culturales sur le territoire sont donc optimisées. Le niveau d'équipement des exploitant-e-s sur la durée du contrat au travers des aides PCAE-PVE a d'ailleurs pu illustrer cet engagement vers des outils et techniques de pointe :

- 58 dossiers PCAE-PVE ont été montés sur l’AAC Source de Moulin Neuf sur la durée des deux contrats Re-Sources ;
- Bilan des investissements réalisés (respectivement **24%** et **21%** de la SAU touchée par programme, cf. tableau 26) :

Investissements	Détail des investissements	Coût total
Matériel d'optimisation ou de substitution vis-à-vis des traitements phytosanitaires	9 Herses étrille, 13 Bineuses, 24 Equipements du pulvérisateur, 8 broyeurs végétaux...	1 086 508 €
Equipements permettant de limiter les transferts de polluants	2 Semoirs couverts végétaux	14 721 €
Matériel de maîtrise de la fertilisation	1 OAD fertilisation 9 Distributeur d'engrais/Autoguidage/coupeure de tronçons	183 936 €
Aménagement du siège d'exploitation	15 aménagements de sièges d'exploitations	267 109 €
TOTAL PCAE 2008 – 2017 sur l’AAC Source de Moulin Neuf		1 552 274 €

D’autre part des Mesures Agro-Environnementales ont été ouvertes sur le territoire. Entre 2008 et 2010, 33% des agriculteurs-rice-s de l’AAC se sont engagé-e-s dans les MAEt, soit **23%** de la **surface agricole** ; puis entre 2015 et 2018, 23% des agriculteurs-rice-s se sont engagé-e-s dans des MAEc, soit **13%** de la **surface agricole**.

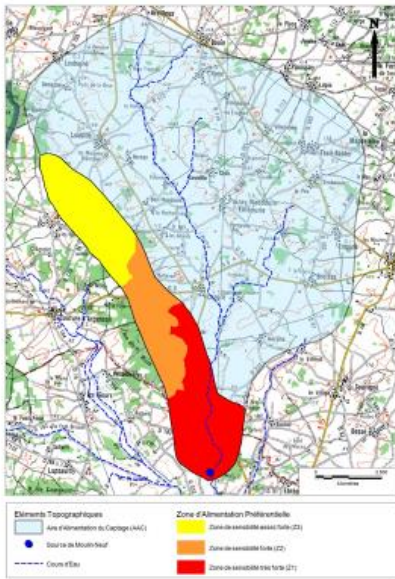
La baisse de participation aux MAEC Grandes Cultures lors de la deuxième période s’explique par des clauses techniques du cahier des charges trop difficiles à respecter. Malgré tout, l’AAC de Moulin Neuf apparaît comme un territoire où les MAEc ont eu le plus de succès, en comparaison avec les AAC voisines.

De plus, il est important de mettre en avant la sous-réalisation de l’action d’accompagnement technique individuel :

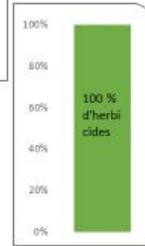
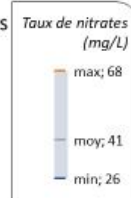
- L’accompagnement individuel des agriculteur-rice-s (-412 125€, soit **6%** de taux de consommation) : affichée comme une action phare des programmes d’actions Grenelle de Charente, cette action a en fait été peu mobilisée par les partenaires agricoles, peu habitués à ce type de démarche.

Sur l’AAC de Moulin Neuf, c’est l’outil d’accompagnement collectif des agriculteur-rice-s qui a été fortement mobilisé (taux de réalisation de 143%).

FICHE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



- 16 communes – 2 779 habitants
- 14 000 ha (dont 11 500ha de SAU)
- 220 exploitations agricoles
 - 58 élevages
 - taille moyenne des exploitations : 140ha
- Tendance globale à la baisse des concentrations
- Fréquence de dépassement de la norme nitrates : 17%
- Diminution importante de la teneur en pesticides totaux depuis 2001
- Persistence de l'herbicide atrazine (désherbant maïs)



AAC Source de Moulin Neuf

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (résultats de l'évaluation 2017-2018)

➤ **SIE:** vues avec un intérêt agro-environnemental



➤ **Haies:**

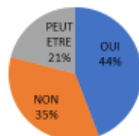
- Fonction 1^{ère} de la haie pour la biodiversité
- Des agriculteurs prêts à planter des haies

➤ **Foncier:**

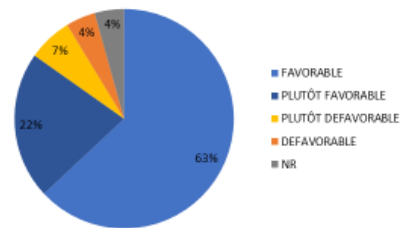
- 85% des exploitations favorables à une réflexion sur le foncier :

➤ **Bandes enherbées:**

- 78% des exploitations voient toujours les bandes enherbées comme réglementaire
- 44% sont prêts à ajouter des bandes enherbées



- 40% des agriculteurs ont des bandes enherbées en plus des réglementaires (bords de champs,...)




AAC Source de Moulin Neuf

PRATIQUES AGRICOLES ET POLLUTIONS DIFFUSES				
<i>Leviers identifiés</i>	<i>Constats 2011-2010 (études NCA Environnement 2006 et Envilys 2010)</i>	<i>Constats 2017 (enquêtes Re-Sources SIAEP NOC 2017-2018)</i>	<i>Evolution</i>	
	<i>Assolements et rotations</i>			
Diversifier les assolements	18% des exploitations produisent des légumineuses et protéagineux	93% des exploitations produisent des légumineuses et protéagineux, et ce sur plus de 11% des surfaces cultivées	+	
	Rotations courtes - 3 ans en moyenne, 6 ans maximum	Léger allongement des durées des rotations - 4 ans en moyenne, 13 ans maximum	+	
	Assolement construit selon les cours du marché	Assolement construit selon les cours du marché	=	
	10 % de la SAU de l'AAC en herbe	13 % de la SAU de l'AAC en herbe	+	
	Diminution de l'activité d'élevage, encore présente dans 35% des exploitations	Diminution de l'activité d'élevage, encore présente dans 25% des exploitation	-	
	Tendance à la réduction voire l'arrêt de l'irrigation	40% des exploitations toujours irriguantes	=	
	Intercultures pratiquées par 13% des exploitations concernées	Intercultures obligatoires selon le PAR Nitrates : 85% des exploitations reconnaissent leur intérêt agronomiques et 35% ne les considèrent pas comme une contrainte	+	
	<i>Pilotage de la fertilisation en grandes cultures</i>			
Equilibrer la fertilisation en grandes cultures	PPF par 80% des exploitations	PPF par 100% des exploitations	+	
	Apports azotés adaptés en cours de campagne par environ 30% des exploitations	Apports azotés adaptés en cours de campagne par environ 85% des exploitations	+	
	Fractionnement des apports à améliorer	Pratiques de fractionnement des apports en place	+	
	Analyses de reliquats azotés pratiquées par 12% des exploitations	Analyses de reliquats azotés pratiquées par 80% des exploitations	+	
	<i>Lutte chimique en grandes cultures</i>			
Réduire les traitements phytosanitaires en grandes cultures	Enregistrement des traitements pour presque toutes les exploitations	Enregistrement des traitements systématique	+	
	Investissements en pulvérisateur performant non prioritaire	Utilisation de pulvérisateurs avec localisation des apports par 57% des exploitations	+	
	Déclenchement des traitements basé sur des observations à la parcelle pour 75% des exploitations	Déclenchement des traitements basé sur des observations à la parcelle pour 100% des exploitations, et sur l'avis d'un technicien pour 77%	+	
	Réductions de dose pratiquées par 70% des exploitations	Réductions de dose pratiquées par 90% des exploitations	+	
	Lutte biologique pratiquée par 5% des exploitations	Lutte biologique pratiquée par 11% des exploitations	+	
		<i>Lutte mécanique en grandes cultures</i>		
		Binage pratiqué par 65% des exploitations	Binage pratiqué par 72% des exploitations	+
	Faux-semis pratiqué par 45% des exploitations	Faux-semis pratiqué par 90% des exploitations	+	
PRATIQUES AGRICOLES ET POLLUTIONS PONCTUELLES				
	<i>Constats 2011 (diagnostics d'exploitations SCE)</i>	<i>Constats 2017 (enquêtes agricole Charente-Eaux 2017)</i>	<i>Evolution</i>	
Pollutions ponctuelles en grandes cultures	Pratiques à risques détectées lors du remplissage et du nettoyage du pulvérisateur	Pas de pratique à risques détectée	+	
Pollutions ponctuelles en élevage	Pas de pratique à risques détectée	Capacités de stockage suffisantes selon 72% des exploitations interrogées	=	

ANNEXE 5 :

Etat 0 et indicateurs de suivi des actions

 TABLEAU DE BORD INDICATEURS CONTRAT TERRITORIAL 2019 - 2023 AAC SOURCE DE MOULIN NEUF						
Enjeux	Code action	Intitulé action	Objectif	Indicateurs de suivi de l'action	PRIORITE	ETAT 0 Données du bilan de fin de contrat (fin 2017)
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES	MONE_SURF_DIL_1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements	ZAP : 4 000 ml de haies et 25 ares de bandes enherbées plantées Zone Est : 17 000 ml de haies et 85 ares de bandes enherbées plantées	Linéaire de haies planté Surface de boisements plantée	Prioritaire	196 000 ml de haies
	MONE_SURF_DIL_2	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC	ZAP : 4 000 ml de haies, 25 ares de bandes enherbées et 10 ha de couverts environnementaux Zone Est : 17 000 ml de haies, 85 ares de bandes enherbées et 300 ha de couverts environnementaux	Linéaire de haies Surface de boisement Surface de couverts environnementaux	Moyennement prioritaire	196 000 ml de haies 944 ha de bois
	MONE_FOUR_R_1	Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères	ZAP : 15 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère Zone Est : 50 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère	Etape de réalisation de l'étude filière et identification de complémentarités potentielles entre territoires et pistes locales pour l'AAC Source de Moulin Neuf : - Non engagée - "Cahier des charges" de l'étude co-construite avec la CA16 - Etude en cours de réalisation - Etude achevée et rapport final présenté aux acteurs locaux - Construction de la/des filière(s) engagée Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG) Nombre de céréaliers et d'éleveurs engagés	Moyennement prioritaire	Tot surface en herbe (2017) = 1523,23 ha 5 - (2017) = 477,87 ha 9 - (2017) = 558,09 ha 10 - (2017) = 487,27 ha
	MONE_FOUR_R_2	Etudier au cas par cas les possibilités de développement des surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage	ZAP : 15 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère Zone Est : 50 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère	Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG)	Prioritaire	Protéagineux + légumineuses grains + fourragères (2017) = 1347,73 ha
	MONE_ZH_1	Réhabiliter des zones humides prélocalisées	Surface sous maîtrise foncière pour la préservation Surface sous maîtrise foncière pour la restauration de zones humides	Restauration/classification des zones humides concernées	Prioritaire	-
	MONE_ZH_2	Mise en place d'un Espace Naturel Sensible	20 ha sous maîtrise foncière 160 ha classée en Espace Naturel Sensible	Surface sous maîtrise foncière pour la préservation ou la restauration de Zones Humides Surface classée en Espace Naturel Sensible	Prioritaire	-
	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ÉCOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT	MONE_CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	80% des structures membres représentées au sein du groupe technique de pilotage de l'action Atteinte des objectifs de résultats des actions MONE_CULT_INT_2 à 6	Nombre de réunion/an Taux de présence des structures membres	Prioritaire
MONE_CULT_INT_2		Expérimentation couverts	ZAP : 600 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Zone Est : 2400 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur	Surfaces engagées en couverts sous cahier des charges	Prioritaire	-

	MONE_CULT_INT_3	Organiser un réseau de fermes pilotes	ZAP : 600 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Zone Est : 2400 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur	Nombre de fermes pilotes et de parcelles engagées Nombre d'essais réalisés et valorisés	Prioritaire	-
	MONE_CULT_INT_4	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	ZAP : 600 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Zone Est : 2400 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur	Nombre de fiches cas-types réalisées	Prioritaire	-
	MONE_CULT_INT_5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	1 journée technique/an a minima	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	MONE_CULT_INT_6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	2 journées techniques au cours des 5 ans du contrat	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	MONE_AC_1	Mettre en place le projet Agr'Eau	ZAP : 100 hectares conduits en agriculture de conservation des sols. Zone Est : 500 hectares conduits en agriculture de conservation des sols.	Nombre de fermes pilotes engagées	Prioritaire	-
	MONE_HVE_1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	ZAP : 100 hectares certifiés HVE Zone Est : 800 hectares certifiés HVE	% SAU certifiées HVE	Prioritaire	-
	MONE_AB_1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	ZAP : 230 hectares certifiés AB Zone Est : 770 hectares certifiés AB	Surface en agriculture biologique	Prioritaire	SAU AB (2017) = 360 ha
	MONE_AB_2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB déjà existantes	ZAP : 230 hectares certifiés AB Zone Est : 770 hectares certifiés AB	Taux d'agriculteurs AB impliqué dans les réseaux	Prioritaire	-
	MONE_AB_3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB et les commissions Grandes Cultures	100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures 100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB	% d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB	Prioritaire	-
MONE_AB_4	Organiser des journées techniques multipartenariales sur l'AB	100% des agriculteurs des AAC invités aux journées multipartenariales organisées	Nombre de journées organisées Nombre de participants	Prioritaire	-	

	MONE_AB_5	Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage	Solution(s) technique(s) mise(s) en œuvre	Etape de mise en place de la/des solution(s) de gestion des cultures AB entre le CHAMP et la CELLULE DE STOCKAGE : - Concertation non-engagée - Groupe de travail en place - Solution technique identifiée - Solution technique mise en œuvre	Prioritaire	-
	MONE_FIL_1	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	Permettre une diversification des assolements céréaliers en partenariat avec les Organismes Stockeurs du territoire 1 échange/an "FILIERES" avec chaque partenaire agricole ciblé	Nombre d'échanges annuels avec chaque partenaire agricole de l'AAC : --> OCELIA, COOP DE MANSLE, NACA (lien NEOLIS, GROUPE PIVETEAU, DEMOGRAINS) Nombre de projets accompagnés SAU impactée par le(s) projet(s)	Peu prioritaire	-
	MONE_FIL_2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	Accompagnement d'au moins 1 projet sur l'AAC	Nb de projets "circuits courts" accompagnés	Moyennement prioritaire	-
AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE	MONE_HYDR OG_1	Caractériser la contribution du bassin de l'Aume à la nappe captée	- Statuer sur la relation ou l'absence de relation entre l'Aume et la Source de Moulin Neuf (nappe du Kimméridgien) entre la Source de Moulin Neuf et la Fontaine des Aussegrains - Localiser précisément les zones de pertes sur le cours d'eau de l'Aume (si les relations sont avérées) - Au besoin, adapter la localisation des actions et redéfinir les objectifs (surfaces à atteindre) des opérations dimensionnées sur le bassin de l'Aume	Etat d'avancement de chaque étude : - Non engagée - Phase préalable au marché engagé - CCTP produit - Consultation en cours - Etude en cours - Etude achevée - Production, partage et validation des cartographies	Prioritaire	-
INFORMER - SENSIBILISER	MONE_INFO_1	Communication générale sur les actions Re-Sources	Production et diffusion des supports prévus : - Plaquette Re-Sources "AAC Source de Moulin Neuf" - Fiches hydrogéologie de l'AAC Source de Moulin Neuf - Plaquette générale Re-Sources - Rédaction d'au moins 1 article "prêt à l'emploi" par an - Aménagement régulier du site internet et la page Facebook du programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente - Créer au moins 1 dispositif d'animation	Nombre de supports produits / nombre de supports prévus Nombre de personnes sensibilisées par la communication	Peu prioritaire	-
	MONE_INFO_2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource	1 événement l'Eau en fête par an 1 participation à un événement grand public local au moins une fois par an 1 projet pédagogique conduit sur au moins 5 classes par an	Nombre de classes sur l'AAC sensibilisées à la problématique de l'eau Nombre de participants aux événements grands publics Nombre d'événements organisés (en partenariat avec les manifestations locales)	Peu prioritaire	-
	MONE_INFO_3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau	-1 article/an sur le site internet du SIAEP Nord-Ouest Charente -3 films sur des exploitations agricoles -100% des agriculteurs des AAC ayant l'information d'accès au répertoire documentaire	Nombre de supports produits Contenu du répertoire documentaire	Moyennement prioritaire	-

PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES	MONE_EVAL_1	Suivi de la qualité des eaux brutes	- A terme : Maximum NITRATES < 50 mg/L * Pour 2023 : Maximum NITRATES < 55 mg/L - Absence de dépassement de la limite de qualité des 0,1 mg/L pour les matières actives autorisées	Concentration maximum en nitrates dans les eaux brutes de la source Dépassement de la limite de qualité des 0,1 mg/L pour les matières actives autorisées	Prioritaire	-
	MONE_EVAL_9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	- 100% des indicateurs de suivi relatifs aux actions Re-Sources capitalisés sur la plateforme ODELIANE - 100% des données capitalisées facilement valorisables auprès des élus et partenaires impliqués.	% indicateurs identifiés effectivement renseignés % indicateurs renseignés valorisés	Moyennement prioritaire	-
	MONE_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)	Atteindre les objectifs fixés pour chaque objectif opérationnel Favoriser et entretenir la dynamique territoriale	Indicateurs de suivi des objectifs opérationnels (cf fiche propre à chaque action) Baromètre "Dynamique Re-Sources" (enquête à mettre en place en fin de contrat auprès des acteurs et partenaires)	Prioritaire	-
	MONE_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro pédologique	- Organiser au moins 1 session technique (formation/journée technique/intervention ...)/an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"	Nombre de formations réalisées Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")	Prioritaire	-
	MONE_PILOT_3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	- 1 séminaire "EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES" par an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"	Nombre de séminaires organisés sur les 5 années de programme Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")	Moyennement prioritaire	-
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)	MONE_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	cf. objectifs opérationnels chiffrés (surfaces en AB, surfaces en herbe, surfaces HVE...)	Nombre de dossiers accompagnés Volumes financiers consommés	Prioritaire	-
	MONE_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique	Disposer d'un outil fonctionnel, avec une mise à jour de données, une valorisation possible de celles-ci Utilisation de l'outil par les partenaires	Avoir un outil fonctionnel Nombre de données valorisées / nombre de données valorisables	Moyennement prioritaire	-

MONE _OUTIL _5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Moulin Neuf	ZAP : 4 000 ml de haies, 25 ares de bandes enherbées et 10 ha de couverts environnementaux, 15 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère, 230 hectares certifiés AB Zone Est : 17 000 ml de haies, 85 ares de bandes enherbées et 300 ha de couverts environnementaux, 50 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère, 770 hectares certifiés AB	Surfaces boisées créées Surfaces en herbe sans intrant créées Surfaces en herbagères à vocation fourragères créées Nombre d'hectares en AB et en agroforesterie	Prioritaire	-
MONE _OUTIL _6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	Disposer d'un outil fonctionnel et utilisé par les partenaires avec des données mises à jour	Etat d'avancement de l'observatoire du foncier : - Avoir formalisé les besoins / rédigé un cahier des charges - Avoir récolté l'ensemble des données visées - Avoir développé l'outil / outil fonctionnel - Outil connu et utilisé par l'ensemble des partenaires concernés	Prioritaire	-
MONE _OUTIL _7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	100 % des communes de la ZAP disposent d'un atlas des secteurs sensibles de l'AAC	Réalisation des 6 atlas cartographiques des communes ciblées	Peu prioritaire	-
MONE _OUTIL _8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	100% des agriculteurs de + de 50 ans de la ZAP enquêtés sur leur transmission 100% des agriculteurs de la ZAP enquêtés (transmission pour les + de 50 ans, allégé au volet foncier pour les - de 50 ans)	Etat d'avancement de chaque "PHASE 1" : - Non engagée - Grille co-construite - Entretien réalisés auprès des exploitants de l'axe de drainage - Données intégrées dans l'observatoire du foncier et analysées Pour la phase 2 : - Nombre de reprises accompagnées/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1 - Nombre de reprises accompagnées avec succès (installation AB ou élevage pâturant)/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1	Prioritaire	-



SOCLE COMMUN DES INDICATEURS REGIONAUX

La gouvernance régionale Re-Sources a souhaité mettre en place un **socle commun d'indicateurs** de suivi des programmes d'actions Re-Sources sur l'ensemble de la Région. Ces indicateurs sont en cours de définition et devront être pris en compte par la collectivité porteuse dans le cadre de son suivi/évaluation annuelle et de l'évaluation de fin de contrat.

Parmi les indicateurs pressentis, on retiendra en particulier la nécessité de :

- Disposer d'un suivi de l'évolution du territoire ;
- Exprimer l'engagement des agriculteurs dans la démarche Re-Sources.

Les indicateurs suivants peuvent ainsi être notamment identifiés pour ces deux points :

	Indicateurs socle régional	ETAT 0 Données du bilan de fin de contrat (fin 2017)
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Surfaces et évolution des surfaces en AB	SAU AB (2017) = 87 ha 4 exploitations AB
	Evolution des Infrastructures Agro-Ecologiques	Linéaire de haies = 54 000 ml
	Evolution de l'assolement :	
	Surfaces en herbe = catégories RPG : 5- jachères 9 - surfaces herbacées temporaires (<= 5 ans) 10 - Prairies ou pâturages permanents	Tot surface en herbe (2017) = 229,19 ha 5 - (2017) = 51,66 ha 9 - (2017) = 100,89 ha 10 - (2017) = 75,23 ha
	Surfaces en cultures de printemps	Tournesol + Maïs + Pois de printemps + Maïs ensilage + Orge de printemps + lentille cultivée + Pois chiches + Soja + Avoine de printemps + Autres céréales de printemps de genre Triticum + Autre pois fourrager de printemps + Lin + Mélange de protéagineux prépondérants et de céréales (2017) = 780,79 ha
	Surfaces boisées	Bois (2017) = 482 ha
	Surfaces légumineuses /protéagineux	Protéagineux + légumineuses grains + fourragères (2017) = 211,64 ha
	Evolution du % de sols couverts de septembre à Mars	Etat 0 à préciser
ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS	Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche : - Niveau 1 : agriculteurs participants aux journées techniques, formations, diagnostics - Niveau 2 : tous type d'engagement surfaciques (MAEC, Couverture des sols) ou investissements (PCAE-PVE,...) - Niveau 3 : agriculteurs qui ont engagé toute leur exploitation en AB, HVE ou MAEC système	-

ANNEXE 6 :

Prospective de l'évolution de la qualité de la Source de Moulin Neuf

La baisse attendue des concentrations en nitrates au regard de l'état actuel pourrait être projetée comme suit :

	Baisse attendue au regard de l'état actuel
Objectif 2023 (contrat Re-Sources 2019-2023)	-11 %

Ainsi, on peut simuler de manière théorique⁷, l'incidence de l'atteinte de ces objectifs comme suit.

	Baisse attendue au regard de l'état actuel	Prospective Minimum NO3 (mg/L)	Prospective Moyenne NO3 (mg/L)	Prospective Maximum NO3 (mg/L)
Etat 0	-	32	41	55
Objectif 2023 (N+ 5 ans)	-11 %	29	37	49

Toutefois, afin de simuler de manière théorique l'inertie du milieu, les impacts sur la qualité de l'eau ont été lissés, de manière linéaire, sur 35 ans (cf. tableau ci-dessous).

	Baisse vis-à-vis de l'état initial amortie sur 35 ans	Prospective Minimum NO3 (mg/L)	Prospective Moyenne NO3 (mg/L)	Prospective Maximum NO3 (mg/L)
2023	-0,3 %	32	41	55
2024	-0,6 %	32	41	55
2025	-0,9 %	32	41	55
2026	-1,3 %	32	41	55
2027	-1,6 %	32	41	55
2028	-1,9 %	32	41	55
2029	-2,2 %	32	41	54
2030	-2,5 %	32	40	54
2031	-2,8 %	32	40	54
2032	-3,1 %	32	40	54
2033	-3,5 %	31	40	54
2034	-3,8 %	31	40	54
2035	-4,1 %	31	40	53
2036	-4,4 %	31	40	53
2037	-4,7 %	31	40	53
2038	-5 %	31	39	53
2039	-5,3 %	31	39	53
2040	-5,7 %	31	39	52
2041	-6 %	31	39	52
2042	-6,3 %	31	39	52

⁷ La méthode utilisée pour cette prospective est critiquable tant le fonctionnement hydrogéologique local est complexe. Il permet toutefois, à partir d'une première approche théorique de projeter les effets des actions du SIAEP. Un suivi fin des données qualité au captage et sur l'AAC ainsi qu'une amélioration continue de la connaissance du fonctionnement hydrogéologiques doit être réalisé dans les années à venir.

2043	-6,6 %	30	39	52
2044	-6,9 %	30	39	52
2045	-7,2 %	30	39	52
2046	-7,5 %	30	38	51
2047	-7,9 %	30	38	51
2048	-8,2 %	30	38	51
2049	-8,5 %	30	38	51
2050	- 8,8 %	30	38	51
2051	-9,1 %	30	38	51
2052	-9,4 %	30	38	50
2053	-9,7 %	29	37	50
2054	-10,7 %	29	37	50
2055	-10,4 %	29	37	50
2056	-10,7 %	29	37	50
2057	-11 %	29	37	49

Cet « amortissement » linéaire choisi et présenté ci-dessus est arbitraire car la proportion d'eaux actuelles et d'eaux plus anciennes n'a pas été déterminée au niveau de la source de Moulin Neuf. Il est toutefois probable qu'en réalité les impacts qualité soient plus forts sur les premières années du fait d'une participation d'eaux « actuelles » en période de hautes eaux (temps de séjour inférieur à 5 ans).

Le scénario prospectif présenté simule donc le cas le plus « défavorable » et il est ainsi envisageable, dans le respect des objectifs de baisse de pression affichés, que les valeurs maximums de nitrates passent sous la limite des 50 mg/L à partir de la décennie 2050.

ANNEXE 7 :

Liste des actions 2019 – 2023 de l'AAC Source de Moulin Neuf

ORIENTATION STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ZONAGES des objectifs opérationnels		FICHES ACTIONS			OBJECTIFS CHIFFRES
		ZAP	Zone Est de l'AAC	CODE	N°	ACTION	
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES	Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Lever foncier Lever volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Lever volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	SURF_DIL	1	Sensibiliser les propriétaires/exploitants à la plantation de haies	22 km de haies et 2ha de bandes enherbées dispersées sur toute l'AAC
				SURF_DIL	2	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC	
				OUTIL	1	Mobiliser des aides financières à la plantation et accompagner le montage des projets à financer	
				OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	
	Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes,...) à vocation fourragère	Lever rencontres individuelles Lever foncier Lever installation/transmission	Lever volontariat Lever installation/transmission	FOURR	2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages	65 ha de surfaces herbagères à vocation fourragères
				FOURR	1	Développer des partenariats entre territoires spécialisés (céréaliers/éleveurs)	
				OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	
				OUTIL	3	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Moulin Neuf	
				OUTIL	1	Mobiliser des aides financières compensatoires et accompagner le montage des projets à financer	
	Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Lever volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Lever volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	SURF_DIL	2	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC.	310 ha de couverts environnementaux (type jachères ou herbe 0 intrants)
				OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	
				OUTIL	3	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Moulin Neuf	
	Protéger et réhabiliter des zones humides fonctionnelles	Lever foncier (ENS)	Lever animation et maîtrise foncière	ZH	1	Réhabiliter des zones humides prélocalisées	50 ha de zones humides restaurées
				ZH	2	Mise en place d'un Espace Naturel Sensible	
				OUTIL	2	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Moulin Neuf	
	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT	Maximiser le temps de couverture des sols	Lever volontariat (secteur prioritaire)	Lever volontariat	CULT_INT	1	Constituer un groupe technique "cultures intermédiaires"
CULT_INT					2	Expérimentation couverts	
CULT_INT					3	Organiser un réseau de fermes pilotes	
CULT_INT					4	Recenser les retours d'expérience sur des d'itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	
CULT_INT					5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	
CULT_INT					6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	
OUTIL					2	Mise en place d'un observatoire climatique	
OUTIL					1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer	
Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie		Lever volontariat	Lever volontariat	AC	1	Mettre en place le projet Agr'Eau	600 ha pionniers en matière d'agriculture de conservation des sols
				HVE	1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE des exploitations en polycultures et polyculture élevage	900 ha certifiés Haute Valeur Environnementale
Développer la certification environnementale HVE	Lever volontariat	Lever volontariat	OUTIL	4	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer		

	Développer l'Agriculture Biologique	Levier rencontres individuelles Levier foncier Levier installation/transmission	Levier installation/transmission	AB	1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	1000 ha convertis en Agriculture Biologique
				AB	2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB	
				AB	3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB et les commissions Grandes Cultures	
				AB	4	Organiser des journées techniques, des formations...	
				AB	5	Organiser la filière AB en Nord-Charente : du champ à la cellule de stockage	
				OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	
				OUTIL	3	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Moulin Neuf	
				OUTIL	5	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	
				OUTIL	1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer	
					Favoriser et développer les filières de diversification	Levier volontariat	
FIL	2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité					
AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE	Caractériser les échanges entre cours d'eau et nappe captée	ACTIONS TRANSVERSALES		HYDROG	1	Caractériser les échanges entre la nappe alimentant la Source de Moulin Neuf et l'Aume	
INFORMER-SENSIBILISER	Valoriser la démarche Re-Sources et sensibiliser aux enjeux locaux		COMM	1	Communication générale sur les actions Re-Sources		
	Valoriser l'implication et les pratiques des agriculteurs auprès des acteurs locaux		COMM	2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux environnementaux		
			COMM	3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau		
PILOTER ET EVALUER	Suivre les actions et les indicateurs de résultats		EVAL	1	Suivi qualité des eaux brutes		
	Piloter la mise en œuvre des contrats		EVAL	9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats		
			OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique		
			PILOT	1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs...)		
			PILOT	2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydropédologique		
PILOT	3		Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES				

Liste des fiches OUTILS :

OUTIL	1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer
OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique
OUTIL	3	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Moulin Neuf
OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier
OUTIL	7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC
OUTIL	8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation

ANNEXE 8 :

Impacts attendus pour les actions du contrat Re-Sources 2019 - 2023



Impact attendu NITRATES

Les attentes du contrat Re-Sources, sur 15 ans, sont rappelées ci-après.

Baisse attendue au regard de l'état actuel

Objectif 2023 (contrat Re-Sources 2019-2023)

-11 %

L'impact attendu des actions concernant les nitrates est estimé sur la base d'un **état 0** où l'azote potentiellement lessivable sur le territoire est de 35 kg N/ha/an⁸ :

Etat 0		*Surface "corrigée"
ZAP	35 kg N lessivable/ha/an	3 150 ha contribuent à 75%
Zone Est	35 kg N lessivable/ha/an	10 850 ha contribuent à 25%

Sur cette base et en fonction des objectifs « qualité » fixés, des objectifs de surfaces pour les différentes opérations efficaces sur l'enjeu « NITRATES » sont rapportés ci-après en spécifiant l'impact attendu.

NB : les linéaires de haies à planter sont « convertis » en surface sur la base du mode de calcul utilisé dans le cadre des aides PAC pour le dénombrement des Surfaces d'Intérêt Ecologique :

Convertisseur HAIES	5000 ml
Ref SIE : 1 ml = 9 m ²	4,5 ha

⁸ Reliquat post récolte de référence sous culture considéré = 50 kg N/ha/an

Référence Réussir ses couverts végétaux ARVALIS, 2015 (Expérimentation site du Magneraud 1990 - 1994)

CIPAN réglementaire réussie = limite le lessivage de l'azote post-récolte de 50% lessivage (25 kg N/ha/an).

Or, sur les 5 dernières années (2014 à 2018), deux années ont fait l'objet de dérogation sur les CIPAN en lien avec les conditions climatiques. On peut donc considérer que les intercultures mises en place par les agriculteur-rice-s aujourd'hui ne sont mises en place avec succès que 3 années sur 5 (25 kg N/ha/an) ; pour 2 années sur 5, on considère un azote lessivable de 50 kg/ha/an.

On retient donc pour l'état 0, N lessivable = (50 + 50 + 25 + 25 + 25) / 5 = 35 kg N/ha.

ETAT 0	Zone Est	379750 kg/an	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Zone Est	20 ha	0 kg/ha/an
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes...) à vocation fourragère	Zone Est	50 ha	25 kg/ha/an
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Zone Est	300 ha	0 kg/ha/an
Créer ou réhabiliter des zones humides fonctionnelles	Zone Est	30 ha	0 kg/ha/an
Maximiser le temps de couverture des sols	Zone Est	2400 ha	25 kg/ha/an
Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie	Zone Est	500 ha	25 kg/ha/an
Développer l'Agriculture Biologique	Zone Est	770 ha	25 kg/ha/an
CONTRIBUTION AZOTE ZONE EST OBJECTIF 2023 CORRIGÉE*	Zone Est	82575 kg/an	
ETAT 0	ZAP	110250 kg/an	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	ZAP	2 ha	0 kg/ha/an
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes...) à vocation fourragère	ZAP	15 ha	25 kg/ha/an
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	ZAP	10 ha	0 kg/ha/an
Créer ou réhabiliter des zones humides fonctionnelles	ZAP	20 ha	0 kg/ha/an
Maximiser le temps de couverture des sols	ZAP	600 ha	25 kg/ha/an
Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie	ZAP	100 ha	25 kg/ha/an
Développer l'Agriculture Biologique	ZAP	230 ha	25 kg/ha/an
CONTRIBUTION AZOTE ZAP OBJECTIF 2023 CORRIGÉE*	ZAP	74760 kg/an	
CONTRIBUTION AZOTE TOTALE OBJECTIF 2023		157335 kg/an	
	Baisse ETAT 0 =	-11,4%	

Il en ressort que les actions prévues permettent d'atteindre les objectifs « qualité » attendus en termes de NITRATES.



Impact attendu MOLECULES PHYTOSANITAIRES

En l'absence de données plus précises, les objectifs de baisse de pression phytosanitaire sont basés sur un état 0 correspondant à l'Indice de Fréquence de Traitement Herbicides de référence du territoire (IFT H = 1.9).

Sur cette base et en fonction des objectifs « qualité » fixés, des objectifs de surfaces pour les différentes opérations efficaces sur l'enjeu « PHYTO » sont rapportés ci-après en spécifiant l'impact attendu.

Concernant l'action HVE, l'abaque est faite sur la base des références de notations HVE :

- Note minimum 0 point si IFT est supérieur ou égal à l'IFT de référence
- 1 point : -10%
- 2 points : -20%
- 3 points : -30%
- 4 points : -40%
- Note maximum (5 points) strictement inférieur à 50% de l'IFT de référence

Sur la base de la connaissance des animateur-riche-s (empirique), on considère que les exploitant-e-s certifié-e-s seront pour 50% à 2 points (-20% ➔ IFT H =1,52) et 50% à 3 points (-30% ➔ IFT H = 1,33) soit un IFT H moyen retenu pour les exploitations certifiées de 1.425.

Il en ressort que les actions prévues permettent d'atteindre les objectifs « qualité » attendus en termes de PHYTO, à savoir un IFT H de 1,48 en 2023 (Référence territoire - 22%) – cf tableau ci-après.

ETAT 0	ZAP	1,9 IFT	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	ZAP	2 ha	IFT H 0
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes...) à vocation fourragère	ZAP	15 ha	IFT H 0,1
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	ZAP	10 ha	IFT H 0
Créer ou réhabiliter des zones humides fonctionnelles	ZAP	20 ha	-32% IFT H -0,608
Développer la certification HVE	ZAP	100 ha	IFT H 1,425
Développer l'Agriculture Biologique	ZAP	770 ha	IFT H 0
CONTRIBUTION PHYTO ZAP OBJECTIF 2023 CORRIGÉE	ZAP	1,041	

ETAT 0	Zone Est	1,9 IFT	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Zone Est	20 ha	IFT H 0
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes...) à vocation fourragère	Zone Est	50 ha	IFT H 0,1
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Zone Est	300 ha	IFT H 0
Créer ou réhabiliter des zones humides fonctionnelles	Zone Est	30 ha	-32% IFT H -0,608
Développer la certification HVE	Zone Est	800 ha	IFT H 1,425
Développer l'Agriculture Biologique	Zone Est	230 ha	IFT H 0
CONTRIBUTION PHYTO ZONE EST OBJECTIF 2023 CORRIGÉE	Zone Est	0,438	
CONTRIBUTION PHYTO TOTALE OBJECTIF 2023		1,479	
		Baisse ETAT 0 =	-22%

NB :

Attention toutefois, le calcul des impacts attendus sur le volet nitrates et produits phytosanitaires est basé sur les données disponibles et des abaques (liens pratiques → impacts) identifiés dans la littérature.

Toute information qui sera de nature à renforcer/ré-évaluer ces objectifs et leurs impacts devra être prise en compte en cours de contrat (ex : mesures de reliquats azotés post-récolte et sortie hiver, calcul d'IFT, données hydrogéologiques etc.) par le SIAEP Nord-Ouest Charente et ses partenaires.

ANNEXE 9 :

Plan de financement indicatif du contrat Re-Sources 2019-2023 Dimensionnement et répartition des besoins humains nécessaires

Le plan de financement prévisionnel 2019-2023 est synthétisé, à titre indicatif, dans le « livret fiches-actions » (ANNEXE 10).

Le coût prévisionnel global du contrat 2019-2023 est de **4 042 167 €**.

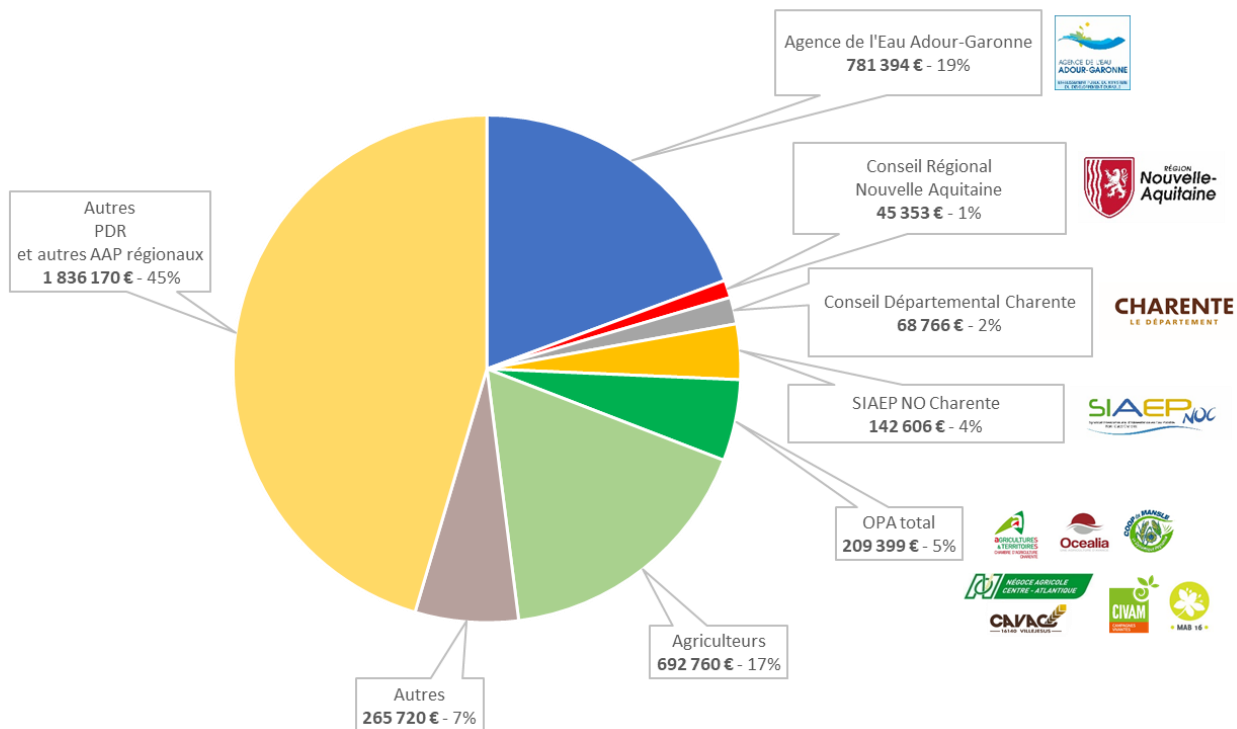
A noter : Le budget du précédent contrat 2013-2018 est rappelé dans le tableau suivant :

	Budget total contrat 2013-2018	Dont		
		Aides publiques hors MO	Autofinancement Collectivité Maitre d'ouvrage (MO)	Autres
		2 616 838 €	66 694 €	788 027 €
AAC Source de Moulin Neuf	3 471 486 €	75.4 %	1.9 %	22.7 %

Le montant prévisionnel total du contrat Re-Sources 2019-2023 est réparti, à titre indicatif, comme suit (cf. figure ci-après) :

- ▶ 142 606 € à la charge du SIAEP Nord-Ouest Charente (4 % du montant prévisionnel total) ;
- ▶ 2 731 683 € d'aides publiques prévisionnelles⁹ (68 % du montant prévisionnel total) soit :
 - 781 394 € de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, soit 19 % ;
 - 45 353 € de la Région Nouvelle-Aquitaine, soit 1 % ;
 - 68 766 € du Département de la Charente, soit 2 % ;
 - 1 836 170 € liés au Plan de Développement Rural Nouvelle-Aquitaine et aux autres fonds régionaux, soit 46 % ;
- ▶ 1 167 879 € financés par d'autres porteurs de projets, soit 29 % dont :
 - 692 760 € directement supporté par les agriculteur·rice·s locaux·ales, soit 17 % ;
 - 209 399 € pris en charge par leur environnement professionnel, soit 5 %.

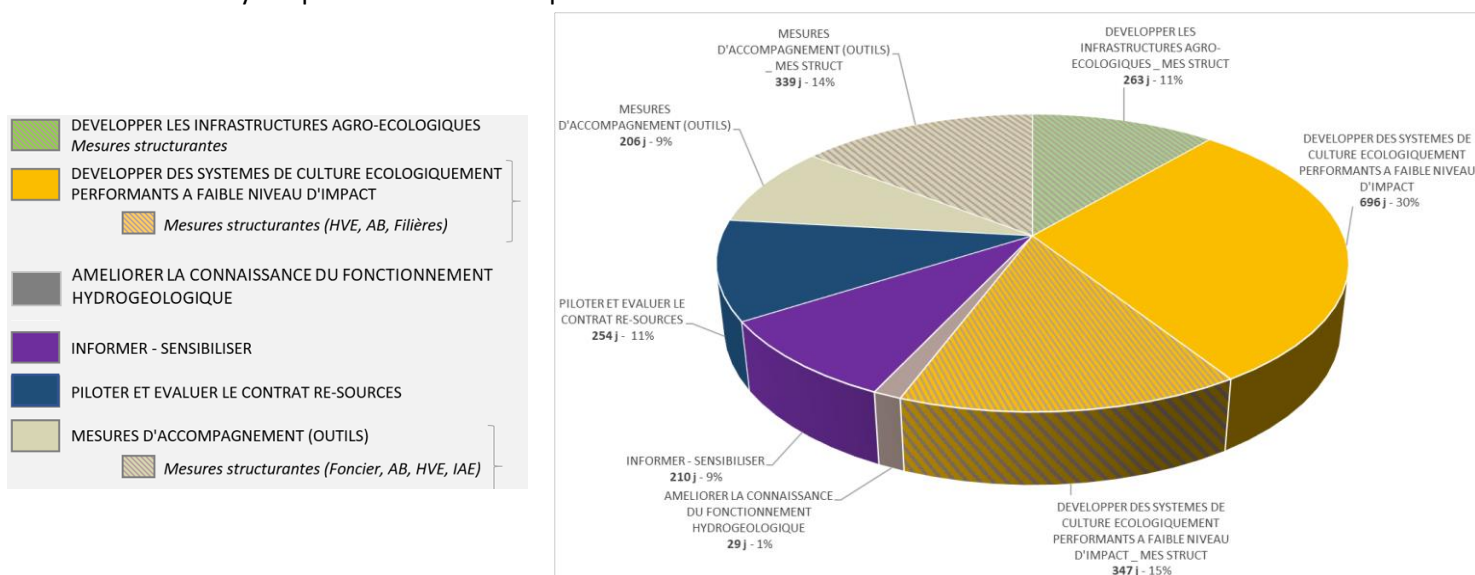
⁹ Aides publiques hors fond SIAEP Nord-Ouest Charente



Répartition prévisionnelle des coûts par financeur du contrat
Re-Sources AAC Source de Moulin Neuf 2019 – 2023

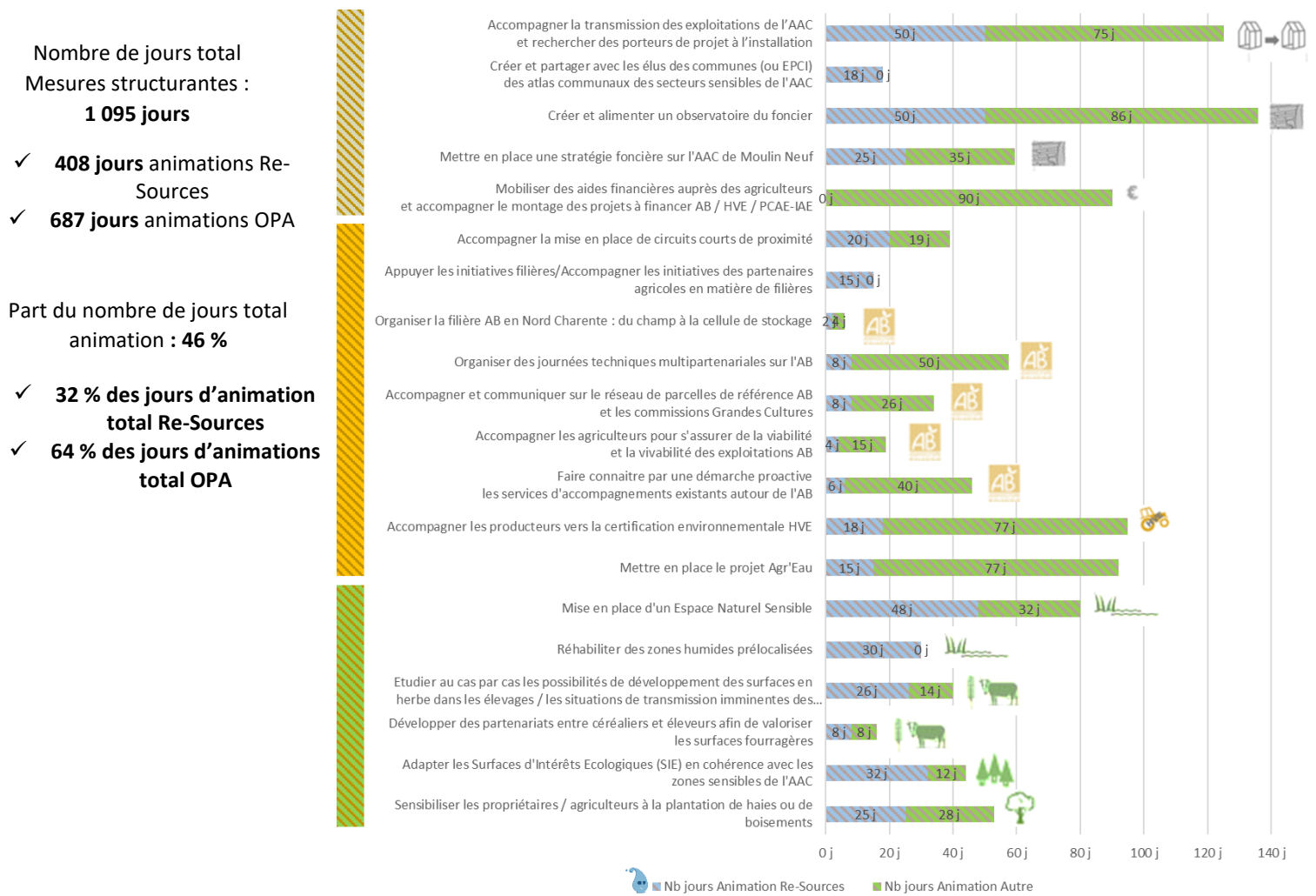
Le dimensionnement des moyens humains nécessaires à la mise en place du contrat de l’AAC de Moulin Neuf est estimé à 2343 jours (dont 54,4 % par l’animation Re-Sources et 45,6 % par les partenaires agricoles).

Ces moyens prévisionnels sont répartis à titre indicatif comme suit :



Répartition prévisionnelle par enjeu du nombre de jours consacrés
au contrat Re-Sources AAC Source de Moulin Neuf 2019 – 2023

Le volume de moyens humains dédiés aux **mesures structurantes** est de **46 %** et se répartit comme suit :



Répartition prévisionnelle du nombre de jours d'animation consacrés aux mesures structurantes par type de structure - contrat Re-Sources AAC Source de Moulin Neuf 2019 – 2023

ANNEXE 10 :

Livret Fiches-Actions du contrat Re-Sources 2019-2023

Aire d'Alimentation de la Source de Moulin Neuf

Le livret Fiches-Actions comprend les éléments suivants :

- ▶ Liste des actions du contrat Re-Sources 2019-2023 ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Plan de financement indicatif ;
- ▶ Ventilation des aides AEAG et Département par sous-lignes de financement ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Tableau de bord animation ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Constats et objectifs ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Tableau de bord des indicateurs ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Fiches actions ;



FICHES ACTIONS 2019 – 2023



AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE SOURCE DE MOULIN NEUF

Id BSS : BSS001RQQM (06608X0034)



Collectivité porteuse :

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Ouest Charente
Le bourg, Maison de l'Eau
16140 SAINT-FRAIGNE

Bilan produit par :



Avec le concours
technique de :



Et financier de :



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



ORIENTATION STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ZONAGES des objectifs opérationnels		FICHES ACTIONS			OBJECTIFS CHIFFRES					
		ZAP	Zone Est de l'AAC	CODE	N°	ACTION						
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES	Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Levier foncier Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	SURF_DIL	1	Sensibiliser les propriétaires/exploitants à la plantation de haies	22 km de haies et 2ha de bandes enherbées dispersées sur toute l'AAC					
				SURF_DIL	2	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC						
				OUTIL	1	Mobiliser des aides financières à la plantation et accompagner le montage des projets à financer						
				OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier						
	Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes,...) à vocation fourragère	Levier rencontres individuelles Levier foncier Levier installation/transmission	Levier volontariat Levier installation/transmission	FOURR	2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages		65 ha de surfaces herbagères à vocation fourragères				
				FOURR	1	Développer des partenariats entre territoires spécialisés (céréaliers/éleveurs)						
				OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier						
				OUTIL	3	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Moulin Neuf						
				OUTIL	1	Mobiliser des aides financières compensatoires et accompagner le montage des projets à financer						
				OUTIL	8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation						
				Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)			SURF_DIL	2	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC.	310 ha de couverts environnementaux (type jachères ou herbe 0 intrants)
									OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	
	OUTIL	3	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Moulin Neuf									
	OUTIL	1	Mobiliser des aides financières compensatoires et accompagner le montage des projets à financer									
	Protéger et réhabiliter des zones humides fonctionnelles	Levier foncier (ENS)	Levier animation et maîtrise foncière	ZH	1	Réhabiliter des zones humides prélocalisées		50 ha de zones humides restaurées				
				ZH	2	Mise en place d'un Espace Naturel Sensible						
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT	Maximiser le temps de couverture des sols	Levier volontariat (secteur prioritaire)	Levier volontariat	CULT_INT	1	Constituer un groupe technique "cultures intermédiaires"	3000 ha où maximiser la couverture des sols en intercultures					
				CULT_INT	2	Expérimentation couverts						
				CULT_INT	3	Organiser un réseau de fermes pilotes						
				CULT_INT	4	Recenser les retours d'expérience sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser						
				CULT_INT	5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires						
				CULT_INT	6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services						
				OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique						
				OUTIL	1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer						
	Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie	Levier volontariat	Levier volontariat	AC	1	Mettre en place le projet Agr'Eau	600 ha pionniers en matière d'agriculture de conservation des sols					
				HVE	1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE des exploitations en polycultures et polyculture élevage	900 ha certifiés Haute Valeur Environnementale					
	Développer l'Agriculture Biologique	Levier rencontres individuelles Levier foncier Levier installation/transmission	Levier installation/transmission	AB	1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	1000 ha convertis en Agriculture Biologique					
				AB	2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB						
				AB	3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB et les commissions Grandes Cultures						
				AB	4	Organiser des journées techniques, des formations...						
				AB	5	Organiser la filière AB en Nord-Charente : du champ à la cellule de stockage						
				OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier						
OUTIL				3	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Moulin Neuf							
OUTIL				5	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation							
Favoriser et développer les filières de diversification	Levier volontariat	Levier volontariat	FIL	1	Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières							
			FIL	2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité							
AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE	Caractériser les échanges entre cours d'eau et nappe captée	ACTIONS TRANSVERSALES	HYDROG	1	Caractériser les échanges entre la nappe alimentant la Source de Moulin Neuf et l'Aume							
INFORMER-SENSIBILISER	Valoriser la démarche Re-Sources et sensibiliser aux enjeux locaux		COMM	1	Communication générale sur les actions Re-Sources							
	Valoriser l'implication et les pratiques des agriculteurs auprès des acteurs locaux		COMM	2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux environnementaux							
			COMM	3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau							
PILOTER ET EVALUER	Suivre les actions et les indicateurs de résultats		EVAL	1	Suivi qualité des eaux brutes							
			EVAL	9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats							
			OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique							
	Piloter la mise en œuvre des contrats		PILOT	1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs..)							
			PILOT	2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro pédologique							
			PILOT	3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES							

OUTIL	1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer
OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique
OUTIL	3	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Source de Moulin Neuf
OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier
OUTIL	7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC
OUTIL	8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation

CONTRAT TERRITORIAL 2019 - 2023 AAC SOURCE DE MOULIN NEUF / PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF

Enjeux	Code action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Coût						Financeurs et taux de financement																							
				2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 5 ans	Agence de l'Eau Adour-Garonne			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine			Conseil Départemental Charente			SIAEP Nord-Ouest Charente			OPA			Agriculteurs			Autres			Autres PIR et autres AAP régionaux		
										Taux de financement *	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement *	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement *	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement *	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement *	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement *	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement *	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement *	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)	MONE_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	499 420 €	493 300 €	494 180 €	498 180 €	497 380 €	2 482 460 €	50%	0,8%	19 250 €	10%	0,01%	250 €	0%	0	0 €	40%	0,04%	1 000 €	50%	0,7%	18 000 €	VAR	26%	638 000 €	0%	0	0 €	VAR	73%	1 805 960 €
	MONE_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	MONE_OUTIL_3	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Moulin Neuf	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE : coordination générale et vallées sèches SIAEP : stockage foncier	800 €	2 000 €	3 000 €	4 000 €	380 200 €	390 000 €	50%	40%	157 380 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	1%	4 400 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	60%	59%	228 220 €	0%	0%	0 €
	MONE_OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	15 440 €	37 000 €	20 500 €	6 500 €	6 500 €	85 940 €	50%	34%	28 970 €	10%	3%	2 354 €	0%	0%	0 €	40%	11%	9 416 €	50%	20%	17 200 €	0%	0%	0 €	100%	33%	28 000 €	0%	0%	0 €
	MONE_OUTIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0	0 €	0%	0	0 €	0%	0	0 €	0%	0	0 €	0%	0	0 €	0%	0%	0 €
	MONE_OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	PHASE 1 : CHAMBRE D'AGRICULTURE SAFER * Coordination du co-portage : SIAEP Nord-Ouest Charente PHASE 2 : CHAMBRE D'AGRICULTURE	4 000 €	48 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	70 000 €	50%	50%	35 000 €	10%	6%	4 000 €	7%	4%	2 800 €	33%	19%	13 200 €	50%	21%	15 000 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0%	0 €
ANIMATION RS	1274 j	Le besoin en animation est estimé à 1 287 jours sur l'ensemble des 5 années du contrat Re-Sources soit une moyenne de 257 jours/an (1,2 ETP). Le SIAEP Nord Ouest Charente s'est engagé à avoir 3 ETP pour l'animation des 3 AAC (AAC source de Roche, source de Moulin Neuf et des Puits de Vars) Le plan de financement présenté pour les coûts d'animation est basé sur le financement effectif et prévisionnel du SIAEP Nord Ouest Charente. Montant référence : 48 350 €/an/ETP soit 58 020 €/an au titre de l'animation du contrat Re-Sources de l'AAC Source de Moulin Neuf.	SIAEP NORD OUEST CHARENTE	58 020 €	58 020 €	58 020 €	58 020 €	58 020 €	290 100 €	70%	70%	203 070 €	10%	10%	29 010 €	0%	0%	0 €	20%	20%	58 020 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
TOTAL				633 495 €	794 040 €	760 931 €	761 821 €	1 091 880 €	4 042 167 €	781 394 €			45 353 €			68 766 €			142 606 €			209 399 €			692 760 €			265 720 €			1 836 170 €		

VENTILATION DES AIDES AEAG et DEPARTEMENT par sous-lignes de financement

		Total 2019 - 2023	
 <p style="text-align: center;"> AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE <small>ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE</small> </p>	Ligne 18 - AIDES « REDUCTION DES POLLUTIONS AGRICOLES »	764 644 €	781 394 €
	Ligne 24 - AIDES RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ECOSYSTEMES <i>* Dans le cadre de l'action MONE_ZH1 et MONE_ZH2, un epartie des acquisitions foncières pourrait se faire via la ligne 24 car cela concerne la réhabilitation de zones humides le long du cours d'eau l'Aume.</i>	A DETERMINER ULTERIEUREMENT	
	Ligne 23 - AIDES EAU POTABLE	16 750 €	
 <p style="text-align: center;"> CHARENTE <small>LE DÉPARTEMENT</small> </p>	Aides au titre de la politique EAU - RE-SOURCES <i>(plafonnées à 3 300 €/an/AAC)</i>	15 334 €	68 766 €
	Aides au titre de la politique EAU POTABLE	6 000 €	
	Aides au titre de la politique ESPACES NATURELS	47 432 €	
	Aides au titre de la politique AMENAGEMENT FONCIER	0 €	

Contrat territorial 2019 - 2023 AAC SOURCE DE MOULIN NEUF / Constats et objectifs										
Constats	Objectifs	Actions	Code action	Priorisation territoriale	Pollution visée	Priorisation	Mesures d'accompagnement			
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES										
PLANTER ET RESTAURER DES LINEAIRES DE HAIES, COMBINAISON HAIES / BANDES ENHERBÉES ET BOISEMENT	- Sensibiliser les agriculteurs aux bénéfices des haies sur leurs exploitations - Informer sur les dispositifs d'aides existants - Accompagner les projets de plantation en relation avec les opérateurs techniques adaptés - Sensibiliser les services communaux/départementaux à l'entretien des haies	Sensibiliser les propriétaires/exploitants à la plantation de haies	MONE_SURF_DI_L_1	AAC Source de Moulin Neuf + Zone Est+ +++ ZAP +++	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	OUTIL_1 OUTIL_5 OUTIL_6 OUTIL_7 OUTIL_8			
	Engager une réflexion avec les agriculteurs situés sur des secteurs sensibles de l'AAC concernant les types de SIE présentes sur leurs exploitations et sur la pertinence de leur localisation ou de leur gestion vis-à-vis des enjeux de qualité de l'eau. Encourager la mise en place de couverts environnementaux et réfléchir leur localisation en fonction des enjeux de qualité de l'eau.	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC	MONE_SURF_DI_L_2	AAC Source de Moulin Neuf + Zone Est+ +++ ZAP +++	Nitrates et Pesticides	Moyennement prioritaire				
DEVELOPPER LES SURFACES HERBAGERES A VOCATION FOURRAGERE	- Baisse du linéaire de haies - 27% des agriculteurs prêts à planter une haie - Les surfaces de bois représentent 7% de la surface de l'AAC - Deux projets de réhabilitation de zones humides	L'objectif général du projet est : - d'étudier les possibilités de développement de complémentarités entre systèmes d'exploitations spécialisés en cultures et systèmes d'exploitations spécialisés en élevage ; - d'accompagner la mise en place d'un système d'échange entre céréaliers et éleveurs.	Développer des partenariats entre territoires spécialisés (céréaliers/éleveurs)	MONE_FOURR_1	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et Pesticides		Moyennement prioritaire		
	L'objectif général du projet est de sensibiliser et accompagner les éleveurs du territoire pour : - Encourager l'augmentation de la part de surfaces en herbe dans les agrosystèmes - Anticiper les transmissions imminentes et favoriser la reprise des ateliers d'élevage.	Etudier au cas par cas les possibilités de développement des surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage	MONE_FOURR_2	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et Pesticides	Prioritaire				
PROTEGER ET REHABILITER DES ZONES HUMIDES FONCTIONNELLES	Protéger et réhabiliter les zones humides fonctionnelles jouant un rôle épuratoire fondamental.	Réhabiliter des zones humides prélocalisées	MONE_ZH_1	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire				
	Zone de préservation et zone de reconquête	Mise en place d'un Espace Naturel Sensible	MONE_ZH_2	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire				
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT										
MAXIMISER LA COUVERTURE DES SOLS	L'opération INTERCULTURE relative au développement de Couverts Intermédiaires Multi-Services (CIMS) présente plusieurs objectifs principaux sur l'AAC Source de Moulin Neuf : 1. Atteindre un taux de couverture des sols maximum dans une campagne culturale afin de limiter les périodes où les sols sont nus, et réduire ainsi les concentrations en nitrates à la Source de Moulin Neuf ; 2. Définir des itinéraires techniques d'implantation et de destruction de CIMS adaptés au contexte local (Climat/Rotation/Organisation du travail) ; 3. Impliquer les agriculteurs de l'AAC dans le développement de l'implantation des CIMS qui répondent à des exigences allant au-delà de la réglementation "Directive Nitrates". Pour atteindre cet objectif, l'opération CULTURES INTERMEDIAIRES s'articulera autour de 6 sous-actions :	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	MONE_CULT_INT_1	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates	Prioritaire		OUTIL_1 OUTIL_2		
	Assurer le financement de semences de cultures intermédiaires afin de permettre aux agriculteurs de mettre en place des CIMS répondant à l'enjeu de réduction de la pollution des eaux de l'AAC Source de Moulin Neuf par les nitrates Tester des couverts au-delà de la réglementation "Directive Nitrates" Mettre en œuvre et suivre les agriculteurs et parcelles engagées dans le dispositif	Expérimentation couverts	MONE_CULT_INT_2	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates	Prioritaire				
	S'appuyer sur des agriculteurs référents et motivés pour : - communiquer sur leurs pratiques de couverture des sols en interculture dans le cadre de journées techniques et de visites bout de champ ; - acquérir des références techniques ; - tester des pratiques innovantes.	Organiser un réseau de fermes pilotes	MONE_CULT_INT_3	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire				
	Recenser des itinéraires techniques de cultures intermédiaires sur le territoire afin de constituer une base de données de retours d'expérience qui permettra de diffuser sur le territoire des clés de réussite et des constats d'échec d'implantation dans des conditions précises (matériels, pédoclimats, structure d'exploitation).	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	MONE_CULT_INT_4	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates	Prioritaire				
	Communiquer lors de journées techniques locales sur des pratiques innovantes (retour d'expériences) Fédérer les OPA autour des thématiques communes	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	MONE_CULT_INT_5	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates	Prioritaire				
	- Créer un espace d'échange entre usagers du territoire pour donner du sens à la mise en place de couverts intermédiaires multi-services (CIMS), autre que pour le respect de la réglementation. - Mettre en avant les externalités positives des Cultures Intermédiaires Multi-Services au-delà des enjeux agricoles.	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	MONE_CULT_INT_6	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates	Prioritaire				
DEVELOPPER L'AGRICULTURE DE CONSERVATION ET L'AGROFORESTERIE	- Intérêt grandissant pour l'agriculture de conservation des sols	Développer le réseau Ag'Eau localement.	MONE_AC_1	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	OUTIL_1			
DEVELOPPER LA CERTIFICATION "HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE"	- Certification environnementale HVE peu développée à ce jour sur l'AAC - HVE présente un intérêt certain pour la préservation de la qualité des eaux du captage (augmentation des IAE, baisse des phytosanitaires...) - Manque de valeur ajoutée des céréales produites avec cette certification	Identifier les initiatives de développement de la HVE et les possibilités de création de valeur ajoutée Mettre en réseau les acteurs aux initiatives convergentes Faire connaître la certification HVE aux agriculteurs et les accompagner pour l'obtention de la certification	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	MONE_HVE_1	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	OUTIL_1		
DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	- Faire connaître aux OPA et agriculteurs les services existants pour accompagner les conversions et le suivi en AB - Améliorer la communication entre la CA16, la MAB et les collectivités AEP pour mieux diffuser les informations Identifier les besoins et difficultés des agriculteurs post conversion AB Favoriser la mise en relation et les échanges entre agriculteurs en AB Soutenir le développement de la Commission "Grandes Cultures" Développer le réseau de parcelles de référence AB : - Accompagner le recensement des itinéraires techniques sur les différentes parcelles - Mettre en place des analyses de sol suivies sur les différentes parcelles Communiquer sur ces deux opérations : - Pour y apporter de nouveaux participants - Pour en diffuser les résultats Animer et développer la Commission "Grandes Cultures"	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnement existants autour de l'AB	MONE_AB_1	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	OUTIL_1 OUTIL_5 OUTIL_6 OUTIL_8			
		Identifier et accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et de la vivabilité de leur exploitation AB	MONE_AB_2	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire				
		Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB	MONE_AB_3	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire				
		Organiser des journées techniques multi-partenariales sur l'AB	MONE_AB_4	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire				
		Organiser la filière AB : du champ à la cellule de stockage	MONE_AB_5	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire				
FAVORISER ET DEVELOPPER LES FILIERES DE DIVERSIFICATION	- Territoire de l'AAC marqué par une forte orientation céréalière - Les légumineuses représentent à ce jour une proportion grandissante du territoire (12%)	Apporter un appui aux Organisations Professionnelles Agricoles dans le cadre de la construction et de la pérennisation de filières. Répondre aux attentes des OPA en termes d'appui technique et administratif pour les projets filières.	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	MONE_FIL_1	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et Pesticides	Peu prioritaire			
		Apporter un appui aux Organisations Professionnelles Agricoles dans le cadre de l'accompagnement mise en place de circuits courts de proximité Répondre aux attentes des OPA et des collectivités en termes d'appui technique et administratif pour les projets en circuits courts	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	MONE_FIL_2	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et Pesticides	Moyennement prioritaire			
AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE										
CARACTERISER LES ECHANGES ENTRE COURS D'EAU ET NAPPE CAPTEE	- Aucun traçage n'a permis à ce jour d'attester les relations entre la source de Moulin Neuf et l'Aume, ainsi que la Fontaine des Aussegains	Caractériser la contribution du bassin de l'Aume à la nappe captée	Caractériser la contribution du bassin de l'Aume à la nappe captée	MONE_HYDROG_1	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire			
INFORMER - SENSIBILISER										
FAIRE CONNAÎTRE ET VALORISER LA DEMARCHE RE-SOURCES	- Nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public afin de poursuivre la prise en compte des enjeux environnementaux - Forte demande de la part des agriculteurs concernant la communication et la valorisation de leurs bonnes pratiques	Faire connaître les enjeux locaux et opérations menées par le SIAEP Nord Ouest Charente dans le cadre du contrat Re-Sources Valoriser les engagements environnementaux des agriculteurs de l'AAC auprès du Grand Public	Communication générale sur les actions Re-Sources	MONE_INFO_1	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Peu prioritaire			
		Le SIAEP Nord-Ouest Charente souhaite légitimer la démarche Re-Sources auprès des acteurs cibles et fédérer les acteurs autour de constats partagés. Pour cela, le SIAEP s'appuiera principalement sur des dispositifs mis en place lors des précédents contrats permettant de sensibiliser sur la thématique de l'eau et de créer du lien entre les différents acteurs d'un même territoire. Les besoins à l'échelle de l'AAC sont les suivants : - Sensibiliser les habitants et jeune public à la protection de ressource en eau - Sensibiliser aux enjeux du territoire Re-Sources	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource	MONE_INFO_2	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Peu prioritaire			
		- Valoriser les exemples et initiatives locales de pratiques agricoles favorables à la bonne qualité de l'eau - Recenser les exemples et références de pratiques agricoles favorables à la bonne qualité de l'eau disponibles sur divers médias	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau	MONE_INFO_3	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Moyennement prioritaire			

Contrat territorial 2019 - 2023 AAC SOURCE DE MOULIN NEUF / Constats et objectifs

Constats		Objectifs	Actions	Code action	Priorisation territoriale	Pollution visée	Priorisation	Mesures d'accompagnement
PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES								
SUIVRE LES ACTIONS ET LES INDICATEURS DE RESULTATS	- Nécessité de s'équiper d'un outil de base de données permettant la capitalisation et la valorisation des actions menées	A minima, maintenir le suivi qualité "eaux brutes" actuel (12 analyses NO3 et 4 analyses phyto par an [185 molécules suivies]) Disposer d'informations complémentaires permettant une meilleure interprétation de ce suivi (raisonnement en flux notamment) Valorisation des résultats de ce suivi qualité	Suivi de la qualité des eaux brutes	MONE_EVAL_1	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	OUTIL_2
		Disposer d'une solution logicielle (base de données géographiques) permettant de rendre compte aisément de la progression des opérations vers les objectifs du contrat Re-Sources Partager ce support avec l'ensemble des partenaires techniques impliqués dans la mise en œuvre des actions prévues	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	MONE_EVAL_9	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Moyennement prioritaire	
PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS	Le portage politique et l'animation du programme constituent des éléments cruciaux de la mise en œuvre avec succès des programmes d'actions	Animer et coordonner efficacement la démarche Re-Sources	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)	MONE_PILOT_1	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	
		Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique pour qu'ils prennent conscience de la sensibilité du milieu, des temps de transferts de l'eau et des polluants, ... puis leur proposer des solutions qu'ils pourront ainsi comprendre et s'approprier.	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique	MONE_PILOT_2	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	
		Aborder des sujets transversaux au Programme Re-Sources que sont l'eau potable/milieus aquatiques et humides, l'agriculture et le développement des territoires afin que les élus participants : - s'approprient les enjeux liés à l'économie agricole, à la préservation de la qualité de l'eau et à la conciliation de ces deux enjeux - disposent des éléments techniques leur permettant de prendre des décisions avec un maximum d'informations Permettre aux élus et professionnels agricoles de disposer d'une instance d'échange pour mieux concilier leurs enjeux respectifs	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	MONE_PILOT_3	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Moyennement prioritaire	
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)								
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT		Sécuriser les producteurs dans leurs évolutions de systèmes de production Permettre aux agriculteurs d'être soutenus dans leurs investissements agro-environnementaux (matériel, aménagement du siège d'exploitation, infrastructures agro-écologiques, etc.)	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	MONE_OUTIL_1	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	
		Identifier, collecter et valoriser les données climatiques existantes	Mise en place d'un observatoire climatique	MONE_OUTIL_2	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates	Moyennement prioritaire	
		Identifier, collecter et valoriser les données climatiques existantes	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Moulin Neuf	MONE_OUTIL_3	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	
		L'objectif de cet observatoire serait de mutualiser les informations relatives au foncier dont disposent les acteurs du territoire (SAFER, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, DDT, Terre de Liens, Charente Eaux ...) dans le cadre de leurs missions et des opérations prévues par le contrat (en particulier les opérations visées dans la fiche OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation". L'outil (base de données géographiques) doit avoir à la fois un rôle de diagnostic, de veille et d'observatoire. Bien renseigné, cet outil pourrait constituer une base de données puissante permettant de faire le lien entre foncier disponible ou disponible à moyen terme, l'attractivité du parcellaire/des bâtiments et des porteurs de projet mais également entre opportunités de maîtrise foncière et secteurs de protection stratégiques ciblés par le SIAEP Nord Oust Charente (ZAP).	Créer et alimenter un observatoire du foncier	MONE_OUTIL_6	AAC Source de Moulin Neuf	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	
		- Penser collectivement l'aménagement d'un territoire de façon à assurer une cohérence des aménagements (à l'image des trames vertes des SCOT par exemple) - Favoriser les échanges entre les agriculteurs du territoire - Faire du lien avec les missions des agents communaux	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	MONE_OUTIL_7	AAC Source de Moulin Neuf +++ Zone d'Alimentation Préférentielle +++	Nitrates et phytosanitaires	Peu prioritaire	
		Accompagner les exploitants en fin de carrière pour la transmission de leurs exploitations Accompagner des porteurs de projets (AB ou élevage pâturant) pour la reprise des exploitations à transmettre	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	MONE_OUTIL_8	AAC Source de Moulin Neuf + Zone Est+ +++ ZAP +++	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	

TABLEAU DE BORD ANIMATION
CONTRAT TERRITORIAL 2019 - 2023 AAC SOURCE DE MOULIN NEUF

Enjeux	Code action	Intitulé action	Nb jours Animation Re-Sources					TOTAL 5 ans	Nb jours Animation Autre					TOTAL 5 ans	
			2019	2020	2021	2022	2023		2019	2020	2021	2022	2023		
PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES	MONE_EVAL_1	Suivi de la qualité des eaux brutes	8 j	7 j	7 j	7 j	7 j	36 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
	MONE_EVAL_9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	11 j	3 j	3 j	3 j	3 j	23 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
	MONE_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)	32 j	32 j	32 j	32 j	32 j	160 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
	MONE_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique	7 j	4 j	7 j	4 j	4 j	25 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
	MONE_PILOT_3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j	10 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)	MONE_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	13 j	13 j	23 j	28 j	33 j	110 j	24 j	12 j	12 j	22 j	20 j	90 j	
	MONE_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique	2 j	1 j	1 j	1 j	1 j	6 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	
	MONE_OUTIL_3	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Moulin Neuf	3 j	3 j	6 j	7 j	6 j	25 j	2 j	5 j	8 j	10 j	10 j	35 j	
	MONE_OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	25 j	16 j	3 j	3 j	3 j	50 j	26 j	45 j	5 j	5 j	5 j	86 j	
	MONE_OUTIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	2 j	4 j	4 j	4 j	4 j	18 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	
	MONE_OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	10 j	10 j	10 j	10 j	10 j	50 j	10 j	20 j	15 j	15 j	15 j	75 j	
TOTAL			206 j	240 j	316 j	260 j	253 j	1 274 j	130 j	246 j	238 j	242 j	214 j	1 069 j	

**TABLEAU DE BORD INDICATEURS
CONTRAT TERRITORIAL 2019 - 2023 AAC SOURCE DE MOULIN NEUF**

Enjeux	Code action	Intitulé action	Objectif	Indicateurs de suivi de l'action	PRIORITE	ETAT 0 Données du bilan de fin de contrat (fin 2017)
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES	MONE_SURF_DIL_1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements	ZAP : 4 000 ml de haies et 25 ares de bandes enherbées plantées Zone Est : 17 000 ml de haies et 85 ares de bandes enherbées plantées	Linéaire de haies planté Surface de boisements plantée	Prioritaire	196 000 ml de haies
	MONE_SURF_DIL_2	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC	ZAP : 4 000 ml de haies, 25 ares de bandes enherbées et 10 ha de couverts environnementaux Zone Est : 17 000 ml de haies, 85 ares de bandes enherbées et 300 ha de couverts environnementaux	Linéaire de haies Surface de boisement Surface de couverts environnementaux	Moyennement prioritaire	196 000 ml de haies 944 ha de bois
	MONE_FOURR_1	Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères	ZAP : 15 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère Zone Est : 50 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère	Etape de réalisation de l'étude filière et identification de complémentarités potentielles entre territoires et pistes locales pour l'AAC Source de Moulin Neuf : - Non engagée - "Cahier des charges" de l'étude co-construite avec la CA16 - Etude en cours de réalisation - Etude achevée et rapport final présenté aux acteurs locaux - Construction de la(des) filière(s) engagée Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG) Nombre de céréaliers et d'éleveurs engagés	Moyennement prioritaire	Tot surface en herbe (2017) = 1523,23 ha 5 - (2017) = 477,87 ha 9 - (2017) = 558,09 ha 10 - (2017) = 487,27 ha Protéagineux + légumineuses grains + fourragères (2017) = 1347,73 ha
	MONE_FOURR_2	Etudier au cas par cas les possibilités de développement des surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage	ZAP : 15 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère Zone Est : 50 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère	Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG)	Prioritaire	
	MONE_ZH_1	Réhabiliter des zones humides prélocalisées	Surface sous maîtrise foncière pour la préservation Surface sous maîtrise foncière pour la restauration de zones humides	Restauration/classification des zones humides concernées	Prioritaire	-
	MONE_ZH_2	Mise en place d'un Espace Naturel Sensible	20 ha sous maîtrise foncière 160 ha classée en Espace Naturel Sensible	Surface sous maîtrise foncière pour la préservation ou la restauration de Zones Humides Surface classée en Espace Naturel Sensible	Prioritaire	-
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ÉCOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT	MONE_CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	80% des structures membres représentées au sein du groupe technique de pilotage de l'action Atteinte des objectifs de résultats des actions MONE_CULT_INT_2 à 6	Nombre de réunion/an Taux de présence des structures membres	Prioritaire	-
	MONE_CULT_INT_2	Expérimentation couverts	ZAP : 600 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Zone Est : 2400 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur	Surfaces engagées en couverts sous cahier des charges	Prioritaire	-
	MONE_CULT_INT_3	Organiser un réseau de fermes pilotes	ZAP : 600 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Zone Est : 2400 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur	Nombre de fermes pilotes et de parcelles engagées Nombre d'essais réalisés et valorisés	Prioritaire	-
	MONE_CULT_INT_4	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	ZAP : 600 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Zone Est : 2400 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur	Nombre de fiches cas-types réalisées	Prioritaire	-
	MONE_CULT_INT_5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	1 journée technique/an a minima	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	MONE_CULT_INT_6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	2 journées techniques au cours des 5 ans du contrat	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	MONE_AC_1	Mettre en place le projet Agr'Eau	ZAP : 100 hectares conduits en agriculture de conservation des sols. Zone Est : 500 hectares conduits en agriculture de conservation des sols.	Nombre de fermes pilotes engagées	Prioritaire	-
	MONE_HVE_1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	ZAP : 100 hectares certifiés HVE Zone Est : 800 hectares certifiés HVE	% SAU certifiées HVE	Prioritaire	-
	MONE_AB_1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	ZAP : 230 hectares certifiés AB Zone Est : 770 hectares certifiés AB	Surface en agriculture biologique	Prioritaire	SAU AB (2017) = 360 ha
	MONE_AB_2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB déjà existantes	ZAP : 230 hectares certifiés AB Zone Est : 770 hectares certifiés AB	Taux d'agriculteurs AB impliqué dans les réseaux	Prioritaire	-
	MONE_AB_3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB et les commissions Grandes Cultures	100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures 100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB	% d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB	Prioritaire	-

DE	MONE_AB_4	Organiser des journées techniques multipartenariales sur l'AB	100% des agriculteurs des AAC invités aux Journées multi-partenariales organisées	Nombre de journées organisées Nombre de participants	Prioritaire	-
	MONE_AB_5	Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage	Solution(s) technique(s) mise(s) en œuvre	Etape de mise en place de la/des solution(s) de gestion des cultures AB entre le CHAMP et la CELLULE DE STOCKAGE : - Concertation non-engagée - Groupe de travail en place - Solution technique identifiée - Solution technique mise en œuvre	Prioritaire	-
	MONE_FIL_1	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	Permettre une diversification des assolements céréaliers en partenariat avec les Organismes Stockeurs du territoire 1 échange/an "FILIERES" avec chaque partenaire agricole ciblé	Nombre d'échanges annuels avec chaque partenaire agricole de l'AAC : -> OCELIA, COOP DE MANSLE, NACA (lien NEOLIS, GROUPE PIVETEAU, DEMOGRANS) Nombre de projets accompagnés SAU impactée par le(s) projet(s)	Peu prioritaire	-
	MONE_FIL_2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	Accompagnement d'au moins 1 projet sur l'AAC	Nb de projets "circuits courts" accompagnés	Moyenne meat prioritaire	-
AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE	MONE_HYDROG_1	Caractériser la contribution du bassin de l'Aume à la nappe captée	- Statuer sur la relation ou l'absence de relation entre l'Aume et la Source de Moulin Neuf (nappe du Kimméridgien) entre la Source de Moulin Neuf et la Fontaine des Aussegrains - Localiser précisément les zones de pertes sur le cours d'eau de l'Aume (si les relations sont avérées) - Au besoin, adapter la localisation des actions et redéfinir les objectifs (surfaces à atteindre) des opérations dimensionnées sur le bassin de l'Aume	Etat d'avancement de chaque étude : - Non engagée - Phase préalable au marché engagé - CCTP produit - Consultation en cours - Etude en cours - Etude achevée - Production, partage et validation des cartographies	Prioritaire	-
INFORMER SENSIBILISER	MONE_INFO_1	Communication générale sur les actions Re-Sources	Production et diffusion des supports prévus : - Plaquette Re-Sources "AAC Source de Moulin Neuf" - Fiches hydrogéologie de l'AAC Source de Moulin Neuf - Plaquette générale Re-Sources - Rédaction d'au moins 1 article "prêt à l'emploi" par an - Alimentation régulière du site internet et la page Facebook du programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente - Créer au moins 1 dispositif d'animation	Nombre de supports produits / nombre de supports prévus Nombre de personnes sensibilisées par la communication	Peu prioritaire	-
	MONE_INFO_2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource	1 événement l'Eau en fête par an 1 participation à un événement grand public local au moins une fois par an 1 projet pédagogique conduit sur au moins 5 classes par an	Nombre de classes sur l'AAC sensibilisées à la problématique de l'eau Nombre de participants aux événements grands publics Nombre d'événements organisés (en partenariat avec les manifestations locales)	Peu prioritaire	-
	MONE_INFO_3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau	-1 production Agridemain -1 ferme ouverte/an -1 article/an sur le site internet du SIAEP Nord-Ouest Charente - 3 films sur des exploitations agricoles - 100% des agriculteurs des AAC ayant l'information d'accès au répertoire documentaire	Nombre de supports produits Contenu du répertoire documentaire	Moyennement prioritaire	-
PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES	MONE_EVAL_1	Suivi de la qualité des eaux brutes	- A terme : Maximum NITRATES < 50 mg/L * Pour 2023 : Maximum NITRATES < 55 mg/L - Absence de dépassement de la limite de qualité des 0,1 mg/L pour les matières actives autorisées	Concentration maximum en nitrates dans les eaux brutes de la source Dépassement de la limite de qualité des 0,1 mg/L pour les matières actives autorisées	Prioritaire	-
	MONE_EVAL_9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	- 100% des indicateurs de suivi relatifs aux actions Re-Sources capitalisés sur la plateforme ODELIANE - 100% des données capitalisées facilement valorisables auprès des élus et partenaires impliqués.	% indicateurs identifiés effectivement renseignés % indicateurs renseignés valorisés	Moyennement prioritaire	-
	MONE_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs...)	Atteindre les objectifs fixés pour chaque objectif opérationnel Favoriser et entretenir la dynamique territoriale	Indicateurs de suivi des objectifs opérationnels (cf fiche propre à chaque action) Baromètre "Dynamique Re-Sources" (enquête à mettre en place en fin de contrat auprès des acteurs et partenaires)	Prioritaire	-
	MONE_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydrogéologique	- Organiser au moins 1 session technique (formation/journée technique/intervention...)/an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"	Nombre de formations réalisées Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")	Prioritaire	-
	MONE_PILOT_3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	- 1 séminaire "EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES" par an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"	Nombre de séminaires organisés sur les 5 années de programme Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")	Moyennement prioritaire	-

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)	MONE_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	cf. objectifs opérationnels chiffrés (surfaces en AB, surfaces en herbe, surfaces HVE...)	Nombre de dossiers accompagnés Volumes financiers consommés	Prioritaire	-
	MONE_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique	Disposer d'un outil fonctionnel, avec une mise à jour de données, une valorisation possible de celles-ci Utilisation de l'outil par les partenaires	Avoir un outil fonctionnel Nombre de données valorisées / nombre de données valorisables	Moyennement prioritaire	-
	MONE_OUTIL_5	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Moulin Neuf	ZAP : 4 000 ml de haies, 25 ares de bandes enherbées et 10 ha de couverts environnementaux, 15 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère, 230 hectares certifiés AB Zone Est : 17 000 ml de haies, 85 ares de bandes enherbées et 300 ha de couverts environnementaux, 50 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère, 770 hectares certifiés AB	Surfaces boisées créées Surfaces en herbe sans intrant créées Surfaces en herbagères à vocation fourragères créées Nombre d'hectares en AB et en agroforesterie	Prioritaire	-
	MONE_OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	Disposer d'un outil fonctionnel et utilisé par les partenaires avec des données mises à jour	Etat d'avancement de l'observatoire du foncier : - Avoir formalisé les besoins / rédigé un cahier des charges - Avoir récolté l'ensemble des données visées - Avoir développé l'outil / outil fonctionnel Outil connu et utilisé par l'ensemble des partenaires concernés	Prioritaire	-
	MONE_OUTIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	100 % des communes de la ZAP disposent d'un atlas des secteurs sensibles de l'AAC	Réalisation des 6 atlas cartographiques des communes ciblées	Peu prioritaire	-
	MONE_OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	100% des agriculteurs de + de 50 ans de la ZAP enquêtés sur leur transmission 100% des agriculteurs de la ZAP enquêtés (transmission pour les + de 50 ans, allégé au volet foncier pour les - de 50 ans)	Etat d'avancement de chaque "PHASE 1" : - Non engagée - Grille co-construite - Entretiens réalisés auprès des exploitants de l'axe de drainage - Données intégrées dans l'observatoire du foncier et analysées Pour la phase 2 : - Nombre de reprises accompagnées/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1 - Nombre de reprises accompagnées avec succès (installation AB ou élevage pâturant)/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1	Prioritaire	-



SOCLE COMMUN DES INDICATEURS REGIONAUX

La gouvernance régionale Re-Sources a souhaité mettre en place un **socle commun d'indicateurs** de suivi des programmes d'actions Re-Sources sur l'ensemble de la Région. Ces indicateurs sont en cours de définition et devront être pris en compte par la collectivité porteuse dans le cadre de son suivi/évaluation annuelle et de l'évaluation de fin de contrat.

Parmi les indicateurs pressentis, on retiendra en particulier la nécessité de :

- Disposer d'un suivi de l'évolution du territoire ;
- Exprimer l'engagement des agriculteurs dans la démarche Re-Sources.

Les indicateurs suivants peuvent ainsi être notamment identifiés pour ces deux points :

	Indicateurs socle régional	ETAT 0 Données du bilan de fin de contrat (fin 2017)
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Surfaces et évolution des surfaces en AB	SAU AB (2017) = 360 ha
	Evolution des Infrastructures Agro-Ecologiques	Linéaire de haies = 196 000 ml
	Evolution de l'assolement :	
	Surfaces en herbe = catégories RPG : 5- jachères 9 - surfaces herbacées temporaires (<= 5 ans) 10 - Prairies ou pâturages permanents	Tot surface en herbe (2017) = 1523,23 ha 5 - (2017) = 477,87 ha 9 - (2017) = 558,09 ha 10 - (2017) = 487,27 ha
	Surfaces en cultures de printemps	Tournecol + Maïs + Pois de printemps + Maïs ensilage + Orge de printemps + lentille cultivée + Pois chiches + Soja + Avoine de printemps + Autres céréales de printemps de genre Triticum + Autre pois fourrager de printemps + Lin + Mélange de protéagineux prépondérants et de céréales (2017) = 3872,83 ha
	Surfaces boisées	Bois (2017) = 944 ha
	Surfaces légumineuses /protéagineux	Protéagineux + légumineuses grains + fourragères (2017) = 1347,73 ha
	Evolution du % de sols couverts de septembre à Mars	Etat 0 à préciser
ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS	<p>Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 : agriculteurs participants aux journées techniques, formations, diagnostics - Niveau 2 : tous type d'engagement surfaciens (MAEC, Couverture des sols) ou investissements (PCAE-PVE,...) - Niveau 3 : agriculteurs qui ont engagé toute leur exploitation en AB, HVE ou MAEC système 	-

Prioritaire	MONE_SURF_D IL_1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements					
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires					
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 1		DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES				
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.1	PLANTER ET RESTAURER LES LINEAIRES DE HAIES, COMBINAISON HAIES/BANDES ENHERBEES ET BOISEMENT					
Constat	<p>Les enquêtes agricoles ont mis en évidence que la majorité des agriculteurs de l'AAC reconnaissent les bénéfices apportés par les haies, notamment pour leurs rôles de brise-vent et pour la biodiversité. 27% des agriculteurs se disent même prêts à planter des haies . Les perspectives de développement des haies sur l'AAC existent donc.</p> <p>Dans ce contexte, il a semblé pertinent de communiquer sur les fonctions des haies et les bénéfices qu'elles peuvent apporter aux agriculteurs pour motiver les plantations.</p> <p>De la même façon, le développement des surfaces de bois à l'échelle de l'AAC permettraient d'abaisser la pression sur la ressource. Ces surfaces représentent aujourd'hui près de 7% de la surface totale de l'AAC.</p>						
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs aux bénéfices des haies sur leurs exploitations - Informer sur les dispositifs d'aides existants - Accompagner les projets de plantation en relation avec les opérateurs techniques adaptés - Sensibiliser les services communaux/départementaux à l'entretien des haies 						
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS, PROPRIETAIRES, COLLECTIVITES		AAC Source de Moulin Neuf + Zone Est+ +++ ZAP +++				
Descriptif et calendrier de l'Action							
CREATION ET ENVOI DE PLAQUETTES DE COMMUNICATION		<i>Coût unitaire</i>	2019	2020	2021	2022	2023
		1 plaquette (€) : 1,80 € 400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
<p>L'envoi de plaquettes individuelles est un moyen efficace pour toucher un maximum d'exploitants.</p> <p>Il est donc prévu d'en envoyer en 2020 et 2022 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Communiquer sur les enjeux de l'AAC Source de Moulin Neuf ; -Sensibiliser aux rôles des haies,des surfaces boisées et des bandes enherbées ; -Présenter les possibilités d'accompagnement et les dispositifs d'aides. <p>Ces plaquettes seront envoyées à l'ensemble des agriculteurs de l'AAC et leurs conseillers agricoles ce qui représente environ 210 plaquettes par campagne de sensibilisation.</p>		Coût total	0 €	3 180 €	2 800 €	3 180 €	2 800 €
		Animation Re-Sources (jour)	5	5	5	5	5
		Autre animation (jour)	0	7	7	7	7
		Autres dépenses	- €	380 €	- €	380 €	- €
RENCONTRES INDIVIDUELLES DES EXPLOITANTS DES SECTEURS SENSIBLES ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES EXPLOITANTS DE L'AAC QUI SOUHAITENT PLANTER							
<p>Organisation de rencontres individuelles.</p> <p>La ZAP constitue un secteur particulièrement sensible aux infiltrations. Les efforts de développement de surfaces de dilution devront donc être centrés sur cette zone.</p> <p>En complément des plaquettes de communication, il est envisagé de rencontrer individuellement les agriculteurs situés sur ces zones sensibles. Ces moments d'échanges avec les exploitants permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'aborder les enjeux du territoire avec les exploitants, son fonctionnement hydrogéologique et de détailler les actions du programme Re-Sources ; -d'informer les agriculteurs sur les dispositifs d'aides existants relatifs à la plantation de haies, de boisements ou de bandes enherbées. <p><i>NB. Ces rencontres individuelles seront communes à celles prévues dans l'action "MONE_SURF_DIL_1" relative à la plantation de haies, et certaines seront communes à celles prévues dans l'action "MONE_FOURR_2" relatives aux surfaces en herbe dans les élevages.</i></p> <p>Accompagnement des planteurs.</p> <p>Au regard de ces échanges, les agriculteurs intéressés seront redirigés vers les opérateurs techniques concernés (Prom'Haies, CA16 et CETEF notamment, dont l'accompagnement technique est financé par ailleurs) pour les accompagner dans leur projet de plantations.</p>							

Prioritaire	MONE_SURF_D IL_1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements
-------------	---------------------	--

<p style="text-align: center;">ASSOCIER LES ACTEURS LOCAUX</p> <p><i>Associer les communes situées sur la Zone d'Alimentation Prioritaire.</i> Il est proposé d'associer les communes concernées par la ZAP aux réflexions sur l'implantation des haies et des boisements. L'objectif est de réfléchir à un aménagement plus global du territoire et d'aborder la question de l'entretien des linéaires de haies. Ces réflexions pourraient se concrétiser par des ateliers de travail locaux qui, à partir de supports cartographiques, permettraient aux acteurs concernés d'échanger sur les possibilités de création de linéaires de haies mais aussi aux solutions d'entretien.</p> <p><i>Travailler en cohérence avec les différents programmes du Pays du Ruffécois.</i> Le Pays du Ruffécois a été retenu dans le cadre de différents appels à projets "Trame verte et bleue". La plantation et la restauration des linéaires de haies font donc partie des sujets sur lesquels ils travaillent. Une relation étroite devra être construite avec le Pays pour une bonne synergie sur le territoire.</p> <p><i>Associer les Syndicats de rivière.</i> Cette action devra être mise en cohérence avec les enjeux du syndicat de rivière SMA BACAB qui porte la compétence MILIEUX AQUATIQUES sur le territoire, et qui peut être amené à réfléchir à l'aménagement des versants suite à sa prise de compétence GEMAPI. Une rencontre annuelle de ce syndicat est envisagée sur toute la durée du programme.</p>
--

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Liens actions	MONE_SURF_DIL_2 "Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC" MONE_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer" MONE_OUTIL_5 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" MONE_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" MONE_OUTIL_7 "Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles"
Indicateurs de suivi	Linéaire de haies planté Surface de boisements plantée
Objectifs de résultats	ZAP : 4 000 ml de haies et 25 ares de bandes enherbées plantées Zone Est : 17 000 ml de haies et 85 ares de bandes enherbées plantées
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Prom'Haies / CETEF / Chambre d'Agriculture Charente / Fédération de Chasse
Engagement des partenaires	Accompagnement technique et administratif des agriculteurs pour la plantation de haies
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (sensibilisation des acteurs locaux) OPERATEURS TECHNIQUES (mise en œuvre des projets de plantation)

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	11 960,00 €		0 €	3 180 €	2 800 €	3 180 €	2 800 €
Animation Re-Sources (jours)	25,00 j	100%	5	5	5	5	5
Autre animation (jours)	28,00 j		0	7	7	7	7
Financiers et taux de financement							
	Agence de l'eau	50%	0 €	1 590 €	1 400 €	1 590 €	1 400 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	38 €	0 €	38 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	0 €	152 €	0 €	152 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	50%	0 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Moyennement prioritaire	MONE_SURF_DIL_2	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC																																																			
Pollution visée		Nitrates et Pesticides																																																			
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 1		DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES																																																		
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.1		PLANTER ET RESTAURER LES LINEAIRES DE HAIES, COMBINAISON HAIES/BANDES ENHERBÉES ET BOISEMENT																																																		
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.2		DEVELOPPER LES COUVERTS ENVIRONNEMENTAUX SUR LES ZONES SENSIBLES EN SECTEUR GRANDES CULTURES																																																		
Constat	<p>Pour bénéficier en totalité du paiement "vert" de la PAC, un agriculteur doit respecter 3 critères dont un pourcentage minimum de 5% de sa SAU en SIE (= Surfaces d'Intérêt Ecologique). Ces surfaces incluent des éléments de type haies, bandes tampons, arbres isolés, mares ou encore certains types de culture.</p> <p>Les enquêtes agricoles ont mis en évidence que le pourcentage de surfaces d'intérêt écologique présentes sur les exploitations enquêtées était systématiquement supérieur à 5%. Les marges de manoeuvre concernant la création de nouvelles surfaces de ce type sont donc quasi inexistantes. En revanche, les types de SIE comptabilisées et leur localisation peuvent être discutés avec les exploitants et éventuellement modifiés pour répondre aux enjeux de la qualité de l'eau.</p> <p>D'autre part, des "couverts environnementaux" sont mis en place (par exemple via les MAEC) pour répondre à des enjeux écologiques divers : préservation de l'avifaune, des pollinisateurs... Ceux-ci ont toujours des marges de développement, et leur implantation pourrait être localisée de manière à répondre aux enjeux de la qualité de l'eau en plus des enjeux biodiversité.</p>																																																				
Objectifs de l'action	Engager une réflexion avec les agriculteurs situés sur des secteurs sensibles de l'AAC concernant les types de SIE présentes sur leurs exploitations et sur la pertinence de leur localisation ou de leur gestion vis-à-vis des enjeux de qualité de l'eau. Encourager la mise en place de couverts environnementaux et réfléchir leur localisation en fonction des enjeux de qualité de l'eau.																																																				
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS		AAC Source de Moulin Neuf + Zone Est+ +++ ZAP +++																																																		
Descriptif et calendrier de l'Action																																																					
Cette action sera menée prioritairement sur le secteur sensible : la Zone d'Alimentation Prioritaire.																																																					
ORGANISATION DE RENCONTRES INDIVIDUELLES																																																					
<p>La ZAP constitue un secteur particulièrement sensible aux infiltrations. Les efforts de développement de surfaces de dilution devront donc être centrés sur cette zone.</p> <p>Cette action repose sur des rencontres individuelles des agriculteurs situés sur la ZAP. Ces moments d'échanges avec les exploitants permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'aborder les enjeux du territoire de Moulin Neuf, son fonctionnement hydrogéologique et de détailler les actions du programme Re-Sources ; - d'informer les agriculteurs sur les dispositifs d'aides existants et les possibilités d'accompagnement. Les conseillers d'exploitation pourront être associés aux échanges si besoin. <p>En réponse à un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine intitulé « Trame Verte et Bleue et pollinisateurs », le Pays du Ruffécois met en place depuis 1 an, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Charente, une action d'aménagements parcellaires destinée aux agriculteurs. Les agriculteurs volontaires qui souhaitent mettre en place des aménagements parcellaires tels que des haies, des jachères mellifères, des bandes semées, des alignements d'arbres et des vergers peuvent être accompagnés dans leur projet : identification du type d'aménagement à prévoir, choix des essences/semences, localisation pertinente des surfaces à engager, conseil d'entretien...</p> <p>Concernant les bandes et jachères, la semence est financée par la région à hauteur de 60 % HT. Pour les autres aménagements (haies, alignements, vergers), des subventions du Conseil Départemental (ou via le PCAE-IAE) existent sous certaines conditions (en particulier un minimum de 500 € d'aide demandée). Cet accompagnement répond parfaitement aux objectifs de l'action MONE_SURF_DIL_2.</p> <p>Ainsi, pour l'AAC Source de Moulin Neuf, il s'agira pour cette action de profiter du partenariat Pays Ruffécois/CA16 disponible localement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sensibiliser le Pays et les agents de la CA16 en charge de l'opération aux enjeux hydrogéologiques locaux (partage de cartographie) afin que les secteurs cibles soient connus et identifiés - de travailler à une prise en compte de ces enjeux dans l'accompagnement proposé et toute autre opération menée par le Pays Ruffécois et la CA16 dans ce cadre (journées d'information, communication presse...) - de faire une promotion accrue de cet accompagnement auprès des agriculteurs de la ZAP via le travail de terrain des animateurs* et via la distribution de supports de communication (réalisés par le Pays et la CA16 ou co-construit en tenant compte des enjeux locaux). <p>Il s'agira également de voir avec le Pays s'il est envisageable de transmettre régulièrement au SIAEP NOC les données relatives aux surfaces et linéaires implantés (via ODELIANE par exemple) afin de rendre compte de ce travail dans le cadre du suivi/évaluation du territoire.</p> <p>* Les rencontres individuelles seront communes à celles prévues dans l'action "MONE_SURF_DIL_1" relative à la plantation de haies, et certaines seront communes à celles prévues dans l'action "MONE_FOURR_2" relatives aux surfaces en herbe dans les élevages.</p>																																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9ead3;">Coût unitaire</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 plaquette (€) : 1,80 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>400 €/jour</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>Coût/jr partenaires</i></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;">Coût total</td> <td>0 €</td> <td>1 580 €</td> <td>1 200 €</td> <td>1 580 €</td> <td>1 200 €</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;">Animation Re-Sources (jour)</td> <td>4</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;">Autre animation (jour)</td> <td>0</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;">Autres dépenses</td> <td>- €</td> <td>380 €</td> <td>- €</td> <td>380 €</td> <td>- €</td> </tr> </tbody> </table>						Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023	1 plaquette (€) : 1,80 €						400 €/jour						<i>Coût/jr partenaires</i>						Coût total	0 €	1 580 €	1 200 €	1 580 €	1 200 €	Animation Re-Sources (jour)	4	10	10	4	4	Autre animation (jour)	0	3	3	3	3	Autres dépenses	- €	380 €	- €	380 €	- €
Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023																																																
1 plaquette (€) : 1,80 €																																																					
400 €/jour																																																					
<i>Coût/jr partenaires</i>																																																					
Coût total	0 €	1 580 €	1 200 €	1 580 €	1 200 €																																																
Animation Re-Sources (jour)	4	10	10	4	4																																																
Autre animation (jour)	0	3	3	3	3																																																
Autres dépenses	- €	380 €	- €	380 €	- €																																																
Autres AAC de Charente concernées par l'action :																																																					
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE																																													

Moyennement prioritaire	MONE_SURF_DIL _2	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC																																																																																							
Liens actions	MONE_SURF_DIL_1 "Sensibiliser les propriétaires/exploitants à la plantation de haies" MONE_FOURR_2 "Etudier au cas par cas les possibilités de développement des surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage" MONE_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer" MONE_OUTIL_5 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" MONE_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" MONE_OUTIL_7 "Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles"																																																																																								
Indicateurs de suivi	Linéaire de haies Surface de boisement Surface de couverts environnementaux																																																																																								
Objectifs de résultats	ZAP : 4 000 ml de haies, 25 ares de bandes enherbées et 10 ha de couverts environnementaux Zone Est : 17 000 ml de haies, 85 ares de bandes enherbées et 300 ha de couverts environnementaux																																																																																								
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+ +																																																																																								
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHAMBRE D'AGRICULTURE via un partenariat avec le Pays du Ruffécois																																																																																								
Engagement des partenaires	Accompagnement technique des agriculteurs																																																																																								
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (sensibilisation) co-portage CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE - PAYS (mise en œuvre)																																																																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;">Coût prévisionnel de l'action</td> <td style="text-align: right;">5 560,00 €</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">1 580 €</td> <td style="text-align: right;">1 200 €</td> <td style="text-align: right;">1 580 €</td> <td style="text-align: right;">1 200 €</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;">Animation Re-Sources (jours)</td> <td style="text-align: right;">32,00 j</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;">Autre animation (jours)</td> <td style="text-align: right;">12,00 j</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #d9ead3;">Financiers et taux de financement</td> <td style="text-align: center;">100%</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Agence de l'eau</td> <td style="text-align: right;">50%</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">790 €</td> <td style="text-align: right;">600 €</td> <td style="text-align: right;">790 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Conseil Régional Nouvelle Aquitaine</td> <td style="text-align: right;">10%</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">38 €</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">38 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Conseil Départemental Charente</td> <td style="text-align: right;">0%</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">SIAEP Nord-Ouest Charente</td> <td style="text-align: right;">40%</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">152 €</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">152 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">OPA</td> <td style="text-align: right;">0%</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Agriculteurs</td> <td style="text-align: right;">0%</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Autres</td> <td style="text-align: right;">50%</td> <td style="text-align: right;">0 €</td> <td style="text-align: right;">600 €</td> <td style="text-align: right;">600 €</td> <td style="text-align: right;">600 €</td> </tr> </tbody> </table>								2019	2020	2021	2022	2023	Coût prévisionnel de l'action	5 560,00 €	0 €	1 580 €	1 200 €	1 580 €	1 200 €	Animation Re-Sources (jours)	32,00 j	4	10	10	4	4	Autre animation (jours)	12,00 j	0	3	3	3	3	Financiers et taux de financement		100%						Agence de l'eau	50%	0 €	790 €	600 €	790 €		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	38 €	0 €	38 €		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €		SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	0 €	152 €	0 €	152 €		OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €		Autres	50%	0 €	600 €	600 €	600 €
		2019	2020	2021	2022	2023																																																																																			
Coût prévisionnel de l'action	5 560,00 €	0 €	1 580 €	1 200 €	1 580 €	1 200 €																																																																																			
Animation Re-Sources (jours)	32,00 j	4	10	10	4	4																																																																																			
Autre animation (jours)	12,00 j	0	3	3	3	3																																																																																			
Financiers et taux de financement		100%																																																																																							
	Agence de l'eau	50%	0 €	790 €	600 €	790 €																																																																																			
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	38 €	0 €	38 €																																																																																			
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																																			
	SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	0 €	152 €	0 €	152 €																																																																																			
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																																			
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																																			
	Autres	50%	0 €	600 €	600 €	600 €																																																																																			
<p style="font-size: small; margin: 0;">* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)</p>																																																																																									

Moyennement prioritaire	MONE_FOURR_1	Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères
-------------------------	--------------	--

Pollution visée	Nitrates et Pesticides	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 1	DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.2	DEVELOPPER LES COUVERTS ENVIRONNEMENTAUX SUR LES ZONES SENSIBLES EN SECTEUR GRANDES CULTURES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.3	DEVELOPPER LES SURFACES HERBAGERES (PRAIRIES TEMPORAIRES, PRAIRIES PERMANENTES...) A VOCATION FOURRAGERE
Constat	L'intérêt économique de cultiver des fourrages sur des exploitations céréalières spécialisées est très limité. Le développement de débouchés de vente de fourrages au travers de partenariats avec des éleveurs locaux pourrait encourager le maintien voir le développement de surfaces fourragères sur l'AAC.	
Objectifs de l'action	L'objectif général du projet est : -d'étudier les possibilités de développement de complémentarités entre systèmes d'exploitations spécialisés en cultures et systèmes d'exploitations spécialisés en élevage ; -d'accompagner la mise en place d'un système d'échange entre céréaliers et éleveurs.	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS DE L'AAC ET HORS DE L'AAC (ELEVEURS)	AAC Source de Moulin Neuf

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
--------------------------------------	---------------	------	------	------	------	------

	400 €/jour Coût/jr partenaires					
REALISATION D'UNE ETUDE FILIERE						
<p>Cette étude a pour objectif d'identifier, dans l'organisation des exploitations et des partenaires qui les accompagnent, les leviers et les freins qui permettent de créer du lien et de favoriser la complémentarité entre systèmes. Concrètement, l'étude devra répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Quels sont les territoires spécialisés en élevage aujourd'hui en Charente et dans les départements limitrophes ? De quels types d'élevages s'agit-il ? -Pour les élevages identifiés, quels types et quelles quantités d'aliments achètent-ils ? Ont-ils des besoins particuliers en fourrages (qualité, quantité, coût ...) ? Si oui, à quelles conditions achèteraient-ils leurs fourrages chez des céréaliers des AAC de Charente ? -A quelles conditions les céréaliers pourraient répondre aux besoins des éleveurs (itinéraires techniques particuliers, besoin de stockage ...) -Si des complémentarités sont identifiées, quelle organisation concrète pourrait être proposée ? <p>Au-delà de l'étude du potentiel de filière il sera demandé d'anticiper la structuration de cette filière.</p> <p>L'étude aura également pour objectif d'identifier les dynamiques locales déjà existantes sur les territoires concernés et les acteurs moteurs sur lesquels s'appuyer (coopératives ou agriculteurs). Pour l'AAC Source de Moulin Neuf, des filières "fourrage" existent déjà (infrastructure de séchage Durepaire à Verdille notamment) ; et pourraient être encouragées.</p> <p>Concernant le calendrier, cette étude sera à mener sur 2020 - 2021.</p> <p><i>NB. Cette étude a une portée départementale et sera donc commune à l'ensemble des AAC de Charente. Toutefois, comme vu plus haut, il s'agira également de faire des recherches de pistes spécifiques par sous-secteurs.</i></p> <p>Le coût global pour les AAC est estimé à 24 000 € sur 2 années soit 4 000 € affectés à chaque AAC.</p>	Coût total	0 €	4 800 €	800 €	800 €	800 €
	Animation Re-Sources (jour)	2	1	1	2	2
	Autre animation (jour)	0	2	2	2	2
	CA 16	0	2	2	2	2
	Autres dépenses	- €	4 000 €	- €	- €	- €

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE ET LA GESTION D'UN PARTENARIAT CEREAALERS/ELEVEURS
En fonction des conclusions de l'étude, un accompagnement juridique pourra être mobilisé afin de concrétiser le développement de la/des filière(s). Une vigilance toute particulière devra être portée à la création d'un cadre juridique clair permettant de gérer la relation céréalier/éleveur dans une relation gagnant/gagnant (relations contractuelles et établissement des prix).

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
------	------	------	------	------	------	------	------	-------------

Moyennement prioritaire	MONE_FOURR_1	Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères
-------------------------	--------------	--

Liens actions	MONE_FOURR_2 "Etudier au cas par cas les possibilités de développement des surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage" MONE_OUTIL_5 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" MONE_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" MONE_OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation"		
Indicateurs de suivi	Etape de réalisation de l'étude filière et identification de complémentarités potentielles entre territoires et pistes locales pour l'AAC Source de Moulin Neuf : - Non engagée - "Cahier des charges" de l'étude co-construite avec la CA16 - Etude en cours de réalisation - Etude achevée et rapport final présenté aux acteurs locaux - Construction de la/des filière(s) engagée Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG) Nombre de céréaliers et d'éleveurs engagés		
Objectifs de résultats	ZAP : 15 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère Zone Est : 50 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère		
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+		
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	AGRICULTEURS PARTENAIRES AGRICOLES (structures de développement et organismes économiques) SIAEP Nord-Ouest Charente		
Engagement des partenaires	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> SIAEP Nord-Ouest Charente Co-construction du cahier des charges de l'étude Appui à la concertation locale sur l'AAC Source de Moulin Neuf </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> PARTENAIRES AGRICOLES ET AGRICULTEURS : Contribution à la phase étude Acteurs de la mise en œuvre de la/des filière(s) à construire Mise en œuvre de l'action (accompagnement terrain) </td> </tr> </table>	SIAEP Nord-Ouest Charente Co-construction du cahier des charges de l'étude Appui à la concertation locale sur l'AAC Source de Moulin Neuf	PARTENAIRES AGRICOLES ET AGRICULTEURS : Contribution à la phase étude Acteurs de la mise en œuvre de la/des filière(s) à construire Mise en œuvre de l'action (accompagnement terrain)
SIAEP Nord-Ouest Charente Co-construction du cahier des charges de l'étude Appui à la concertation locale sur l'AAC Source de Moulin Neuf	PARTENAIRES AGRICOLES ET AGRICULTEURS : Contribution à la phase étude Acteurs de la mise en œuvre de la/des filière(s) à construire Mise en œuvre de l'action (accompagnement terrain)		
Maître d'ouvrage	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE		

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	7 200 €	100%	0 €	4 800 €	800 €	800 €	800 €
	8,00 j		2	1	1	2	2
	8,00 j		0	2	2	2	2
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	0 €	2 400 €	400 €	400 €	400 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	0 €	2 400 €	400 €	400 €	400 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_FOURR_2	Etudier au cas par cas les possibilités de développement des surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage
-------------	--------------	---

Pollution visée	Nitrates et Pesticides	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 1	DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.3	DEVELOPPER LES SURFACES HERBAGERES (PRAIRIES TEMPORAIRES, PRAIRIES PERMANENTES...) A VOCATION FOURRAGERE
Constat	Les exploitations d'élevage peuvent trouver un intérêt économique au développement de leurs surfaces fourragères : une meilleure autonomie alimentaire, dont le coût peut être moindre et/ou plus stable, ce qui leur assurerait une meilleure pérennité. Concernant les transmissions, le moment paraît crucial les pour anticiper la reprise des ateliers d'élevage, voire l'installation de nouveaux.	
Objectifs de l'action	L'objectif général du projet est de sensibiliser et accompagner les éleveurs du territoire pour : - Encourager l'augmentation de la part de surfaces en herbe dans les agrosystèmes - Anticiper les transmissions imminentes et favoriser la reprise des ateliers d'élevage.	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS DE L'AAC (ELEVEURS)	AAC Source de Moulin Neuf

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
	400 €/jour Coût/jr partenaires							
VEILLE ET COMMUNICATION SUR LES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE A HERBE								
<ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'OPA compétentes dans l'accompagnement technique de l'élevage, notamment sur la question de l'autonomie alimentaire et son lien avec les surfaces en herbes (fourrage, pâturage). - Communication sur les formations et journées techniques "élevage" de ces OPA. - Organisation éventuelle de journées techniques au sujet de l'introduction de bétail dans les systèmes céréaliers (visite d'exploitation...). 	Coût total	800 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €		
	Animation Re-Sources (jour)	4	10	10	1	1		
	Autre animation (jour)	2	3	3	3	3		
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €		
ORGANISATION DE RENCONTRES INDIVIDUELLES								
<p>Il est envisagé de rencontrer individuellement tous les éleveurs de l'AAC pour étudier leur situation. Ces moments d'échanges avec les exploitants permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de connaître le système d'exploitation de l'agriculteur, d'aborder avec lui ses projets éventuels et les possibilités d'évolution techniques et économiques de son système concernant les surfaces fourragères, le pâturage - de les orienter vers les OPA compétentes pour les accompagner spécifiquement sur ces questions - d'établir un contact pour pouvoir ensuite informer ces éleveurs des éventuels partenariats entre céréaliers et éleveurs mis en place via l'action MONE_FOURR_1 - de repérer les situations de transmissions de manière exhaustive, en complément de l'action MONE_OUTIL_8. <p><i>NB.: Ces rencontres individuelles seront, sur la ZAP, communes à celles prévues dans les actions "MONE_SURF_DIL_1 & 2" relatives à la plantation de haies et à l'adaptation des SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC.</i></p>								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Etudier au cas par cas les possibilités de développement des surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage

Liens actions	MONE_SURF_DIL_2 "Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC" MONE_FOURR_1 "Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères" MONE_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" MONE_OUTIL_5 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" MONE_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" MONE_OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation"
Indicateurs de suivi	Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG)
Objectifs de résultats	ZAP : 15 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère Zone Est : 50 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	AGRICULTEURS PARTENAIRES AGRICOLES (structures de développement et organismes économiques)
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel de l'action	5 600 €				
	Animation (jours)	26,00 j	100%			
	Autre animation (jours)	14,00 j				
		800 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
		4	10	10	1	1
		2	3	3	3	3
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	50%	400 €	320 000 €	256 000 000 €	204 800 000 000 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	400 €	600 €	600 €	600 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_ZH_1	Réhabiliter des zones humides prélocalisées
-------------	-----------	--

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 1	DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.4	CRÉER OU REHABILITER DES ZONES HUMIDES FONCTIONNELLES
Constat	<p>L'AAC Source de Moulin Neuf est concernée par deux projets de réhabilitation de zones humides.</p> <p>- Sur la Zone Est de l'AAC, en lien avec le Projet de Territoire Aume-Couture, 3 zones humides équivalent à une surface de 75 à 100ha environ sont concernées.</p> <p>- Sur la ZAP, une zone de 135 ha environ délimitée au nord par les marais de Saint-Fraigne situés au Nord des Jardins Ephémères de Saint-Fraigne et au sud par les tourbières de Chantemerle, pourrait être classée Espace Naturel Sensible.</p>	
Objectifs de l'action	Protéger et réhabiliter les zones humides fonctionnelles jouant un rôle épuratoire fondamental.	
Public & Territoire cible	PROPRIETAIRES ET AGRICULTEURS	AAC Source de Moulin Neuf

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
PROTEGER ET REHABILITER DES ZONES HUMIDES FONCTIONNELLES	Coût total	0 €	8 000 €	8 000 €	12 000 €	12 000 €
<p>Dans le cadre du projet de territoire Aume-Couture porté par l'EPTB Charente, la protection et/ou restauration de zones humides doivent avoir lieu. Ce projet intègre les périmètres d'intervention actuels du CREN Poitou-Charentes, qui travaille en lien étroit avec le SMA BACAB et le SIAEP Nord-Ouest Charente. 725ha de zones humides sont concernés par le projet de territoire (dont 170ha sous maîtrise foncière), et 290ha sont situés dans l'AAC de Moulin Neuf. Ces zones tampons jouent un rôle épuratoire fondamental vis à vis des pollutions azotées et phytosanitaires.</p> <p>3 zones humides ont une localisation particulièrement cruciale par rapport au captage de Moulin Neuf : le long du cours d'eau de l'Aume (sur les communes de Longré et Paizay-Naudouin-Embourie). Elles représentent une surface de 75 à 100ha.</p> <p>Pour mettre en oeuvre ces réhabilitations, les animateurs Re-Sources participeront au groupe de travail dédié piloté par l'EPTB Charente. D'autre part, 5ha seront acquis par le SIAEP Nord-Ouest Charente pour assurer leur préservation.</p>	Animation Re-Sources (jour)	6	6	6	6	6
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0
	Autres dépenses <i>Acquisition objectif</i>	- €	8 000 €	8 000 €	12 000 €	12 000 €
		<i>1 ha</i>	<i>1 ha</i>	<i>1,5 ha</i>	<i>1,5 ha</i>	
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
VARS	MONE					

Liens actions	MONE_OUTIL_3 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Moulin Neuf" MONE_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier"
Indicateurs de suivi	Restauration/classification des zones humides concernées
Objectifs de résultats	Surface sous maîtrise foncière pour la préservation Surface sous maîtrise foncière pour la restauration de zones humides
Impact attendu sur la qualité de l'eau	30 ha sous maîtrise foncière pour la restauration de zones humides
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	EPTB Charente / CA16 / CREN Poitou-Charente / SMA BACAB / Fédération de Pêche 16 / Département de la Charente
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	40 000,00 €	0 €	8 000 €	8 000 €	12 000 €	12 000 €
Animation Re-Sources (jours)	30,00 j	6	6	6	6	6
Autre animation (jours)	0,00 j	0	0	0	0	0
		100%				
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	80%	0 €	6 400 €	6 400 €	9 600 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	0 €	1 600 €	1 600 €	2 400 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres (CREN)	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_ZH_2	Mise en place d'un Espace Naturel Sensible
-------------	-----------	---

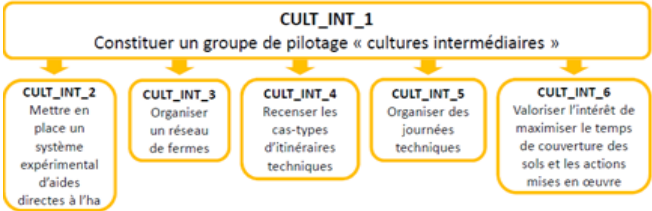
Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 1	DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.4	CRÉER OU REHABILITER DES ZONES HUMIDES FONCTIONNELLES
Constat	<p>L'AAC Source de Moulin Neuf est concernée par deux projets de réhabilitation de zones humides.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la Zone Est de l'AAC, en lien avec le Projet de Territoire Aume-Couture, 3 zones humides équivalent à une surface de 75 à 100ha environ sont concernées. - Sur la ZAP, une zone humide de 50ha environ délimitée au nord par le marais de Saint-Fraigne et au sud par les tourbières de Chantemerle, pourrait être classée Espace Naturel Sensible. 	
Objectifs de l'action	Zone de préservation et zone de reconquête	
Public & Territoire cible	PROPRIETAIRES ET AGRICULTEURS	AAC Source de Moulin Neuf

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour					
	<i>Coût/jr partenaires</i>					
MISE EN PLACE DE L'ENS	Coût total	2 000 €	19 000 €	24 000 €	38 000 €	24 800 €
<p>Ce projet intègre la zone humide au-dessus des Jardins Ephémères et la zone humide de Saint-Fraigne jusqu'aux Tourbières de Chantemerle.</p> <p>Le projet d'ENS comprend plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étude écologique (faune, flore) prévue pour 2020 et réalisée par Charente Nature. - L'élaboration d'un plan de gestion (2021). - La mise en place d'une animation foncière (2022). <p>Une co-gestion est à envisager, puisqu'un espace est géré par le CREN (marais), un espace par le SIAEP Nord-Ouest Charente (captage d'eau potable), et un espace par la commune (les Jardins avec l'Isle Nature) ; le SMABACAB intervenant quant à lui sur l'ensemble du bassin versant.</p> <p>Dans le cadre de cette action, le SIAEP Nord-Ouest Charente prévoit l'acquisition de 5 ha.</p>	Animation Re-Sources (jour)	0	0	10	14	24
	Autre animation (jour)	5	10	10	5	2
	CD16	5	10	10	5	2
	SMABACAB et CREN (temps non comptabilisé)					
	Autres dépenses <i>Acquisition objectif</i>	0	15000	20000	36000	24000
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
VARS	MONE					

Liens actions	<p>MONE_OUTIL_3 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC de Moulin Neuf"</p> <p>MONE_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier"</p> <p>MONE_OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploit. de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation"</p>
Indicateurs de suivi	<p>Surface sous maîtrise foncière pour la préservation ou la restauration de Zones Humides</p> <p>Surface classée en Espace Naturel Sensible</p>
Objectifs de résultats	<p>20 ha sous maîtrise foncière</p> <p>160 ha classée en Espace Naturel Sensible</p>
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	EPTB Charente / CA16 / CREN Poitou-Charente / SMA BACAB / Fédération de Pêche 16 / Département de la Charente
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	107 800,00 €						
Animation Re-Sources (jours)	48,00 j	0	0	10	14	24	
Autre animation (jours)	32,00 j	5	10	10	5	2	
		100%					
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	40%	0 €	0 €	10 000 €	12 800 €	
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Conseil Départemental Charente	44%	2 000 €	19 000 €	14 000 €	12 000 €	800 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	16%	0 €	0 €	0 €	13 200 €	4 800 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_ CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"																											
Pollution visée	Nitrates																												
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT																											
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS																											
Constat	<p>La réglementation en matière de gestion de l'interculture (Zone d'Action Renforcée 6ème PAZV) est bien respectée localement et les exploitants reconnaissent majoritairement l'intérêt agronomique des cultures intermédiaires. Toutefois, la moitié (50%) les voit toujours comme une contrainte alors que certains agriculteurs les ont déjà pleinement intégré dans leurs systèmes d'exploitation.</p> <p>Pourtant, les cultures intermédiaires constituent un levier essentiel sur les sols peu profonds de l'AAC Source de Moulin Neuf pour piéger l'azote relictucl en fin de campagne. Le respect de la réglementation n'est pas un moyen suffisant pour optimiser ces couverts et leur permettre de capter pleinement l'azote avant lessivage. Un travail global autour des cultures intermédiaires (période d'implantation, nature de couverts...) et de leur caractère "Multi-Services" est à développer pour encourager et accompagner les exploitants qui souhaiteraient développer des couverts adaptés aux enjeux du territoire au-delà de la réglementation.</p>																												
Objectifs de l'action	<p>L'opération INTERCULTURE relative au développement de Couverts Intermédiaires Multi-Services (CIMS) présente plusieurs objectifs principaux sur l'AAC Source de Moulin Neuf :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Atteindre un taux de couverture des sols maximum dans une campagne culturale afin de limiter les périodes où les sols sont nus, et réduire ainsi les concentrations en nitrates à la Source de Moulin Neuf ; 2. Définir des itinéraires techniques d'implantation et de destruction de CIMS adaptés au contexte local (Climat/Rotation/Organisation du travail) ; 3. Impliquer les agriculteurs de l'AAC dans le développement de l'implantation des CIMS qui répondent à des exigences allant au-delà de la réglementation "Directive Nitrates". <p>Pour atteindre cet objectif, l'opération CULTURES_INTERMEDIAIRES s'articulera autour de 6 sous-actions :</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Pour assurer le pilotage et la cohérence de celles-ci, il est apparu nécessaire de constituer un groupe technique autour de la thématique des Couverts Intermédiaires Multi-Services.</p>																												
Public & Territoire cible	CONSEILLERS TECHNIQUES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES, AGRICULTEURS VOLONTAIRES		AAC Source de Moulin Neuf																										
Descriptif et calendrier de l'Action																													
400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>																													
FOINCTIONNEMENT DU GROUPE "CULTURES INTERMEDIAIRES"																													
<p>Ce groupe, qui se rencontrera à plusieurs dates clés dans l'année, serait constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des agriculteurs référents motivés et intéressés pour tester et diffuser des pratiques d'intercultures innovantes ; -Des Conseillers Techniques des organisations professionnelles agricoles ; -Les animateurs des syndicats d'eau. <p>Ce groupe aura pour rôle de piloter les actions relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la formalisation et la diffusion de références ; -la mise en place d'expérimentations ; -la valorisation des couverts intermédiaires. <p>Il s'agit des actions présentées dans les fiches actions MONE_CULT_INT_2 à 6.</p>				<table border="1"> <thead> <tr> <th style="background-color: #FFD700;">Coût total</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> </tr> </tbody> </table>		Coût total	2019	2020	2021	2022	2023	Animation Re-Sources (jour)	3	2	2	2	2	Autre animation (jour)	6	6	6	6	6	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
Coût total	2019	2020	2021	2022	2023																								
Animation Re-Sources (jour)	3	2	2	2	2																								
Autre animation (jour)	6	6	6	6	6																								
Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €																								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :																													
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE																					

Prioritaire	MONE_CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"						
Liens actions	MONE_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts" MONE_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes" MONE_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser" MONE_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires" MONE_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services" MONE_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer" MONE_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"							
Indicateurs de suivi	Nombre de réunion/an Taux de présence des structures membres							
Objectifs de résultats	80% des structures membres représentées au sein du groupe technique de pilotage de l'action Atteinte des objectifs de résultats des actions MONE_CULT_INT_2 à 6							
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Ensemble des OPA							
Engagement des partenaires	Participation aux rencontres du groupe							
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE							
				2019	2020	2021	2022	2023
	Coût prévisionnel de l'action	12 000,00 €	100%	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
	Animation Re-Sources (jours)	11,00 j		3	2	2	2	2
	Autre animation (jours)	30,00 j		6	6	6	6	6
	Financiers et taux de financement							
		Agence de l'eau	50%	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	50%	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)</i>								

Prioritaire	MONE_CULT_INT_2	Expérimentation couverts								
Pollution visée	Nitrates									
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT								
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS								
Constat	<p>Un des freins majeurs au développement de Cultures Intermédiaires Multi-Services avancé par les agriculteurs est le coût de la semence.</p> <p>Sur le territoire de l'Aire d'Alimentation de Captage, bien que la réglementation sur les CIPANS dans le cadre de la Directive Nitrates soit respectée, il est observé un manque d'efficacité des CIPANS dans leur rôle de piégeage des reliquats d'azote et cela s'explique par un investissement (en temps, matériel et itinéraire technique) des agriculteurs réduit sur ces couverts.</p> <p>Le choix du type de couvert entraîne des coûts de semences très variables et, selon les cas, des coûts d'implantation et de destruction si celles-ci génèrent des passages spécifiques.</p>									
Objectifs de l'action	<p>Assurer le financement de semences de cultures intermédiaires afin de permettre aux agriculteurs de mettre en place des CIMS répondant à l'enjeu de réduction de la pollution des eaux de l'AAC Source de Moulin Neuf par les nitrates</p> <p>Tester des couverts au-delà de la réglementation "Directive Nitrates"</p> <p>Mettre en œuvre et suivre les agriculteurs et parcelles engagées dans le dispositif</p>									
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS		AAC Source de Moulin Neuf							
Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023			
		1 plaquette (€) : 1,80 €								
		400 €/jour								
		Coût/jr partenaires								
DETAIL DU DISPOSITIF		Coût total	0 €	18 380 €	54 380 €	54 000 €	36 000 €			
<p>L'objectif de cette action est de permettre à un maximum d'agriculteurs de tester des itinéraires techniques ambitieux (composition des couverts, date de semis...) et devant permettre une pleine performance des cultures intermédiaires vis-à-vis du piégeage de l'azote (éviter les problèmes de levées, choix d'espèces pertinentes {freins financiers systématiquement évoqués pour le choix du couvert}...).</p> <p>Il s'agira pour cela de proposer une aide expérimentale "coup de pouce" en collaboration avec l'Agence de l'eau et les partenaires agricoles avec les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le respect d'un cahier des charges spécifique fixé par le groupe de pilotage de l'action ; - un accompagnement technique avec un technicien référent. <p>L'Agence de l'Eau Adour-Garonne financera 5ha/exploitation, avec un objectif total de 900 ha financés.</p> <p>Le cahier des charges sera élaboré par les membres du groupe "cultures intermédiaires" pour la campagne 2020 et nécessitera la validation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.</p> <p>La traçabilité des parcelles implantées (localisation, surfaces, composition, date implantation/destruction) pourra être assurée via le logiciel ODELIANE. Une fiche de recueil d'information sera construite pour ce suivi (à alimenter par les techniciens agricoles référents accompagnant l'agriculteur engagé).</p>		Animation Re-Resources (jour)	10	41	101	60	42			
		Autre animation (jour)	0	20	60	60	40			
		Autres dépenses	0 €	10 380 €	30 380 €	30 000 €	20 000 €			
		dont aide expérimentale AEAG	0 €	4 000 €	12 000 €	12 000 €	8 000 €			
		Nombre d'exploitations engagées	0	20	60	60	40			
		engager	0	100	300	300	200			
Autres AAC de Charente concernées par l'action :		FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	MONE_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -" MONE_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes" MONE_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser" MONE_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires" MONE_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services " MONE_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" MONE_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"
Indicateurs de suivi	Surfaces engagées en couverts sous cahier des charges
Objectifs de résultats	ZAP : 600 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Zone Est : 2400 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+ + +
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CA16 et semenciers
Engagement des partenaires	Communiquer et accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans l'action
Maître d'ouvrage	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre) SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication, traçabilité)

		2019	2020	2021	2022	2023	
	Coût prévisionnel de l'action	162 760,00 €	0 €	18 380 €	54 380 €	54 000 €	36 000 €
	Animation Re-Sources (jours)	254,00 j	10	41	101	60	42
	Autre animation (jours)	180,00 j	0	20	60	60	40
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	0 €	8 000 €	24 000 €	24 000 €	16 000 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	0 €	4 000 €	12 000 €	12 000 €	8 000 €
	Agriculteurs	VAR	0 €	6 380 €	18 380 €	18 000 €	12 000 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_CULT_INT_3	Organiser un réseau de fermes pilotes						
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires						
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT						
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS						
Constat	L'enjeu de l'implantation des Cultures Intermédiaires Multi-Services (CIMS) nécessite l'acquisition de références techniques locales. Des agriculteurs présents sur les AAC du Nord Charente ont intégré depuis plusieurs années les CIMS dans leur système de production et possèdent aujourd'hui une certaine expérience technique ainsi que le recul nécessaire à cette pratique pour en présenter les bénéfices (agronomiques, environnementaux, financiers).							
Objectifs de l'action	S'appuyer sur des agriculteurs référents et motivés pour : - communiquer sur leurs pratiques de couverture des sols en interculture dans le cadre de journées techniques et de visites bout de champ ; - acquérir des références techniques ; - tester des pratiques innovantes.							
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Source de Moulin Neuf						
Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023	
		400 €/jour						
		Coût/jr partenaires						
COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU RESEAU DE FERMES		Coût total	0 €	9 100 €	9 100 €	9 100 €	9 100 €	
L'objectif est de s'appuyer sur des exploitations pilotes pour mener des essais sur les couverts végétaux avec des techniques innovantes. Ces parcelles d'essais feront l'objet d'un suivi renforcé en terme de recueil de données (itinéraires techniques, analyse de sol, pesée de biomasse, études économiques). Ce suivi sera assuré par les conseillers techniques des exploitations concernées et piloté par le groupe "cultures intermédiaires". Il est envisagé d'intégrer 7 exploitations de l'AAC de Moulin Neuf dans ce réseau.		Animation Re-Sources (jour)	0	5	5	5	5	
		Animation autre (jour)	0	21	21	21	21	
		Autres dépenses	- €	700 €	700 €	700 €	700 €	
		Analyses de sol						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
Liens actions	MONE_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -" MONE_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts" MONE_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser" MONE_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires" MONE_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services " MONE_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à finance" MONE_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"							
Indicateurs de suivi	Nombre de fermes pilotes et de parcelles engagées Nombre d'essais réalisés et valorisés							
Objectifs de résultats	ZAP : 600 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Zone Est : 2400 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur							
Impact attendu sur	+++							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHAMBRE D'AGRICULTURE							
Engagement des partenaires								
Maître d'ouvrage	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre) SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)							
Coût prévisionnel de l'action		36 400,00 €	2019	2020	2021	2022	2023	
Animation Re-Sources (jours)		20,00 j	0	5	5	5	5	
Autre animation (jours)		84,00 j	0	21	21	21	21	
Financiers et taux de financement		100%						
		Agence de l'eau	50%	0 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	50%	0 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €	4 550 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)								

Prioritaire	MONE_CULT_INT_4	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser																																																																																	
Pollution visée		Nitrates																																																																																	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT																																																																																	
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS																																																																																	
Constat	Les agriculteurs adaptent l'implantation des cultures intermédiaires afin qu'elles s'intègrent dans leur système de production (itinéraire technique, pédo-climat, organisation du travail, économie). La caractérisation des réussites et des échecs de l'implantation des cultures intermédiaires face à la diversité des systèmes de production n'existe pas aujourd'hui.																																																																																		
Objectifs de l'action	Recenser des itinéraires techniques de cultures intermédiaires sur le territoire afin de constituer une base de données de retours d'expérience qui permettra de diffuser sur le territoire des clés de réussite et des constats d'échec d'implantation dans des conditions précises (matériels, pédoclimats, structure d'exploitation).																																																																																		
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS ET CONSEILLERS TECHNIQUES		AAC Source de Moulin Neuf																																																																																
Descriptif et calendrier de l'Action																																																																																			
400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>																																																																																			
MODALITES DE RECENSEMENT DES CAS-TYPES																																																																																			
<p>Le groupe "cultures intermédiaires" établira dans l'année 2019 un modèle de fiche à remplir (en papier ou via la plateforme ODELIANE). Ce modèle de fiche sera rempli par les conseillers techniques lors des visites individuelles chez les agriculteurs. Un objectif minimum d'une fiche cas-type / an / OPA impliquée a été fixé.</p> <p>A titre d'exemple ces fiches contiendront les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Descriptif de la parcelle (pédoclimat...) - Itinéraire technique de la CIMS ; - Place de la CIMS dans la rotation et motivations de l'agriculteur dans son choix ; - Caractérisation de la météorologie sur la campagne donnée ; - Observations diverses (échec, réussite). <p>Les animateurs des syndicats d'eau se chargeront de centraliser les fiches cas-types et de les diffuser.</p>																																																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #FFD700;">Coût total</th> <th>6 600 €</th> <th>6 600 €</th> <th>6 600 €</th> <th>6 600 €</th> <th>6 600 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Animation autre (jour)</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>600 €</td> <td>600 €</td> <td>600 €</td> <td>600 €</td> <td>600 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;"><i>stagiaire CIVAM</i></td> <td>600 €</td> <td>600 €</td> <td>600 €</td> <td>600 €</td> <td>600 €</td> </tr> </tbody> </table>						Coût total	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2	Animation autre (jour)	15	15	15	15	15	Autres dépenses	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	<i>stagiaire CIVAM</i>	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €																																																
Coût total	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €																																																																														
Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2																																																																														
Animation autre (jour)	15	15	15	15	15																																																																														
Autres dépenses	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €																																																																														
<i>stagiaire CIVAM</i>	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €																																																																														
Autres AAC de Charente concernées par l'action :																																																																																			
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VAR	MONE																																																																											
Liens actions	MONE_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -" MONE_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts" MONE_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes" MONE_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires" MONE_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services " MONE_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" MONE_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"																																																																																		
Indicateurs de suivi	Nombre de fiches cas-types réalisées																																																																																		
Objectifs de résultats	ZAP : 600 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur Zone Est : 2400 ha de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur																																																																																		
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+ +																																																																																		
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	ENSEMBLE DES PARTENAIRES AGRICOLES impliqués dans le groupe de pilotage																																																																																		
Engagement des partenaires																																																																																			
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (structuration et mise en forme des fiches cas-types + diffusion) PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (collecte et transmission)																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût prévisionnel de l'action</td> <td>33 000,00 €</td> <td>6 600 €</td> <td>6 600 €</td> <td>6 600 €</td> <td>6 600 €</td> <td>6 600 €</td> </tr> <tr> <td>Animation Re-Sources (jours)</td> <td>10,00 j</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jours)</td> <td>75,00 j</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">100%</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="6" style="text-align: center;">Financiers et taux de financement</td> <td style="text-align: right;">Agence de l'eau</td> <td>50%</td> <td>3 300 €</td> <td>3 300 €</td> <td>3 300 €</td> <td>3 300 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Conseil Régional Nouvelle Aquitaine</td> <td>0%</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Conseil Départemental Charente</td> <td>0%</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">SIAEP Nord-Ouest Charente</td> <td>0%</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">OPA</td> <td>50%</td> <td>3 300 €</td> <td>3 300 €</td> <td>3 300 €</td> <td>3 300 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Agriculteurs</td> <td>0%</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Autres</td> <td>0%</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> </tbody> </table>								2019	2020	2021	2022	2023	Coût prévisionnel de l'action	33 000,00 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	Animation Re-Sources (jours)	10,00 j	2	2	2	2	2	Autre animation (jours)	75,00 j	15	15	15	15	15	100%							Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	OPA	50%	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		2019	2020	2021	2022	2023																																																																													
Coût prévisionnel de l'action	33 000,00 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €																																																																													
Animation Re-Sources (jours)	10,00 j	2	2	2	2	2																																																																													
Autre animation (jours)	75,00 j	15	15	15	15	15																																																																													
100%																																																																																			
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €																																																																													
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																													
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																													
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																													
	OPA	50%	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €																																																																													
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																													
Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																														
* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)																																																																																			

Prioritaire	MONE_CULT_INT_5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires						
Pollution visée		Nitrates						
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT						
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS						
Constat	L'accompagnement des agriculteurs pour intégrer de nouvelles pratiques de gestion des cultures intermédiaires nécessite une diffusion de ces pratiques innovantes. Les journées techniques participent à la diffusion des connaissances produites localement et des techniques adaptées au territoire.							
Objectifs de l'action	Communiquer lors de journées techniques locales sur des pratiques innovantes (retour d'expériences) Fédérer les OPA autour des thématiques communes							
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Source de Moulin Neuf						
Descriptif et calendrier de l'Action								
400 €/jour Coût/jr partenaires								
ORGANISATION DE JOURNEES TECHNIQUES								
Des journées techniques ponctuelles, d'information et de démonstration relatives à la gestion des cultures intermédiaires, seront co-organisées avec les membres du groupe CIMS et pourront faire l'objet de : - Visite de plateformes d'essais ; - Démonstrations de matériels ; - Interventions techniques par experts...								
Ces journées techniques seront interbassins entre les AAC du Nord Charente.								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
Liens actions	MONE_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -" MONE_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts" MONE_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes" MONE_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser" MONE_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services" MONE_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à finance" MONE_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"							
	Indicateurs de suivi	Nombre de journées techniques réalisées						
Objectifs de résultats	1 journée technique/an a minima							
Impact attendu sur la qualité de l'eau	++							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	ENSEMBLE DES PARTENAIRES AGRICOLES impliqués dans le groupe de pilotage							
Engagement des partenaires	Participer aux journées techniques							
Maître d'ouvrage	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre) SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)							
Coût prévisionnel de l'action								
Coût prévisionnel de l'action		6 400,00 €						
Animation Re-Sources (jours)		8,00 j	100%					
Autre animation (jours)		16,00 j						
Financiers et taux de financement								
		Agence de l'eau	50%	800 €	600 €	600 €	600 €	600 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	50%	800 €	600 €	600 €	600 €	600 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_CULT_INT_6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services																											
Pollution visée		Nitrates																											
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT																											
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS																											
Constat	Les Couverts Intermédiaires Multi-Services, comme leur nom l'indique, peuvent répondre à des intérêts divers (production de fourrages, biodiversité, intérêt paysager ...) et donc intéresser différents usagers du territoire (chasseurs, apiculteurs, éleveurs, citoyens, naturalistes). Les efforts pour la mise en place de ce type de couverts pourraient donc être partagés.																												
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un espace d'échange entre usagers du territoire pour donner du sens à la mise en place de couverts intermédiaires multi-services (CIMS), autre que pour le respect de la réglementation. - Mettre en avant les externalités positives des Cultures Intermédiaires Multi-Services au-delà des enjeux agricoles. 																												
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS, APICULTEURS, NATURALISTES, CHASSEURS, CITOYENS	AAC Source de Moulin Neuf																											
Descriptif et calendrier de l'Action																													
Coût unitaire 400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>																													
ORGANISATION DES JOURNEES DE VALORISATION DES SERVICES DES COUVERTS																													
<p>Les couverts végétaux peuvent intéresser des catégories d'acteurs variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les apiculteurs : intérêt si couverts mellifères - les éleveurs : les couverts peuvent servir d'alimentation (fourrages) - les chasseurs : les couverts peuvent favoriser certaines espèces cynégétiques - les naturalistes (LPO, Charente Nature) : intérêt pour la biodiversité faunistique et floristique - les citoyens : bonne image, importance du paysage, intérêt pour les marcheurs ... <p>L'idée serait de prévoir une journée de communication où chaque catégorie d'usagers présenterait l'intérêt des couverts pour elle. Ces présentations s'accompagneraient d'ateliers pour réfléchir à ce qui pourrait être mis en place entre les acteurs. L'objectif est bien que les gens se rencontrent et partagent.</p> <p>Il faudra cibler en priorité des acteurs locaux, issus du territoire pour favoriser les échanges concrets.</p> <p>Le groupe "couverts intermédiaires" sera chargé de définir les objectifs de cette action dès 2019.</p> <p>Il est prévu d'organiser a minima une première journée en 2020 et éventuellement une seconde les années suivantes.</p> <p><i>NB : s'inspirer du fonctionnement du groupe "pollinisateurs" d'Océalia.</i></p>					<table border="1"> <thead> <tr> <th>Coût total</th> <th>0 €</th> <th>400 €</th> <th>400 €</th> <th>400 €</th> <th>400 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation Re-Resources (jour)</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Animation autre (jour)</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> </tr> </tbody> </table>	Coût total	0 €	400 €	400 €	400 €	400 €	Animation Re-Resources (jour)	0	1	1	1	1	Animation autre (jour)	0	1	1	1	1	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
Coût total	0 €	400 €	400 €	400 €	400 €																								
Animation Re-Resources (jour)	0	1	1	1	1																								
Animation autre (jour)	0	1	1	1	1																								
Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €																								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :																													
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE																					
Liens actions	<p>MONE_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -"</p> <p>MONE_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts"</p> <p>MONE_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes"</p> <p>MONE_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser"</p> <p>MONE_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires"</p> <p>MONE_INFO_3 "Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau"</p> <p>MONE_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"</p> <p>MONE_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"</p>																												
Indicateurs de suivi	Nombre de journées techniques réalisées																												
Objectifs de résultats	2 journées techniques au cours des 5 ans du contrat																												
Impact attendu sur	+																												
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Fédération de Chasse, LPO, Charente Nature, Association de Développement Apicole du Poitou-Charentes, OPA																												
Engagement des partenaires	Participation aux concertations et à l'organisation des journées																												
Maître d'ouvrage	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre) SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)																												
Coût prévisionnel de l'action																													
Coût prévisionnel de l'action		1 600,00 €	2019	2020	2021	2022	2023																						
Animation Re-Resources (jours)		4,00 j	0 €	400 €	400 €	400 €	400 €																						
Autre animation (jours)		4,00 j	0	1	1	1	1																						
		100%	0	1	1	1	1																						
Financiers et taux de financement		Agence de l'eau	50%	0 €	200 €	200 €	200 €	200 €																					
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																					
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																					
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																					
		OPA	50%	0 €	200 €	200 €	200 €	200 €																					
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																					
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																					
* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)																													

Prioritaire	MONE_AC_1	Mettre en place le projet Agr'Eau									
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires									
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT									
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS									
Constat	<p>L'agriculture de conservation des sols rassemble tout un panel de pratiques culturales visant un effet positif sur la fertilité des sols : empêcher le lessivage, l'érosion et le tassement, augmenter la matière organique et l'activité biologique. Ce modèle agronomique repose sur trois grands principes agronomiques appliqués simultanément : la suppression de tout travail du sol, la couverture (végétale ou organique) permanente du sol ainsi que la diversification de la rotation culturale.</p> <p>Le projet Agr'Eau développe un réseau (structures techniques, structures de développement agricole, association d'agriculteurs, agriculteurs...) qui permet des partages d'expériences, de l'acquisition de références, l'organisation de journées techniques, de formations... comme supports au développement des pratiques d'agriculture de conservation.</p>										
Objectifs de l'action	Développer le réseau Ag'Eau localement.										
Public & Territoire cible	Agriculteurs	AAC Source de Moulin Neuf									
Descriptif et calendrier de l'Action		<i>Coût unitaire</i>	2019	2020	2021	2022	2023				
		400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>									
DIAGNOSTICS ET SUIVIS POUR ETABLIR DES FERMES PILOTES											
<p>Le réseau Agr'Eau repose sur 3 types de fermes de référence et d'accueil pour l'animation territoriale. Chaque type fait l'objet d'une description et d'un suivi plus ou moins poussés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les exploitations A, les plus avancées ont plusieurs années de recul et de maîtrise. Elles sont suivies à l'échelle de la ferme et de la parcelle, jusqu'à une étude de la qualité du sol. - Les exploitations B, moins avancées avec peu d'années de recul sont suivies à l'échelle de la ferme, et éventuellement de la parcelle jusqu'à une étude d'un itinéraire technique. - Les exploitations C, les moins expérimentées sont seulement suivies à l'échelle de la ferme. <p>Il s'agira donc d'effectuer les diagnostics et suivis nécessaires (indiciades...) pour définir des fermes pilotes Agr'Eau : 1 ferme A, 1 ferme B et 1 ferme C.</p> <p><i>NB : le réseau sera déployé sur l'AAC de Roche également, pour atteindre un total de 5 fermes pilotes sur le Nord Charente.</i></p>		Coût total	3 200 €	8 400 €	8 400 €	8 400 €	8 400 €				
		Animation Re-Sources (jour)	3	3	3	3	3				
		Animation autre (jour)	5	18	18	18	18				
		Autres dépenses	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €				
ORGANISATION DE FORMATIONS ET INTERVENTIONS											
<p>Plusieurs évènements pourront être proposés aux agriculteurs autour de l'agriculture de conservation des sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visites de fermes - voyages d'étude - interventions techniques par des experts - formations... 											
Autres AAC de Charente concernées par l'action :											
		FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARIS	MONE	
Liens actions	MONE_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes" MONE_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"										
Indicateurs de suivi	Nombre de fermes pilotes engagées										
Objectifs de résultats	ZAP : 100 hectares conduits en agriculture de conservation des sols. Zone Est : 500 hectares conduits en agriculture de conservation des sols.										
Impact attendu sur la qualité de l'eau	++										
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	AFAF										
Engagement des partenaires	Communiquer et accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans l'action										
Maître d'ouvrage	CIVAM										
			2019	2020	2021	2022	2023				
		Coût prévisionnel de l'action	36 800 €								
		Animation (jours)	15,00 j		100%	3	3	3	3	3	
		Animation autre (jours)	77,00 j			5	18	18	18	18	
Financiers et taux de financement		Agence de l'eau	50%	1 600 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €		
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		OPA	50%	1 600 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)											

Prioritaire	MONE_HVE_1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE						
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires						
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT						
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2	DEVELOPPER LA CERTIFICATION "HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE"						
Constat	<p>La Certification Environnementale HVE n'est aujourd'hui pas développée sur l'AAC de la Moulin Neuf dans les exploitations céréalières. Cependant, face aux enjeux de préservation de la qualité des eaux du captage, cette certification représente un intérêt certain.</p> <p>L'un des freins majeurs au développement de cette certification est aujourd'hui le manque de valeur ajoutée des céréales produites avec cette certification.</p> <p>La structuration des acteurs des filières céréalières autour de la question de la valorisation des productions issues d'exploitations certifiées HVE apparaît comme un préalable essentiel pour pouvoir ensuite communiquer sur la certification HVE et encourager les producteurs à s'engager dans cette démarche.</p>							
Objectifs de l'action	<p>Identifier les initiatives de développement de la HVE et les possibilités de création de valeur ajoutée</p> <p>Mettre en réseau les acteurs aux initiatives convergentes</p> <p>Faire connaître la certification HVE aux agriculteurs et les accompagner pour l'obtention de la certification</p>							
Public & Territoire cible	Agriculteurs		AAC Source de Moulin Neuf					
Descriptif et calendrier de l'Action								
<p>1 plaquette (€) : 1,80 € 400 €/jour Coût/jr partenaires</p>								
VEILLE ET MISE EN COHERENCE DES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE LA CERTIFICATION HVE								
<p>La notion de valorisation économique de la certification HVE serait, pour l'agriculteur, la clé de son engagement dans cette démarche.</p> <p>Il n'existe actuellement pas sur l'AAC Source de Moulin Neuf de filières apportant une valeur ajoutée aux cultures issues d'exploitations certifiées HVE.</p> <p>Une veille sur ce sujet est donc nécessaire. Elle consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un point annuel avec les coopératives et négoce partenaires du programme Re-Sources concernant les possibles valorisations induites par la certification HVE ; - S'informer des initiatives émergentes (presse, bouche à oreille, ...). 								
ACCOMPAGNEMENT DES CERELIERS VERS LA HVE								
<p>1. Formation des animateurs Re-Sources au cahier des charges de la certification HVE. En Nouvelle-Aquitaine, des formations sont organisées par les Chambres d'Agriculture au 1er semestre 2019 pour former des référents HVE. Deux animateurs Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente suivront cette formation.</p> <p>2. Structuration de l'accompagnement des exploitations céréalières en 2020. Dès 2020, il est prévu de pouvoir accompagner tout exploitant qui souhaiterait s'engager dans une démarche de certification HVE. Une réflexion sur la structuration de l'accompagnement qui pourra lui être proposé est à mener en partenariat avec les OPA. L'objectif est aussi de maintenir un travail en binôme "animateur-conseiller d'exploitation" pour l'accompagnement des agriculteurs.</p> <p>3. Communication et accompagnement des agriculteurs en 2021, 2022 et 2023. Objectif initial : 5 exploitations certifiées sur la durée du contrat. Ce nombre pourra varier et est dépendant de la dynamique filière HVE qui pourra se développer sur les années du contrat.</p>								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	1 plaquette (€) : 1,80 € 400 €/jour Coût/jr partenaires					
	Coût total	380 €	2 380 €	2 380 €	2 380 €	2 380 €
Animation Re-Sources (jour)	3	3	4	4	4	
Animation autre (jour)	0	5	5	5	5	
Autres dépenses	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €	

Prioritaire	MONE_HVE_1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE																																																																																																								
Liens actions	MONE_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"																																																																																																									
Indicateurs de suivi	% SAU certifiées HVE																																																																																																									
Objectifs de résultats	ZAP : 100 hectares certifiés HVE Zone Est : 800 hectares certifiés HVE																																																																																																									
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+ + +																																																																																																									
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX																																																																																																									
Engagement des partenaires	Accompagnement à la certification																																																																																																									
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE																																																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3"></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3" style="background-color: #fff9c4;">Coût prévisionnel de l'action</td> <td style="background-color: #fff9c4;">9 900 €</td> <td rowspan="3" style="background-color: #fff9c4; text-align: center;">100%</td> <td style="background-color: #fff9c4;">380 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">2 380 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">2 380 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">2 380 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">2 380 €</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #fff9c4;">Animation Re-Sources (jours)</td> <td style="background-color: #fff9c4;">18 j</td> <td style="background-color: #fff9c4;">3</td> <td style="background-color: #fff9c4;">3</td> <td style="background-color: #fff9c4;">4</td> <td style="background-color: #fff9c4;">4</td> <td style="background-color: #fff9c4;">4</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #fff9c4;">Autre animation (jours)</td> <td style="background-color: #fff9c4;">20 j</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0</td> <td style="background-color: #fff9c4;">5</td> <td style="background-color: #fff9c4;">5</td> <td style="background-color: #fff9c4;">5</td> <td style="background-color: #fff9c4;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="background-color: #fff9c4;">Financiers et taux de financement *</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="background-color: #fff9c4;">Agence de l'eau</td> <td style="background-color: #fff9c4;">50%</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">1 000 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">1 000 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">1 000 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">1 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="background-color: #fff9c4;">Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0%</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="background-color: #fff9c4;">Conseil Départemental Charente</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0%</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="background-color: #fff9c4;">SIAEP Nord-Ouest Charente</td> <td style="background-color: #fff9c4;">100%</td> <td style="background-color: #fff9c4;">380 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">380 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">380 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">380 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">380 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="background-color: #fff9c4;">OPA</td> <td style="background-color: #fff9c4;">50%</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">1 000 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">1 000 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">1 000 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">1 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="background-color: #fff9c4;">Agriculteurs</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0%</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="background-color: #fff9c4;">Autres</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0%</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> <td style="background-color: #fff9c4;">0 €</td> </tr> </tbody> </table>									2019	2020	2021	2022	2023	Coût prévisionnel de l'action	9 900 €	100%	380 €	2 380 €	2 380 €	2 380 €	2 380 €	Animation Re-Sources (jours)	18 j	3	3	4	4	4	Autre animation (jours)	20 j	0	5	5	5	5	Financiers et taux de financement *										Agence de l'eau	50%	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €			Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			SIAEP Nord-Ouest Charente	100%	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €			OPA	50%	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €			Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			2019	2020	2021	2022	2023																																																																																																			
Coût prévisionnel de l'action	9 900 €	100%	380 €	2 380 €	2 380 €	2 380 €	2 380 €																																																																																																			
	Animation Re-Sources (jours)		18 j	3	3	4	4	4																																																																																																		
	Autre animation (jours)		20 j	0	5	5	5	5																																																																																																		
Financiers et taux de financement *																																																																																																										
		Agence de l'eau	50%	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €																																																																																																		
		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																																																		
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																																																		
		SIAEP Nord-Ouest Charente	100%	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €																																																																																																		
		OPA	50%	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €																																																																																																		
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																																																		
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																																																		
* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)																																																																																																										

Prioritaire	MONE_AB_1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB																											
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires																											
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT																											
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE																											
Constat	<p>Il est ressorti des enquêtes agricoles réalisées dans le cadre de la concertation qu'une part d'agriculteurs se dit intéressée par l'agriculture biologique (5/40 enquêtés soit 12%). Toutefois, la majorité n'a jamais pris contact avec un conseiller spécifique AB et n'a jamais réalisé de diagnostic alors qu'il existe un pôle d'accompagnement à la conversion structuré (partenariat MAB / Chambre d'Agriculture). L'accès à ce diagnostic individuel était pourtant facilité car financé en partie par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre des contrats Re-Sources.</p> <p>Ce dispositif d'accompagnement de qualité doit donc être porté à connaissance des agriculteurs locaux de manière plus visible et plus énergique.</p>																												
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître aux OPA et agriculteurs les services existants pour accompagner les conversions et le suivi en AB - Améliorer la communication entre la CA16, la MAB et les collectivités AEP pour mieux diffuser les informations 																												
Public & Territoire cible	Agriculteurs, OPA		AAC Source de Moulin Neuf																										
Descriptif et calendrier de l'Action																													
<i>Coût unitaire</i> 2019 2020 2021 2022 2023 400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>																													
ORGANISATION DE RENCONTRES INDIVIDUELLES AVEC LES CONSEILLERS AGRICOLES LOCAUX																													
<p>Cette action repose sur des rencontres individuelles des conseillers agricoles des différents OPA qui travaillent sur l'AAC.</p> <p>Ces moments d'échanges permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de répertorier les besoins en formations des conseillers techniques sur l'AB ; - de collecter des contacts d'agriculteurs intéressés par une conversion ou un accompagnement en AB - de communiquer sur les services existants assurés par la MAB et la CA16 : ATI, commission Grandes Cultures AB (réunions "Bouts de Champs", réseau de parcelles de références...) etc. Un document récapitulatif des services d'accompagnement pourra être laissé aux conseillers et leur adresse mail collectée pour la liste de diffusion de la newsletter des évènements AB. 																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #f4a460;">Coût total</th> <th>1 200 €</th> <th>6 400 €</th> <th>3 600 €</th> <th>3 600 €</th> <th>1 200 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Animation autre (jour)</td> <td>3</td> <td>16</td> <td>9</td> <td>9</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> </tr> </tbody> </table>						Coût total	1 200 €	6 400 €	3 600 €	3 600 €	1 200 €	Animation Re-Sources (jour)	2	1	1	1	1	Animation autre (jour)	3	16	9	9	3	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
Coût total	1 200 €	6 400 €	3 600 €	3 600 €	1 200 €																								
Animation Re-Sources (jour)	2	1	1	1	1																								
Animation autre (jour)	3	16	9	9	3																								
Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €																								
ORGANISATION DE RENCONTRES INDIVIDUELLES AVEC LES AGRICULTEURS ET LES ETA																													
<p>Un modèle de "pré-diagnostic" de conversion à l'agriculture biologique sera élaboré, sous forme d'une fiche rapide à compléter (0,5j/agri) ou sous la plateforme ODELIANE.</p> <p>Ce pré-diagnostic pourra être utilisé par les conseillers agricoles seuls (distribué lors des rencontres individuelles), au fil de leurs visites si l'occasion se présente. Les agriculteurs intéressés par l'AB seront systématiquement rencontrés pour faire ce pré-diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ceux qui ont exprimé leur intérêt pour l'AB lors de l'évaluation Re-Sources 2017-2018 ; - ceux qui seront fléchés par les conseillers agricoles à l'issue de rencontres individuelles (ces conseillers agricoles peuvent être présents lors de la rencontre). <p>Les ETA seront contactées individuellement pour leur proposer des rencontres ou des interventions en journées techniques.</p> <p>Lors de toutes ces rencontres, les échanges permettront également de communiquer sur les services existants assurés par la MAB et la CA16 : réunions "Bouts de Champs", commission Grandes Cultures AB, réseau de parcelles de références...</p> <p>Après cette phase de pré-diagnostic, les agriculteurs effectivement intéressés par une conversion pourront bénéficier de l'accompagnement individuel habituel visant à sécuriser leur engagement : diagnostic de conversion et simulation technico-économique.</p> <p>Objectif : + 1000 ha de SAU en AB (5 à 6 conversions AB envisagées) --> 3 jrs/expl. soit 18 jours lissés sur 3 ans (2021, 2022, 2023)</p>																													

Prioritaire	MONE_AB_1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB
-------------	-----------	---

MISE EN PLACE D'UNE NEWSLETTER MENSUELLE COMMUNE AUX ACTEURS DE L'AB

Les différentes structures (CA16, MAB, Collectivités EAU POTABLE porteuses via l'équipe d'animation) peuvent avoir des informations à transmettre aux agriculteurs, et des mailing list qui se complètent mais aussi se recoupent.

Pour diffuser les invitations aux journées techniques, groupes techniques, rencontres de réseau, formations etc. auprès du plus d'agriculteurs possible sans doublon, un système de newsletter mensuelle pourra être mis en place :

- définition d'une plateforme en ligne (type framadrop, google drive ou e-Charente ou ODELIANE) où chaque mois les différents partenaires renseignent leurs messages/informations à communiquer ;
- mise en commun d'une ou deux mailing lists (conseillers agricoles + agriculteurs AB et non AB) à partir des répertoires des différents partenaires ;
- attribution d'un responsable qui déclenche l'envoi de la newsletter à une date régulière et prédéfinie.

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VAR	MONE
------	------	------	------	------	------	------	-----	------

Liens actions	MONE_AB_2 à 5 MONE_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"
Indicateurs de suivi	Surface en agriculture biologique
Objectifs de résultats	ZAP : 230 hectares certifiés AB Zone Est : 770 hectares certifiés AB
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+ + +
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	16 000 €		1 200 €	6 400 €	3 600 €	3 600 €	1 200 €
Animation (jours)	6 j	100%	2	1	1	1	1
Autre animation (jours)	40 j		3	16	9	9	3
Financiers et taux de financement							
	Agence de l'eau	50%	600 €	3 200 €	1 800 €	1 800 €	600 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	600 €	3 200 €	1 800 €	1 800 €	600 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_AB_2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB déjà existantes						
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires						
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT						
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE						
Constat	<p>L'agriculture biologique en 2017 ne représentait que 3,1% de la SAU de l'AAC Source de Moulin Neuf. Le maintien de ces surfaces est apparu comme indispensable lors du travail de concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>La phase de conversion d'une exploitation en agriculture biologique est un moment délicat du point de vue technique et économique. Les structures de développement de l'agriculture biologique proposent ainsi aux exploitants un service d'accompagnement complet afin de garantir le bon déroulé de ces conversions. L'enjeu est ensuite de pérenniser ces systèmes d'exploitation en AB. Cela passe par la présence de référents techniques sur les territoires mais aussi par la possibilité d'échanger avec d'autres agriculteurs AB ou en conversion.</p>							
Objectifs de l'action	<p>Identifier les besoins et difficultés des agriculteurs post conversion AB</p> <p>Favoriser la mise en relation et les échanges entre agriculteurs en AB</p>							
Public & Territoire cible	Agriculteurs AB		AAC Source de Moulin Neuf					
Descriptif et calendrier de l'Action		<i>Coût unitaire</i>	2019	2020	2021	2022	2023	
<p>Cette action pouvant concerner l'ensemble des agriculteurs AB de Charente, elle sera financée dans le cadre de l'AAP "Soutien aux actions de développement de l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine"</p> <p style="text-align: center;">SECURISER LES CONVERSIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE</p> <p>L'objectif serait de recenser annuellement l'ensemble des exploitations AB du territoire de l'AAC afin d'identifier les agriculteurs qui auraient besoin d'un accompagnement technique ou autre, en ciblant plus particulièrement les nouvelles conversions.</p>		400 €/jour						
		<i>Coût/jr partenaires</i>						
		Coût total	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	
		Animation Re-Sources (jour)	0	1	1	1	1	
		Animation autre (jour)	3	3	3	3	3	
		Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	
MISE EN RESEAU DES EXPLOITANTS AB								
<p>Un groupe d'échange technique "whatsapp" (ou autre support gratuit et réactif) pourra être mis en place.</p> <p>Des "cafés paysans" seront organisés par secteurs, par les agriculteurs volontaires, pour permettre aux agriculteurs AB voisins de se rencontrer lors de moments conviviaux.</p> <p>Ces réseaux sont directement pilotés par les membres de la commission grandes cultures.</p>								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VAR	MONE
Liens actions		MONE_AB_1 et MONE_AB_2 à 5						
Indicateurs de suivi		Taux d'agriculteurs AB impliqué dans les réseaux						
Objectifs de résultats		ZAP : 230 hectares certifiés AB Zone Est : 770 hectares certifiés AB						
Impact attendu sur la qualité de l'eau		+ + +						
Appuis techniques possibles et dispositifs existants								
Engagement des partenaires								
Maître d'ouvrage		MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE						
			2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action		6 000 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	
Animation (jours)		4 j	0	1	1	1	1	
Autre animation (jours)		15 j	3	3	3	3	3	
Financiers et taux de financement		Agence de l'eau	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	20%	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		PDR et autres fonds régionaux	80%	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_AB_3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB et les commissions Grandes Cultures									
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires									
Enjeu		OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT								
Constat		OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE								
Constat		<p>Les surfaces en agriculture biologique, par les particularités de leurs itinéraires techniques, ont un très faible niveau d'impact pour la ressource en eau et répondent à de nombreux enjeux environnementaux (biodiversité...).</p> <p>Or, on constate qu'au regard du développement de l'Agriculture Biologique en France, les AAC du Nord Charente ne se démarquent pas par leur dynamique, au contraire. Sur l'AAC Source de Moulin Neuf seul 3,1% de la SAU est en agriculture biologique.</p> <p>Ainsi, le maintien et le développement des surfaces cultivées en agriculture biologique est apparu comme indispensable lors du travail de concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>Le besoin de références, de retours d'expériences locaux et un bon accompagnement technique sont des éléments souvent cités comme facilitants les engagements en conversion bio.</p> <p>Les différentes problématiques communes aux céréaliers en agriculture biologique sont abordées au travers de la commission "Grandes Cultures" de la MAB. Il s'agit d'un groupe d'échange où sont étudiés différents aspects techniques, organisés des événements, des formations et des projets collectifs. L'animation de cette commission est primordiale pour l'accompagnement technique des agriculteurs en agriculture biologique.</p> <p>De plus, un réseau de parcelles de référence en AB a été mis en place par la Commission Grandes Cultures de la MAB. Son objectif est de suivre l'évolution du rendement et de la fertilité des sols selon différents itinéraires techniques et contextes pédoclimatiques locaux. 4 agriculteurs sont déjà participants, le réseau est dans sa phase de développement.</p> <p>Ces opérations, menées par la MAB à l'échelle départementale, sont de nature à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire connaître les techniques culturales et systèmes de production aux conventionnels (des AAC notamment), qu'ils soient désireux de les intégrer à leur système de production ou qu'ils nécessitent un gain de compétences techniques avant la conversion ; - soutenir les exploitations en AB, en conversion récente ou plus ancienne, en vue de maintenir leur niveau de performances technico-économiques et donc de veiller à la pérennité de ce mode de production sur les AAC. <p>Il convient donc de soutenir et faire connaître ces opérations aux agriculteurs de l'Aire d'Alimentation du Captage de la Source de Moulin Neuf.</p>									
Objectifs de l'action		<p>Soutenir le développement de la Commission "Grandes Cultures"</p> <p>Développer le réseau de parcelles de référence AB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le recensement des itinéraires techniques sur les différentes parcelles - Mettre en place des analyses de sol suivies sur les différentes parcelles <p>Communiquer sur ces deux opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour y apporter de nouveaux participants - Pour en diffuser les résultats 									
Public & Territoire cible		Agriculteurs		AAC Source de Moulin Neuf							
Descriptif et calendrier de l'Action						<i>Coût unitaire</i>	2019	2020	2021	2022	2023
Cette action pouvant concerner l'ensemble des agriculteurs AB de Charente, elle sera financée dans le cadre de l'AAP "Soutien aux actions de développement de l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine"						400 €/jour					
ORGANISATION DES COMMISSIONS GRANDES CULTURES						<i>Coût/jr partenaires</i>					
<p>Ce groupe, qui se réunit à plusieurs dates clés dans l'année, est constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des agriculteurs motivés et intéressés ; - des conseillers techniques agricoles d'autres structures ; - des animateurs de syndicats d'eau. <p>Son rôle est de définir les actions à mettre en place autour des grandes cultures bio et d'en assurer la cohérence et le suivi.</p> <p>Cette commission joue aussi un rôle important sur l'organisation de la mise en réseau des exploitants AB afin que les agriculteurs puissent partager leurs expériences.</p> <p>Les exploitants de l'AAC seront informés de ces commissions.</p>						Coût total	1 200 €	800 €	800 €	800 €	800 €
						Animation Re-Sources (jour)	0	2	2	2	2
						Animation autre (jour)	3	2	2	2	2
						<i>Ce temps sera identique sur 3 autres AAC du Nord Charente (total : 12jrs/2019 et 8jrs/an les autres années)</i>					
						Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
RECENSEMENT D'ITINERAIRES TECHNIQUES AB - RESEAU DE PARCELLES											
<p>Le recensement des itinéraires techniques chez les céréaliers bio est indispensable pour obtenir des références techniques adaptées aux systèmes de cultures et aux contextes pédoclimatiques locaux.</p> <p>Pour le réseau des céréaliers de la Maison de l'Agriculture Biologique (MAB), ce recensement est actuellement assuré par les agriculteurs. Il est souhaité de professionnaliser cette collecte de références locales en vue de pouvoir les valoriser pleinement. La MAB assurera la mise en oeuvre de cette action au travers de l'élaboration d'un protocole de collecte et de valorisation des références.</p> <p>Les références collectées permettront d'adapter le conseil technique auprès des agriculteurs, de créer et d'actualiser les outils et de valoriser ces données au sein de journées techniques.</p>											

Prioritaire	MONE_AB_3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB et les commissions Grandes Cultures
-------------	-----------	--

ANALYSES DE SOL REVA - RESEAU DE PARCELLES

Le Réseau d'Expérimentation et de Veille à l'Innovation Agricole (REVA), coordonné par l'Observatoire Français des Sols Vivants et regroupant de nombreux experts et partenaires (ESA, INRA et Agrosup Dijon, Université de Rennes, ISARA, Elisol, Chambres d'Agriculture...) a pour objectif de fournir aux agriculteurs et aux professionnels des sols des outils pour diagnostiquer l'état et la qualité biologique des sols. La MAB souhaite constituer, à partir de 2019, un groupe REVA afin d'inscrire ses membres agriculteurs dans un objectif de progrès, agro-économique et/ou agro-écologique.

Les actions du REVA menées autour de ce groupe doivent permettre de :

- Diagnostiquer la biologie des sols
- Evaluer et comparer les pratiques afin de concilier rentabilité économique et durabilité de la qualité des sols
- Bâtir le conseil terrain de demain

3 agriculteurs (sur un total de 12 agriculteurs) sont ciblés par cette action sur l'AAC de Moulin Neuf. Une analyse de sol sera réalisée chaque année chez chaque exploitant sur une durée de 3 ans afin de mesurer l'évolution de certains indicateurs du sol. Une demande de financement de l'Agence de l'Eau est sollicitée dans le cadre de ce volet "analyse de sols" (coût des analyses et temps de suivi technique de la MAB). Ce financement s'inscrit donc dans un projet plus vaste et cela lié aux objectifs du REVA.

Les analyses de sols, organisées dans le cadre du REVA, ont pour objectif de mesurer/analyser :

- l'état physico-chimique
- l'état microbiologique (bactéries, champignons)
- l'état structural (test bêche)
- la nématofaune
- l'activité lombricienne
- la capacité de dégradation des résidus (LEVAbagMD) permettant d'évaluer au mieux la fertilité des sols et son évolution.

Outre l'expertise scientifique et les résultats des analyses, le REVA fournira aux agriculteurs et à l'animatrice de la MAB des supports de formations et des outils de diagnostic de l'état biologique des sols.
Pour plus d'informations sur la démarche REVA : <https://www.ofsv.org/le-reva>



Coût total	1 200 €	10 500 €	4 836 €	8 481 €	1 200 €
Animation Re-Sources (jour)	0	1	1	1	1
Animation autre (jour)	3	3	3	3	3
Autres dépenses	- €	9 300 €	3 636 €	7 281 €	- €

COMMUNICATION ET VALORISATION DES RESULTATS - RESEAU DE PARCELLES

Les agriculteurs et techniciens locaux seront informés de la mise en place de ce réseau de parcelles de référence et il leur sera proposé d'y participer.
Les données collectées via le réseau seront recensées sous Odéliane et seront mises en forme par la MAB et diffusées.
A terme, en 2023, un document pédagogique de restitution à destination des agriculteurs et des consommateurs sera produit.

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Liens actions	MONE_AB_1 et 2 et MONE_AB_4 et 5
Indicateurs de suivi	% d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB
Objectifs de résultats	100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures 100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	30 617 €	2 400 €	11 300 €	5 636 €	9 281 €	2 000 €	
Animation (jours)	8 j	0	2	2	2	2	
Autre animation (jours)	26 j	6	5	5	5	5	
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	1 200 €	5 650 €	2 818 €	4 641 €	1 000 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	1 200 €	5 650 €	2 818 €	4 641 €	1 000 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_AB_4	Organiser des journées techniques multipartenariales sur l'AB						
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires						
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT						
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE						
Constat	<p>Les surfaces en agriculture biologique, par les particularités de leurs itinéraires techniques, ont un très faible niveau d'impact pour la ressource en eau et répondent à de nombreux enjeux environnementaux (biodiversité...).</p> <p>Or, on constate qu'au regard du développement de l'Agriculture Biologique en France, les AAC du Nord Charente ne se démarquent pas par leur dynamique, au contraire. Sur l'AAC Source de Moulin Neuf seul 3,1% de la SAU est en agriculture biologique.</p> <p>Ainsi, le maintien et le développement des surfaces cultivées en agriculture biologique est apparu comme indispensable lors du travail de concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>Le besoin de références, de retours d'expériences locaux et un bon accompagnement technique sont des éléments souvent cités comme facilitants les engagements en conversion bio.</p> <p>La mise en place de journées multi-partenariales mêlant technique et économique (présence des organismes collecteurs) apparaît comme un besoin essentiel pour créer une dynamique locale autour de l'Agriculture Biologique.</p>							
Objectifs de l'action	Animer et développer la Commission "Grandes Cultures"							
Public & Territoire cible	Agriculteurs		AAC Source de Moulin Neuf					
Descriptif et calendrier de l'Action								
<p>Cette action pouvant concerner l'ensemble des agriculteurs AB de Charente, elle sera financée dans le cadre de l'AAP "Soutien aux actions de développement de l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine" pour ce qui concerne la MAB.</p>								
ORGANISATION DE FORMATIONS ET INTERVENTIONS								
<p>Un programme sera élaboré chaque année, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des formations - des visites "bouts de champs" - des journées techniques - des voyages d'études - d'autres évènements techniques éventuels (essais...). 								
ORGANISATION D'UNE JOURNEE TECHNIQUE MULTIPARTENARIALE								
Chaque année aura lieu, sur un secteur différent, une journée technique regroupant les OPA concernés par l'AB.								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VAR	MONE
Liens actions		MONE_AB_1 à 3 et MONE_AB_5						
Indicateurs de suivi		<p>Nombre de journées organisées</p> <p>Nombre de participants</p>						
Objectifs de résultats		100% des agriculteurs des AAC invités aux journées multi-partenariales organisées						
Impact attendu sur la qualité de l'eau		+						
Appuis techniques possibles et dispositifs existants		PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX						
Engagement des partenaires		Participer aux journées techniques multi-partenariales Relayer la communication auprès de leurs adhérents/clients						
Maître d'ouvrage		MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE						
Coût prévisionnel de l'action								
Coût prévisionnel de l'action		27 300 €						
Animation (jours)		8 j	100%					
Autre animation (jours)		50 j						
				2 100 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €
				0	2	2	2	2
				1,5	12	12	12	12
Financiers et taux de financement		Agence de l'eau	50%	0 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	VAR	420 €	1 980 €	1 980 €	1 980 €	1 980 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		PDR et autres fonds régionaux	80%	1 680 €	3 120 €	3 120 €	3 120 €	3 120 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)


Prioritaire	MONE_AB_5	Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage								
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires								
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT								
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE								
Constat	Le travail de concertation a permis de mettre en évidence un manque d'infrastructures en Nord-Charente pour gérer les cultures AB de la sortie du champ à la mise en silo (matériel de triage, transport, stockage).									
Objectifs de l'action	Lancer un groupe de travail sur ce sujet pour identifier les possibilités d'amélioration de ce maillon de la filière.									
Public & Territoire cible	Agriculteurs, OPA			AAC Source de Moulin Neuf						
Descriptif et calendrier de l'Action		<i>Coût unitaire</i>	2019	2020	2021	2022	2023			
		400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>								
CONSTITUTION D'UN GROUPE "FILIERE AB"										
<p>Un groupe de travail sera mis en place sur la question avec les agriculteurs intéressés, le CIVAM et la MAB.</p> <p>Plusieurs lignes de réflexion pourront être abordées au sujet du triage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer un point de collecte et un silo pour faire un point sur l'organisation du site, et éventuellement proposer un diagnostic du site - faire du triage "itinérant", à façon, en direct chez les agriculteurs, ce qui nécessiterait un salarié - acheter collectivement du matériel ; sachant qu'un trieur optique coûte 300 000€, les agriculteurs ne peuvent pas investir en propre, mais il est possible de faire un lien avec une CUMA <p>Outre la question des possibilités matérielles, celle des moyens de financement sera à traiter. Le montant de la solution technique en tant que telle n'est pas chiffrée en l'absence d'éléments plus précis. Le projet d'investissement sera soumis aux financeurs lorsqu'il sera identifié et dimensionné (REGION, AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE...).</p>		Coût total	800 €	800 €	0 €	0 €	0 €			
		Animation Re-Sources (jour)	1	1	0	0	0			
		Animation autre (jour)	2	2	0	0	0			
		MAB	1	1	0	0	0			
		CIVAM	1	1	0	0	0			
		Autres dépenses	0	0	0	0	0			
ORGANISATION DE FORMATIONS ET INTERVENTIONS										
Plusieurs événements pourront être proposés aux agriculteurs au sujet de la transformation/commercialisation : visites de fermes, voyage d'étude, matinées d'échanges, intervention sur la réglementation des circuits courts (juridiques, achat-revente), sur le temps de travail induit...										
Autres AAC de Charente concernées par l'action :										
		FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
Liens actions	MONE_AB_1 à 4									
Indicateurs de suivi	Etape de mise en place de la/des solution(s) de gestion des cultures AB entre le CHAMP et la CELLULE DE STOCKAGE : - Concertation non-engagée - Groupe de travail en place - Solution technique identifiée - Solution technique mise en œuvre									
Objectifs de résultats	Solution(s) technique(s) mise(s) en œuvre									
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++									
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHAMBRE D'AGRICULTURE AGRICULTEURS BIO LOCAUX					COOPERATIVES - NEGOCES LOCAUX				
Engagement des partenaires	Participation au groupe technique									
Maître d'ouvrage	co-portage MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE - CIVAM RUFFECOIS									
		Coût prévisionnel de l'action	1 600 €							
		Animation (jours)	2 j	100%	800 €	800 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autre animation (jours)	4 j		1	1	0	0	0	0
					2	2	0	0	0	0
Financiers et taux de financement		Agence de l'eau	50%	400 €	400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	50%	400 €	400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)										

Peu prioritaire	MONE_FIL_1	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières						
Pollution visée		Nitrates et Pesticides						
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT						
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.4	FAVORISER LES FILIERES DE DIVERSIFICATION						
Constat	Le territoire de l'AAC de Moulin Neuf est un territoire agricole marqué par une forte orientation céréalière. Les enquêtes menées auprès des exploitant(e)s ont montré que la durée moyenne des rotations était supérieure à 5 ans. Cependant, la majorité de l'assolement est constituée par des cultures majeures que sont : le blé tendre d'hiver, le maïs grain, l'orge, le colza et le tournesol. Les légumineuses représentent à ce jour une proportion grandissante du territoire (12%). Le développement de filières pérennes de diversification représente donc un axe structurant sur le territoire afin de bénéficier des bienfaits agronomiques de l'allongement des rotations.							
Objectifs de l'action	Apporter un appui aux Organisations Professionnelles Agricoles dans le cadre de la construction et de la pérennisation de filières. Répondre aux attentes des OPA en termes d'appui technique et administratif pour les projets filières.							
Public & Territoire cible	Organisations Professionnelles Agricoles	AAC Source de Moulin Neuf						
Descriptif et calendrier de l'Action		<i>Coût unitaire</i>	2019	2020	2021	2022	2023	
		400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>						
ACCOMPAGNEMENT (INGENIERIE FINANCIERE) DES OPA DANS LEURS PROJETS DE FILIERES								
<p>La mise en place de nouvelles filières doit être pensée à l'échelle de la zone de chalandise des organismes stockeurs et non pas à l'échelle des AAC. Par ailleurs, une filière "ne se décrète pas", elle se construit en fonction d'une offre et d'une demande.</p> <p>Aussi, après échanges avec les partenaires locaux sur cette question, plutôt que de rechercher à inciter au développement de telle ou telle production, il a été retenu que les animateurs se mettent à disposition de chaque partenaire agricole (ou agriculteur en cas de projet individuel), au gré de leurs besoins, pour les accompagner dans leurs projets de développement de filière dès lors que les cultures ou modes de production (label) concernés peuvent être amenés à toucher la surface agricole des AAC et qu'elles présentent un intérêt vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau.</p> <p>Aussi, cette action consistera à :</p> <ol style="list-style-type: none"> Organiser des rencontres périodiques avec les OPA sur le sujet filière pour identifier leurs projets éventuels => 1 rencontre par an avec chaque OPA <i>Une attention toute particulière sera apportée à la question du développement de filières AB et au développement de filières permettant de valoriser la certification environnementale HVE (cf. actions MONE_HVE_1).</i> Réaliser une veille sur les éventuels AAP relatifs à la question des filières et en assurer la diffusion auprès des partenaires agricoles Accompagner, au gré des besoins, les projets filières des partenaires agricoles locaux : montage des dossiers administratifs et financiers, appui à l'argumentaire environnemental... Le cas échéant, valoriser le projet des partenaires agricoles concernés auprès des élus et partenaires institutionnels <p>Le montant des projets en tant que tel n'est pas chiffré en l'absence d'éléments plus précis. Ces projets pourront notamment se traduire par la réalisation d'études préalables aux travaux, à la mise en place d'investissements collectifs ou individuels.</p> <p>Le projet d'investissement sera soumis aux financeurs lorsqu'il sera identifié et dimensionné (REGION, AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE...).</p>		Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Animation Re-Sources (jour)	3	3	3	3	3	
		Animation autre (jour)	0	0	0	0	0	
		Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VAR	MONE

Peu prioritaire	MONE_FIL_1	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières							
Liens actions									
Indicateurs de suivi		Nombre d'échanges annuels avec chaque partenaire agricole de l'AAC : --> OCELIA, COOP DE MANSLE, NACA (lien NEOLIS, GROUPE PIVETEAU, DEMOGRAINS) Nombre de projets accompagnés SAU impactée par le(s) projet(s)							
Objectifs de résultats		Permettre une diversification des assolements céréaliers en partenariat avec les Organismes Stockeurs du territoire 1 échange/an "FILIERES" avec chaque partenaire agricole ciblé							
Impact attendu sur la qualité de l'eau		+							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants		Organisations Professionnelles Agricoles : Structures coopératives et de Négoce		Aides à l'investissement de la Région Nouvelle-Aquitaine et des collectivités locales (développement économique)					
Engagement des partenaires									
Maître d'ouvrage		SIAEP NORD-OUEST CHARENTE							
					2019	2020	2021	2022	2023
		Coût prévisionnel de l'action	0 €	100%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Animation (jours)	15 j		3	3	3	3	3
		Autre animation (jours)	0 j		0	0	0	0	0
		Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Moyennement prioritaire	MONE_FIL_2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité												
Pollution visée		Nitrates et Pesticides												
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT												
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.4	FAVORISER LES FILIERES DE DIVERSIFICATION												
Constat	<p>La diversification des assolements est un enjeu fort sur l'AAC source de Moulin Neuf en permettant un allongement de la rotation qui conjugue performance environnementale, économique et sociale. La notion de diversification des assolements est directement liée aux enjeux de filières.</p> <p>Le territoire de l'AAC de Moulin Neuf est un territoire agricole marqué par une forte orientation céréalière.</p> <p>Les enquêtes menées auprès des exploitant(e)s ont montré que la durée moyenne des rotations était supérieure à 5 ans. Cependant la majorité de l'assolement est constituée par des cultures majeures que sont : le blé tendre d'hiver, le maïs grain, l'orge, le colza et le tournesol. Les légumineuses représentent à ce jour une proportion faible du territoire (5%). Le développement de filières pérennes de diversification représente donc un axe structurant sur le territoire afin de bénéficier des bienfaits agronomiques de l'allongement des rotations.</p>													
Objectifs de l'action	Apporter un appui aux Organisations Professionnelles Agricoles dans le cadre de l'accompagnement mise en place de circuits courts de proximité Répondre aux attentes des OPA et des collectivités en termes d'appui technique et administratif pour les projets en circuits courts													
Public & Territoire cible	OPA, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES		AAC Source de Moulin Neuf											
Descriptif et calendrier de l'Action														
Coût unitaire														
400 €/jour														
Coût/jr partenaires														
MISE EN PLACE D'ATELIER DE TRANSFORMATION/COMMERCIALISATION														
<p>Certaines exploitations agricoles souhaitent mettre en place des ateliers de transformation et de commercialisation à la ferme. Il s'agit de pouvoir les accompagner dans ce processus en encourageant la mutualisation de matériel entre plusieurs exploitations. Formations: technique et juridique (1 formation tous les 2 ans).</p> <p>NB: via les différents AAP (expl: PCAE Transformation...) et les aides de l'AEAG, des investissements collectifs ou individuels pourraient faire l'objet de demandes d'aides en fonction des projets proposés au cours du contrat Re-Sources (non chiffré aujourd'hui)</p>		Coût total	2019	2020	2021	2022	2023							
		3 500 €	800 €	3 500 €	800 €	3 500 €								
		Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2							
		Animation autre (OPA) (jour)	5	2	5	2	5							
		Autres dépenses	1 500 €	- €	1 500 €	- €	1 500 €							
SOUTENIR L'AUGMENTATION DE LA PART DES ALIMENTS LOCAUX ET DE QUALITE DANS LA RESTAURATION HORS DOMICILE (RHD)														
<p>L'AAC Source de Moulin Neuf est en partie localisée sur la la Communauté de Communes Val de Charente qui possède la compétence scolaire. Depuis 2017, elle gère un marché unique pour les 12 restaurants scolaires. Elle rencontre des difficultés pour construire un marché public permettant aux "petits" fournisseurs locaux de répondre et développer la part de produits BIO et/ou de qualité dans les cantines scolaires.</p> <p>Il serait possible d'accompagner le communauté de communes en plusieurs phases:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2019: Phase de diagnostic, c'est à dire identification de l'offre et de la demande (coût = 15000€) - 2020: Phase de mise en oeuvre, c'est à dire approvisionnement local de la restauration collective (coût = 15000€) - 2022: Formation des élus sur les enjeux alimentaires locaux (6000€) (prévoir 2 sessions: 1 sur Roche en 2021, et 1 sur Moulin Neuf en 2022) <p>NB: le coût des études est partagé entre l'AAC de Roche et l'AAC de Moulin Neuf. 25% AEAG; 75% LEADER</p>		Coût total	2019	2020	2021	2022	2023							
		7 500 €	7 500 €	0 €	6 000 €	0 €								
		Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2							
		Animation autre (jour)	0	0	0	0	0							
		Autres dépenses	7 500 €	7 500 €	- €	6 000 €	- €							
Autres AAC de Charente concernées par l'action :														
<table border="1"> <tr> <td>FTLG</td> <td>DAVI</td> <td>DROU</td> <td>LTPT</td> <td>FOTI</td> <td>MOUV</td> <td>ROCH</td> <td>VARS</td> <td>MONE</td> </tr> </table>						FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE						
Liens actions	MONE_FIL_1: Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières MONE_AB_5: Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage													
Indicateurs de suivi	Nb de projets "circuits courts" accompagnés													
Objectifs de résultats	Accompagnement d'au moins 1 projet sur l'AAC													
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+													
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	AFIPAR, INTERBIO, OPA													
Engagement des partenaires														
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE													
			2019	2020	2021	2022	2023							
Coût prévisionnel de l'action		33 100,00 €	11 000 €	8 300 €	3 500 €	6 800 €	3 500 €							
Animation Re-Sources (jours)		20 j	4	4	4	4	4							
Autre animation (jours)		19 j	5	2	5	2	5							
Financiers et taux de financement														
		Agence de l'eau	50%	3 625 €	2 275 €	1 750 €	3 400 €	1 750 €						
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €						
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €						
		SIAEP Nord-Ouest Charente	50%	0 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €						
		OPA	50%	1 750 €	400 €	1 750 €	400 €	1 750 €						
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €						
		PDR et autres fonds régionaux (LEADER)	75%	5 625 €	5 625 €	0 €	0 €	0 €						
* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)														

Prioritaire	MONE_HYDROG_1	Caractériser la contribution du bassin de l'Aume à la nappe captée						
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires						
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 3	AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE						
	OBJECTIF OPERATIONNEL 3.1	AJUSTER LA LOCALISATION DES ACTIONS						
Constat	<p>La contribution de l'Aume à la nappe de source de Moulin Neuf a déjà fait l'objet de recherches dans le cadre de l'étude de délimitation des bassins d'alimentations de 3 AAC : Davidie, Moulin Neuf et Fosse Tidet (HYGEO, 2004). Les expertises passées ont identifié des pertes où des connexions sont supposées entre le réseau superficiel et la nappe souterraine.</p> <p>Toutefois, aucun traçage n'a permis à ce jour d'attester les relations entre l'Aume et la nappe du Kimméridgien captée par la source de Moulin Neuf. Ainsi, le lien entre l'Aume et la nappe reste à définir :</p> <p>A. Quels sont précisément les secteurs concernés par des pertes sur le cours d'eau de l'Aume ?</p> <p>B. L'Aume contribue-t-elle à l'alimentation de la source de Moulin Neuf via ces pertes, à quelle période et dans quelles conditions ?</p> <p>C. Si la relation entre l'Aume et la nappe est avérée, dans quelle proportion contribue-t-elle effectivement à la source de Moulin Neuf (quantité et qualité) ?</p> <p>D'après ce même rapport d'HYGEO (2004) la Fontaine des Aussegrains pourrait potentiellement être en relation avec la source de Moulin Neuf. Toutefois, aucun traçage n'a permis à ce jour d'attester les relations entre la source de Moulin Neuf et la Fontaine des Aussegrains. Ainsi, le lien entre les 2 sources reste à définir :</p> <p>A. Existe-t-il un lien réel entre la source de Moulin Neuf et la Fontaine des Aussegrains ?</p> <p>B. Si la relation entre les 2 sources est avérée, ont-elles les mêmes zones d'alimentation, dans quelle proportion la Fontaine des Aussegrains influence-t-elle la source de Moulin Neuf (quantité et qualité) ?</p>							
Objectifs de l'action	Caractériser la contribution du bassin de l'Aume à la nappe captée							
Public & Territoire cible	TOUS	AAC Source de Moulin Neuf						
Descriptif et calendrier de l'Action								
		Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023	
 Préalablement à la rédaction des CCTP et à la demande de subvention afférente, une note de présentation des objectifs et des méthodes de l'étude sera adressée à l'Agence de l'eau Adour Garonne pour avis et compléments.		<i>Non concerné</i>						
COMPLÉTER LES DONNÉES HYDROLOGIQUES ET CARACTÉRISER LES RELATIONS AUME/NAPPE, FONTAINE DES AUSSEGRAINS/NAPPE,								
<p>Le SMABACAB prévoit la réalisation d'une étude sur 1 à 2 ans visant à caractériser les échanges nappe-rivière sur les bassins versant de l'Auge, de l'Aume Couture et du Bief (zones de pertes/zones de sources, fonctionnalités des zones humides etc.).</p> <p>Cette étude doit permettre d'apporter des réponses aux questions qui se posent pour l'AAC Source de Moulin Neuf : l'influence éventuelle de l'Aume dans l'alimentation de la source de Moulin Neuf et de la fontaine des Aussegrains situées sur la commune de Saint-Fraigne ainsi que le lien éventuel entre la source de Moulin Neuf et la fontaine des Aussegrains.</p> <p>L'animation Re-Sources sera associée aux phases de l'étude "relation nappe-rivière" du SMABACAB, phases de restitution notamment.</p>		Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Animation Re-Sources (jour)	6	4	0	0	0	
		Animation autre (jour)	0	0	0	0	0	
		Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	
ASSURER LA COHERENCE ET LE PARTAGE DES CONNAISSANCES SUR L'AUME								
<p>Le SMABACAB prévoit la création de commissions géographiques pour le suivi de ces opérations – une commission géographique devrait être créée. Le SMABACAB pourra intégrer le SIAEP Nord Ouest Charente à la commission géographique "Aume Couture aval" lorsque les sujets traités concerneront potentiellement l'AAC Source de Moulin Neuf ainsi que des agriculteurs du bassin amont.</p>		Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Animation Re-Sources (jour)	1	1	1	1	1	
		Animation autre (jour)	0	0	0	0	0	
		Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	
PRÉCISER LES RELATIONS INTER NAPPES ET NAPPES/AUME								
<p>Le cas échéant, au regard des premières conclusions de l'étude du SMABACAB, le SIAEP Nord-Ouest Charente pourra engager une étude visant à préciser les relations inter-nappes et nappes/aume</p> <p>Investigations pressenties :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ réalisation de traçages en basses eaux et en hautes eaux <p>La méthodologie sera à adapter en fonction des protocoles d'investigation proposés</p> <p>La phase de mise en œuvre veillera à associer le SMABACAB et les membres de la commission géographique Aume Couture aval.</p> <p>Phasage envisagé :</p> <p>2019 :</p> <p>CCTP "Relations inter nappes et nappe/Aume" et présentation du projet d'études aux acteurs locaux (5j)</p> <p>2020 :</p> <p>Mise en œuvre de l'étude "Relations inter nappes et nappe/Aume" (8j)</p> <p>2021 :</p> <p>Finalisation de l'étude "Relations inter nappes et nappe/Aume" (6j) et restitution auprès des acteurs locaux, sous forme de réunions et de supports d'information (6j)</p>		Coût total	0 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	
		Animation Re-Sources (jour)	5	8	12	0	0	
		Animation autre (jour)	0	0	0	0	0	
		Autres dépenses	- €	15 000 €	15 000 €	- €	- €	
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Prioritaire	MONE_HYDROG_1	Caractériser la contribution du bassin de l'Aume à la nappe captée																																																																																			
Liens actions	MONE_PILOT_2 "Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique"																																																																																				
Indicateurs de suivi	Etat d'avancement de chaque étude : - Non engagée - Phase préalable au marché engagé - CCTP produit - Consultation en cours - Etude en cours - Etude achevée - <u>Production, partage et validation des cartographies</u>																																																																																				
Objectifs de résultats	- Statuer sur la relation ou l'absence de relation entre l'Aume et la Source de Moulin Neuf (nappe du Kimméridgien) entre la Source de Moulin Neuf et la Fontaine des Aussegrains et entre l'Aume et la Fontaine des Aussegrains - Localiser précisément les zones de pertes sur le cours d'eau de l'Aume (si les relations sont avérées) - Au besoin, adapter la localisation des actions et redéfinir les objectifs (surfaces à atteindre) des opérations dimensionnées sur le bassin de l'Aume																																																																																				
Impact attendu sur la qualité de l'eau																																																																																					
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE		SMABACAB																																																																																		
Engagement des partenaires	Diffuser les connaissances acquises auprès de l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans les actions Re-Sources et auprès du SMABACAB		Partager la connaissance acquise sur l'Aume avec le SIAEP Nord Ouest Charente																																																																																		
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE																																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3"></th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût prévisionnel de l'action</td> <td>30 000 €</td> <td rowspan="3">100%</td> <td>0 €</td> <td>15 000 €</td> <td>15 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Animation Re-Sources (jours)</td> <td>29 j</td> <td>6</td> <td>9</td> <td>12</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jours)</td> <td>0 j</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td rowspan="7">Financeurs et taux de financement</td> <td>Agence de l'eau</td> <td>50%</td> <td>0 €</td> <td>7 500 €</td> <td>7 500 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional Nouvelle Aquitaine</td> <td>10%</td> <td>0 €</td> <td>1 500 €</td> <td>1 500 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Départemental Charente</td> <td>20%</td> <td>0 €</td> <td>3 000 €</td> <td>3 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>SIAEP Nord-Ouest Charente</td> <td>20%</td> <td>0 €</td> <td>3 000 €</td> <td>3 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>OPA</td> <td>0%</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Agriculteurs</td> <td>0%</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>0%</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> </tbody> </table>									2019	2020	2021	2022	2023	Coût prévisionnel de l'action	30 000 €	100%	0 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	Animation Re-Sources (jours)	29 j	6	9	12	1	1	Autre animation (jours)	0 j	0	0	0	0	0	Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	50%	0 €	7 500 €	7 500 €	0 €	0 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	1 500 €	1 500 €	0 €	0 €	Conseil Départemental Charente	20%	0 €	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	0 €	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			2019	2020	2021	2022	2023																																																																														
Coût prévisionnel de l'action	30 000 €	100%	0 €	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €																																																																														
Animation Re-Sources (jours)	29 j		6	9	12	1	1																																																																														
Autre animation (jours)	0 j		0	0	0	0	0																																																																														
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	50%	0 €	7 500 €	7 500 €	0 €	0 €																																																																														
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	1 500 €	1 500 €	0 €	0 €																																																																														
	Conseil Départemental Charente	20%	0 €	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €																																																																														
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	0 €	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €																																																																														
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																														
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																														
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																																																														
* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)																																																																																					

Peu prioritaire	MONE_INFO_1	Communication générale sur les actions Re-Sources
-----------------	-------------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 4	INFORMER - SENSIBILISER
Constat	OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1	FAIRE CONNAITRE ET VALORISER LA DEMARCHE RE-SOURCES
Constat	L'AAC Source de Moulin Neuf mène des actions de communication depuis 2008. Dans la perspective du contrat 2019 - 2023, les élus du SIAEP estiment essentiel de poursuivre ces actions pour connaître les enjeux locaux et la démarche engagée auprès des élus et habitants de l'aire d'alimentation de captage. Les besoins à l'échelle de l'AAC Source de Moulin Neuf sont les suivants : - Sensibiliser aux enjeux du territoire Re-Sources (qualité de l'eau, fonctionnement des ressources...); - Sensibiliser les habitants et le jeune public à la problématique de l'eau via des supports de communication ludiques. - Valoriser l'avancement du contrat Re-Sources.	
Objectifs de l'action	Faire connaître les enjeux locaux et opérations menées par le SIAEP Nord Ouest Charente dans le cadre du contrat Re-Sources Valoriser les engagements environnementaux des agriculteurs de l'AAC auprès du Grand Public	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS ET PARTENAIRES AGRICOLES, HABITANTS, ELUS ET JEUNE PUBLIC	AAC Source de Moulin Neuf

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
Les supports ou moyens de communication propres à une opération ne sont pas indiqués sur cette fiche action mais sont détaillés au sein des fiches actions des opérations correspondantes (ex : fiche HVE_1)	<i>Non concerné</i>					
PRESENTATION DE L'AAC ET DE SES ENJEUX						
Le SIAEP Nord Ouest Charente prévoit la production d'une série de supports permettant une présentation de la démarche Re-Sources qu'il porte : Création d'une plaquette Re-Sources "AAC Source de Moulin Neuf" (3j) = Présentation du territoire, enjeux, contenu du contrat 2019 - 2023 Refonte des fiches hydrogéologie de l'"AAC Source de Moulin Neuf" (2020 : 3j) NB : à consolider après les investigations hydro complémentaires programmées Destinataires : tout public Nombre d'exemplaires pour chaque plaquette = 4 000 Rédaction des articles "prêt à l'emploi" pour les bulletins municipaux des communes de l'AAC (1 j/an)	Coût total	1 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €
	Animation Re-Sources (jour)	4	4	1	1	1
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0
	Autres dépenses	1 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €
CONTRIBUTION A UNE COMMUNICATION GENERALE SUR RE-SOURCES EN CHARENTE						
Plaquette générale Re-Sources en Charente (2019 : 1j) Alimentation du site « aires captages » (1j/an) Alimentation de la page Facebook Programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente (1,5j/an) Alimentation du site Internet du SIAEP Nord-Ouest Charente (1,5j/an)	Coût total	500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Animation Re-Sources (jour)	5	4	4	4	4
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0
	Autres dépenses	500 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CREATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES						
Acquérir des outils pour sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux de la protection de la ressource en eau. Ces outils doivent être ludiques, simples d'utilisation, et facilement transportables afin qu'ils soient accessibles au grand public et aux scolaires tout au long de l'année : à la Maison de l'Eau de Saint-Fraigne, lors d'évènements extérieurs (organisés par le SIAEP Nord-Ouest Charente ou ses partenaires), ou encore lors d'ateliers pédagogiques dans les écoles.	Coût total	700 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 000 €
	Animation Re-Sources (jour)	2	4	4	4	4
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0
	Autres dépenses	700 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 000 €
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
						MONE

Liens actions	Toutes
Indicateurs de suivi	Nombre de supports produits / nombre de supports prévus Nombre de personnes sensibilisées par la communication
Objectifs de résultats	Production et diffusion des supports <u>prévus</u> : - Plaquette Re-Sources "AAC Source de Moulin Neuf" - Fiches hydrogéologie de l'AAC Source de Moulin Neuf - Plaquette générale Re-Sources - Rédaction d'au moins 1 article "prêt à l'emploi" par an - Alimentation régulière du site internet et la page Facebook du programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente - Créer au moins 1 dispositif d'animation
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Engagement des partenaires	Contenus et conception de supports de communication
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023	
	Coût prévisionnel de l'action	12 700,00 €	2 200 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	3 000 €	
	Animation (jours)	47 j	11	9	9	9	9	
	Animation autre (jours)	0 j	0	0	0	0	0	
Financiers et taux de financement								
		Agence de l'eau	50%	1 100 €	1 250 €	1 250 €	1 250 €	1 500 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	220 €	250 €	250 €	250 €	300 €
		Conseil Départemental Charente	20%	440 €	500 €	500 €	500 €	600 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	440 €	500 €	500 €	500 €	600 €
		OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Peu prioritaire	MONE_INFO_2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource																																																																																																																											
Pollution visée		Nitrates et phytosanitaires																																																																																																																											
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 4	INFORMER - SENSIBILISER																																																																																																																											
	OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1	VALORISER LA DEMARCHE RE-SOURCES ET SENSIBILISER AUX ENJEUX LOCAUX																																																																																																																											
Constat	<p>Le Programme Re-Sources est en place depuis 2008 sur l'AAC Source de Moulin Neuf. Les élus du SIAEP souhaitent poursuivre les actions de sensibilisation mis en place lors des précédents contrats. En effet, la dynamique instaurée en terme de communication auprès des habitants et du jeune public est indispensable pour poursuivre la prise en compte des enjeux environnementaux par l'ensemble des acteurs.</p> <p>De plus, la communication doit être visible par tous lors d'événements conviviaux et fédérateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à des événements locaux (foire, expo florale,...) - Mise en place de l'événement Eau en fête en partenariat avec la commune de Saint-Fraigne <p>Quant au dispositif scolaire, il vise à la fois à la préservation de la ressource en eau, la découverte du territoire et des acteurs associés</p>																																																																																																																												
Objectifs de l'action	<p>Le SIAEP Nord-Ouest Charente souhaite légitimer la démarche Re-Sources auprès des acteurs cibles et fédérer les acteurs autour de constats partagés. Pour cela, le SIAEP s'appuiera principalement sur des dispositifs mis en place lors des précédents contrats permettant de sensibiliser sur la thématique de l'eau et de créer du lien entre les différents acteurs d'un même territoire.</p> <p>Les besoins à l'échelle de l'AAC sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants et jeune public à la protection de ressource en eau - Sensibiliser aux enjeux du territoire Re-Sources 																																																																																																																												
Public & Territoire cible	HABITANTS, ELUS et JEUNE PUBLIC		AAC Source de Moulin Neuf																																																																																																																										
Descriptif et calendrier de l'Action																																																																																																																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Coût unitaire</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"><i>Non concerné</i></td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">SENSIBILISATION DES SCOLAIRES</td> </tr> <tr> <td colspan="6"> <p>Mise en oeuvre du projet scolaire sur la durée du contrat 2019-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 séances encadrées par des associations d'éducation à l'environnement en lien avec le programme pédagogique pendant les temps de classe - 1 journée de clôture et d'échange. Rencontre et échange entre les enfants des différentes écoles ayant participé - Classes ciblées : Cycle 2 et 3 des écoles du territoire - 5 classes maximum par an <p>Animations scolaires à la Maison de l'Eau : En partenariat avec l'Isle Nature. 4 classes par an</p> </td> </tr> <tr> <td>Coût total</td> <td>4 200 €</td> <td>4 200 €</td> <td>4 200 €</td> <td>4 200 €</td> <td>4 200 €</td> </tr> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>4 200 €</td> <td>4 200 €</td> <td>4 200 €</td> <td>4 200 €</td> <td>4 200 €</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC - L'EAU EN FÊTE ET MANIFESTATIONS LOCALE</td> </tr> <tr> <td colspan="6"> <p>Mise en oeuvre de l'événement Eau en fête en partenariat avec la commune de Saint-Fraigne sur les 5 années du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des stands animés par des associations EEDD avec des ateliers tout au long de l'événement - Des conférences animées par des partenaires locaux - Événement clôturé par un spectacle / débat <p>Participation à diverses manifestations locales : - Participation à d'autres manifestations locales en lien avec la thématique de l'eau</p> </td> </tr> <tr> <td>Coût total</td> <td>1 500 €</td> <td>1 500 €</td> <td>1 500 €</td> <td>1 500 €</td> <td>1 500 €</td> </tr> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>1 500 €</td> <td>1 500 €</td> <td>1 500 €</td> <td>1 500 €</td> <td>1 500 €</td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;">MOBILISATION DU DISPOSITIF EDUCATIF "MON TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU"</td> </tr> <tr> <td colspan="6"> <p>Mise en oeuvre du module Grand Public tous les ans en mai: dans le cadre de l'Expo Florale organisée par le PETR du Pays du Ruffécois (coût réparti sur les 3AAC)</p> </td> </tr> <tr> <td>Coût total</td> <td>2 850 €</td> <td>2 850 €</td> <td>2 850 €</td> <td>2 850 €</td> <td>2 850 €</td> </tr> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>2 850 €</td> <td>2 850 €</td> <td>2 850 €</td> <td>2 850 €</td> <td>2 850 €</td> </tr> </tbody> </table>						Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023	<i>Non concerné</i>						SENSIBILISATION DES SCOLAIRES						<p>Mise en oeuvre du projet scolaire sur la durée du contrat 2019-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 séances encadrées par des associations d'éducation à l'environnement en lien avec le programme pédagogique pendant les temps de classe - 1 journée de clôture et d'échange. Rencontre et échange entre les enfants des différentes écoles ayant participé - Classes ciblées : Cycle 2 et 3 des écoles du territoire - 5 classes maximum par an <p>Animations scolaires à la Maison de l'Eau : En partenariat avec l'Isle Nature. 4 classes par an</p>						Coût total	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	Animation Re-Sources (jour)	5	5	5	5	5	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0	Autres dépenses	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC - L'EAU EN FÊTE ET MANIFESTATIONS LOCALE						<p>Mise en oeuvre de l'événement Eau en fête en partenariat avec la commune de Saint-Fraigne sur les 5 années du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des stands animés par des associations EEDD avec des ateliers tout au long de l'événement - Des conférences animées par des partenaires locaux - Événement clôturé par un spectacle / débat <p>Participation à diverses manifestations locales : - Participation à d'autres manifestations locales en lien avec la thématique de l'eau</p>						Coût total	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	Animation Re-Sources (jour)	10	10	10	10	10	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0	Autres dépenses	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	MOBILISATION DU DISPOSITIF EDUCATIF "MON TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU"						<p>Mise en oeuvre du module Grand Public tous les ans en mai: dans le cadre de l'Expo Florale organisée par le PETR du Pays du Ruffécois (coût réparti sur les 3AAC)</p>						Coût total	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €	Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0	Autres dépenses	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €
Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023																																																																																																																								
<i>Non concerné</i>																																																																																																																													
SENSIBILISATION DES SCOLAIRES																																																																																																																													
<p>Mise en oeuvre du projet scolaire sur la durée du contrat 2019-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 séances encadrées par des associations d'éducation à l'environnement en lien avec le programme pédagogique pendant les temps de classe - 1 journée de clôture et d'échange. Rencontre et échange entre les enfants des différentes écoles ayant participé - Classes ciblées : Cycle 2 et 3 des écoles du territoire - 5 classes maximum par an <p>Animations scolaires à la Maison de l'Eau : En partenariat avec l'Isle Nature. 4 classes par an</p>																																																																																																																													
Coût total	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €																																																																																																																								
Animation Re-Sources (jour)	5	5	5	5	5																																																																																																																								
Autre animation (jour)	0	0	0	0	0																																																																																																																								
Autres dépenses	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €																																																																																																																								
SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC - L'EAU EN FÊTE ET MANIFESTATIONS LOCALE																																																																																																																													
<p>Mise en oeuvre de l'événement Eau en fête en partenariat avec la commune de Saint-Fraigne sur les 5 années du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des stands animés par des associations EEDD avec des ateliers tout au long de l'événement - Des conférences animées par des partenaires locaux - Événement clôturé par un spectacle / débat <p>Participation à diverses manifestations locales : - Participation à d'autres manifestations locales en lien avec la thématique de l'eau</p>																																																																																																																													
Coût total	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €																																																																																																																								
Animation Re-Sources (jour)	10	10	10	10	10																																																																																																																								
Autre animation (jour)	0	0	0	0	0																																																																																																																								
Autres dépenses	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €																																																																																																																								
MOBILISATION DU DISPOSITIF EDUCATIF "MON TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU"																																																																																																																													
<p>Mise en oeuvre du module Grand Public tous les ans en mai: dans le cadre de l'Expo Florale organisée par le PETR du Pays du Ruffécois (coût réparti sur les 3AAC)</p>																																																																																																																													
Coût total	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €																																																																																																																								
Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2																																																																																																																								
Autre animation (jour)	0	0	0	0	0																																																																																																																								
Autres dépenses	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €																																																																																																																								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :																																																																																																																													
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE																																																																																																																					

Peu prioritaire	MONE_INFO_2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource							
Liens actions	Toutes, en particulier MONE_INFO1								
Indicateurs de suivi	Nombre de classes sur l'AAC sensibilisées à la problématique de l'eau Nombre de participants aux événements grands publics Nombre d'événements organisés (en partenariat avec les manifestations locales)								
Objectifs de résultats	1 événement l'Eau en fête par an 1 participation à un événement grand public local au moins une fois par an 1 projet pédagogique conduit sur au moins 5 classes par an								
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+								
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE ET ASSOCIATIONS EEDD - PAYS - COMMUNAUTE DE COMMUNES		SIAEP NORD-OUEST CHARENTE - GRAINE ET ASSOCIATIONS EEDD						
Engagement des partenaires	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE : Coordination des associations EEDD locales dans le cadre du dispositif scolaire et de l'événement Eau en fête Conduite du partenariat avec le GRAINE-PC Appui organisationnel MTAFE Participation technique MTAFE		GRAINE-PC : Pilotage technique et financier MTAFE Coordination des associations EDD locales						
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE								
					2019	2020	2021	2022	2023
	Coût prévisionnel de l'action		42 750 €		8 550 €	8 550 €	8 550 €	8 550 €	8 550 €
	Animation Re-Sources (jours)		85 j	100%	17	17	17	17	17
	Autre animation (jours)		0 j		0	0	0	0	0
	Financiers et taux de financement		Agence de l'eau	50%	4 275 €	4 275 €	4 275 €	4 275 €	4 275 €
			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	855 €	855 €	855 €	855 €	855 €
			Conseil Départemental Charente	20%	1 140 €	1 140 €	1 140 €	1 140 €	1 140 €
			SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	2 280 €	2 280 €	2 280 €	2 280 €	2 280 €
			OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
			Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<i>* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)</i>									

Moyennement prioritaire	MONE_INFO_3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau				
-------------------------	-------------	--	--	--	--	--

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires				
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 4	INFORMER - SENSIBILISER			
	OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1	FAIRE CONNAITRE ET VALORISER LA DEMARCHE RE-SOURCES			
Constat	Lors des enquêtes agricoles réalisées dans le cadre de la concertation, une forte demande de communication au sujet des bonnes pratiques des agriculteurs s'est exprimée. Dans le même esprit, il a souvent été évoqué la nécessité d'aborder les changements de pratiques agricoles de manière positive plutôt que négative : récompenser et valoriser les bonnes pratiques, plutôt que sanctionner et blâmer les moins bonnes.				
Objectifs de l'action	- Valoriser les exemples et initiatives locales de pratiques agricoles favorables à la bonne qualité de l'eau - Recenser les exemples et références de pratiques agricoles favorables à la bonne qualité de l'eau disponibles sur divers médias				
Public & Territoire cible	GRAND PUBLIC, AGRICULTEURS		AAC Source de Moulin Neuf		

Descriptif et calendrier de l'Action		<i>Coût unitaire</i>	2019	2020	2021	2022	2023	
		400 €/jour						
		<i>Coût/jr partenaires</i>						
VALORISATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES		Coût total	6 000 €	5 700 €	5 700 €	6 600 €	5 700 €	
Faire connaître et valoriser les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau auprès du grand public : la communication pourra se faire à travers des supports variés et la diffusion à travers divers médias, ou lors d'évènements.		Animation Re-Sources (jour)	5	5	5	8	5	
Cette valorisation s'appuiera en particulier sur la Chambre d'Agriculture au titre de sa fonction de représentation des intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Cette communication se fera notamment via : - une photographie "Agridemain" à l'échelle des territoires Re-Sources, - la valorisation de l'engagement des agriculteurs auprès du grand public et des élus lors d'évènements, interventions au sein des collectivités, via la production d'articles dans la presse locale et les bulletins des collectivités, etc..		Animation autre (jour)	10	10	10	10	10	
La valorisation s'appuiera également sur le CIVAM du Ruffécois qui organise par exemple des fermes ouvertes.		Autres dépenses	2 000 €	1 700 €	1 700 €	2 600 €	1 700 €	
Enfin, le SIAEP Nord-Ouest Charente pourra utiliser à cet effet son site internet, sa page facebook "programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente". Les petits films sur des agriculteurs locaux tournés en 2018 seront diffusés et de nouveaux pourront être réalisés.								
VEILLE ET DIFFUSION DE DOCUMENTATION								
Un répertoire des documentations existantes pourra être créé pour inventorier : - livres - magazines - sites internet - chaînes youtubes... Dans un premier temps un outil informatique (logiciel, tableur, support en ligne ?) sera recherché et adapté. La base de données sera étayée une première fois avec un maximum de contenu, puis une veille et une contribution régulière seront tenues.								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VAR	MONE

Liens actions	MONE_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services " MONE_INFO_1 " Communication générale sur les actions Re-Sources" MONE_INFO_2 " Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource"	
Indicateurs de suivi	Nombre de supports produits Contenu du répertoire documentaire	
Objectifs de résultats	-1 production Agridemain -1 ferme ouverte/an - 1 article/an sur le site internet du SIAEP Nord-Ouest Charente - 3 films sur des exploitations agricoles - 100% des agriculteurs des AAC ayant l'information d'accès au répertoire documentaire"	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHAMBRE D'AGRICULTURE, CIVAM DU RUFFECOIS ET AUTRES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES	
Engagement des partenaires	CHAMBRE D'AGRICULTURE : Faire connaître et valoriser les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau auprès du grand public	CIVAM DU RUFFECOIS : Organiser des fermes ouvertes ou autres évènements grand public autour de l'agriculture
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	29 700 €		6 000 €	5 700 €	5 700 €	6 600 €	5 700 €
Animation (jours)	28 j	100%	5	5	5	8	5
Autre animation (jours)	50 j		10	10	10	10	10
Financiers et taux de financement							
	Agence de l'eau	50%	3 000 €	2 850 €	2 850 €	3 300 €	2 850 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	200 €	170 €	170 €	260 €	170 €
	Conseil Départemental Charente	20%	400 €	340 €	340 €	520 €	1 140 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	400 €	340 €	340 €	520 €	680 €
	OPA	50%	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_EVAL_1	Suivi de la qualité des eaux brutes
-------------	-------------	-------------------------------------

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 5	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES
Constat	<p>La surveillance sanitaire actuelle de l'ARS permet de disposer d'un suivi fiable et suffisant pour appréhender l'évolution de la qualité des eaux brutes. Ce suivi doit être, a minima, maintenu tel qu'il a été entre 2013 et 2017. Toutefois, certaines données complémentaires pourraient venir nourrir utilement ce suivi (débits de la source, suivi des forages situés sur l'AAC...).</p> <p>L'ensemble des données acquises doit être partagé et valorisé auprès des acteurs impliqués dans les actions Re-Sources pour une pleine sensibilisation de ces acteurs aux enjeux de la collectivité porteuse et pour identifier l'incidence des actions Re-Sources sur la qualité des eaux brutes, enjeu même du contrat Re-Sources.</p>	
Objectifs de l'action	<p>A minima, maintenir le suivi qualité "eaux brutes" actuel (12 analyses NO₃ et 4 analyses phyto par an [185 molécules suivies])</p> <p>Disposer d'informations complémentaires permettant une meilleure interprétation de ce suivi (raisonnement en flux notamment)</p> <p>Valorisation des résultats de ce suivi qualité</p>	
Public & Territoire cible	TOUS	AAC Source de Moulin Neuf


Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Non concerné</i>						
COLLECTE DE DONNEES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX BRUTES						
Suivi sanitaire de l'ARS (3j) :	Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Recueil des résultats d'analyses "eaux brutes" issus du suivi sanitaire	Animation Re-Sources (jour)	5	5	5	5	5
Mise à jour des paramètres suivis et de la fiche de vie du captage [arrêt...] avec l'ARS	Animation autre (jour)	0	0	0	0	0
Organisation d'une réunion par an avec l'ARS pour le partage d'informations	Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Données nécessaires à une meilleure interprétation du suivi "eaux brutes":						
Collecte des données du suivi en continu des nitrates du délégataire et analyse des données (1,5 jr/an)						
Veille sur les autres suivis - ex : molécules émergentes... (0,5)						
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS DU SUIVI "EAUX BRUTES"						
Analyse et valorisation des données (2019 : 2j ; ensuite 1j) :	Coût total	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €
▶ refonte de la trame et charte graphique actuelle de la fiche annuelle : intégration des données hydrogéologie, données quantitatives, usage des molécules, météo... - 4 pages, nouvelles molécules à mieux faire apparaître, nb prel/an, nb quanti, seuil de quantification, molécules/usages	Animation Re-Sources (jour)	3	2	2	2	2
▶ création des supports annuels	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0
Diffusion des résultats annuels (0,5j)	Autres dépenses	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €
Information riverains/OPA quand soucis (0,5j)						
FTLG DAVI DROU LTPT FOTI MOUV ROCH VARS MONE						

Liens actions	MONE_EVAL_9 "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats" MONE_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"	
Indicateurs de suivi	Concentration maximum en nitrates dans les eaux brutes de la source Dépassement de la limite de qualité des 0,1 µg/L pour les matières actives autorisées	
Objectifs de résultats	- A terme : Maximum NITRATES < 50 mg/L * Pour 2023 : Maximum NITRATES < 55 mg/L - Absence de dépassement de la limite de qualité des 0,1 µg/L pour les matières actives autorisées	
Impact attendu sur la qualité de l'eau		
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	ARS
Engagement des partenaires	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE : ▶ Analyser les données "eaux brutes" au regard des connaissances locales ▶ Valoriser les données "suivi des eaux brutes" ▶ Diffuser ces informations aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des termes du contrat Re-Sources	ARS : ▶ Transmettre au SIAEP NOC les données eaux brutes ▶ Vérifier les données valorisées par le SIAEP NOC ▶ Contribuer à une lecture critique du suivi "eaux brutes"
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	3 500 €	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €
Animation (jours)	36 j	8	7	7	7	7
Animation autre (jours)	0 j	0	0	0	0	0
		100%				
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	350 €	350 €	350 €	350 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	30%	210 €	210 €	210 €	210 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	140 €	140 €	140 €	140 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 5	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1	SUIVRE LES ACTIONS ET LES INDICATEURS DE RESULTATS
Constat	<p>Suite au bilan de fin de contrat 2013 -2017, l'équipe met en avant la nécessité de s'équiper d'un outil de base de données cartographique afin de centraliser, capitaliser, partager et valoriser les données relatives aux AAC et au suivi/évaluation des actions programmées.</p> <p>Le SIAEP Nord-Ouest Charente s'est engagé en 2018 dans la construction, sous la forme d'un partenariat de co-développement avec Charente Eaux et la société ENVILYS, d'une plateforme (outil "ODELIANE") destinée à permettre une capitalisation et une valorisation des données relatives aux actions menées.</p> <p>Cette phase de co-développement associera d'autres collectivités EAU à l'échelle nationale et est pilotée par ENVILYS, le SIAEP Nord-Ouest Charente et Charente Eaux s'associant à l'opération en tant que clients-pilotes.</p>	
Objectifs de l'action	<p>Disposer d'une solution logicielle (base de données géographiques) permettant de rendre compte aisément de la progression des opérations vers les objectifs du contrat Re-Sources</p> <p>Partager ce support avec l'ensemble des partenaires techniques impliqués dans la mise en œuvre des actions prévues</p>	
Public & Territoire cible	TOUS	AAC Source de Moulin Neuf

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
L'outil ODELIANE devra répondre à différentes fonctionnalités :	<i>Non concerné</i>					
STRUCTURATION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES AGRICOLES INDIVIDUELLES						
<p>L'outil ODELIANE doit constituer un dispositif type « fichier – client » à composante géographique permettant de capitaliser et valoriser efficacement et simplement les actions engagées par les producteurs locaux, à l'échelle individuelle ou du territoire.</p> <p>Ainsi, dans le respect du RGPD, l'outil compilera les données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ assolements des parcelles de l'AAC (convention Cellule Re-Sources/ASP depuis 2018) ; ▶ localisation des sièges d'exploitations ; ▶ données "CONTACT" des exploitations (coordonnées...) si transmises par l'agriculteur ; ▶ autres informations relatives à l'exploitation (OTEX, conseiller d'exploitation, ...); ▶ opérations sur lesquelles l'exploitation est engagée dans le cadre de Re-Sources. 	Coût total	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
	Animation Re-Sources (jour)	11	3	3	3	3
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0
	Autres dépenses	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
CAPITALISATION ET TRAITEMENT DES DONNEES ASSOLEMENT ISSUES DU RPG						
<p>L'outil ODELIANE devra permettre le traitement des données assolement annuelles.</p> <p>Exemples de traitements attendus/souhaités (données brutes, graphes et/ou cartes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assolements par territoire et par an ▶ Nombre d'exploitations par territoire et par an ▶ Nombre de cultures par exploitation (min, max, moy) ▶ SAU en monoculture (même culture de 2014 à 2017) ▶ Part de la culture principale par exploitation par territoire, par an 						
VALORISATION DES INDICATEURS RELATIFS AU SUIVI DES ACTIONS ET DU PROGRAMME						
<p>Des indicateurs de suivi propres à chaque action sont définis dans les contrats Re-Sources (cf. fiches actions).</p> <p>La plateforme ODELIANE devra permettre un suivi de ces indicateurs : pour les animateurs en tout premier lieu mais également potentiellement pour les élus et les partenaires du programme Re-Sources.</p>						
OUTIL DE PARTAGE DU PROGRAMME D'ACTIONS AVEC LES TECHNICIENS PARTENAIRES						
<p>En fonction des besoins identifiés dans les programmes d'actions, des accès à la plateforme sont envisagés pour les techniciens des structures (agricoles) partenaires. L'outil devrait ainsi permettre une meilleure fluidité de l'échange de l'information relative aux exploitations et actions ou plus globalement au territoire (cartographie avec l'ensemble des zonages...).</p> <p>Il est également envisagé que les partenaires techniques impliqués dans la mise en place d'actions puissent éventuellement intégrer certaines données directement dans la plateforme.</p>						
LIEN "OBSERVATOIRE DU FONCIER - AAC SOURCE DE MOULIN NEUF"						
<p>L'outil ODELIANE doit permettre de répondre également aux fonctionnalités attendues dans le cadre de la fiche outil :</p> <p>MONE_OUTIL_6 Créer et alimenter un observatoire du foncier</p> <p>Ces fonctionnalités sont décrites dans la fiche outil correspondante.</p>						
 <p>La base ODELIANE sera accessible à l'ensemble des animateurs Re-Sources concernés. Charente-Eaux pilote ce travail afin que les données relatives aux AAC Grenelle de Charente soient centralisées sur une plateforme commune et accessible à l'ensemble des équipes d'animation Re-Sources des 9 AAC Grenelle du département de la Charente.</p>						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
					VARS	MONE

Liens actions	MONE_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique" MONE_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" MONE_PILOT_1 "Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)"
Indicateurs de suivi	% indicateurs identifiés effectivement renseignés % indicateurs renseignés valorisés
Objectifs de résultats	- 100% des indicateurs de suivi relatifs aux actions Re-Sources capitalisés sur la plateforme ODELIANE - 100% des données capitalisées facilement valorisables auprès des élus et partenaires impliqués.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	ENVILYS
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE et CHARENTE EAUX

			2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	3 000,00 €	100%	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	
	Animation (jours)		23 j	11	3	3	3	3
	Autre animation (jours)		0 j	0	0	0	0	0
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	70%	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €	
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €	
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €	
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)
-------------	--------------	--

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 5	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES
Constat	OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2	PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS
	L'animateur a un rôle crucial dans la mise en œuvre de ces programmes d'actions en sensibilisant et mobilisant les acteurs de terrain autour de l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau. Il tisse un lien de confiance avec ces acteurs de terrain en constituant l'intermédiaire entre eux, les élus de la collectivité porteuse et les différents partenaires. Il est par ailleurs garant de la mise en œuvre des actions (du point de vue technique et financier) et de leur adéquation avec la stratégie et les objectifs fixés par la collectivité porteuse et leurs partenaires.	
Objectifs de l'action	Animer et coordonner efficacement la démarche Re-Sources	
Public & Territoire cible	TOUS	AAC Source de Moulin Neuf

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
--------------------------------------	---------------	------	------	------	------	------

PILOTAGE ET GESTION DES PARTENARIATS	<i>Non concerné</i>					
Instances de pilotage locales : 4 j/an - Groupe de pilotage des Contrats Re-Sources des AAC Source de Moulin Neuf, Source de Roche et Puits de Vars (2 fois par an) - Commission Re-Sources (4j par an) - Commission Communication (2j par an) Instances de pilotage départementales : 3 j/an - Comité départemental « AAC Grenelle de Charente » (1 par an) - Comité technique « AAC Grenelle de Charente » (2 par an) - Groupe technique agricole « AAC Grenelle de Charente » (4 par an) Suivi des partenariats : 5 j/an - Points réguliers avec les partenaires techniques Re-Sources - Prise de contact avec des universités et organismes de recherche pour R&D sur les AAC	Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Animation Re-Sources (jour)	12	12	12	12	12
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER						
Suivi administratif et financier : 5 jours/an - Demandes de subventions/solde - Suivi financier en relation avec le service comptable du SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Animation Re-Sources (jour)	5	5	5	5	5
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
CONTRIBUTIONS EXTERNES ET INTERNES						
Contributions externes : 10 j/an - Echanges DDT concernant les ZSCE - Autres contributions externes : SAGE, TEPOS, PLUI, GAL-LEADER, SCOT, contrat de territoire Mellois Ruffecois, projet de territoire Aume-Couture - Participation réseau des animateurs Re-Sources - Participation réseau RS et BV Charente Vie interne : 5 j/an - Relation élus du Siaep Nord-Ouest Charente (Réunion de bureau, comité syndical,...) - Réunions d'équipe - Formations des agents.	Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Animation Re-Sources (jour)	15	15	15	15	15
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
					VARS	MONE

Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)

Liens actions	
Indicateurs de suivi	Indicateurs de suivi des objectifs opérationnels (cf fiche propre à chaque action) Baromètre "Dynamique Re-Sources" (enquête à mettre en place en fin de contrat auprès des acteurs et partenaires)
Objectifs de résultats	Atteindre les objectifs fixés pour chaque objectif opérationnel Favoriser et entretenir la dynamique territoriale
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Engagement des partenaires	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE : Mettre en œuvre le programme Re-Sources sur l'AAC Source de Moulin Neuf Suivre et évaluer la mise en œuvre du contrat Cf. détails à l'article 7 du contrat Re-Sources 2019 - 2023
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	0 €	100%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Animation Re-Sources (jours)	160 j		32	32	32	32	32
Autre animation (jours)	0 j		0	0	0	0	0
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	70%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique
-------------	--------------	--

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 5	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES
Constat	OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2	PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS
	Le fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique de l'AAC Source de Moulin Neuf est complexe et conditionne la sensibilité du territoire aux pollutions diffuses. La connaissance et la compréhension de ce fonctionnement est fondamentale pour appréhender les objectifs de qualité de l'eau et les actions qui en découlent. L'aménagement des bassins de captage avec des infrastructures agro-écologiques constitue un outil primordial pour répondre aux problématiques hydro-pédologiques potentielles (lessivage, érosion).	
Objectifs de l'action	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique pour qu'ils prennent conscience de la sensibilité du milieu, des temps de transferts de l'eau et des polluants, ... puis leur proposer des solutions qu'ils pourront ainsi comprendre et s'approprier.	
Public & Territoire cible	TECHNICIENS DES STRUCTURES AGRICOLES PARTENAIRES AGRICULTEURS ELUS SIAEP NORD-EST CHARENTE ET ELUS LOCAUX	AAC Source de Moulin Neuf


Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
FORMATIONS ANNUELLES HYDROGEOLOGIE ET HYDROPEDOLOGIE	<i>Non concerné</i>					
Organiser des formations, des visites, des journées techniques ou d'autres types d'événements autour du fonctionnement des aires d'alimentation de captage. Ces formations pourront concerner notamment les sujets suivants : - Fonctionnement hydrogéologique local - Qualité de l'eau et enjeux de la collectivité (traitement, distribution...) - Pédologie, fonctionnement des sols (circulation de l'eau, des contaminants) - Zones humides et espaces tampons - Dynamique de l'azote et des produits phytosanitaires dans le sol et le sous-sol - Pratiques et systèmes agricoles permettant une meilleure préservation de la qualité de la ressource en eau (interculture, agriculture biologique...) Une session technique sera organisée a minima chaque année. La thématique pourra concerner une ou plusieurs AAC. Elles mobiliseront des interventions d'experts extérieurs (ex : hydrogéologue, pédologue...) ou mettront à profit les compétences et connaissances des partenaires agricoles locaux voire des retours d'expériences d'autres territoires. Chaque session définira un public cible et, au besoin, quelques participants "invités" (partenaires institutionnels...). L'évaluation de l'action portera sur le public cible.	Coût total	1 335 €	1 000 €	2 335 €	1 000 €	1 000 €
	Animation Re-Sources (jour)	7	3,5	7	3,5	3,5
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0
	Autres dépenses	1 335 €	1 000 €	2 335 €	1 000 €	1 000 €
FORMATION SUR LES AMENAGEMENTS DE BASSINS VERSANTS						
Les animateurs (Re-Sources, rivières, projets de territoire) du réseau "bassin versant de la Charente" ont élaboré ensemble un programme de formation à destination des techniciens des structures agricoles partenaires, sur le thème des aménagements parcellaires au service de la performance agronomique et hydrologique. Les objectifs de cette formation sont d'apporter : -des connaissances de base sur l'hydro-pédologie : différents types de sols et les problématiques associées (lessivage, ruissellement...) -des outils d'analyse pour proposer les aménagements adaptés (couverts végétaux, haies...) et leur emplacement -un argumentaire en faveur des aménagements agro-écologiques, particulièrement sur leurs bénéfices agronomiques -des informations sur les dispositifs existants pour accompagner les plantations (aides financières, techniques, structures mobilisables...) Des experts extérieurs interviendront et la formation sera déclinée sur les différents territoires du réseau. 2 journées sont prévues pour les AAC du SIAEP Nord-Ouest Charente. Le premier cycle de cette formation aura lieu durant l'hiver 2019-2020, et il pourra être répété les années suivantes, ou décliné sur des thématiques en lien, selon les demandes.						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
					VARS	MONE

Liens actions	TOUTES
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de formations réalisées</p> <p>Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités</p> <p>Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")</p>
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser au moins 1 session technique (formation/journée technique/intervention ...)/an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHARENTE EAUX / EPTB Charente / SYMBO / SMAEP 4B / partenaires ou prestataires extérieurs
Engagement des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser les sessions (définition du contenu en lien avec les besoins identifiés, sélection d'un prestataire le cas échéant, organisation logistique, gestion des invitations et des inscriptions...) ▶ Permettre, en cas de besoins communs, de mutualiser l'action des collectivités ▶ Evaluer chaque session
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE ou CHARENTE EAUX (selon besoin de mutualisation)

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	6 670,00 €	1 335 €	1 000 €	2 335 €	1 000 €	1 000 €	
Animation (jours)	25 j	7	3,5	7	3,5	3,5	
Autre animation (jours)	0 j	0	0	0	0	0	
		100%					
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	668 €	500 €	1 168 €	500 €	500 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	134 €	100 €	234 €	100 €	100 €
	Conseil Départemental Charente	20%	267 €	200 €	467 €	200 €	200 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	267 €	200 €	467 €	200 €	200 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
	OBJECTIF STRATEGIQUE 5	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2	PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS
Enjeu		
Constat	Nécessité de former/informer les élus sur des aspects techniques touchant l'agriculture, l'eau et les territoires Peu de lieux d'échange entre les élus, les partenaires techniques et les acteurs institutionnels Besoin de valoriser les engagements des partenaires agricoles et des agriculteurs auprès des élus Un évènement similaire organisé en Septembre 2017 apprécié (retours positifs des participants)	
Objectifs de l'action	Aborder des sujets transversaux au Programme Re-Sources que sont l'eau potable/milieux aquatiques et humides, l'agriculture et le développement des territoires afin que les élus participants : - s'approprient les enjeux liés à l'économie agricole, à la préservation de la qualité de l'eau et à la conciliation de ces deux enjeux - disposent des éléments techniques leur permettant de prendre des décisions avec un maximum d'informations Permettre aux élus et professionnels agricoles de disposer d'une instance d'échange pour mieux concilier leurs enjeux respectifs	
Public & Territoire cible	ELUS DU SIAEP NORD OUEST CHARENTE	AAC Source de Moulin Neuf

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire							
	2019	2020	2021	2022	2023			
<i>Non concerné</i>								
ORGANISATION ANNUELLE DU SEMINAIRE								
 <p>Le séminaire EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES sera organisé chaque année. Pour la première année, il sera l'opportunité de signer les contrats Re-Sources des AAC Grenelle de Charente.</p> <p>Public cible : - a minima : élus du SIAEP Nord-Ouest Charente (= PUBLIC CIBLE) - la participation sera ouverte aux autres élus des collectivités eau potable - en fonction des sujets abordés, le séminaire pourra être ouvert aux autres délégués de Charente Eaux (représentants des collectivités "Milieux Aquatiques" en particulier)</p> <p>Autres participants invités : - représentants (élus et éventuellement services) des partenaires agricoles Re-Sources - partenaires institutionnels : Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, Département, Région Nouvelle Aquitaine, ARS, DDT 16, EPTB Charente/Isle Dronne/Vienne</p> <p>Déroulé envisagé : Un ou plusieurs thèmes seront identifiés chaque année. Des interventions/visites seront organisées pour permettre aux élus de s'approprier les ressorts techniques et de permettre un échange avec les professionnels agricoles. Il s'agira en particulier de faire intervenir des partenaires agricoles du programme Re-Sources sur des sujets d'actualités : évolutions réglementaires, résultats d'études ou d'essais, certifications environnementales, ...</p> <p>Durée : Une journée avec repas partagé entre les participants</p> <p>L'organisation du séminaire sera assurée par Charente Eaux : ► Organiser le séminaire annuel (définition du contenu en lien avec les besoins identifiés, sollicitation des partenaires/personnes intervenants ou sélection d'un prestataire le cas échéant, organisation logistique, gestion des invitations et des inscriptions...) ► Evaluer chaque session Chaque journée sera valorisée sous la forme d'un livret rassemblant l'ensemble des présentations disponibles pour les invités. Temps de de préparation : 12jrs/an ventilés sur les contrats Re-Sources Coût prévisionnel : 3000 €/an (ventilés sur les contrats Re-Sources) dont 2000 € non aidés</p>	Coût total	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €		
	Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2	2	
	Animation autre (jour)	0	0	0	0	0	0	
	Autres dépenses	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	
	<i>dont salle et repas non aidés (pris en charge par C.Eaux ou par les participants selon situation)</i>	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARs	MONE

Liens actions	TOUTES
Indicateurs de suivi	Nombre de séminaires organisés sur les 5 années de programme Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")
Objectifs de résultats	- 1 séminaire "EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES" par an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX, COLLECTIVITES MEMBRES ET PARTENAIRES/PRESTATAIRES EXTERIEURS
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
	Coût prévisionnel de l'action	3 750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €
	Animation Re-Sources (jours)	10 j	2	2	2	2	2
	Autre animation (jours)	0 j	0	0	0	0	0
Financiers et taux de financement *			100%				
		Agence de l'eau	50%	500 €	500 €	500 €	500 €
		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	10%	100 €	100 €	100 €	100 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres (Charente Eaux)	40%	150 €	150 €	150 €	150 €	

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer
-------------	--------------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE	
Constat	La mise en œuvre d'actions environnementales par les agriculteurs nécessite de leur part des investissements financiers ou la prise de risques liés à l'évolution de leur système d'exploitation. Afin de dynamiser, d'accélérer et de pérenniser la mise en œuvre des actions, des aides financières directes aux agriculteurs sont indispensables. Ces aides proviennent, en particulier, du Plan de Développement Rural Régional de la Région Nouvelle Aquitaine.	
Objectifs de l'action	Sécuriser les producteurs dans leurs évolutions de systèmes de production Permettre aux agriculteurs d'être soutenus dans leurs investissements agro-environnementaux (matériel, aménagement du siège d'exploitation, infrastructures agro-écologiques, etc.)	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Source de Moulin Neuf

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
MOBILISATION DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX AGRICULTEURS ET COMMUNICATION ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS AU MONTAGE DE DOSSIERS	<i>Non concerné</i>					
Le déploiement de ces dispositifs d'aides passera par les opérations suivantes : - Communiquer sur les dispositifs existants - Accompagner techniquement et administrativement les agriculteurs dans ces dispositifs (montage des dossiers, suivi de l'instruction...) - Informer et impliquer l'ensemble de l'environnement professionnel des agriculteurs, en menant un travail partenarial avec les organismes de conseil agricole en : > communiquant sur les dispositifs existants, > expliquant les points d'engagements des agriculteurs dans ces dispositifs, > mettant en avant les enjeux de ces dispositifs pour les objectifs du contrat. Il est ainsi prévu de réaliser et de diffuser des supports de communication relatifs aux dispositifs d'aides existants pour les producteurs agricoles et leur permettre de contribuer à l'amélioration et la préservation de la ressource en eau. Il s'agira principalement de plaquettes envoyées par courrier aux agriculteurs (ensemble de l'AAC ou secteurs sensibles selon les cas) ainsi qu'à leur environnement professionnel. En parallèle, l'équipe d'animation interviendra régulièrement auprès des techniciens agricoles en vue de faire connaître les dispositifs, leurs évolutions et leur permettre de se former si besoin à la constitution des dossiers ou, a minima, d'en cerner les objectifs et conditions d'éligibilité. Les dispositifs d'aides constituent une porte d'entrée essentielle vers les exploitants, la stratégie de communication qui y est liée doit donc être particulièrement soignée et régulière. A noter : certains AAP pourront également nécessiter un temps d'animation relatif à la constitution d'un dossier de réponse à l'AAP (ex : PAEC à partir de 2021).	Coût total	10 100 €	5 300 €	5 300 €	9 300 €	8 500 €
	Animation Re-Sources (jour)	13	13	23	28	33
	Animation autre (jour)	24	12	12	22	20
	Autres dépenses	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	<i>dont jours liés aux bilans IFT MAEC phyto de la programmation 2015 - 2018</i>	24	12	2	2	0

Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer

MOBILISER DES AIDES FINANCIERES LOCALEMENT

Différentes aides devront/pourront être mobilisées et mises en avant auprès des producteurs. Beaucoup d'entre elles sont liées au PDR Nouvelle Aquitaine ce qui suppose, en particulier via la Cellule Re-Sources, le maintien d'un lien étroit avec la Région Nouvelle Aquitaine sur ces questions en vue d'anticiper et faire connaître les Appels à Projets émis par la Région.

Parmi les dispositifs existants, plusieurs constitueront des dispositifs ressources pour permettre la mise en œuvre des objectifs opérationnels du contrat.

► Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) sur différents volets :

- PCAE - Plan Végétal Environnement pour le financement du matériel et l'aménagement du siège d'exploitation. Sur ce point, il conviendra notamment de veiller à maintenir l'éligibilité du matériel pour la gestion des intercultures (cf. MONE_CULT_INT 1 à 6) ;
- PCAE - Infrastructures Agro-Ecologiques : Les plantations de linéaires de haies (cf. MONE_SURF_DIL 1 et 2) ainsi que l'éventuelle mise en place de systèmes épuratoires (restauration/création de zones humides, ...) (cf. MONE_ZH_1 et ZH_2) pourront être aidées au travers de ce dispositif ;
- PCAE - Plan de Modernisation des élevages (cf. MONE_OUTIL_8) relatif à l'accompagnement à la transmission des exploitations de l'AAC et à la recherche de porteurs de projets à l'installation) ;
- Autres PCAE.

Investissement moyen par dossier PCAE-PVE : 30 000 € (Taux d'aide retenu = 30%)

Coût moyen/mètre linéaire de haies : 4 € (Taux aide retenu = 80%)

► **CAB/MAB** : le développement de l'agriculture biologique constitue un axe stratégique essentiel de la collectivité (cf. actions MONE_AB 1 à 5 et MONE_OUTIL 3, 6 et 8) avec un objectif de + 1000 ha en AB d'ici 2023 (soit 1360 ha en AB). A ce titre, les aides à la conversion et au maintien de la bio sont essentielles pour soutenir cette stratégie.

Montant CAB/MAB retenu : 300 €/ha sur 5 ans (Taux d'aide = 100%)

► **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** : Le PDR se clôturant fin 2020, un nouveau PAEC ne pourra être construit, au mieux, qu'en fin d'année 2021 pour la conduite de deux campagnes MAEC sur le territoire en 2022 et 2023. Les mesures relatives au futur PDR n'étant pas connues (tant en terme de cahier des charges qu'en terme de montant/ha), le présent contrat ne dimensionne pas de volume financier pour ces mesures. Une enveloppe prévisionnelle sera présentée par la collectivité porteuse à la faveur de la construction du futur PAEC à l'autorité de gestion et à l'Agence de l'eau Adour Garonne dès lors que les mesures seront connues. Cette enveloppe sera dimensionnée au regard d'objectifs de surfaces à toucher sur l'AAC et/ou sur les secteurs sensibles.

Montant MAEC retenu : néant, à dimensionner lors de la construction du PAEC

► Aide à la certification environnementale HVE :

La Région prévoit de financer la certification environnementale HVE. Le contrat Re-Sources prévoit 900 ha de SAU HVE d'ici 2023 soit environ 10 exploitations.

Une éventuelle participation de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur HVE doit être précisée.

Montant référence retenu = 440 €/exploitation certifiée (Taux d'aide = 100%)

► Autres aides directes aux agriculteurs :

D'autres aides directes (existantes ou futures) pourront être mobilisées au gré des besoins et des évolutions des politiques publiques (ex : aides Département en matière de plantation de haies, LEADER Ruffécois, autres AAP régionaux) en réponse aux objectifs opérationnels poursuivis par la collectivité. En l'absence d'éléments plus précis, ces montants ne sont pas chiffrés mais seront recensés dans le cadre des bilans financiers des opérations Re-Sources.

Coût total	489 320 €	488 000 €	488 880 €	488 880 €	488 880 €
PCAE-PVE	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Nb dossiers PCAE-PVE	6	6	6	6	6
PCAE-IAE	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Linéaires objectif	2000 ml	2000 ml	2000 ml	2000 ml	2000 ml
CAB/MAB	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Surfaces objectif	200 ha	200 ha	200 ha	200 ha	200 ha
MAEC	<i>A chiffrer à la construction du PAEC</i>				
HVE	1 320 €	0 €	880 €	880 €	880 €
Exploitations à certifier	3	1	2	2	2

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG DAVI DROU LTPT FOTI MOUV ROCH VARS **MONE**

Prioritaire	MONE_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer
-------------	--------------	---

Liens actions	TOUTES	
Indicateurs de suivi	Nombre de dossiers accompagnés Volumes financiers consommés	
Objectifs de résultats	cf. objectifs opérationnels chiffrés (surfaces en AB, surfaces en herbe, surfaces HVE...)	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+ + +	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP Nord-Ouest Charente	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX AUTORITE DE GESTION ET SERVICES INSTRUCTEURS
Engagement des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobiliser des aides sur le territoire ▶ Assurer la concertation avec les partenaires agricoles lors de la production de réponses à des AAP type PAEC ▶ Communiquer sur les dispositifs ▶ Accompagner les agriculteurs locaux 	<p>PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Apporter un appui technique dans la mise en œuvre des dispositifs (identification des CC MAEC, accompagnement des conversion AB...) ▶ Relayer la communication sur les dispositifs d'aide auprès de leurs conseillers, adhérents, clients <p>AUTORITE DE GESTION ET SERVICE INSTRUCTEUR DES AIDES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Travailler en partenariat avec l'équipe d'animation (nouveaux AAP, évolutions de règles d'éligibilités...) ▶ Transmettre des informations relatives à l'évolution de l'instruction des dossiers (pièces manquantes, passages en commission...)
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	2 482 460 €	100%	499 420 €	493 300 €	494 180 €	498 180 €	497 380 €
	110 j		13,0	13,0	23,0	28,0	33,0
	90 j		24	12	12	22	20
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	50%	5 050 €	2 650 €	2 650 €	4 650 €	4 250 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
	OPA	50%	4 800 €	2 400 €	2 400 €	4 400 €	4 000 €
	Agriculteurs	VAR	127 600 €	127 600 €	127 600 €	127 600 €	127 600 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDR et autres AAP régionaux	VAR	361 720 €	360 400 €	361 280 €	361 280 €	361 280 €	

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Moyennement prioritaire	MONE_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique
-------------------------	--------------	--

Pollution visée	Nitrates	
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE	
Constat	<p>Le besoin de mettre en place un observatoire climatique fait suite à plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'absence de chroniques de données complètes ou locales ; - Des données qui peuvent être existantes mais non centralisées dans un même outil. <p>Or, des données climatiques locales, avec des chroniques complètes seraient nécessaires pour répondre à différents besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'analyse des chroniques de données "qualité des eaux brutes" des AAC. Les chroniques de données de pluviométrie, par exemple, peuvent permettre d'expliquer l'évolution des concentrations en nitrates observées aux points de captages des AAC. - Pour faire du lien avec les pratiques agricoles. L'implantation des cultures est directement liée aux facteurs climatiques (pluviométrie, températures ...). La collecte de données locales permettrait ainsi d'apporter une analyse plus précise des conditions de réussite ou d'échec pour la mise en place d'un couvert en interculture par exemple. 	
Objectifs de l'action	Identifier, collecter et valoriser les données climatiques existantes	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS ET ADMINISTRATION	AAC Source de Moulin Neuf

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
<i>Non concerné</i>								
IDENTIFICATION DES DONNEES DISPONIBLES								
En 2019, l'objectif est de faire l'inventaire de l'ensemble des données disponibles en ligne sur différentes plateformes (Météo France, e-étiage, COGESTEAU...), chez les OPA, ou les acteurs institutionnels, en particulier concernant la pluviométrie.	Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
Des rencontres avec les différentes structures seront organisées afin d'échanger sur les modalités de mise à disposition des données.	Animation Re-Sources (jour)	2	1	1	1	1		
En parallèle, un travail de construction de l'outil devra être mené en lien avec la plateforme ODELIANE (cf. EVAL_9).	Animation autre (jour)	0	0	0	0	0		
	Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
COLLECTE ET VALORISATION DES DONNEES CLIMATIQUES								
<p>A partir de 2020, les objectifs seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ collecte des données existantes ; ▶ saisie de ces informations dans la base de données de l'observatoire climatique ; ▶ valorisation au travers de supports de communication à destination des collectivités, des OPA, des agriculteurs, de l'administration... 								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	<p>MONE_CULT_INT_1 "Constituer un Groupe Technique - Cultures Intermédiaires -"</p> <p>MONE_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts"</p> <p>MONE_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes"</p> <p>MONE_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser"</p> <p>MONE_CULT_INT_5 "Organisation de journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires"</p> <p>MONE_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services"</p> <p>MONE_EVAL_1 "Suivi de la qualité des eaux brutes"</p> <p>MONE_EVAL_9 "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats"</p>
Indicateurs de suivi	<p>Avoir un outil fonctionnel</p> <p>Nombre de données valorisées / nombre de données valorisables</p>
Objectifs de résultats	<p>Disposer d'un outil fonctionnel, avec une mise à jour de données, une valorisation possible de celles-ci</p> <p>Utilisation de l'outil par les partenaires</p>
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	<p>PARTENAIRES AGRICOLES</p> <p>CHARENTE EAUX</p> <p>ACTEURS INSTITUTIONNELS</p> <p>TOUT AUTRE ACTEUR LOCAL VOLONTAIRE DISPOSANT DE DONNEES POUVANT CONTRIBUER A L'ALIMENTATION DE L'OBSERVATOIRE</p>
Engagement des partenaires	<p>Transmettre régulièrement au SIAEP Nord-Ouest Charente les données dont ils disposent</p> <p>Utiliser l'observatoire climatique, en particulier dans le cadre des actions MONE_CULT_INT 1 à 6</p>
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Animation (jours)	6 j	2	1	1	1
	Animation autre (jours)	0 j	0	0	0	0
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE
Constat	<p>Les infrastructures agroécologiques sont en fort recul lié aux remboursements des années 60 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - linéaires de haies : ↓ de 73% des linéaires de haies entre 1960 et 2018 - surfaces en herbe (prairies temporaires, permanentes et jachères) : surfaces instables et fortement dépendantes des aides malgré une augmentation de 3% entre 2008 et 2017 - ↓ progressive de l'élevage et des surfaces en herbe associées <p>L'agriculture biologique reste peu développée sur l'AAC mais avec un potentiel de progression significatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3,1% de la SAU en AB sur l'AAC Source de Moulin Neuf - 5 futures conversions sont envisagées à court terme <p>Parallèlement, le renouvellement des générations est un enjeu majeur de l'AAC (chiffres DDT, 2015) :</p> <p>--> 48% des agriculteurs ont plus de 50 ans</p> <p>Enfin, l'AAC présente 2 zones d'action de sensibilité majeure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Zone d'Alimentation Préférentielle (ZAP) : c'est la zone la plus sensible du bassin, d'une superficie de 3 150 ha;
Objectifs de l'action	<p>Sur la Zone d'Alimentation Préférentielle, la stratégie foncière a pour objectif de maîtriser l'usage des sols (acquisition foncière, obligations réelles environnementales, acquisition/rétrocession avec ORE ou cahier des charges environnemental) sur une zone de 135 ha environ le long de l'Aume afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer les surfaces en herbe sans intrants - développer les surfaces/linéaires boisés - développer les surfaces en agriculture Biologique et en agriculture de conservation des sols - réhabiliter des zones humides <p>Ce volet de la stratégie est fortement lié à l'action ZH_2 "Mise en place d'un Espace Naturel Sensible".</p> <p>Sur la Zone Est, la stratégie foncière a pour objectif de maîtriser l'usage des sols (acquisition foncière, obligations réelles environnementales, acquisition/rétrocession avec ORE ou cahier des charges environnemental) sur des zones prélocalisées le long de l'Aume :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer les surfaces en herbe (surfaces herbagères à vocation fourragères) via le maintien ou le développement d'élevages - préserver et/ou réhabiliter des Zones Humides <p>Ce volet de la stratégie est fortement lié à l'action ZH_1 "Réhabiliter des zones humides prélocalisées".</p>
Public & Territoire cible	Propriétaires et agriculteurs
	AAC Source de Moulin Neuf

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023																								
La mise en œuvre de cette action est liée à la mise en place d'un observatoire du foncier sur 2019 - 2020 (cf fiche OUTIL_6)	400 €/jour Coût/jr partenaires																													
MAITRISE DE L'USAGE DES SOLS DANS LES ZONES PRELOCALISEES																														
<p>Sur ces secteurs restreints et ultra-stratégiques, l'objectif est de boisier et/ou d'enherber durablement les fonds de vallée. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées :</p> <p>1) acquisition d'une parcelle par la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1a : elle la boise ou la met en herbe et reste propriétaire. - 1b : elle la boise ou la met en herbe et la revend avec mise en place d'une ORE entre elle et le propriétaire. <p>2) acquisition d'une parcelle par la SAFER sur demande de la collectivité puis rétrocession avec mise en place d'une obligation réelle environnementale (ORE) ou d'un cahier de charges environnemental qui oblige le nouveau propriétaire à maintenir une occupation du sol définie par la collectivité --> permet une maîtrise de l'usage des sols tout en limitant l'investissement de fonds publics et en maintenant la propriété du foncier aux agriculteurs et propriétaires ruraux.</p> <p>3) Négociation à l'amiable avec les propriétaires sur ces secteurs ultra-sensibles pour qu'ils réalisent les aménagements souhaités et qu'ils les entretiennent. La signature d'une ORE permet de garantir la pérennité de ces aménagements.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Coût total</th> <th>800 €</th> <th>2 000 €</th> <th>2 000 €</th> <th>2 000 €</th> <th>2 000 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>2</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> </tbody> </table>	Coût total	800 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	Animation Re-Sources (jour)	3	3	6	5	4	Autre animation (jour)	2	5	5	5	5	Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €					
Coût total	800 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €																									
Animation Re-Sources (jour)	3	3	6	5	4																									
Autre animation (jour)	2	5	5	5	5																									
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																									
<p>The diagram shows three scenarios for land acquisition and management on agricultural parcels:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Acquisition par la collectivité: A green box labeled 'Parcelle agricole' leads to a blue box 'Acquisition par la collectivité', which then leads to a green box 'Boisement par la collectivité'. 2) Acquisition SAFER: A green box 'Parcelle agricole' leads to a yellow box 'Acquisition SAFER', which leads to a green box 'Boisement par la collectivité' and a green box 'Rétrocession avec CC environnemental'. Below this, it shows 'Revende/la collectivité avec mise en place d'une ORE' and 'Plantation et respect du CC par le nouveau propriétaire'. 3) Négociation amiable: A green box 'Parcelle agricole' leads to a green box 'Négociation amiable', which leads to a green box 'Mise en place d'une ORE et/ou conventionnement'. 																														
<p>Ce travail, réalisé en partenariat avec la SAFER, nécessite des temps d'échanges et de négociation avec les propriétaires et exploitant des zones ciblées, la production des actes adéquats ainsi que le montage financier de chaque dossier (demandes de subvention/solde AEAG, Région, préparation budgétaire) et enfin un travail concernant la mise en gestion et son suivi (convention de gestion, boisement et demandes de financement associées etc.).</p>																														

NB: les coût d'acquisition prévisionnels sont inscrit dans les fiches ZH_1 et ZH_2

ACCES AU FONCIER FACILITE POUR LES PORTEURS DE PROJET A L'INSTALLATION

Les porteurs de projets à l'installation pourront être accompagnés dans le cadre des opérations listées dans la fiche OUTIL_8 mais aussi via la stratégie foncière mobilisée qui prévoit une coopération avec l'association "Terre de Liens". Pour les porteurs de projet qui ne souhaitent pas devenir propriétaires, ceux pour qui le coût du foncier est prohibitif, **cette coopération doit permettre à Terre de Liens de se positionner pour l'acquisition d'un ensemble parcellaire restructuré ou de bâtiments et qu'il mette cette infrastructure à disposition du porteur de projet.**

- Prévisionnel : 1 installation facilitée sur les 5 années de contrat (environ 100 ha)
- Coût d'acquisition = 900 000 € tous frais inclus pour 100 ha (sans bâtiments) à prévoir en 2023 (50%) et 2024 (50%)

L'AEAG est identifiée comme financeur potentiel de la fondation Terre de Liens sur cette opération en complément de la levée de fond que Terre de Liens organisera auprès de privés (entreprises, particuliers) sur l'opération.

La SAFER peut se positionner en complément de Terre de Liens en assurant le portage du foncier dans l'attente de la levée de fond de Terre de Liens pour l'acquisition du parcellaire.

Pour les porteurs de projet souhaitant devenir propriétaires du foncier proposé, un travail avec la SAFER et le service installation de la Chambre d'Agriculture pourra éventuellement être mis en place pour que **l'acquisition par le repreneur soit accompagné d'un cahier des charges environnementalement pertinent** mais non bloquant pour le porteur de projet (ex : ORE, demande de plantations de haies...).

Coût total	0 €	0 €	1 000 €	2 000 €	378 200 €
Animation Re-Sources (jour)	0	0	0	2	2
Autre animation (jour)	0	0	2,5	5	5
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	376 200 €
Acquisition des parcelles par Terre de Liens	0 €	0 €	0 €	0 €	330 000 €
Frais SAFER	0 €	0 €	0 €	0 €	46 200 €

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
------	------	------	------	------	------	------	------	-------------

Liens actions	MONE_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" MONE_OUTIL_8 "Accompagner la transmission des explo. de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation" MONE_ZH_1 "Réhabiliter des zones humides prélocalisées" MONE_ZH_2 "Mise en place d'un Espace Naturel Sensible"	
Indicateurs de suivi	Surfaces boisées créées Surfaces en herbe sans intrant créées Surfaces en herbagères à vocation fourragères créées Nombre d'hectares en AB et en agroforesterie	
Objectifs de résultats	ZAP : 4 000 ml de haies, 25 ares de bandes enherbées et 10 ha de couverts environnementaux, 15 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère, 230 hectares certifiés AB Zone Est : 17 000 ml de haies, 85 ares de bandes enherbées et 300 ha de couverts environnementaux, 50 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère, 770 hectares certifiés AB	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	34% de l'impact NITRATES attendu 90% de l'objectif PHYTO attendu	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	TERRE DE LIENS DEPARTEMENT DE LA CHARENTE	SAFER CHAMBRE D'AGRICULTURE
Engagement des partenaires	TERRE DE LIENS : ▶ Constituer l'interlocuteur auprès de porteurs de projet ayant des difficultés d'accès au foncier ▶ Se porter acquéreur de parcelles/bâtiment en vue de l'installation d'un porteur de projet DEPARTEMENT DE LA CHARENTE : ▶ Apporter un appui méthodologique à l'action ▶ Etre maître d'ouvrage des opérations de réorganisation du foncier ▶ Produire en lien avec le SIAEP NORC les actes nécessaires (acquisition, échanges, ORE, mise en gestion...)	SAFER : ▶ Apporter un appui méthodologique à l'action ▶ Constituer l'interlocuteur privilégié avec les propriétaires ▶ Produire, en lien avec le SIAEP Nord-Ouest Charente, les actes nécessaires (acquisition, échanges, ORE, mise en gestion...) CHAMBRE D'AGRICULTURE : ▶ Apporter un appui pour la bonne mise en œuvre de l'action
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE : coordination générale et vallées sèches SAFER : stockage foncier DEPARTEMENT : réorganisation du foncier TERRE DE LIENS : faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projets	

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	390 000 €	800 €	2 000 €	3 000 €	4 000 €	380 200 €	
Animation Re-Sources (jours)	25 j	3	3	6	7	6	
Autre animation (jours)	35 j	2	5	7,5	10	10	
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	400 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €	152 480 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	50%	400 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres (Terre de Liens)	60%	0 €	0 €	500 €	1 000 €	226 720 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONE_ OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier
-------------	------------------	--

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE
Constat	<p>Les objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer les surfaces en herbe sans intrants - développer les surfaces/linéaires boisés - développer les surfaces en herbe (surfaces herbagères à vocation fourragère) via le maintien ou le développement d'élevages de ruminants - développer les surfaces en agriculture biologique <p>nécessitent le déploiement d'une stratégie foncière sur l'AAC Source de Moulin Neuf (cf. fiche OUTIL_5), sur la zone d'alimentation prioritaire en particulier.</p> <p>Les outils fonciers sont en effet des outils puissants qui doivent permettre de répondre à ces besoins. Les échanges entre acteurs locaux lors de la concertation ont toutefois mis en évidence un besoin de connaissance et d'anticipation des projets des propriétaires ou d'éventuels porteurs de projets afin de mobiliser les outils les plus adaptés. La mise en place d'un observatoire du foncier répond à ce besoin.</p>
Objectifs de l'action	<p>L'objectif de cet observatoire serait de mutualiser les informations relatives au foncier dont disposent les acteurs du territoire (SAFER, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, DDT, Terre de Liens, Charente Eaux ...) dans le cadre de leurs missions et des opérations prévues par le contrat (en particulier les opérations visées dans la fiche OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation".</p> <p>L'outil (base de données géographiques) doit avoir à la fois un rôle de diagnostic, de veille et d'observatoire. Bien renseigné, cet outil pourrait constituer une base de données puissante permettant de faire le lien entre foncier disponible ou disponible à moyen terme, l'attractivité du parcellaire/des bâtiments et des porteurs de projet mais également entre opportunités de maîtrise foncière et secteurs de protection stratégiques ciblés par le SIAEP Nord Oust Charente (ZAP).</p>
Public & Territoire cible	Propriétaires et agriculteurs
	AAC Source de Moulin Neuf

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023																																			
<div style="display: flex; align-items: center;"> <p style="font-size: small; color: red;">La mise en place de cet observatoire du foncier doit s'inscrire dans le respect du RGPD.</p> </div> <p style="text-align: right; font-size: small;">1 plaquette (€) : 1,80 € 400 €/jour Coût/jr partenaires</p> <p style="text-align: center; background-color: #f2f2f2; font-weight: bold; font-size: small;">IDENTIFICATION DES OUTILS ET DONNEES MOBILISABLES</p> <p>A travers cet observatoire du foncier, l'idée serait de pouvoir mettre en commun et de croiser des données issues de structures différentes au sein d'un même outil, avec la possibilité d'avoir une entrée cartographique. Les données ciblées jusqu'à aujourd'hui sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assolément : L'ASP dispose des données issues du Registre Parcellaire Graphique. Il s'agit d'une base de données géographiques qui sert de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). A chaque campagne, les agriculteurs déclarent leurs productions à la parcelle. La cellule Re-Sources a conventionné avec l'ASP pour permettre aux collectivités locales de disposer de ces données ; - Agriculture biologique : Cartographie fine des parcelles et sièges actuellement en Agriculture Biologique (croisement données ASP et MAB) ; - Exploitants de l'AAC : le SIAEP Nord-Ouest Charente dispose d'informations relatives aux exploitants de l'AAC (coordonnées, intérêt pour l'agriculture biologique, localisation des sièges d'exploitation, irrigation...) - Informations issues des contacts producteurs relatifs à l'action OUTIL_8 (Recueil des intentions et panorama des exploitations) - Données SAFER pour la donnée "propriétaire", les informations relatives aux ventes, aux biens, ... <p>L'objectif sera de créer un groupe de travail dès 2019 (commun aux territoires concernés par cet outil) associant tous les acteurs pour définir la possible articulation de ces données et les modalités juridiques et techniques de partage au travers de l'observatoire.</p> <p style="font-size: x-small;">Coût référence : Données VIGIFONCIER et notifications de vente</p>																																									
<p style="text-align: center; background-color: #f2f2f2; font-weight: bold; font-size: small;">MOBILISATION ET INFORMATION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES</p> <p>Parallèlement à la structuration de l'observatoire et au recueil de données complémentaires (intentions des propriétaires et exploitants), les collectivités locales seront informées de la stratégie foncière du SIAEP Nord-Ouest Charente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et implication des Mairies : présentation des enjeux EAU POTABLE, présentation des outils fiscaux AB, procédure des biens vacants sans maître, les faire délibérer pour officialiser leur implication, valider les modalités d'information des habitants... - Information des Communautés de Communes et recueil d'information concernant les zonages PLUI sur la ZAP (l'existence des PLUI change la donne sur la question des échanges entre zones N ou U/AU). 																																									
<p style="text-align: center; background-color: #f2f2f2; font-weight: bold; font-size: small;">RECUEIL DES INTENTIONS DES PROPRIETAIRES</p> <p>Via les communes, les propriétaires seront sensibilisés aux enjeux locaux et informés de la stratégie foncière déployée par le SIAEP Nord-Ouest Charente. Information dans les bulletins municipaux à prévoir.</p> <p>Des plaquettes pourront également être produites à l'attention des propriétaires (envisager une coopération avec le syndicat des propriétaires ruraux).</p> <p>NB EXEMPLAIRES PLAQUETTES : 300 exemplaires - 540 € (distribution et envoi aux principaux propriétaires selon les cas).</p>																																									
<p style="text-align: center; background-color: #f2f2f2; font-weight: bold; font-size: small;">SITUATION ET INTENTIONS DES EXPLOITANTS</p> <p>Que ce soit au travers des rencontres individuelles conduites par le SIAEP Nord-Ouest Charente auprès des agriculteurs de la Zone d'Alimentation Préférentielle ou des résultats du travail de l'étude de territoire transmission/installation (fiche OUTIL_8), la situation et les intentions des exploitants (âge, nécessité de transmission, reprise prévue, projet d'agrandissement, recherche de repreneur...) devront être recensées et structurées au sein de l'observatoire*.</p>																																									
	<p style="text-align: center;">Coût total</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 10%;">8 800 €</td> <td style="width: 10%;">4 000 €</td> <td style="width: 10%;">4 000 €</td> <td style="width: 10%;">4 000 €</td> <td style="width: 10%;">4 000 €</td> <td style="width: 10%;">4 000 €</td> </tr> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>10</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>12</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> </tr> <tr> <td style="font-size: x-small;"><i>Abonnement à Vigifoncier pour 4 communes</i></td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> <td>4 000 €</td> </tr> </table>		8 800 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	Animation Re-Sources (jour)	10	0	0	0	0	0	Autre animation (jour)	12	0	0	0	0	0	Autres dépenses	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	<i>Abonnement à Vigifoncier pour 4 communes</i>	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €					
	8 800 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €																																			
Animation Re-Sources (jour)	10	0	0	0	0	0																																			
Autre animation (jour)	12	0	0	0	0	0																																			
Autres dépenses	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €																																			
<i>Abonnement à Vigifoncier pour 4 communes</i>	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €																																			
	<p style="text-align: center;">Coût total</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 10%;">800 €</td> <td style="width: 10%;">14 400 €</td> <td style="width: 10%;">14 000 €</td> <td style="width: 10%;">0 €</td> <td style="width: 10%;">0 €</td> <td style="width: 10%;">0 €</td> </tr> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>0 €</td> <td>14 000 €</td> <td>14 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td style="font-size: x-small;"><i>Mise en place d'une procédure d'incorporation des biens vacants sans maître</i></td> <td>0 €</td> <td>14 000 €</td> <td>14 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> </table>		800 €	14 400 €	14 000 €	0 €	0 €	0 €	Animation Re-Sources (jour)	2	1	0	0	0	0	Autre animation (jour)	2	1	0	0	0	0	Autres dépenses	0 €	14 000 €	14 000 €	0 €	0 €	0 €	<i>Mise en place d'une procédure d'incorporation des biens vacants sans maître</i>	0 €	14 000 €	14 000 €	0 €	0 €	0 €					
	800 €	14 400 €	14 000 €	0 €	0 €	0 €																																			
Animation Re-Sources (jour)	2	1	0	0	0	0																																			
Autre animation (jour)	2	1	0	0	0	0																																			
Autres dépenses	0 €	14 000 €	14 000 €	0 €	0 €	0 €																																			
<i>Mise en place d'une procédure d'incorporation des biens vacants sans maître</i>	0 €	14 000 €	14 000 €	0 €	0 €	0 €																																			
	<p style="text-align: center;">Coût total</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 10%;">2 940 €</td> <td style="width: 10%;">2 400 €</td> <td style="width: 10%;">0 €</td> <td style="width: 10%;">0 €</td> <td style="width: 10%;">0 €</td> <td style="width: 10%;">0 €</td> </tr> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>5</td> <td>2</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>540 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> </table>		2 940 €	2 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Animation Re-Sources (jour)	5	2	0	0	0	0	Autre animation (jour)	6	6	0	0	0	0	Autres dépenses	540 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €												
	2 940 €	2 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																			
Animation Re-Sources (jour)	5	2	0	0	0	0																																			
Autre animation (jour)	6	6	0	0	0	0																																			
Autres dépenses	540 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																			
	<p style="text-align: center;">Coût total</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 10%;">2 400 €</td> <td style="width: 10%;">2 400 €</td> <td style="width: 10%;">0 €</td> <td style="width: 10%;">0 €</td> <td style="width: 10%;">0 €</td> <td style="width: 10%;">0 €</td> </tr> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>5</td> <td>2</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> </table>		2 400 €	2 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Animation Re-Sources (jour)	5	2	0	0	0	0	Autre animation (jour)	6	6	0	0	0	0	Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €												
	2 400 €	2 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																			
Animation Re-Sources (jour)	5	2	0	0	0	0																																			
Autre animation (jour)	6	6	0	0	0	0																																			
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																																			

* Le SIAEP Nord-Ouest Charente veillera à la bonne fluidité et à l'articulation (sans doublon) des besoins d'enquêtes terrains liées à l'action OUTIL_6 (exploitants et propriétaires) et OUTIL_8 avec les partenaires locaux (CA16 et SAFER en particulier).

Prioritaire	MONE_ OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier
-------------	------------------	--

DEVELOPPER ET FAIRE VIVRE L'OUTIL INFORMATIQUE "OBSERVATOIRE DU FONCIER"																																					
<p>Le SIAEP Nord-Ouest Charente et Charente Eaux ont sollicité la société Envilys pour développer une base de données cartographiques (outil ODELIANE) permettant de centraliser, capitaliser, partager et valoriser les données relatives aux AAC et au suivi/évaluation des actions (fiche action EVAL_9).</p> <p>Il conviendrait en première lecture d'intégrer la construction technique de l'observatoire du foncier à la solution logicielle ODELIANE en vue de ne pas multiplier les outils métiers de suivi/gestion des actions du contrat.</p> <p>Toutefois, d'autres solutions techniques sont possibles (ex : construire l'outil directement à partir de VIGIFONCIER et/ou mise en lien des données via l'ATD16 avec ou sans Xmap). La solution technique sera à définir courant 2019, avec les opérateurs techniques concernés (Pôle géomatique de Charente Eaux, ATD16, SAFER en particulier).</p> <p>Un budget complémentaire est mobilisé pour le développement d'un module spécifique si nécessaire : 6 000 € répartis à part égale entre les SIAEP Nord Est Charente et SIAEP Nord-Ouest Charente.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Coût total</th> <th>500 €</th> <th>5 000 €</th> <th>2 500 €</th> <th>2 500 €</th> <th>2 500 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>0</td> <td>10</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>500 €</td> <td>1 000 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td><i>Développement informatique module ODELIANE ou extension VIGIFONCIER</i></td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td><i>Gestion du module</i></td> <td>0 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> <td>500 €</td> </tr> </tbody> </table>	Coût total	500 €	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	Animation Re-Sources (jour)	3	3	3	3	3	Autre animation (jour)	0	10	5	5	5	Autres dépenses	500 €	1 000 €	500 €	500 €	500 €	<i>Développement informatique module ODELIANE ou extension VIGIFONCIER</i>	500 €	500 €	0 €	0 €	0 €	<i>Gestion du module</i>	0 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Coût total	500 €	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €																																
Animation Re-Sources (jour)	3	3	3	3	3																																
Autre animation (jour)	0	10	5	5	5																																
Autres dépenses	500 €	1 000 €	500 €	500 €	500 €																																
<i>Développement informatique module ODELIANE ou extension VIGIFONCIER</i>	500 €	500 €	0 €	0 €	0 €																																
<i>Gestion du module</i>	0 €	500 €	500 €	500 €	500 €																																

METTRE EN PERSPECTIVE LES DONNEES ET DRESSER UN DIAGNOSTIC FONCIER																									
<p>Les données disponibles et collectées seront analysées en tenant compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation du secteur cible le plus sensible : la ZAP ; - Connaissance du parcellaire disponible ou pouvant être prochainement disponible : étude foncière SAFER + lien fiche OUTIL_8 ; - Caractérisation des potentiels agronomiques des terres (à partir des successions culturales, de la nature des sols, des installations d'irrigation en place...); - Avoir la localisation des sièges d'exploitation et des terres agricoles pour rattacher ces éléments géographiques à des données relatives à l'exploitant (intentions, projets...). <p>Au regard de cette mise en perspective, un diagnostic foncier partagé sera établi et co-construit avec l'ensemble des membres du groupe de travail. Il devra aboutir à l'identification d'une feuille de route visant à préciser les modalités de mise en oeuvre de la stratégie foncière (fiche OUTIL_5) : parcelles prioritaires, opportunités à développer, choix des outils d'organisation du foncier si besoin...</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Coût total</th> <th>0 €</th> <th>8 800 €</th> <th>0 €</th> <th>0 €</th> <th>0 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>0</td> <td>8</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>0</td> <td>22</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> </tbody> </table>	Coût total	0 €	8 800 €	0 €	0 €	0 €	Animation Re-Sources (jour)	0	8	0	0	0	Autre animation (jour)	0	22	0	0	0	Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Coût total	0 €	8 800 €	0 €	0 €	0 €																				
Animation Re-Sources (jour)	0	8	0	0	0																				
Autre animation (jour)	0	22	0	0	0																				
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €																				

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Liens actions	MONE_OUTIL_5 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" MONE_OUTIL_8 "Accompagner la transmission des explo. de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation" MONE_EVAL_9 "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats"					
Indicateurs de suivi	Etat d'avancement de l'observatoire du foncier : - Avoir formalisé les besoins / rédigé un cahier des charges - Avoir récolté l'ensemble des données visées - Avoir développé l'outil / outil fonctionnel - Outil connu et utilisé par l'ensemble des partenaires concernés					
Objectifs de résultats	Disposer d'un outil fonctionnel et utilisé par les partenaires avec des données mises à jour					
Impact attendu sur la qualité de l'eau						
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHARENTE EAUX	CHAMBRE D'AGRICULTURE	SAFER	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	TERRE DE LIENS DDT CHARENTE
Engagement des partenaires	Les partenaires s'engagent à mettre à disposition les données dont ils disposent, à participer à la construction de l'outil, à l'utiliser et à contribuer à sa mise à jour régulière.					
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE					

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	85 940 €	15 440 €	37 000 €	20 500 €	6 500 €	6 500 €
Animation Re-Sources (jours)	50 j	25	16	3	3	3
Autre animation (jours)	86 j	26	45	5	5	5
Financiers et taux de financement						
	Agence de l'eau	50%	7 720 €	11 500 €	3 250 €	3 250 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	504 €	500 €	450 €	450 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	2 016 €	2 000 €	1 800 €	1 800 €
	OPA	50%	5 200 €	9 000 €	1 000 €	1 000 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	100%	0 €	14 000 €	14 000 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Peu prioritaire	MONE_OUTIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC
	Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE	
Constat	- Pas de réflexion de l'aménagement du territoire à une échelle plus globale que celle de l'exploitation	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Penser collectivement l'aménagement d'un territoire de façon à assurer une cohérence des aménagements (à l'image des trames vertes des SCOT par exemple) - Favoriser les échanges entre les agriculteurs du territoire - Faire du lien avec les missions des agents communaux 	
Public & Territoire cible	Agriculteurs	AAC Source de Moulin Neuf +++ Zone d'Alimentation Préférentielle +++ ++ Zones prélocalisées pour la réhabilitation de zones humides ++

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
<i>Non concerné</i>								
CREATION D'ATLAS CARTOGRAPHIQUES								
<p>Cette action vise à créer des supports de travail, nécessaires pour mener une réflexion sur l'aménagement d'un territoire ciblé.</p> <p>Il s'agira notamment de cartes sur lesquelles devront à minima apparaître les limites communales, les secteurs sensibles de l'AAC (ZAP), les données disponibles concernant les surfaces en herbe (PP, PT, jachères), les linéaires de haies (si données disponibles ...), les zones naturelles, les boisements. Des inventaires locaux pourront éventuellement être réalisés en complément.</p> <p>Concrètement, ces outils permettront de réunir autour d'une même table les personnes du territoire concernées (agriculteurs et agents communaux par exemple) afin de les faire réfléchir sur les possibilités d'aménagement du territoire (localisation des haies, des surfaces en herbe ...). Il faudra être vigilant à la taille du groupe de travail (15 personnes au maximum) afin que chacun puisse s'exprimer. Cela conditionnera la taille du territoire concerné (échelle communale, sous-secteurs ?).</p> <p>Les objectifs, les consignes et les supports de travail seront à adapter en fonction des sujets et des zones ciblées.</p> <p>Communes ciblées (6) : Couture d'Argenson, Longré, Loubillé, Paizay-Naudouin-Embourie, Saint-Fraigne, Villemain.</p>	Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	Animation Re-Sources (jour)	2	4	4	4	4		
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0		
	Autres dépenses	0	0	0	0	0		
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	MONE_SURF_DIL_1 "Sensibiliser les propriétaires / exploitants à la plantation de haies" MONE_SURF_DIL_2 "Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC"
Indicateurs de suivi	Réalisation des 6 atlas cartographiques des communes ciblées
Objectifs de résultats	100 % des communes de la ZAP disposent d'un atlas des secteurs sensibles de l'AAC
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHARENTE EAUX
Engagement des partenaires	Charente Eaux : ▶ Appui à la réalisation des atlas
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Animation (jours)	18 j	2	4	4	4	4
Animation autre (jours)	0 j	0	0	0	0	0
100%						
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	MONÉ_ OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation
-------------	------------------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE	
Constat	<p>Faiblement présentes sur le territoire, les surfaces en herbe (prairies temporaires et permanentes, jachères) de l'AAC ont connu une légère hausse depuis 2008 : + 3% des surfaces, soit 370 hectares. La mise en œuvre d'un PAEC sur l'Aire d'Alimentation a été sans nul doute un facteur essentiel du phénomène : 589 ha de mesure de création de zone en herbe et 224ha de maintien en polyculture-élevage sur les campagnes MAEC 2016 à 2018. Il est à noter que les surfaces en herbe sont malgré tout en baisse depuis 2012.</p> <p>Le maintien des activités d'élevage favorables au maintien des prairies et la valorisation économique/environnementale des surfaces fourragères constitueront donc nécessairement, dans les années à venir, un point important à traiter pour éviter la baisse des surfaces en herbe sur le territoire.</p> <p>D'autre part l'agriculture biologique reste peu développée sur l'AAC (3,1% de la SAU en AB sur l'AAC).</p> <p>Enfin, 48% des agriculteurs de l'AAC ont plus de 50 ans, ce qui signifie une problématique imminente de départs en retraite et de reprise des exploitations.</p> <p>Cet état de fait constitue à la fois une menace (disparition des élevages) mais aussi une opportunité à saisir. En accompagnant le processus de transmission/installation sur l'AAC, en particulier sur les secteurs les plus sensibles, il sera en effet envisageable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pérenniser des installations d'élevages existantes et favoriser l'installation de porteurs de projets d'élevage en systèmes pâturant ; - permettre l'installation de porteurs de projets AB. 	
Objectifs de l'action	<p>Accompagner les exploitants en fin de carrière pour la transmission de leurs exploitations</p> <p>Accompagner des porteurs de projets (AB ou élevage pâturant) pour la reprise des exploitations à transmettre</p>	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS ET PORTEURS DE PROJETS A L'INSTALLATION	AAC Source de Moulin Neuf + Zone Est+ +++ ZAP +++

Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
		400 €/jour					
		<i>Coût/jr partenaires</i>					
PHASE 1 :							
RECUEIL DES INTENTIONS & PANORAMA DES EXPLOITATIONS DE L'AXE DE DRAINAGE							
<p>La ZAP (3150 ha environ) constitue le secteur le plus stratégique du point de vue hydrogéologique sur l'AAC. Il concerne environ une quarantaine d'exploitants (pyramide des âges non connue).</p> <p>Il apparaît nécessaire de mieux connaître la situation de chaque exploitation du point de vue orientation technico-économique, carrière (fin de carrière), bâtiments et infrastructures, parcellaire exploité et foncier (propriété, baux...).</p> <p>La grille d'enquête sera co-construite dès 2019 avec les partenaires identifiés pour le co-portage de l'action (Chambre d'Agriculture 16 - SAFER), les collectivités concernées par l'étude ainsi que d'autres partenaires au gré des besoins (ex : MSA).</p> <p><u>A noter</u> : La Chambre d'Agriculture a été identifiée comme co-porteur essentiel à l'action. Une de ses priorités consiste en effet à anticiper pour les 10 années à venir le renouvellement générationnel en accompagnant les nouveaux agriculteurs sur des systèmes de production agro écologiquement viables et pérennes.</p> <p style="text-align: right;">Parmi les 40 agriculteurs de la ZAP, les volontaires (en particulier les + de 50 ans) seront rencontrés par les co-porteurs de l'action ; leurs intentions seront recueillies début 2020 sur la base de la grille d'entretien co-construite.</p> <p>Au regard du nombre d'exploitants volontaires et concernés, les rencontres pourront être étendues au-delà de l'axe de drainage auprès d'autres exploitations de l'AAC (à cibler sur les élevages avec gérant de + de 50 ans) dans la limite d'une trentaine d'entretiens.</p> <p>Maîtrise d'ouvrage envisagée : co-portage SAFER - CA16</p> <p>Autres partenaires à associer : MSA</p> <p>L'ensemble des données collectées par les co-porteurs et définies dans la grille d'entretien seront intégrées à l'observatoire du foncier (cf. MONÉ_OUTIL_6) en vue de construire un diagnostic partagé du secteur avec les différents acteurs impliqués dans le groupe de travail et d'identifier les opportunités (maîtrise foncière, accompagnement à la reprise etc.).</p> <p><u>A noter</u> :</p> <p>Les exploitants de la ZAP de moins de 50 ans pourront éventuellement être sollicités pour un recueil d'intention beaucoup plus léger uniquement porté sur le volet foncier visant à disposer d'un regard exhaustif des opportunités sur l'axe de drainage via l'observatoire du foncier.</p> <p>Les communes concernées par l'axe de drainage seront informées de ce travail et de ses enjeux.</p>		Coût total	4 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €
		Animation Re-Sources (jour)	10	10	0	0	0
		Animation autre (jour)	10	0	0	0	0
		Etude "Transmission : recueil des intentions"	0 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €
		<i>Part SAFER</i>	0	20 000 €	0	0	0
		<i>Part Chambre d'Agriculture</i>	0	20 000 €	0	0	0

Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation

PHASE 2 : ACCOMPAGNEMENT DES CEDANTS - RECHERCHE DE PORTEURS DE PROJETS

La phase 2 s'articule autour de deux sous-opérations à mener de manière concomitante (cf. figure ci-contre).

ACCOMPAGNEMENT DES CEDANTS :

Au regard du recueil d'intentions réalisé en phase 1 auprès des exploitants partant à la retraite dans 10 ans, les cédants seront accompagnés.

A noter : les installations en élevage demandent un travail de fond car il y a un grand besoin d'anticipation. Il faut trouver des fermes avec un outil (bâtiment, matériel...) assez performant, le travail est donc à démarrer rapidement (début 2020) : la transmission comporte un temps de réflexion (5-6 ans avant minimum), et un temps d'action (2-3 dernières années). Pour commencer à réfléchir à la transmission, il faut aborder la notion de transmissibilité et la manière dont l'agriculteur voit l'évolution de son outil pour qu'il soit transmissible. Cela permet aussi de mieux se projeter, pour un exploitant qui est encore à 10 ans de sa retraite.

Pour ce travail d'accompagnement, il est retenu de s'appuyer sur l'**accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA)**.

Ce dispositif permet de réaliser des diagnostics sur les exploitations à céder : estimation de la pérennité et du potentiel de l'outil (bâtiments, équipements, parcellaire...). Ces diagnostics pourraient être étoffés pour tenir compte des enjeux et objectifs opérationnels locaux (augmentation de surface en AB, en herbe, en linéaire de haies...) et consolidés en les adossant à une feuille de route.

RECHERCHE ET ACCOMPAGNEMENT DE REPRENEURS :

En parallèle, un travail pro-actif de recherche de candidats à la reprise sera mené par la Chambre d'Agriculture (via le Point Accueil Installation et d'autres réseaux, par exemple salariés d'ETA qui sont des repreneurs potentiels).

Il s'agira d'accompagner la reprise mais aussi la suite pendant 2-3 ans.

Ces opérations, à mener de manière concomitante, peuvent générer des investissements sur les exploitations agricoles. Les exploitants (cédants ou preneurs) seront accompagnés en vue de financer tant que faire se peut ces investissements (cf. fiche MONE_OUTIL_1).

A noter :

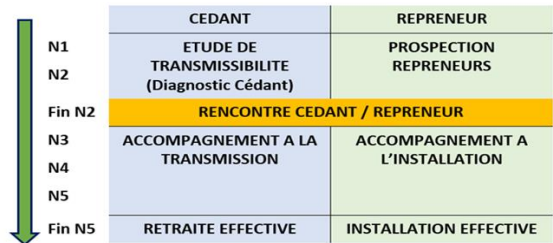
L'AITA est déjà financé par ailleurs. Seul un temps de travail complémentaire est identifié pour la Chambre d'Agriculture en vue de consolider cet AITA (prise en compte des enjeux locaux et création d'une feuille de route) en 2020.

A partir de 2021, un volume de jour est identifié pour la recherche et l'accompagnement de repreneurs pour les partenaires agricoles (Chambre d'Agriculture en particulier).

La SAFER peut également intervenir dans le cadre de l'intermédiation locative. Ce travail est habituellement financé par le repreneur ; toutefois, au cas par cas, si les besoins se font sentir (mise en place d'obligations réelles environnementales par exemple), l'AEAG pourra être sollicitée pour un éventuel appui financier, à budget constant (*Frais dossier = 70 € HT/bail + 90 €/ha*).

Coût total	0 €	8 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Animation Re-Sources (jour)	0	0	10	10	10
Animation autre (jour)	0	20	15	15	15

Phase 2 assurée par la Chambre d'Agriculture



MONE_OUTIL_8 Opérations relatives à la phase 2
"ACCOMPAGNEMENT DES CEDANTS
- RECHERCHE DES PORTEURS DE PROJETS"

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG DAVI DROU LTPT FOTI MOUV ROCH VARS MONE

Prioritaire	MONE_ OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l' AAC et rechercher des porteurs de projet à l' installation						
Liens actions	<p>MONE_FOURR_1 "Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères"</p> <p>MONE_FOURR_2 "Etudier au cas par cas les possibilités de développement des surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage"</p> <p>MONE_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier"</p> <p>MONE_OUTIL_5 "Mettre en place une stratégie foncière sur l' AAC de Moulin Neuf"</p> <p>MONE_EVAL_3 "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats"</p>							
Indicateurs de suivi	<p>Etat d'avancement de chaque "PHASE 1" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non engagée - Grille co-construite - Entretiens réalisés auprès des exploitants de l'axe de drainage - Données intégrées dans l'observatoire du foncier et analysées <p>Pour la phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de reprises accompagnées/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1 - Nombre de reprises accompagnées <u>avec succès</u> (installation AB ou élevage pâturant)/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1 							
Objectifs de résultats	<p>100% des agriculteurs de + de 50 ans de la ZAP enquêtés sur leur transmission</p> <p>100% des agriculteurs de la ZAP enquêtés (transmission pour les + de 50 ans, allégé au volet foncier pour les - de 50 ans)</p>							
Impact attendu sur la qualité de l'eau	<p>+++ (en lien avec objectifs opérationnels liés au développement de l'AB et des surfaces en herbe)</p>							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	MSA : Appui méthodologique		DDT : Appui méthodologique					
Engagement des partenaires								
Maître d'ouvrage	<p>PHASE 1 : CHAMBRE D'AGRICULTURE - SAFER * Coordination du co-portage : SIAEP Nord-Ouest Charente</p> <p>PHASE 2 : CHAMBRE D'AGRICULTURE</p>							
			2019	2020	2021	2022	2023	
	Coût prévisionnel de l'action	70 000,00 €	4 000 €	48 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	
	Animation Re-Sources (jours)	50,00 j	10	10	10	10	10	
	Autre animation (jours)	75,00 j	10	20	15	15	15	
			100%					
	Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	2 000 €	24 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	7%	0 €	2 800 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	33%	0 €	13 200 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	50%	2 000 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)							